



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20 20



SOMMAIRE

I – LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

1. Présentation de l'ADSEAM	5
2. Le Bureau et le Conseil d'administration	8
3. Les commissions associatives	9
4. Le Conseil de direction	10

II – LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF

1. Le rapport moral du Président.....	12
2. Les instances associatives.....	14
2.1 L'Assemblée générale.....	14
2.2 Le Conseil d'administration.....	14
2.3 Le Bureau du Conseil d'administration	14
2.4 Les commissions associatives	14
2.5 Le conseil de direction	16
2.6 Les représentations de l'ADSEAM	16
3. La Direction générale.....	17
3.1 Qualité et Développement.....	17
3.2 Les Ressources humaines.....	18
3.3 Patrimoine	19
3.4 Communication.....	20
3.5 Le système d'information.....	20

III- LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

1. Les tableaux d'activité 2020	23
2. LE PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	
2.1 Services d'Accompagnement de la Jeunesse	29
Foyers d'hébergement	30
CASIP	35
SEMO	37
FAS.....	39
2.2. Services en Milieu Ouvert	42
AEMO	43
MJIE	53
Médiation familiale	57
Espace rencontre DIAPASON	62
3. LE PÔLE INSERTION	68
CHRS	69
Service logement.....	99
Appui Santé Nord et coeur Cotentin	106
SAO	113
ACT	122
LHSS.....	132
Maison Relais Simon et Antoine VEIL	139
4. LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL	150
Pôle médico social	151
IME	153
ITEP.....	157
SESSAD	161
IEM	166
MAS	161

01

LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

1. PRÉSENTATION DE L'ADSEAM

1.1 - L'HISTOIRE DE L'ADSEAM, DE 1960 À AUJOURD'HUI

L'ADSEAM, association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but ... « la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but... ». La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « de réunir ce qui était épars et de mêler les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires. »

En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

1.2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.

La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : « **Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie.** »

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.
- Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.
- Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.
- Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.
- S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.

L'action de l'ADSEAM et de ses acteurs est guidée par les lignes directrices fondamentales énoncées dans son projet associatif réécrit en 2016.

La finalité associative et sa déclinaison en grands objectifs sont issues des valeurs portées par l'association et qui guident son action : humanisme, citoyenneté, laïcité, solidarité, respect, sauvegarde, intégration et participation sociale individualisée, militantisme...

Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.
Extrait du texte de D. Pillet « De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40ème anniversaire de l'ADSEAM.

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

• **Le respect de la personne et de son individualité**

L'ADSEAM affirme son cadre éthique d'intervention en intégrant le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) qui repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.
La politique d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années a permis de consolider la démarche d'élaboration des projets individualisés avec la participation des intéressés.

• **Le respect des droits des personnes et la prise en compte de leur parole**

Fidèle à ses valeurs et à son éthique, l'ADSEAM promeut l'exercice d'une citoyenneté active. Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

• **L'ouverture aux autres**

Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés.

L'ADSEAM participe activement à la promotion et au développement tant des individus que des territoires.

• **L'éthique**

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative.
En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bienveillance.

Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du «vivre ensemble».
L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

Depuis une quinzaine d'années, l'ADSEAM a intégré et développé le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) au cœur de son projet associatif :

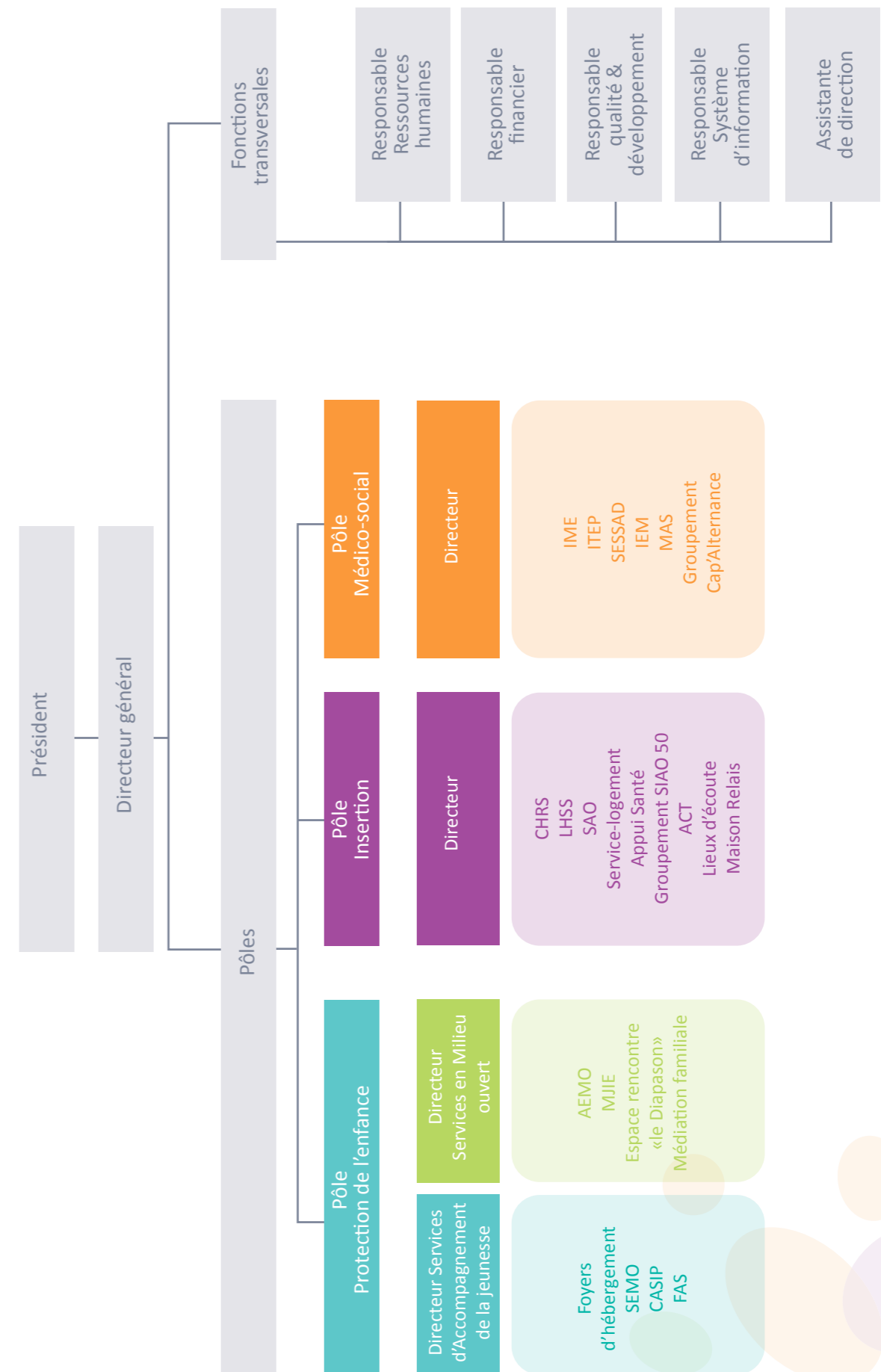
« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».

L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme). Elle est également une entreprise gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

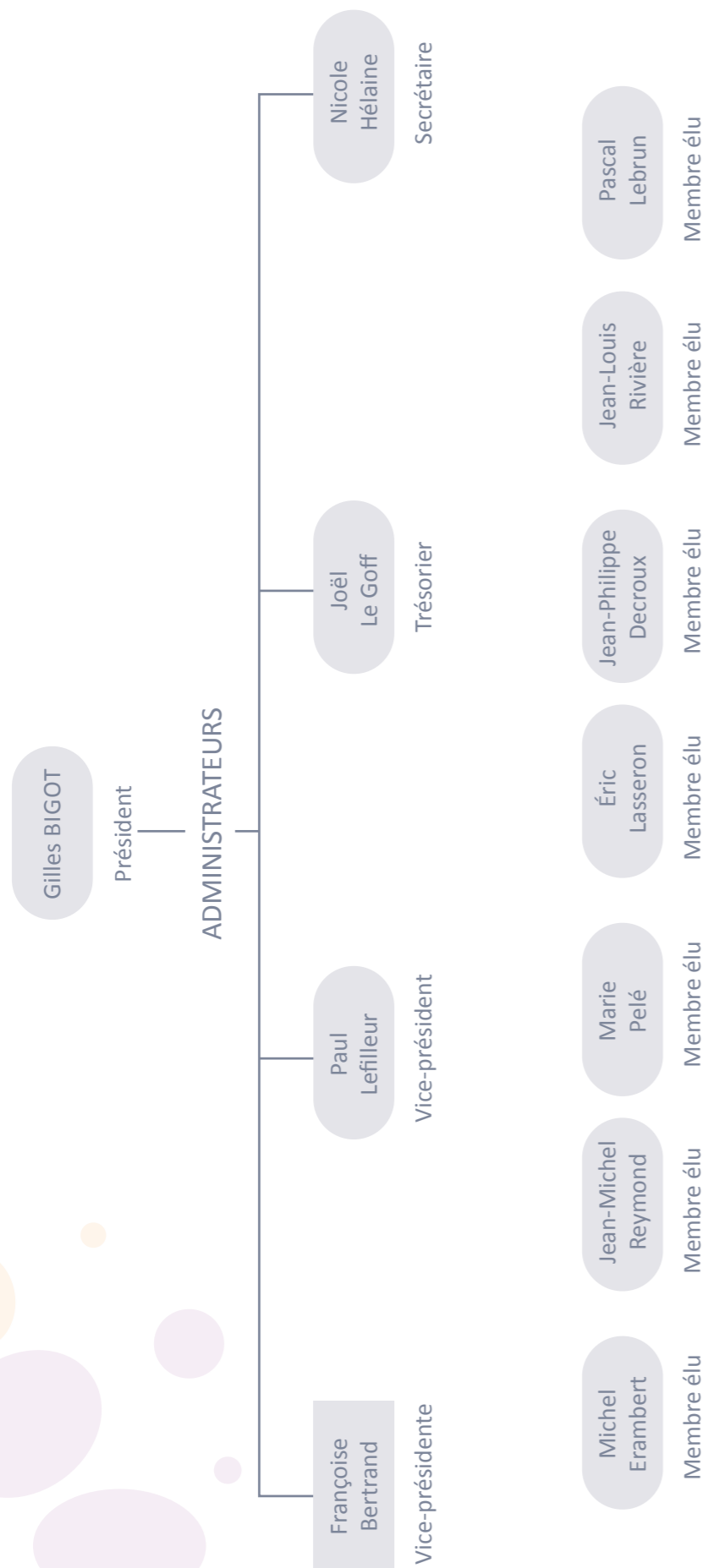
L'organisation de l'association s'articule autour :

- > d'une Direction générale, constituant un centre de ressources et de contrôle pour l'ensemble des établissements et services de l'association par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines.
- > et de trois pôles d'intervention, ayant chacun sa direction spécifique
 - le Pôle Protection de l'Enfance (constitué des SMO et du SAJ)
 - le Pôle Insertion
 - le Pôle Médico-Social

ORGANIGRAMME DE L'ADSEAM :

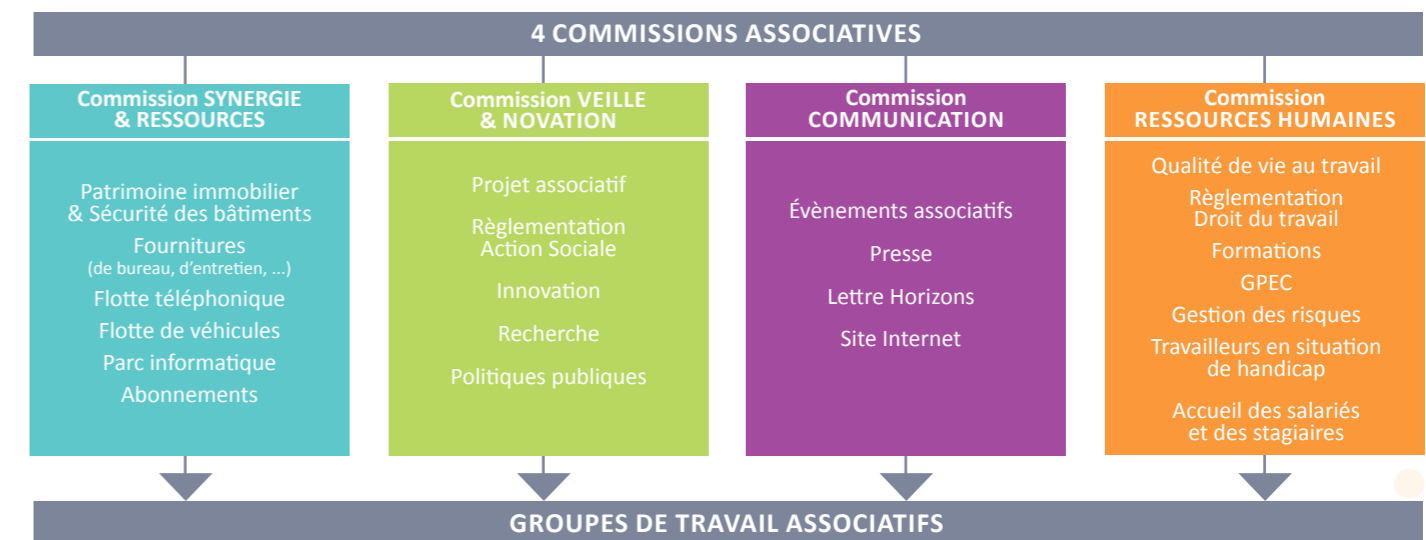
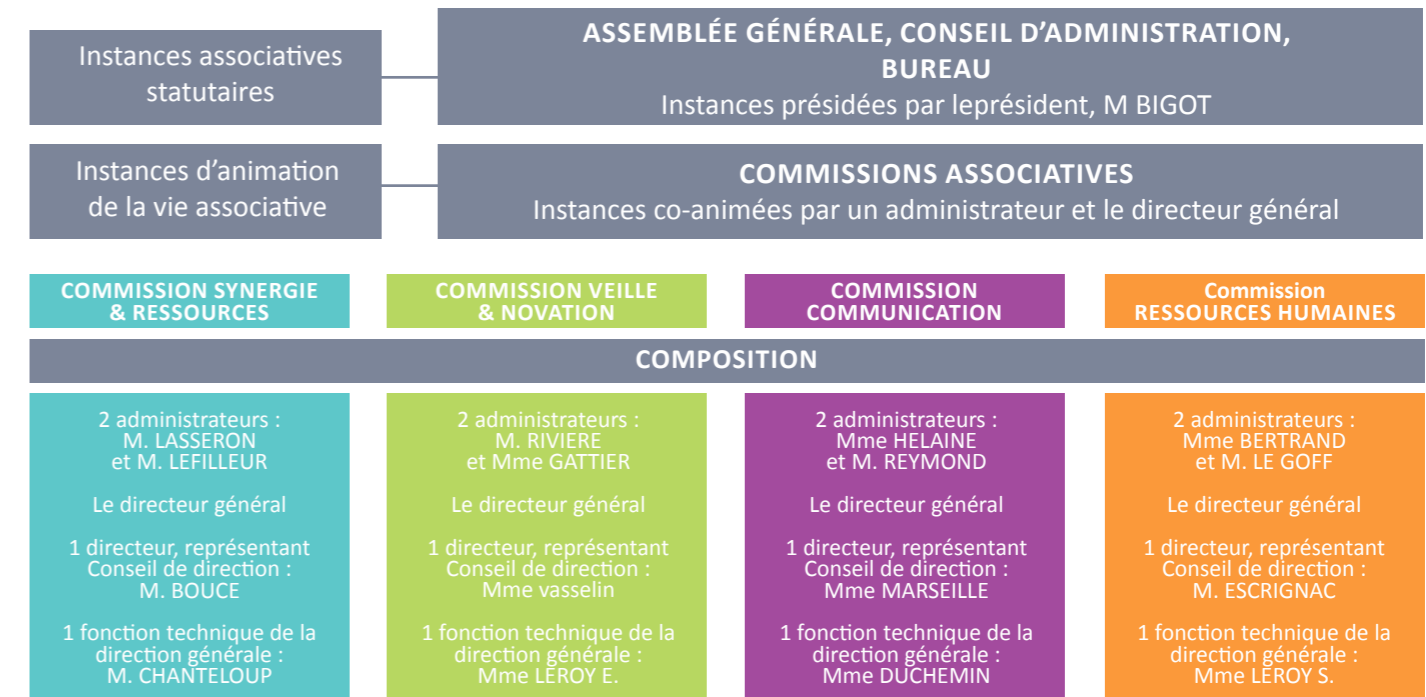


2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADSEAM



3. LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

Les commissions, des instances d'animation de la vie associative



4. LE CONSEIL DE DIRECTION

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Stéphane MALHERBE – Directeur général

CADRES TECHNIQUES :

Gilles CHANTELOUP – Responsable Financier

Sandrine LEROY – Responsable Ressources Humaines

Elodie LEROY – Responsable Qualité et Développement

Thomas POISSON – Responsable système d'information

Angéline DUCHEMIN – Assistante de direction

LES DIRECTEURS DE PÔLES

Thierry BOUCE – Directeur des hébergements du Pôle Enfance

Valérie VASELIN – Directrice des Services en Milieu Ouvert du Pôle Enfance

Eric ESCRIGNAC - Directeur du Pôle Médico-social

Hélène MARSEILLE - Directrice du Pôle Insertion



LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF



1. LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Comme chaque année, l'ensemble des activités 2020 est amplement détaillé et analysé dans le rapport d'activité de nos établissements et services. Retenons cependant quelques chiffres pour les résumer.

Au cours de l'année 2020, ce sont 3297 jeunes, adolescents ou adultes qui ont bénéficié de nos services ou séjourné dans nos centres. Cette activité représente 344 802 journées et 12 799 actes.

Une fois n'est pas coutume, qu'il s'agisse du nombre des personnes accueillies ou celui des actes et journées réalisés, l'on constatera une légère baisse au regard des chiffres des années précédentes. Légère, puisqu'elle se situe autour de 5 à 6 % et inégale selon les établissements et services.

Est-il nécessaire de préciser que je me garderai bien d'analyser ces statistiques. En effet, déjà pour notre assemblée générale de l'an dernier, je faisais référence à cette pandémie et en appelais à la patience de chacun, espérant un retour à une vie « normale ».

C'était sans conteste faire preuve d'un optimisme débordant. L'embellie fut de courte durée et dès la fin de l'été, nous retrouvons peu ou prou les contraintes imposées le 17 mars.

Dans ces conditions, ne tirons surtout pas la sonnette d'alarme pour cette baisse d'activité mais à l'inverse, satisfaisons-nous d'avoir réussi à maintenir un niveau d'activité aussi haut.

En revanche, l'effectif salarial a lui, très légèrement augmenté puisqu'au 31 décembre 2020, 302 personnes travaillaient à l'Adséam pour 267 ,45 ETP, soit un peu plus de 5 ETP supplémentaires.

Le recours au « CDD » reste exceptionnel puisque 297 de ces 302 salariés bénéficient d'un CDI et 5 d'un CDD. La répartition par sexe quand à elle, est toujours aussi loin de la parité : 209 femmes et 88 hommes.

Revenons sur quelques faits marquants.

Faits marquants, pas toujours positifs, en raison de cette crise et de ses contraintes touchant également nos partenaires.

Ainsi dès le premier confinement quelques écoles et collèges restaient ouvertes pour permettre aux soignants d'y mettre leurs enfants. L'intention était louable mais d'autres professionnels continuaient de travailler, en particulier les salariés de l'Adséam. Il fallut néanmoins deux semaines d'échanges avec les services du rectorat et le soutien du Conseil Départemental et de l'ARS pour que tout rentre dans le rang et que nous soyons également considérés comme structure « essentielle ».

Plus tard les écoles et collèges rouvrent officiellement mais avec des contraintes de « distanciation » et de classes dédoublées. Contraintes qui se comprennent parfaitement mais, allez savoir pourquoi, entraînent une décision qui exclut les élèves en situation « d'inclusion scolaire ». Les courriers que j'ai pu adresser aux services sont restés « lettre morte ».

Comme cette situation perdure et que cela remet en cause le projet du pôle médico-social d'ouverture d'une « Unité d'Enseignement Externalisé » pour la rentrée prochaine, je viens de solliciter une rencontre avec le Conseil Départemental, l'ARS et les services de l'Éducation Nationale afin de débloquer cette situation.

Tout n'était pas bloqué, loin s'en faut.

En novembre, le projet de service de la « Maison d'Accueil Spécialisé » a été validé.

Comme l'an passé, le pôle Insertion a quelque peu augmenté ses effectifs. La « Maison Relais » a bénéficié d'une augmentation de 0,3 ETP de Technicienne pour l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) tandis que les « Appartements

de Coordination Thérapeutique (ACT) ont obtenu une place supplémentaire dans le Nord Cotentin en septembre et la création de 6 places dans le Sud Manche en octobre.

Depuis quelques années, avec une dizaine d'autres juridictions, le tribunal de Cherbourg met en en place les « TMFPO ».

Ces « Tentatives de Médiations Familiales Préalables Obligatoires », sont en fait un processus expérimental de déjudiciarisation des conflits familiaux et c'est en partenariat avec l'Udaf » (Union Départementale des Associations Familiales) que le pôle « Protection de l'Enfance » assure ces mesures de médiation. Cette expérimentation a été reconduite jusqu'en 2021.

La refonte et la modernisation de nos systèmes informatiques et de communication prévoyaient la création d'un poste de responsable de ces systèmes. C'est chose faite et Thomas POISSON occupe ce poste depuis juillet 2020.

Ce ne sont que des retards liés au Covid qui nous ont contraints de retarder le calendrier des démarches entreprises avec « Le Prépont » et après une année de fonctionnement défini dans un « mandat de gestion », le rapprochement pourrait avoir lieu pour le début de l'année 2022.

De la même façon, c'est un « Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens » (CPOM) commun aux pôles « PMS » et « Protection de l'Enfance » qui nous est proposé conjointement par l'ARS, le CD et la PJJ. Démarche nouvelle et innovante si l'en est, celle-ci multiplie à la fois les documents à rédiger et les réunions de concertation avec nos financeurs. Aussi, de façon pragmatique, nous avons dû nous résoudre à retarder certaines échéances. Réussirons-nous à signer ce CPOM avant le 31 décembre 2021 ? C'est l'objectif visé et tout est mis en œuvre pour l'atteindre mais aujourd'hui il serait hasardeux de ma part de l'affirmer.

Cette année à nouveau, notre Assemblée Générale se déroulera dans une configuration minimale.

Cette année à nouveau, je prends le risque d'être optimiste pour nous souhaiter à tous de retrouver le plus rapidement des conditions de travail conformes à nos attentes.

S'appuyer sur « Zoom » ou « Teams » pour se réunir est une chose. Être contraints de les avoir toujours et encore à nos côtés n'a rien de naturel. Nous avons tous eu le temps de s'apercevoir, si besoin était, que lors d'une réunion, le langage corporel avait toute sa place. Toute sa place pour ne pas dire « essentiel ».

Gilles Bigot
Président

2. LES INSTANCES ASSOCIATIVES

2.1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association a tenu son Assemblée Générale statutaire annuelle le 17 septembre 2020 sur une demi-journée à la salle de conférence « La Source » à Saint Lô.

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID-19, celle-ci s'est tenue en comité restreint.

Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée Générale a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général, le rapport financier de l'exercice 2019. Il a été donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier.

S'en est suivi l'Assemblée Générale extraordinaire. Celle-ci avait pour objet d'approuver les nouveaux statuts ainsi que le règlement de fonctionnement de l'ADSEAM. En effet, une refonte des statuts de l'ADSEAM ainsi que du règlement de fonctionnement a été réalisé. Les administrateurs ont donc travaillé sur la réécriture de ces documents en collaboration avec Maître CARDON-VALENTIN, avocate. Parmi les différentes modifications apportées aux statuts, l'Association a fait le choix de ne réunir qu'un seul type d'instance appelée « Conseil d'Administration ». Elle est également composée non plus de quatre mais de trois catégories de membres : les membres adhérents, les membres d'honneur et les membres de soutien.

Les nouveaux statuts et son règlement de fonctionnement ont ainsi été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois : le 1er septembre, le 22 octobre, le 19 novembre et le 16 décembre 2020.

Les nouveaux statuts de l'ADSEAM ont redéfini les compétences du Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association et réaliser tous actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale, et notamment : Il désigne en son sein le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Le cas échéant, il met fin à leurs fonctions. Il définit la politique et les orientations générales de l'Association. Il valide le projet associatif, avant son approbation en AG.

Il valide les documents prévus par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, et notamment le document Unique de Délégation, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil des établissements et services. Il valide les propositions formulées dans le cadre de la négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.). Il valide les évaluations internes et externes. Il valide les réponses aux appels à projets. Il approuve le règlement intérieur.

Il approuve l'embauche ou la mise à disposition d'un Directeur Général. Il détermine l'étendue de sa mission.

Il valide son contrat de travail, ainsi que son avancement. Il décide, le cas échéant, de mettre fin à ses fonctions.

Il arrête les grandes lignes d'actions de communication et de relations publiques. Il peut constituer des commissions de travail spécialisées. Il vote l'état provisionnel des recettes et dépenses (E.P.R.D.), le budget prévisionnel et le plan prévisionnel d'investissements présentés par le trésorier, et contrôle leur exécution. Il arrête les comptes administratifs et les comptes de l'exercice clos. Il propose, le cas échéant, à l'Assemblée Générale, la nomination des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant. Il prend acte de l'existence des conventions visées à l'article L 612-5 du Code du commerce qui lui sont soumises par le président, et il veille à l'établissement d'un rapport à l'Assemblée générale.

Il établit les convocations aux assemblées générales, et fixe l'ordre du jour. Il statue sur l'agrément et l'exclusion des membres de l'Association. Il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres au président, et peut consentir à un membre du Conseil d'Administration toute délégation de pouvoirs pour une mission déterminée. Il est informé des plans d'action de la gestion des Événements Indésirables graves (EIG), après leur signalement et procède à l'analyse de la cohérence des mesures prises.

2.3. LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant la validation des nouveaux statuts et donc de la suppression de cette instance, le bureau s'est réuni sept fois en 2020 : le 16 janvier, le 6 février, le 12 mars, le 14 mai, le 11 et 29 juin et le 1er septembre.

Les points abordés en réunions ont permis de traiter les nombreux dossiers liés à la fois à la vie associative ainsi qu'au fonctionnement, à l'évolution et au développement des activités des différents établissements et services de l'ADSEAM.

2.4. LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

Soucieux d'élargir la fonction d'administrateur et de le mettre davantage en proximité de la vie associative, le Conseil d'administration a mis en place quatre commissions :

- La commission Synergie et ressources
- La commission Veille et novation
- La commission Communication
- La commission Ressources humaines.

Chaque commission définit des thématiques associatives de travail à déployer sur l'année.

Pour chaque thématique définie, la commission met en place des groupes de travail au niveau associatif.

Ces commissions se réunissent une à deux fois par an selon les besoins et sont composées de cinq personnes : 2 administrateurs, le directeur général, un directeur représentant du conseil de direction et une fonction technique de la direction générale.

Le groupe de travail a pour mission de travailler sur la thématique qui lui a été confiée. Il permet de centraliser la réflexion associative autour d'une thématique bien définie. Ces groupes de travail n'ont pas vocation à durer, ils disparaissent une fois les objectifs atteints.

Il planifie en amont sa méthode de travail pour réaliser son projet (objectifs, modalités de mise en œuvre, étapes de réalisation, échéances, rôle de chaque acteur, ...). Les travaux réalisés sont présentés et validés par le Conseil de direction et le Conseil d'administration.

En 2020, se sont réunies :

2.4.1. LA COMMISSION COMMUNICATION : Les thèmes abordés en 2019 ont porté sur :

- **60 ans de l'ADSEAM :** un groupe de travail a été mis en place afin d'organiser et de préparer les 60 ans de l'association lors de son Assemblée générale initialement prévue en juin 2020. La Gouvernance et l'équipe dirigeante souhaitaient marquer les esprits de ce nouvel anniversaire symbolique. Le thème retenu étant « Aujourd'hui et demain », le groupe de travail devait proposer des animations qui pouvait caractériser et donner sens à ce message. Malheureusement, ce projet a été stoppé compte tenu de la COVID-19 puisque l'évènement a été annulé.

- **Lettre Horizon de l'ADSEAM :** Cette revue est parue une fois en 2020, en janvier, sous une nouvelle présentation pour être en conformité avec la nouvelle identité visuelle de l'ADSEAM. De plus, afin de limiter les impressions « papier », elle est désormais disponible uniquement sous format numérique. Une nouvelle rubrique a été créée : « Focus métier ». Cette rubrique consiste à interviewer un salarié afin de décrire son métier et ainsi faire connaître les différents métiers de l'ADSEAM à l'ensemble des salariés. Chaque salarié a la possibilité de rédiger un article qui est ensuite validé par une commission de relecture. A ce jour, nous rencontrons des difficultés pour faire vivre cette revue. Dans le cadre de ses travaux, la commission Communication de l'ADSEAM souhaiterait mettre en place un groupe de travail pour valoriser cette revue et la faire vivre davantage. L'idée serait de mettre en place « un correspondant communication » sur chaque pôle. Ce projet sera étudié sur l'année 2021.

2.4.2. LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : Les thèmes abordés en 2020 ont porté sur :

- Site qualifiant : Intervention des membres du groupe de travail à la réunion du bureau de l'ADSEAM du 16/01/2020 - Réalisation d'un point sur les sites qualifiants et soumission d'interrogations et de propositions. Le Conseil d'Administration a délibéré en octobre 2020 et a missionné le Conseil de Direction qui devra travailler sur différents thèmes portant sur les sites qualifiants au cours de l'année 2021.
- Mobilité : Mise en place d'un groupe de travail - Réalisation de propositions à destination du Conseil de direction puis du Conseil d'Administration, afin de favoriser et d'encadrer la mobilité des professionnels de l'ADSEAM en interne et en externe. Le groupe s'est réuni lors d'une réunion sur 2020 et la suite du travail est reporté en 2021 en raison de la crise sanitaire.

2.4.3 LA COMMISSION VEILLE ET NOVATION :

En 2019, la commission Veille et Novation a défini comme thème de travail : l'Instance de Parcours Coordonné comme exemple d'expériences pour favoriser le travail et la communication entre les services ayant en charge le même public au sein de l'ADSEAM. La finalité de ce thème est de prendre appui sur cette expérience pour l'envisager à un niveau territorial et ce pour l'ensemble des services de l'ADSEAM.

Les objectifs de ce thème sont de :

- Faire du lien entre les services pour permettre une réponse coordonnée par les différents services ;
- Fluidifier le parcours de la personne accueillie en travaillant de manière complémentaire autour du projet de l'enfant ou de l'adulte bénéficiaire de différents dispositifs de l'association.

Pour cela, un groupe de travail associatif composé de différents représentants des différents secteurs d'activité et des différents territoires a été mis en place en 2019. Le travail s'est poursuivi en 2020. Les travaux ont abouti à l'élaboration de propositions visant à :

- > Favoriser une meilleure connaissance par les professionnels de l'offre de service proposée par l'ADSEAM (portes ouvertes, présentations des services, ...)
- > Faciliter le lien et la coordination entre les services lorsqu'une situation fait intervenir au moins 2 services de l'ADSEAM (instance associative spécifique, outil de partenariat dans le cadre du dossier de l'utilisateur).

Les propositions ont été présentées et validées par le Conseil de direction de l'ADSEAM en décembre 2020. La communication puis la mise en place de ces outils est prévue en 2021.

2.4.4. LA COMMISSION SYNERGIE ET RESSOURCES :

Cette commission ne s'est pas réunie en 2020.

- Pour mémoire, elle a fixé comme objectif en 2019 la mise en place d'un groupe de travail sur la politique d'achat soit constitué. Au vu de nos achats sur l'ensemble de l'association, 3 typologies de produits ou services ont été retenus, à savoir :
 - > Les produits d'entretien
 - > Les fournitures de bureau
 - > Les bureaux de contrôle et de maintenance

- Une étude sera réalisée en lien avec un prestataire externe, pour évaluer et mettre en concurrence différents fournisseurs. Cette étude sera limitée sur le Pôle Médico-sociale sur l'exercice 2020-2021.

2.5. LE CONSEIL DE DIRECTION

Le conseil de direction s'est réuni onze fois en 2020. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois pour faire le point sur les différents projets de l'association et pour traiter des questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles ou transverse à l'association peut être prise après échanges, discussions, confrontations... Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée.

2.6. LES REPRÉSENTATIONS DE L'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, administrateurs, directeur général, directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

● COMMISSIONS NATIONALES/ RÉGIONALES :

- > La convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)
- > La CORAPE (CNAPE régionale)
- > La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)
- > Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (NEXEM)
- > L'Union des Fédérations et syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico social et social (UNIFED)
- > L'Organisation Régionale de la Santé (ORS CREAM)
- > L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
- > La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- > La Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- > L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF)
- > L'Association pour la Médiation Familiale (APMF)
- > L'Association ARRIMAGE (groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale)
- > L'organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des personnes Handicapées (OCTAPEH)
- > La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (FN3S)
- > Le Carrefour National de l'Action Educatrice en Milieu Ouvert (CNAEMO)
- > L'Association Régionale de la Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale

● COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES :

- > Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)
- > Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche (CDAPH)

- > La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH / MDA)
- > La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage
- > La Maison des Adolescents de la Manche
- > Le Conseil de Développement du Cotentin
- > La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- > La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale (ARS)
- > La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche.
- > Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social
- > Le SCIC Centre de Santé Bres Croizat de Cherbourg en Cotentin
- > La Commission d'attribution de logement de Presqu'île Habitat de Cherbourg en Cotentin
- > La commission consultative des services publics locaux de Cherbourg en Cotentin.

Ces différentes représentations sont actualisées dès nécessité et sont validées par le Conseil d'administration.

Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé de :

- > l'ADSEAM, Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche,
- > l'AAJD, Association pour l'aide aux adultes et jeunes en difficulté.
- > L'ACAIS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri.

Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- > L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche gérant le CHRS Le Cap
- > L'association Femmes gérant le CHRS Louise Michel
- > L'association du Centre d'Accueil de Coutances gérant le CHRS Le Prépont
- > Le centre communal d'action sociale gérant le CHRS Villa Myriam et le dispositif 115

● LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

3. LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.1. QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

L'évolution du Document Unique de Délégation concernant la gestion de la qualité à l'ADSEAM a impliqué des changements de fonctionnement de la démarche qualité au sein des différents établissements et services. Des réflexions ont donc été menées sur l'année 2020 permettant d'adapter et de définir un nouveau fonctionnement de la démarche qualité selon chaque pôle dont la mise en place a débuté sur 2020/2021. Ces réflexions ont pris en compte le bilan de l'expérimentation de la démarche qui avait évolué une première fois en 2017.

Dans ce cadre-là, l'accompagnement des établissements et services au titre de leur démarche qualité s'est poursuivi (réunions qualité, suivi des plans d'action, ...).

Également, le déploiement du logiciel qualité AGEVAL s'est poursuivi en 2020 avec une gestion centralisée de l'ensemble des plans d'action de toute l'association et son utilisation pour la réalisation des évaluations internes.

L'année 2020 a également permis la poursuite de l'accompagnement de plusieurs établissements et services par la direction générale dans le cadre de leur démarche d'évaluation interne :

- > IEM : mise en place des groupes de travail avec la participation des professionnels et des familles, formalisation du rapport et validation des résultats au Conseil d'Administration en octobre 2020.
- > SESSAD : mise en place des groupes de travail avec la participation des professionnels et des familles, réalisation de questionnaires auprès des usagers, formalisation du rapport et validation des résultats au Conseil d'Administration en octobre 2020.
- > IME/ITEP : lancement de la démarche au cours du dernier trimestre 2020 avec la définition de la méthodologie de travail et du calendrier.

Malgré les contraintes liées au contexte sanitaire, les établissements et services ont poursuivi la mise en place d'une telle démarche.

En 2021, ce seront donc l'ensemble des établissements et services qui auront réalisé leur évaluation interne.

La poursuite du déploiement de l'outil de Gestion Electronique des Documents (GED) sur l'année 2020 contribuera également à terme à une meilleure gestion documentaire sur l'ensemble des sites de l'association (centralisation, classement et archivage des documents).

D'autres projets ont été lancés au niveau associatif en 2020, en particulier le projet d'informatisation du dossier de l'utilisateur. Ce projet est piloté par la Direction générale. Il contribuera à améliorer la qualité de la tenue et du suivi des dossiers des usagers en centralisant l'information et en facilitant l'accès et le partage du dossier.

Au regard du contexte sanitaire lié au COVID-19, le travail sur les projets des établissements et services ont été dans l'ensemble suspendus au cours de cette année 2020. La Maison d'Accueil Spécialisée a poursuivi le travail en adaptant toutefois la temporalité. Le projet d'établissement de la MAS a pu être présenté puis validé par le Conseil d'Administration au dernier trimestre 2020. Le service des FAS a également continué de travailler sur l'évolution de leur projet de service.

Des appels à projets ont continué d'être déposés au niveau des établissements, en particulier par le Pôle Insertion.

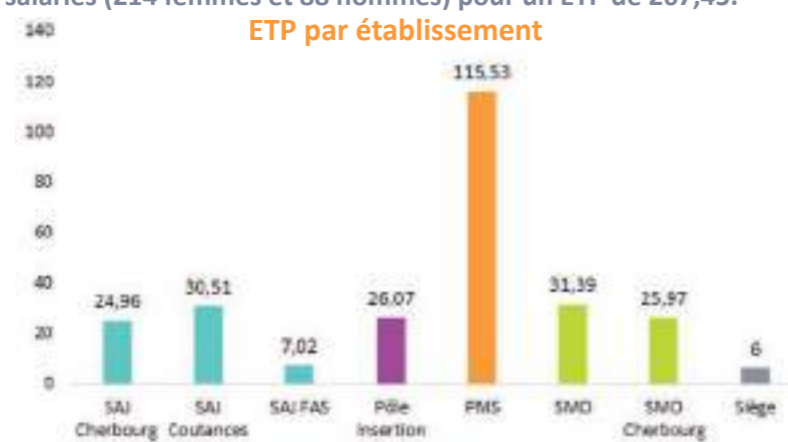
COVID-19 ET RETOUR D'EXPERIENCES : Dans le cadre de la crise sanitaire, un retour d'expériences a été mis en place au niveau associatif. L'association a considéré comme essentiel de prendre un temps pour faire un premier bilan de cette période exceptionnelle. Cela a permis de définir des préconisations sur la gestion de la crise, sur l'accompagnement des usagers et sur l'organisation du travail. Ces préconisations ont été validées par le Conseil de direction de l'ADSEAM en décembre 2020 et font l'objet d'un suivi quant à leur mise en œuvre.

3.2. LES RESSOURCES HUMAINES

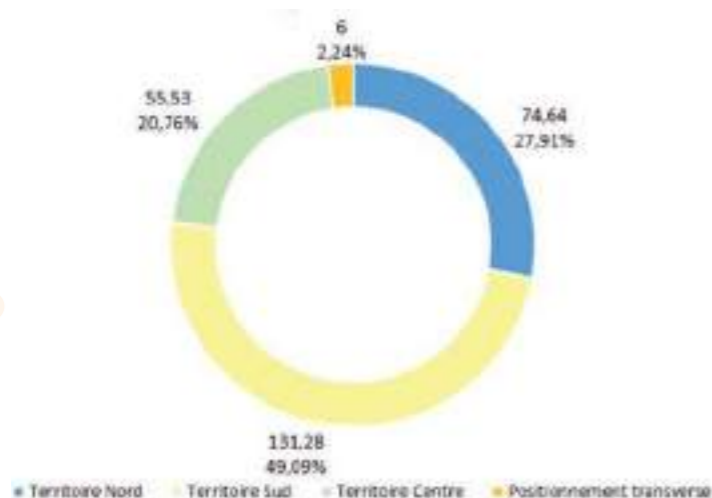
LES DONNÉES SOCIALES AU 31/12/2020¹

L'ADSEAM comptait 302 salariés (214 femmes et 88 hommes) pour un ETP de 267,45.
Soit : 297 CDI et 5 CDD.

La répartition des ETP :



ETP par territoire



70.03% des salariés en CDI sont à temps complet et 29.97% à temps partiel. L'ancienneté moyenne pour l'ensemble de l'ADSEAM est de 12,76 années.

¹ Issu du rapport social 2020

En 2020, en raison de la situation sanitaire la demi-journée d'accueil des nouveaux salariés prévue en octobre 2020 n'a malheureusement pas pu être organisée. Les salariés concernés seront conviés à la prochaine réunion.

LE DIALOGUE SOCIAL

En 2020, les instances représentatives du personnel (CSE central, CSE établissement et NAO) se sont régulièrement rencontrées. Lors de la Négociation Annuelle Obligatoire, il a été notamment négocié et signé un "accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à la conciliation vie professionnelle, familiale et personnelle" et un "accord relatif à la mise en œuvre du droit d'expression". La clôture de la NAO 2020 se fera par la signature du procès-verbal de fin de NAO au cours du premier trimestre 2021, en raison de la situation sanitaire.

LA FORMATION

Le plan de développement des compétences 2020, du fait de la crise sanitaire, n'a pu être mis en œuvre comme initialement prévu, et la grande majorité des actions sont reportées dès que les conditions le pourront. Cependant au terme de l'année 2020, le plan de développement des compétences 2020 au niveau associatif (plan intra) est le suivant :

INTITULÉ DE LA FORMATION	SALARIÉS FORMÉS	ORGANISME DE FORMATION	DATES	LIEU	DURÉE EN HEURES	COÛT TOTAL EN €
Utilisation de la GED	189 salariés formés en 2020	Interne fait par la Direction générale	33 sessions sur l'ensemble de l'année 2020	Sur les territoires	3,5	0,00€
Réunion information retraite						
Valorisation des rôles sociaux						
Formation à l'entretien motivationnel						Report sur 2021
Législation du droit du travail						
Soit						0,00€

3.3. PATRIMOINE

L'association mène une réflexion sur la gestion de l'ensemble de son parc immobilier depuis des années. Cette réflexion a été intégrée dans la négociation des différents CPOM signés avec nos financeurs. Néanmoins, nous rencontrons des difficultés importantes dans cette réflexion aux vues des contraintes budgétaires et de l'offre disponible sur le marché.

- > Durant l'exercice 2020, nous avons commencé à travailler sur l'élaboration d'une plaquette de communication à l'intention des élus et des collectivités afin de les sensibiliser à cette problématique.
- > Cette plaquette sera également un outil dans le cadre des négociations avec nos financeurs sur les années à venir.
- > Elle devra être mise à jour au regard des objectifs des CPOM et une politique de communication devra être mise en place

Au titre de l'exercice 2020, les chantiers suivants ont été engagés :

- > Pôle Médico-Social :
 - Un programme de travaux a été acté avec l'ARS qui va permettre de rénover partiellement le site de Mortain. Un programme a été élaboré avec les équipes et les travaux se sont poursuivis en 2020.
- > Pôle Enfance Hébergement :
 - La réflexion avec les équipes et les services technique du Conseil Départemental de la Manche relative à la construction d'un foyer sur la commune de Saint-Lô est finalisée. Le projet a pris du retard en raison de la période de crise sanitaire. L'association a validé le projet architectural et les démarches administratives vont être engagées par le Conseil Départemental. A la suite de ce projet, l'association et le Conseil Départemental passeront à l'étude de la réimplantation du foyer de Cherbourg.
 - Un sinistre était intervenu fin 2018 sur le CASIP de Cherbourg, Le litige avec l'assureur a été résolu et les travaux sont finalisés. Les locaux ont été réinvestis par les équipes début 2021.
- > Pôle Enfance Services en Milieux Ouvert
 - Des recherches de locaux pour relocaliser les services, sont toujours en cours sur Cherbourg et Avranches. Elles n'ont pas encore abouti pour des raisons techniques et financières.

LA GESTION DES MOYENS :

• La période de crise sanitaire nous a contraint à gérer des approvisionnements importants en terme de matériels de protection à l'intention des professionnels et des usagers. Nous avons pu bénéficier de matériels alloués en urgence par nos financeurs, cependant nous avons dû organiser une filière d'approvisionnement. Cette dernière a été centralisée au siège de l'association et des stocks d'urgence ont été constitués malgré les contraintes (pénurie de certaines protections).

• Des outils dématérialisés ont été mis en place pour permettre aux équipes administratives et éducatives d'exercer leurs fonctions en télétravail afin de ne pas perturber le fonctionnement des établissements et services et d'assurer la prise en charges de nos usagers.

3.4. COMMUNICATION

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle identité visuelle de l'ADSEAM, nous avons continué à déployer celle-ci en mettant à jour nos différents documents associatifs.

Afin de favoriser une meilleure connaissance par les professionnels de l'offre de service proposée de l'ADSEAM et ainsi également favoriser la mobilité interne, l'ADSEAM souhaite mettre en place différentes actions : organisation de portes ouvertes de manière régulière sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des sites, mise en place de colloques, organiser la présentation par un professionnel (hors cadre hiérarchique) de son service au sein d'un autre service, réaliser des vidéos courtes présentant chacun des services.

Le Conseil d'administration a ainsi validé pour 2021, une première action mise en place sur le territoire du Sud Manche. Un prestataire va réaliser un reportage photographique des professionnels, toutes fonctions confondues, pour illustrer le quotidien des professionnels sur le terrain. L'œuvre finale sera exposée dans un premier temps en interne puis en externe. L'objectif de ce projet vise un renforcement d'une cohérence associative et rend le travail de travail des acteurs de l'ADSEAM visible sur le territoire du Sud Manche. A l'heure où l'inclusion se discute et que la question de la cohérence entre les différentes structures d'accueil est évoquée pour le bien des bénéficiaires, ce projet permettra de faire le lien entre les acteurs d'une même association, les partenaires associés (éducation nationale, partenaires santé, justice, département) et les élus du territoire.

3.5. LE SYSTÈME D'INFORMATION

FORMATIONS GED :

Suite à la mise en place de l'outil GED (Gestion Electronique de Documents) fin 2019, les premières sessions de formations ont débuté début 2020 par le Pôle Médico-Social. Peu de temps après, le premier confinement a chamboulé l'ensemble du calendrier des sessions de formations prévues pour les pôles de l'ADSEAM. C'est qu'à partir du mois de septembre que les sessions ont repris en formant l'ensemble des professionnels du pôle Insertion et du pôle des SMO. Puis le confinement du mois de novembre a fait décaler en 2021 les formations pour le pôle des SAJ.



L'outil GED va se développer par l'utilisation de tous, avec la consultation de documents, l'ajout par d'autres mais également l'échange sur les besoins en informations.

Cet outil est à bien différencier du prochain logiciel qui arrivera fin 2021, à savoir le DUI (Dossier de l'Usager Informatisé). En effet, la GED rassemble l'ensemble des documents associatifs (procédures, statuts, comptes-rendus CSE, notes d'informations, etc.) et ne concerne en aucun cas les informations sur les usagers.

RENCONTRES AVEC LES PRESTATAIRES DU DUI : DOSSIER DE L'USAGER INFORMATISÉ

La Responsable Qualité/Développement de projets et le Responsable SI ont débutés fin 2020 les rencontres avec les différents prestataires pouvant proposer leur solution de DUI.

Huit d'entre eux ont retenu l'attention de l'Association.

Sept ont répondu aux demandes d'informations, d'échanges et de présentation. L'ensemble des rencontres a permis d'élaborer un cahier des charges avec les prérequis nécessaires à l'utilisation d'un tel outil au sein de l'ADSEAM.

Avant l'envoi de celui-ci aux différents prestataires, deux logiciels ne correspondaient pas au fonctionnement de l'ADSEAM et ont donc été retirés du projet.

Grâce à ce travail, sur les cinq prestataires sélectionnés, seulement trois ont retenus l'attention de l'Association au regard des réponses du cahier des charges.



SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION

L'Association a décidé fin 2019 de remettre au gout du jour son site internet. Celui-ci a été réalisé en collaboration avec un développeur web indépendant. Le site est notamment une vitrine de présentation de l'Association, mais il permet également de proposer une espace Emploi, avec les offres d'emploi de l'Association et les demandes de candidatures spontanées.

Enfin, une page d'Actualités permet de faire vivre ce site web en y ajoutant régulièrement des unes qui marquent la vie de l'Association.

www.adseam.asso.fr



ARRIVÉE DU RESPONSABLE SI

Dans l'optique de développement des outils du numériques au sein de l'Association, l'ADSEAM a recruté un Responsable Systèmes d'Information. Arrivé en Juillet 2020, il aura comme mission d'améliorer l'usage du numérique par les professionnels, de développer les outils d'information et de communication ainsi que de définir un cadre pour les perspectives du système d'information de l'ADSEAM sur les prochaines années.

ANALYSE DES NOUVEAUX BESOINS EN TÉLÉPHONIE MOBILE

L'usage des outils de communication tels que les smartphones sont déjà en train de s'imposer à de nombreux professionnels, quelque soit le secteur de son métier.

L'Association qui possédait déjà une flotte de téléphone portable, à décider fin 2020 d'améliorer ses équipements et forfaits existants afin d'être en phase avec les besoins actuels et futurs.

C'est ainsi qu'elle a entamé une démarche d'analyse de ses besoins et de mise en concurrence de son fournisseur actuel, pour mettre en œuvre début 2021 de nouvelles dotations à différents professionnels de l'ADSEAM.



POURSUITE DU RENOUELEMENT ET ACHATS DE NOUVEAUX ORDINATEURS

Cette année 2020 a fait naître de nouvelles façons de travailler au sein de l'Association, notamment le télétravail durant le premier confinement et les suivants au cours de cette année particulière.

C'est pourquoi l'ADSEAM a permis à de nombreux professionnels de télétravailler en achetant plusieurs équipements informatiques.

Par ailleurs, une majorité d'ordinateurs accuse un âge supérieur à 4 ans (ce qui est en âge informatique plutôt ancien) et l'ADSEAM a procédé durant cette année 2020 à du renouvellement de plusieurs ordinateurs. Ce renouvellement va se poursuivre sur les prochaines années afin d'obtenir un parc informatique suffisamment performant pour nos usages futurs.

Enfin, il a été décidé, après l'arrivée du Responsable SI, d'équiper systématiquement en ordinateurs portables tout nouvel achat ou renouvellement de PC, afin d'anticiper les besoins futurs en télétravail et en mobilité des professionnels de l'Association.



MISE EN PLACE D'UN OUTIL D'INVENTAIRE DU PARC INFORMATIQUE

L'ADSEAM dispose d'un parc informatique important mais n'a pas de vision claire et précise sur sa composition. En effet, ces matériels doivent être gérés et suivis pour en assurer leurs performances, leurs traitements, leurs pérennités mais aussi leurs cycles de vie.

C'est pourquoi, l'ADSEAM a mis en place un outil de Gestion du Parc Informatique (GLPI).



Cet outil a pour but de :

- Collecter l'information : La collecte d'information ou inventaire, c'est le recueil des informations de base (les matériels utilisés, les numéros de séries, les systèmes d'exploitation, les logiciels installés et leurs numéros de licence, les périphériques connectés (écran), etc.), afin de les faire « entrer » dans l'outil.
- Stocker l'information : Une fois collectée et saisie, l'information est stockée de manière durable, stable et sécurisée dans une base de données (ou BDD). Le stockage est situé sur les serveurs Cloud, sur le territoire français.
- Traiter l'information : Le traitement de l'information va permettre ainsi de :
 - > Suivre en temps réel l'état du parc informatique
 - > Obtenir une vision des logiciels et licences installés
 - > Avoir une gestion budgétaire et financière du matériel
 - > Effectuer des projets pour le renouvellement d'équipements
 - > Mettre en place un système de ticket (avec formulaire) pour les utilisateurs qui rencontrent un problème technique
 - > Obtenir des statistiques variés

03

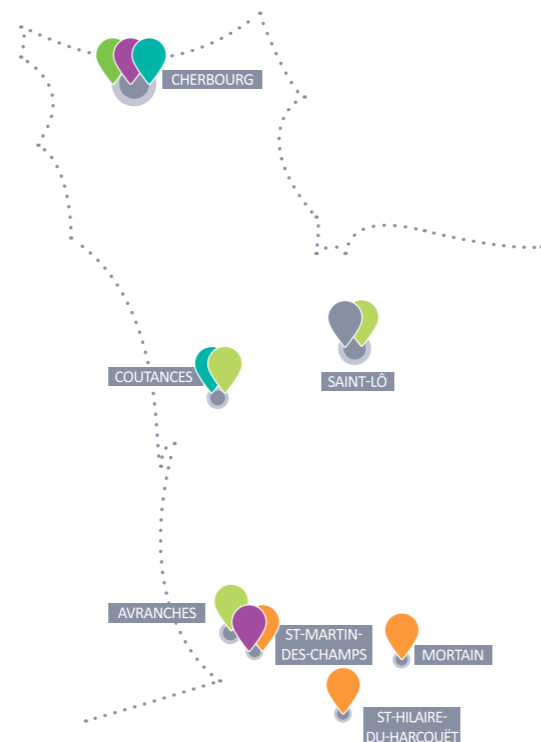
LE RAPPORT DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

1. LES TABLEAUX D'ACTIVITÉS 2020

LA DISTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ DES TROIS SECTEURS D'INTERVENTION

Nombre de personnes suivies en 2020

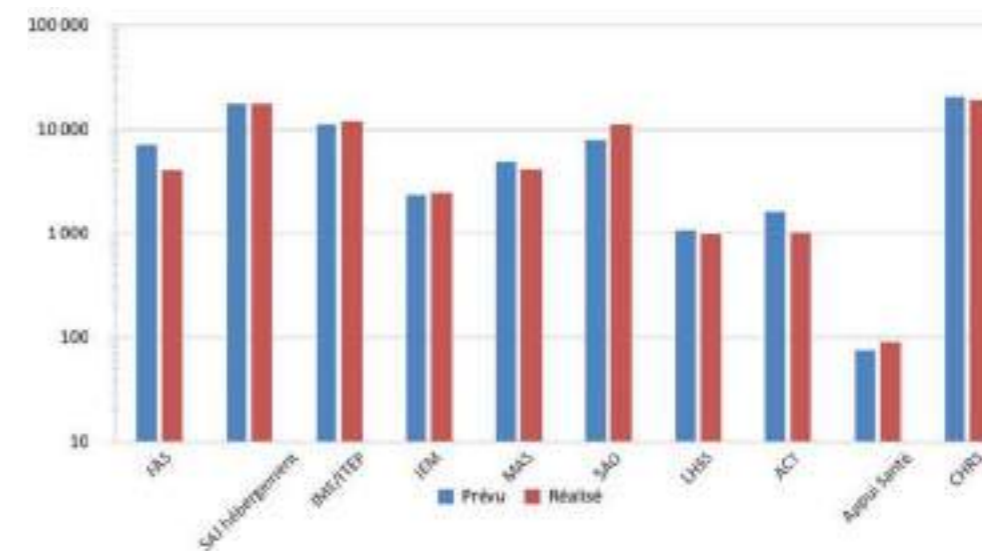
Etablissements ou services	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
FAS (jeunes)	19	15	12	-3
AEMO (jeunes)	1358	1274	1200	-74
SIS IOE				
SIS MJIE (mineurs)	193	168	144	-24
SES JE				
Espace de Consult. Familiales				
Diapason Cherbourg (mineurs)	56	45	39	-6
Diapason Avranches (mineurs)	40	41	26	-15
Médiation Familiale (Cherbg, Avran, Coutances) (adultes)	190	118	68	-50
TMFPO (adultes)	75	133	167	34
Services d'Accompagnement de la Jeunesse (jeunes)	162	144	163	+19
IME / ITEP (jeunes)	79	73	75	+2
IEM (jeunes)	19	17	17	0
MAS (adultes)	14	14	14	0
SESSAD (jeunes)	120	121	125	+4
CHRS Le Cap (personnes)	404	252	299	+47
Service d'Accueil et d'Orientation (personnes)	806	897	737	-160
Service logement (personnes)	62	57	52	-5
Lits Halte Soins Santé (personnes)	11	15	15	0
Appartements de Coordination Thérapeutiques (personnes)	4	3	3	0
Appui Santé (personnes)	84	84	91	7
Maison Relais (personnes)		37	50	+13
Total	3696	3508	3297	-211



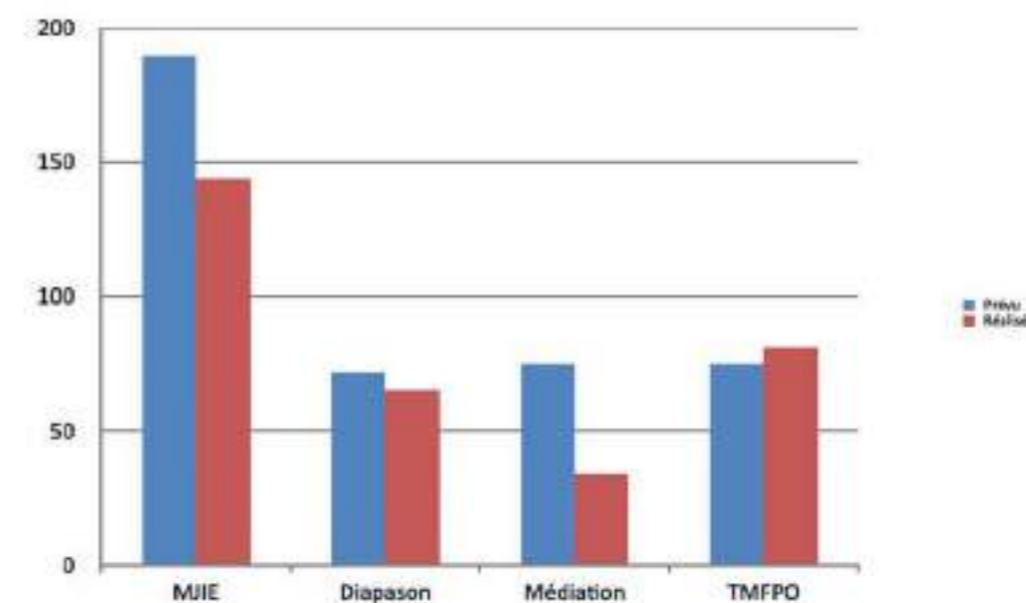
Nombre de journées et d'actes réalisés en 2020 (valeur internet)

Etablissements	Conseil départemental 50		Conseil départemental autres départements		DDCS		FJU		Justice		CPAM		Écart		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Jntes	Actes	%
FAS	5840	3046	1 157	970									-2981		-42,60 %
AEMO	321 930	263 336	8 570	8 631									-58 533		-17,21 %
SIS MJIE							190	144						-46	-24,21 %
Espace Consc.Fam.															
Diapason (Cherb et Avranc)									72	65				-7,00	-9,72 %
Médiation familiale (Chbg, Avr, Coust)									75	34				-41,00	-54,67 %
TMFPO									75	81				6,00	8 %
SAJ Hébergement	17 367	17 407	1013	0									-973		-5,28 %
MEITEP	167	92	367	162							11049	11929	-690		-5,43 %
EM	167	158	75	64							2359	2473	-85		-4,03 %
MAS											4855	4078	777		16,00 %
CESSAD											12182	12475	293,00		2,41 %
CHRS Le Cap Service d'Accueil et d'Orientation					20456	19164							-1274		-6,23 %
Appel Santé					7800	11150							3350		42,95 %
Appel Santé	75	91											16		21,33 %
Lits Halte Soins Sortie											1068	967	-131		-11,93 %
Appariements de coordination thérapeutique											1582	1023	-569		-35,74 %
Total nb journées	345 566	284 131	9 182	9 667	26 256	30 334	0	1			20 953	20 470			
Total nb actes							190	144	222	180	12 182	12 475			
Activité 2020	Nb de journées prévues		403 979		Nb d'actes prévus		12 594								
	Nb de journées réalisées		344 802		Nb d'actes réalisés		12 799								
	Écart		-59 177		Écart		205								

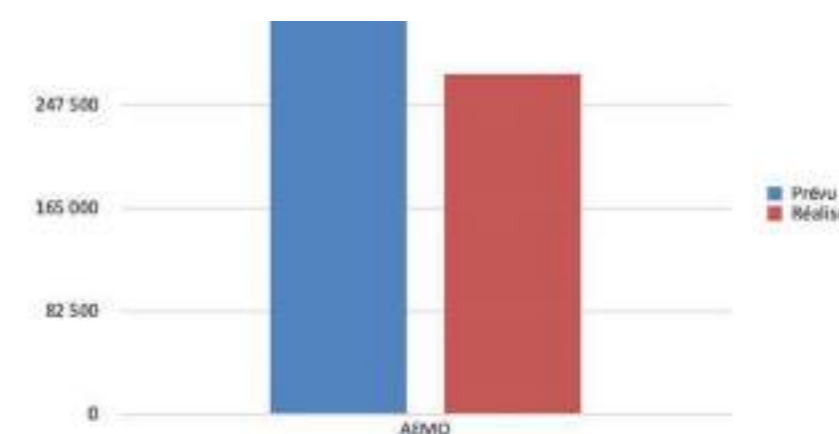
Journées



Actes

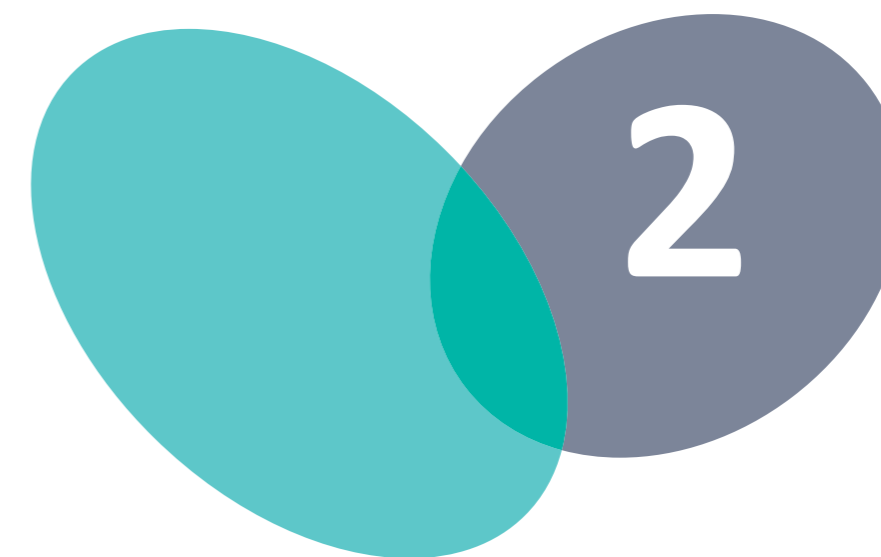
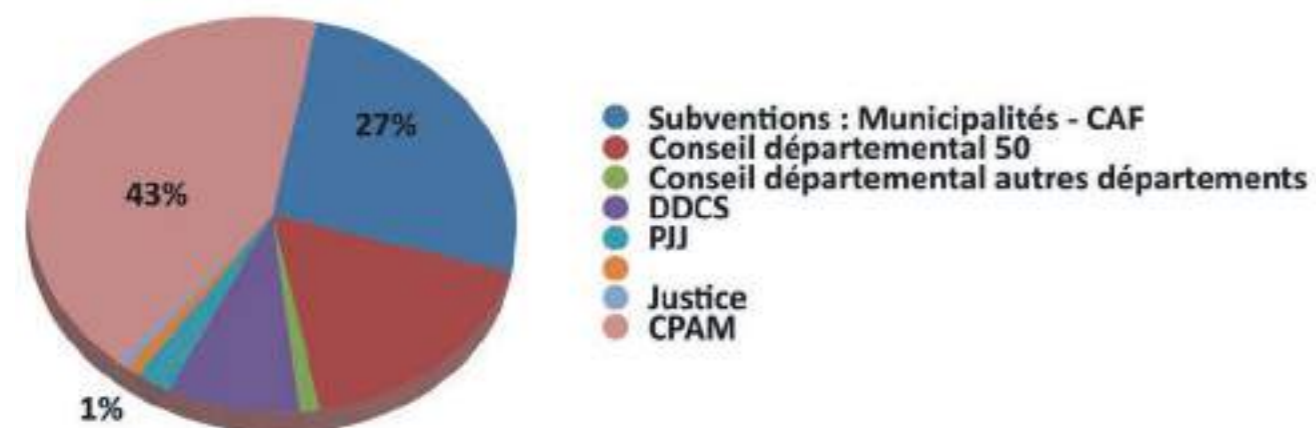


Journées



Recettes par organismes payeurs (Facturation en K€ - année 2020)

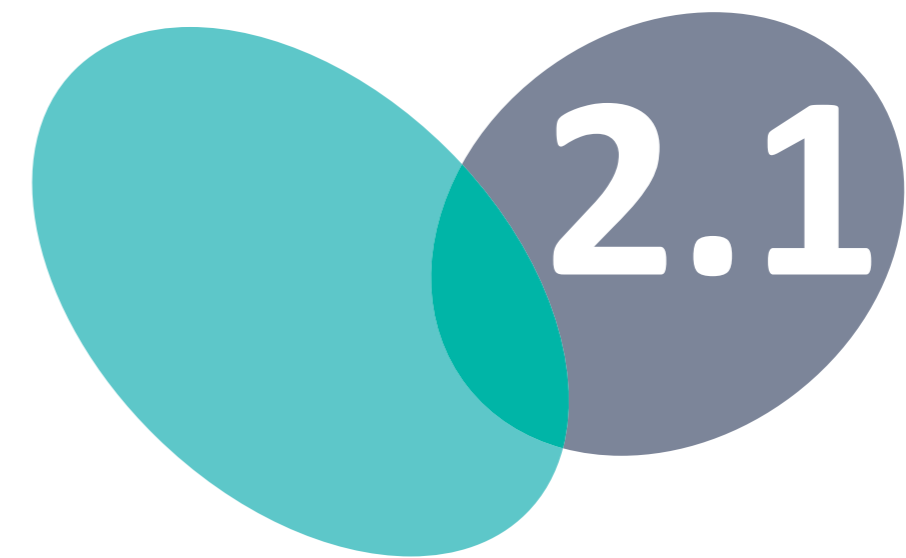
Etablissements	Subventions : Municipalités - CAF	Conseil départeme ntal 50	Conseil départemental autres départements	DDCS	PJJ	Usagers	Justice	CPAM	TOTAL
FAS	700		116						816
AEMO		2 605	86						2 671
SIS MJIE					337				337
Diapason (Cherb et Avranc)	49						10		65
Médiation familiale (Chbg, Avr, Court)	94	10				8	33		145
SAJ hébergements	3463							(MSA)	3 463
IME/TEP		-5,3	2,4			7,9		3 137	3 142
IEM		52,4	17,6			2		885,3	957,3
MAS						75		1101,7	1176,7
SESSAD								1486,6	1486,6
CHRS Le Cap	16			981		54			1 051
Service d'Accueil et d'Orientation	21			171					192
Service Logement	26	11		29		12			78
Appui Santé		92							92
SIAO 50				152					152
ACT						2		161	163
Lits Halte Soins Santé + coordi- nateur de soins						2		122	124
Total	4 369	2 785	202	1 333	337	163	49	6 894	16 112



LE PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



ADSEAM



SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE

FOYER D'HÉBERGEMENT

DIRECTION :
93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.41.00
FAX : 02.33.19.05.94

DIRECTEUR : THIERRY BOUCE
E-MAIL : poleado@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :
COUTANCES : FLORENCE GALLES / PIERRE FRANÇOIS LEJEUNE
CHERBOURG : PATRICE LEFEBVRE / JEAN LUC PAYSANT

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du pôle hébergement de Coutances et de Cherbourg date du 27 mars 2018.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil des foyers d'hébergement est fixée à 34 places réparties sur 2 sites : Coutances et Cherbourg.

- > La Guérie à Coutances : 11 places en collectif
- > Beausite à Coutances : 6 places en collectif
- > Aristide Briand à Cherbourg en Cotentin : 8 places en collectif
- > Beuzeville à Cherbourg en Cotentin : 9 places en collectif.

POPULATION ACCUEILLIE

Les foyers d'hébergement sont habilités à recevoir pour chacun des sites 17 garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil de l'ordonnance du 02 février 1945.

FINANCEMENT

Les foyers Hébergements sont financés par le Conseil départemental de la Manche. Le prix de journée est fixé dans le cadre du CPOM.

MISSIONS

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM ont pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation
- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles
- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et celles de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat)
- Assurer un accompagnement éducatif au mineur et au jeune majeur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.



ACTIONS

Les publics accompagnés peuvent être confrontés à des problématiques familiales relatives à :

- Des formes de violence physiques et /ou psychiques
- Des difficultés des parents à assurer leurs responsabilités en matière de protection, de développement et d'éducation de l'enfant
- Des problèmes de communication au sein de la cellule familiale
- Des confusions générationnelles
- Des pratiques addictives
- Des formes de précarité sociale

Les jeunes accompagnés peuvent être confrontés aussi à des problématiques personnelles ou psychologiques qui peuvent se caractériser de différentes manières, et prendre, par exemple, la forme :

- De troubles cognitifs
- De manque d'estime de soi, de dévalorisation de soi
- De problématiques d'abandon, de ruptures de liens
- De sentiment d'insécurité
- De problèmes d'addiction (alcool, stupéfiant, jeux vidéo, téléphone...)
- De formes d'inhibition, de troubles alimentaires, de comportements suicidaires, de tentatives de suicides, de fugues
- De carences affectives et relationnelles
- De problèmes relationnels avec d'autres jeunes
- De violences, de passages à l'acte délictueux

Ces problématiques familiales et personnelles auxquelles peuvent être confrontés les jeunes accompagnés soulignent l'importance que l'hébergement soit un lieu de protection, de contenance, de permanence, d'acquisition de repères et de valeurs.

Pour favoriser l'insertion, l'autonomie sociale et le développement personnel des jeunes, les foyers d'hébergement mettent en œuvre des pratiques d'accompagnement liées :

- A l'éducation
- A la scolarisation
- A l'emploi et la formation professionnelle
- A la santé
- A la vie résidentielle, au logement
- A la citoyenneté, aux loisirs et à la vie sociale
- Aux problématiques judiciaires

1. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention comprennent trois dimensions :

- > en direction du jeune confié
- > en direction de sa famille
- > en direction de son environnement (social, professionnel...)

A) PRINCIPES EN DIRECTION DU JEUNE :

La mesure de placement est avant tout une mesure éducative. Chaque jeune confié est capable de développement personnel, de modification, d'évolution dans les domaines affectif, cognitif et social. Il est reconnu non par ses difficultés et troubles mais par ses besoins, ses demandes et ses aptitudes.

La prise en charge ne peut être conçue que comme provisoire ; elle suppose une approche positive du jeune, momentanément en échec dans son environnement, voire en rupture, un temps suffisant pendant lequel la mise en œuvre de l'action éducative, pédagogique, psychologique, est adaptée à ses besoins.

Les foyers d'hébergement mettent en œuvre un projet personnalisé dans lequel le jeune est acteur de sa propre démarche.

Ils cherchent à fournir à chaque jeune un accompagnement, des prestations grâce auxquelles ce dernier peut élaborer de manière négociée et contractuelle son propre cheminement dans le dispositif proposé, ce qui constitue un préalable à son projet de vie ultérieur.

Ils favorisent les modes d'expression créatrice du jeune et l'apprentissage des règles de vie communautaire indispensables pour positiver son statut de citoyen.

Cette démarche suppose que chaque jeune est/ou sera, capable de respect des autres et de soi. Elle implique aussi que tout apprentissage proposé reconnaît un droit à l'erreur, droit constitutif de tout processus d'évolutions sociale et intellectuelle.

Les foyers d'hébergement se doivent de mettre en œuvre tout le dispositif respectant les obligations de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

B) PRINCIPES EN DIRECTION DE LA FAMILLE :

Ils ne se substituent pas à la famille. Quelles que soient sa situation (sauf dispositions légales contraires), leurs difficultés, les parents ou représentants légaux sont informés et associés à l'élaboration du projet personnalisé de son enfant. Ils s'appuient sur la fonction parentale et l'étayent si besoin afin que le jeune (re) trouve sa place au sein de sa famille. Nous avons un devoir déontologique de respect des valeurs et de la culture de la famille, dont les pratiques s'inscrivent dans les limites du droit.

La prise en compte de l'environnement familial est un axe de travail permanent. L'institution assume une fonction de tiers : elle permet de travailler sur des modes de communication et autant que possible sur le changement dans les modes de relation. Sur la base d'une évaluation, elle vise la restauration du lien familial voire la possibilité d'un retour en famille quand cela est souhaitable et pertinent.

Quand celui-ci est impossible, la famille et le jeune sont accompagnés dans un lien nouveau : être en relation, vivre la séparation. Le travail est mis en œuvre principalement par le référent du projet et/ou le psychologue. Dans certaines situations, des rencontres à domicile sont réalisées.

En fonction de l'avancée du projet personnalisé, les entretiens avec la famille se déroulent en présence de l'éducateur référent et - si besoin - du chef de service et/ou de la psychologue: il s'agit de définir ensemble les règles de l'accueil, voire de les rappeler.

Le travail avec les familles se réalise dans le cadre de visites et de rencontres organisées sur l'un des sites administratifs, à domicile ou en lieu extérieur : Centre Médico-Social (CMS)...

La trame des entretiens familiaux concerne le déroulement et l'association au projet personnalisé. Ils s'engagent autour de l'énoncé du cadre dès le début de l'accueil et se poursuivent à toutes les étapes de l'accompagnement.

Une articulation régulière avec les services placeurs est assurée de manière à préciser les différentes responsabilités de l'accompagnement et à faciliter des ajustements réciproques.

C) PRINCIPES EN DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Nous nous devons de travailler en partenariat avec chaque membre de l'entourage du jeune afin que celui-ci, momentanément confié au SAJ, soit au plus vite et au mieux intégré dans son environnement. Le placement étant provisoire, il convient de maintenir ces liens.

Les objectifs définis doivent être accessibles. Le SAJ est un des maillons d'un ensemble beaucoup plus vaste dans l'éducation du jeune.

En ce sens, l'intégration – la socialisation – la (re) valorisation – l'acquisition de compétences sociales, professionnelles, scolaires – le (re) positionnement valorisé dans et par la famille, constituent les principaux concepts des finalités éducatives du Pôle Adolescents.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM se décomposent en 4 maison sur 2 zones géographiques différentes : 2 maisons mixtes pour le site de Coutances et 2 maisons mixtes sur le site de Cherbourg.

ACTIVITÉ 2020

Le fait marquant de cette année 2020 est bien évidemment la crise sanitaire liée à la Covid 19 et la mise en place d'un confinement à compter du 17 mars 2020. Cette période inédite a pris au dépourvu tous les secteurs professionnels et déstabilisé plus d'un responsable de structure de la protection de l'enfance.

Pour le SAJ, une erreur d'appréciation a été commise de la part de la précédente direction. La décision de renvoyer une grande partie des adolescents dans leur famille s'est fait sans l'accord préalable des juges pour enfants et de l'ASE.

Pour autant, un suivi s'est mis en place à distance entre les professionnels des internats et les familles.

Ainsi, sur Cherbourg, un regroupement s'est opéré entre le foyer de Beuzeville et celui de Briand. L'ensemble des adolescents accueillis l'ont été sur Beuzeville sachant que le Foyer de Briand restait potentiellement ouvert pour pouvoir recevoir les jeunes qui ne tiendraient plus en famille. Le foyer de Briand a également répondu à la demande d'accueil d'urgence de 3 jeunes adolescents pendant ce confinement et a pu mettre en place une période d'observation avec une équipe éducative restreinte. L'évaluation terminée les nouveaux pouvaient rejoindre le collectif de Beuzeville.

Pour le suivi des jeunes de l'internat repartis en famille, un service d'accompagnement à domicile a été improvisé dans les locaux administratifs de Cherbourg. Tous les après-midi, un éducateur faisait une permanence. Il prenait contact avec les familles et organisait des visites à domicile selon les besoins.

A Coutances, les foyers de Beausite et de la Guérie se sont également regroupés et le suivi des jeunes en famille s'est sensiblement organisé de la même façon.

Aucun incident ne fut à déplorer sur cette période mais les relations de confiance entre le SAJ, l'ASE et les juges, déjà fragilisées ces dernières années en raison de vacances de poste de direction, se sont fortement dégradées à ce moment-là.

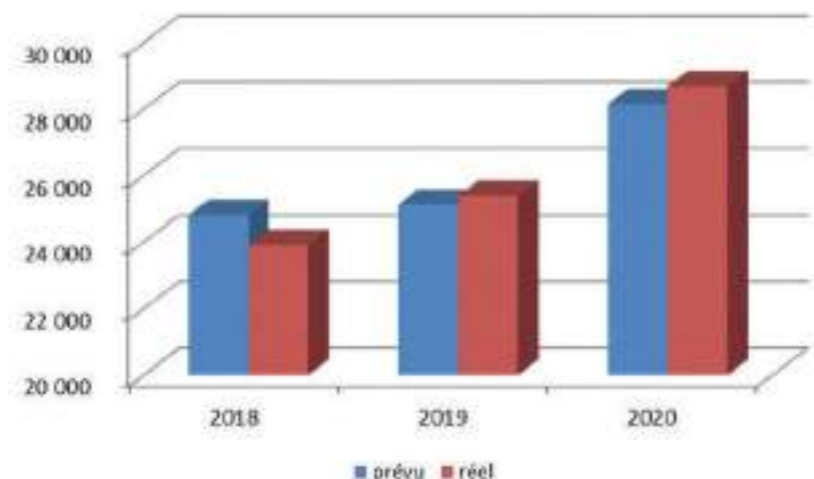
Enfin, il est à noter un turn over important chez les cadres du Service d'Accompagnement de la Jeunesse sur l'année 2020. Ainsi :

- Le chef de service du SEMO et du foyer de Briand a été absent pour maladie de janvier à septembre 2020. A partir du 6 avril il a été remplacé par un chef de service intérimaire qui a gardé la responsabilité du foyer au retour du titulaire en mi-temps thérapeutique.
- Le chef de service de Beausite à Coutances et des FAS a quitté ses fonctions le 30 juin 2020. Une nouvelle cheffe de service est arrivée sur ce même poste le 13 juillet 2020.
- Le directeur du SAJ a été absent pour maladie du 27 avril jusqu'à sa démission le 26 octobre 2020. Un interim a été organisé du 15 juin au 26 octobre. Une procédure de recrutement a été engagée fin octobre. La prise de poste de la candidate retenue a été programmée en janvier 2021.
- A la suite d'une enquête pour souffrance au travail diligentée au sein du SAJ de Cherbourg, le chef de service de Beuzeville a été affecté à la gestion du foyer de Briand.

Activité globale de 2018 à 2020 en journées valeur réelle (tous types d'activités confondus)

	MANCHE		A. FINANCEURS		TOTAL	
	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL
2018	23 797	23 225	1020	694	24 817	23 919
2019	24 101	25 288	1020	101	25 121	25 389
2020	27 131	28 689	1020	-	28 151	28 689

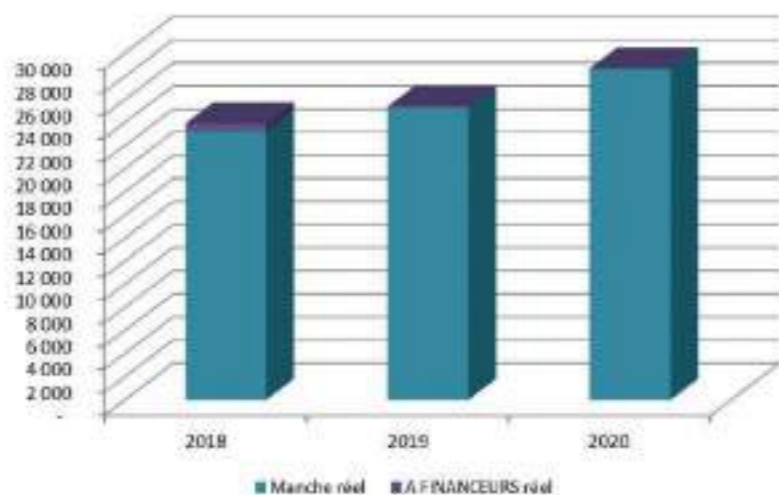
• **Activité en valeur réelle de 2018 à 2020**



Activité hébergement en valeur réelle 2020

TOUS LES FINANCEURS	HÉBERGEMENT						TOTAL
	4 FOYERS	APPART. SEMO	ACCUEIL URGENCE	ABS.AU DELÀ DE 5 JOURS	INTERNAT MODULÉ	ACCUEIL SANS HÉBERGT	
RÉALISÉ	10064	650	0	1185	0	0	11899
PRÉVU	11169	973	0	0	0	0	12142
ÉCART	-1105	-323	0	1185	0	0	-243

• **Activité par financeur en nombre de journées (toutes activités confondues) en valeur réelle de 2018 à 2020**



L'activité (en valeur réelle) reste inférieure au prévisionnel mais, avec la « réouverture » du site de Beausite, nous avons retrouvé un niveau d'activité proche du prévisionnel et une forte augmentation par rapport à 2017. Ce retour à une certaine « normalité » est également le reflet de l'amélioration de l'organisation de l'équipe éducative des foyers d'hébergement.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Un groupe de travail s'est constitué afin de commencer à réfléchir sur le projet architectural du futur lieu d'hébergement à Saint-Lô. Il est composé de la direction, des quatre chefs de service, de quatre salariés non cadres, d'une secrétaire et d'un administrateur. Cette réflexion va de pair avec le travail de réécriture du projet d'établissement qui a débuté en septembre 2019 (travail sur la méthodologie). Concernant le projet de Saint Lo, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents partenaires et notamment avec l'architecte du projet. Les rencontres ont eu pour objectifs de clarifier le projet d'ensemble et une concertation autour du plan architectural. Ce travail doit se poursuivre en 2020. Ce projet immobilier impactera l'organisation générale du SAJ, un nouveau projet d'établissement doit être à l'étude en tenant compte de cette évolution majeure.

CENTRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CASIP)



DIRECTION :
93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.05.91
FAX : 02.33.07.63.77

DIRECTEUR : THIERRY BOUCE
E-MAIL : poleado@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : PATRICE LEFEBVRE
10 IMPASSE LEVEEL – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du CASIP de Cherbourg date du 27 mars 2018.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil est fixée à 14 places dont 6 places pour les jeunes en hébergement ADSEAM et 8 places pour les externes.

POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services...).

FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil départemental de la Manche.

MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droits communs.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation.

Les objectifs généraux du CASIP sont :

- D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée, à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle
- D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets,
- D'être un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés
- De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

ACTIONS

L'équipe éducative et pédagogique du CASIP veillent à prendre en compte des principes tant en direction du jeune que de sa famille ou de l'environnement.

Elle est composée d'un éducateur technique, d'un éducateur spécialisé et d'un instituteur mis à disposition par l'Education Nationale.

- **Si le jeune est placé en qualité d'externe**, il s'agira de :
 - > Veiller à ne pas se substituer à la famille,
 - > Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et environnementales,
 - > Aider les familles dans l'exercice de leur fonction parentale,
 - > Respecter les valeurs, la culture de la famille lorsqu'elle s'inscrit dans la légalité afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
 - > Co-construire avec lui son projet individualisé.
- **Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne**, il s'agira pour les professionnels de s'inscrire, au même titre que les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement dans la mise en œuvre du projet individualisé en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

- > Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute, l'échange nécessaire à la remise en confiance et la valorisation de soi.
- > Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
- > Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adapté aux besoins des jeunes et des objectifs visés.
- > Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune tenant compte de leurs capacités opératoires et de leur niveau d'attention.
- > Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.
- > Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
- > Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.

SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP n'existe que sur Cherbourg pour accueillir 6 jeunes issus des hébergements de Cherbourg et 8 jeunes externes confiés par les services de l'ASE de la Manche ou par le juge des enfants.

ACTIVITE 2020

Le CASIP est resté fermé tout le temps du confinement. Les professionnels de ce service sont venus en soutien aux équipes d'internat. Une fois par semaine, chaque professionnel prenait contact avec les jeunes suivis et leurs familles.

L'enseignant, quant à lui, a organisé tous les matins le suivi scolaire des adolescents regroupés sur le foyer de Beuzeville.

Autre fait marquant de l'année 2020 pour le CASIP, celui-ci a pu ré-ouvrir ses portes après l'incendie qui avait ravagé une partie de ses locaux en décembre 2018. Après de nombreuses démarches administratives, les travaux de réhabilitation ont débuté en septembre 2020 pour se finaliser en décembre de la même année.

CASIP EXTERNES EN VALEUR RÉELLE DE 2018 À 2020

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
2018	1512	977	-535
2019	1512	925	-587
2020	1512	1026	-486

Si nous constatons une augmentation du nombre de journée, nous demeurons éloignés du prévisionnel (64.62 % du taux d'occupation). Il nous faut poursuivre notre travail de communication auprès de nos partenaires.

SERVICE D'ÉDUCATION EN MILIEU OUVERT (SEMO)

DIRECTION :

93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.41.00
FAX : 02.33.19.05.94

DIRECTEUR : THIERRY BOUCE

E-MAIL : poleado@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

CHERBOURG : 2 RUE PSICHARI : JEAN-LUC PAYSANT
COUTANCES : 2B-2C RUE DES TANNERIES PRODHOMMES: FLORENCE GALLES

AUTORISATION/ HABILITATION

L'avenant n°2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017 – 2021, en date du 19 décembre 2019, a modifié le nombre de mesures. Avec 10 prestations supplémentaires, la capacité du service est portée désormais à 45 mesures.

CAPACITE AUTORISEE

Le nombre de mesures au Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) est fixé à 45 mesures réparties sur 2 secteurs : Nord Manche et Centre – Sud Manche

- > Nord Manche : 23 mesures
- > Sud et Centre Manche : 22 mesures

POPULATION ACCUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des Jeunes Majeurs jusqu'à 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM).

Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

FINANCEMENT

Le Service d'Éducation en Milieu Ouvert est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer pour des jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers une autonomie progressive.

ACTIONS

L'action des professionnels du SEMO s'inscrit autour du projet individualisé de chaque jeune accompagné.

Ce projet comprend les objectifs suivants (et les moyens qui en découlent) :

- Accompagner le jeune dans son développement personnel,
- Répondre aux besoins élémentaires d'insertion (logement, budget, vie professionnelle, santé, socialisation)
- Redéfinir la place de chacun (jeune, famille)
- Restaurer le lien familial et avec le réseau de soutien existant, maintenir des liens familiaux.

Le projet est élaboré à partir des attentes du jeune et de sa famille, des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il est validé pour la durée de la mesure et révisable obligatoirement une fois par an au moins. Il est signé par le jeune, sa famille, le service et envoyé au service prescripteur (territoire de solidarité ou JE).



ADSEAM
SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA JEUNESSE

SECTEURS D'INTERVENTION ACTIVITÉ 2020

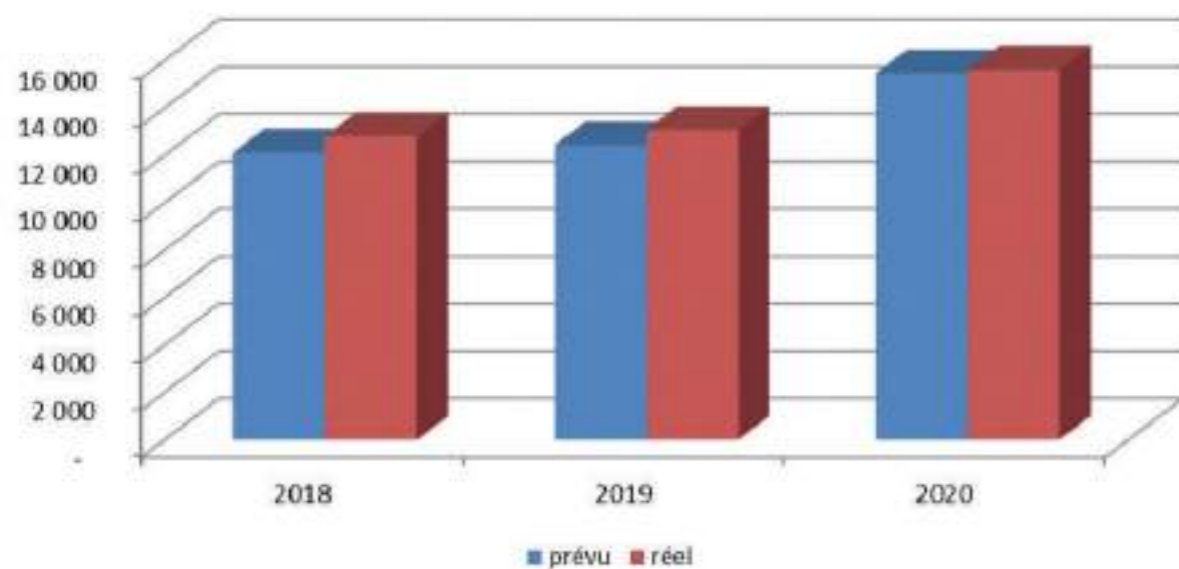
L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la covid 19. Malgré la mise en place d'un confinement stricte à compter du 17 mars, les professionnels en télétravail ont poursuivi leurs accompagnements éducatifs auprès des adolescents confiés. De nouvelles modalités d'échanges se sont mise en place principalement par contacts téléphoniques tant avec les jeunes qu'avec leurs parents. Les locaux du service étant fermés, les professionnels organisaient des rencontres à l'extérieur avec les adolescents lorsque cela s'avérait nécessaire.

• Activité SEMO en valeur réelle de 2018 à 2020 en journées

	SEMO NORD		SEMO CENTRE		SEMO SUD		TOTAL SEMO	
	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL
2018	6 241	6 517	4 161	5 524	1 734	777	12 136	12 818
2019	6 394	6 869	4 161	5 113	1 885	1 103	12 440	13 085
2020	7 908	7 421	-	6 471	-	1 727	15 470	15 619

* SEMO Centre et Sud : prévu : 6 589

• Activité en valeur réelle de 2018 à 2020



REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le nouvel avenant précise que nous disposons au SEMO de 22 places dont 3 places (SEMO Hébergement) en appartement (ou FJT) pour Coutances et de 23 dont 3 places en appart ou FJT (SEMO hébergement) pour le Nord.

L'organisation actuelle du SEMO est la suivante :

45 places dont 22 sur Coutances et 23 sur Cherbourg dont 3 places en appartement ou FJT
Sur Coutances, nous disposons d'une place en FJT

La réflexion doit porter pour ce secteur sur :

- Louer ou Réaménager un appartement (dans bâtiment des FAS)
- Envisager 1 ou 2 places FJT supplémentaires

Les besoins en hébergement dans le cadre du SEMO sont réels sur le secteur de Coutances.

FAMILLES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES (FAS)

DIRECTION :

93 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY 50200 COUTANCES
TEL : 02.33.19.05.91

DIRECTEUR : THIERRY BOUCE

E-MAIL : poleado@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

PIERRE-FRANÇOIS LEJEUNE
TEL : 02.33.19.05.91
E-MAIL : fas@adseam.asso.fr

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté portant la régularisation de 33 places existantes et extension de 7 places du service des Familles d'Accueil Spécialisées de l'ADSEAM date du 21 août 2006.

CAPACITE AUTORISEE

Le service des FAS est autorisé à accueillir des enfants de la naissance à leur majorité, garçons et filles. Une prolongation du placement est possible pour des jeunes majeurs. La capacité autorisée par le CPOM 2017-2021 est répartie de la manière suivante :

- > Seize places dans la Manche,
- > Cinq places dans le Calvados.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. A ces carences s'ajoutent souvent une rupture douloureuse des liens parentaux, un déficit majeur de la relation parentale, un manque de soins au cours de la petite enfance. Le rejet ou l'abandon fragilise chez ces enfants, toute perspective de construction individuelle et autonome à l'égard des parents.

L'enfant passe donc d'une situation où ses parents se trouvent en incapacité d'assurer leur fonction à une autre situation où des éducateurs assurent une suppléance parentale dans un temps donné.

FINANCEMENT

Le service des FAS est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

Des professionnels de l'éducation spécialisée accueillent au sein de leur propre famille des enfants gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. Le service vise à offrir à l'enfant ou à l'adolescent une structure à caractère familial encadrée par des éducateurs spécialisés afin de l'accompagner dans son histoire et son devenir.

Un accueil familial spécialisé, de par la qualification des professionnels, se doit d'être identifié dans une offre de service différenciée du placement familial habituel. Ce type d'accueil se caractérise par les finalités suivantes :

> Le sens d'une protection renforcée

L'accueil par le service répond à un besoin de protection décidé par voie judiciaire ou administrative. Cependant cette « protection » ne peut se résumer uniquement à une mise à l'écart de situations jugées dangereuses. Elle vise également à ce que l'enfant gagne le sentiment d'une sécurité intérieure qui le protège de lui-même et nuance l'envahissement des sentiments de culpabilité activés par le vécu de placement.

> L'accompagnement éducatif spécialisé

Le sens fondamental de l'accompagnement est de permettre à l'enfant de devenir acteur de son histoire, de reconstruire l'idée d'un avenir possible, donc la perspective d'un projet personnel.



SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA JEUNESSE

> **Le lien et les repères de vie recréés**

L'enfant doit expérimenter en début de séjour la pertinence d'un contenant fort et cohérent, capable de limites, posant des repères de génération, dans lequel il puisse engager ses attentes. L'objectif à chaque nouvel accueil est de faire vivre une relation d'étayage qui n'a pas eu lieu jusque-là ou qui s'est déroulée de façon inadéquate.

La mission prioritaire du service consiste à offrir une prise en charge permanente – accueil – hébergement – encadrement - à des jeunes en situations familiales très difficiles, présentant des troubles de la personnalité et/ou des difficultés importantes de comportement. Ces jeunes sont placés sur mandat de l'aide sociale à l'enfance de la Manche et du Calvados.

Cet accueil a la particularité de proposer un accompagnement spécialisé en situation. Il peut être conduit par les deux membres du couple s'ils sont tous deux éducateurs diplômés, ou par un seul des deux répondant à cette exigence. L'objectif est donc de proposer un cadre familial, échappant au poids institutionnel, à l'intérieur duquel puisse se développer de façon continue un travail personnalisé et approfondi sur la vie relationnelle de l'enfant et ses repères de vie, conduit par ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

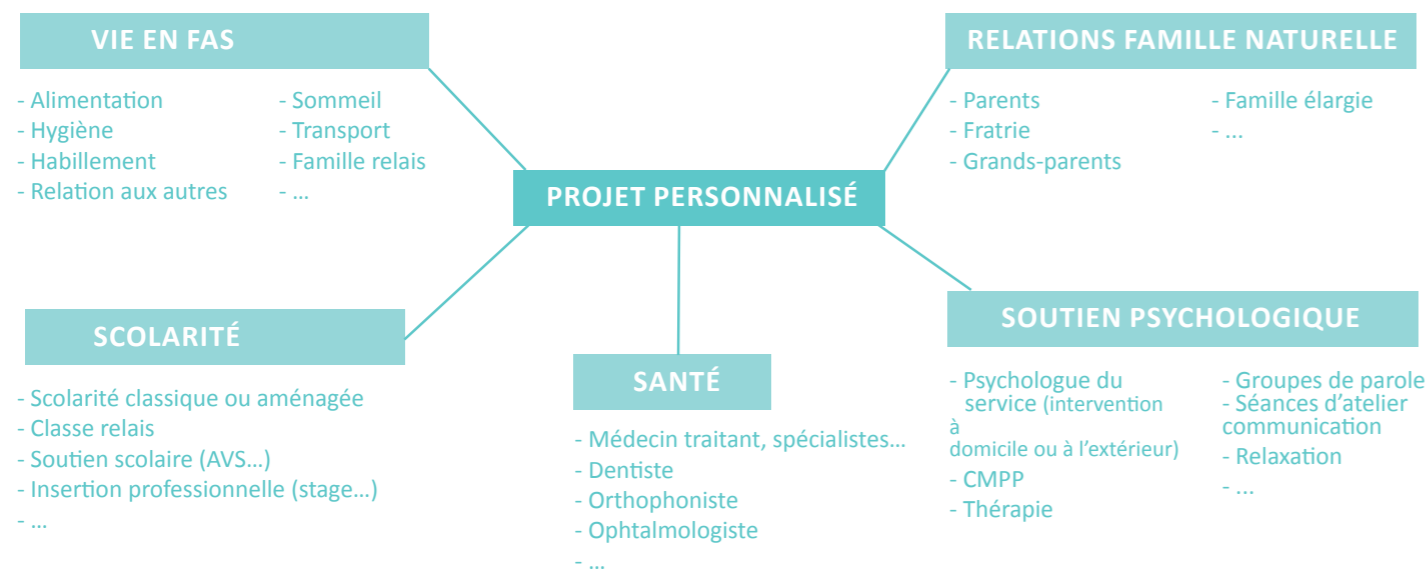
Il s'adresse à des enfants souffrant de perturbations importantes du lien, exprimées par des souffrances diverses pour lesquels la question de leur place (et conjointement la question du placement) reste une question vive.

La garantie d'existence et d'activité de ces espaces repose sur trois modes de continuité :

- > La continuité de la présence des adultes référents,
- > La permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- > La capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

ACTIONS

Le service propose des prestations diversifiées définies dans un programme d'intervention dont le projet personnalisé constitue le socle. Ces prestations visent à répondre aux besoins du jeune dans les différents domaines de son quotidien.



SECTEURS D'INTERVENTION

Quatre familles exercent leurs missions dans le département de la Manche et deux familles exercent dans le département du Calvados.

ACTIVITE 2020

Cette année deux familles ont quitté le service des Familles d'Accueil Spécialisée. L'une après une démission, l'autre dans le cadre d'un départ en retraite.

Le projet des FAS tel qu'il existe à ce jour ne génère plus de candidature de nouveaux professionnels. En effet, travailler en tant que famille d'accueil spécialisée suppose une grande implication tant professionnelle que personnelle. Peu de salariés de l'éducation spécialisée sont prêts à s'engager dans un tel mode de vie. Pour preuve, l'absence totale de candidature reçues à la suite des différentes annonces publiées.

La crise sanitaire avec ses périodes successives de confinement et de restriction des déplacements n'a fait que renforcer les difficultés des familles d'accueil qui privées des espaces de relais telles que les écoles où instituts spécialisés ont dû prendre en charge 24h/24 les enfants sans possibilité de relais pendant plusieurs semaines. Ce sont des périodes qui ont été vécues douloureusement pour la plupart d'entre elles.

Âge des jeunes

TRANCHES D'ÂGES	NOMBRE DE JEUNES		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL
Moins de 5 ans inclus	0	0	0
6 à 11 ans inclus	1	2	3
12 à 15 ans inclus	1	3	4
16 à 18 ans inclus	3	2	5
19 à 21 ans inclus	0	0	0
TOTAL	5	7	12

Moyenne d'âge : 15 ans

Nombre de journées réalisées 2018-2019 :

	MANCHE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
	2019	2020	ÉCART	2019	2020	ÉCART
Prise en charge normale	3 418	2 999	-419	1 344	970	-374
Prise en charge extérieure	84	47	-37	89	0	-89
Total réalisé	3 502	3 046	-456	1 433	970	-463
Total prévu	5 840	5 840		1 825	1 157	
Ecart	-2 338	- 2794		-392	-187	



SERVICES EN MILIEU OUVERT

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

DIRECTION :
HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ – 709, PROMENADE DES PORTS
BÂT. B – 50000 SAINT-LO
TÉL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : VALÉRIE VASSELIN
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD (CHERBOURG 1 ET 2)	CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)	SUD (AVRANCHES)
<p>Site 1 : 30 Rue Jean Marais 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.87.54.80 aemo.jmarais.cherb@adseam.asso.fr</p> <p>Site 2 : 46-48 Rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG en COTENTIN Tel : 02.33.88.57.20 aemo.rossel.cherb@adseam.asso.fr</p>	<p>33 Rue de Tessy 50001 SAINT-LO Tel : 02.33.77.44.70 aemo.st.lo@adseam.asso.fr</p>	<p>6 Rue de la 4ème DBA 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.89.28.89 smo.avranches@adseam.asso.fr</p>
<p>Carole DESTRES (site 1) Hélène LECONTE (site 2)</p>	<p>Virginie LOQUET</p>	<p>Sabrina GUERLOTTÉ retour F. DUMORTIER en Février 2020</p>

AUTORISATION / HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service daté du 21/12/17 précise qu'à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée de 5 ans : la capacité du service autorisée est de 900 enfants suivis et peut être augmentée de 5 % au regard des fratries accueillies soit jusqu'à un maximum de 945 enfants suivis.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2019 a été fixée à **328 500 journées prévisionnelles** pour **33,33 ETP** de travailleurs sociaux. La capacité du service est de 900 jeunes suivis simultanément, soit 27 mineurs pour un ETP d'intervenant.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans.

FINANCEMENT

Le budget 2020 a été fixé le 30 janvier 2020 par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.
Le prix de journée a été fixé à 7,70 € à compter du 1er février 2020.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.



ADSEAM

SERVICES EN MILIEU OUVERT

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. Dès réception du jugement, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont alors concernés : Les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention. Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Les entretiens sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels au service, à domicile, ou bien dans un autre lieu convenu. L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : l'école, le médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur... etc. La famille est associée au travail ainsi effectué en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires médicosociaux.

Après quatre mois d'intervention, un Projet Individualisé (PI) est formalisé afin de repreciser les objectifs du travail socioéducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et est transmis au Juge des Enfants ainsi qu'au Responsable de Territoire.

Pendant la durée de la mesure, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure, ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

A l'échéance, le juge fixe une nouvelle audience, à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Il prendra alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation...

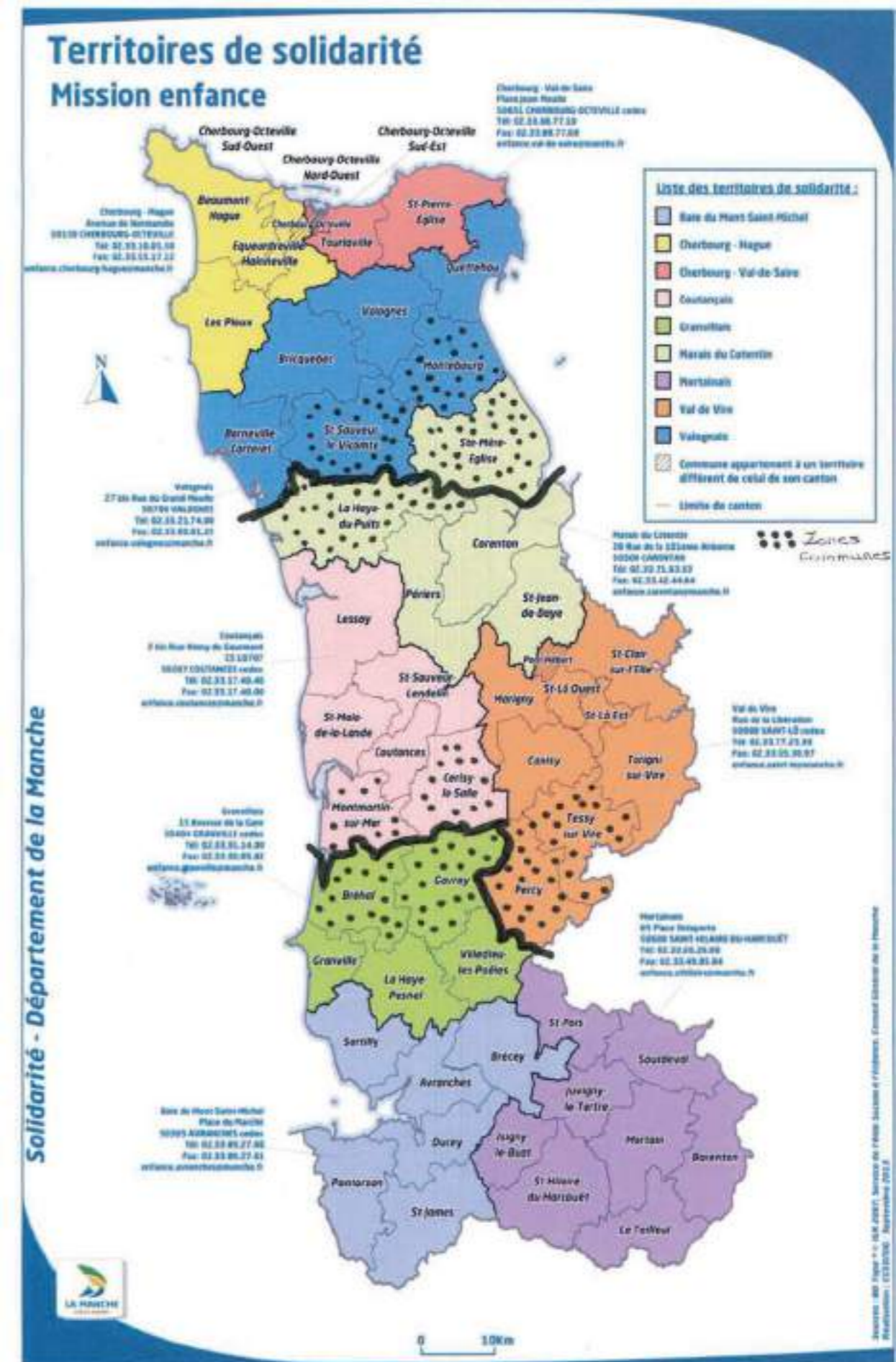
SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs sur le département de la Manche :

- **2 sites sur le Nord Manche :**
 - > Cherbourg 1 : 30 rue Jean Marais.
 - > Cherbourg 2 : 46-48 rue Alfred Rossel.
- **1 site sur le Centre Manche :**
 - > Saint-Lô : 33 rue de Tessy.
- **1 site sur le Sud Manche :**
 - > Avranches : 6 rue de la 4ème DBA.

Ces 3 secteurs d'intervention recouvrent les 9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité (carte ci-jointe).

Délimitations des territoires de Solidarité de la Direction de la Solidarité départementale et des 3 secteurs d'intervention des Services en Milieu Ouvert



ACTIVITE 2020

L'année 2020 aura été marquée par :

- Modalités organisationnelles mises en place dans le service face à la pandémie de la COVID 19.

- **Les mouvements de l'activité 2019 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :**

TRANCHES D'ÂGES	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes en charge au 01.01.2020	382	388	770
Jeunes entrés en 2020	236	194	430
Jeunes sortis en 2020	208	193	401
Jeunes en charge au 31.12.2020	410	389	799
Jeunes suivis sur l'année 2020	618	582	1200

*Au 31/12/20, 799 jeunes faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année **271 967 journées** soit une sous-activité de l'ordre de **56 533 journées** qui correspond à **17,2 % de déficit** par rapport au prévisionnel de **33,33 ETP**. Les moyens en ressources humaines ont dû être adaptés en conséquence.

En raison d'un nombre conséquent d'ordonnances de renouvellement et de fin de mesure non réceptionnées dans les délais impartis due à la surcharge de travail des juridictions, nous avons réalisé, comme l'année passée, une « photographie » de l'activité AEMO au 31/12/20 qui a été élaborée le 03/03/21.

Ainsi :

- **Au 31/12/20 :**
 - > 799 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO,
 - > Dont 3 mineurs étaient en attente de décisions (d'une ordonnance de renouvellement).
 - > Et 10 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).

Nous avons suivi globalement au cours de l'année 2020 :

- > **1 200 jeunes** (présents au 31/12/20 + sortis)
- > **51,5 %** de garçons et **48,5 %** de filles

- **Evolution globale des journées réalisées de 2018 à 2020 :**

	REALISE	PREVISIONNEL	
2018	296 963	328 500	- 31 994 DÉFICIT
2019	281 339	328 500	- 47 161 DÉFICIT
2020	271 967	328 500	- 56 533 DÉFICIT

L'activité prévisionnelle 2020 a été calculée sur un équipement de 33,33 ETP de travailleurs sociaux. Depuis 2018, le déficit global des journées ne cesse de s'accroître.

Plusieurs hypothèses de compréhension de ce phénomène sont avancées et partagées avec les magistrats de l'enfance des deux juridictions, comme le développement conséquent par le département de la mesure de placement éducatif à domicile (MDAI). Les magistrats ordonnent des mesures MDAI faute de dispositif d'AEMO renforcée alors que la situation le nécessiterait. Mais le dispositif étant saturé, les mesures restent dans le dispositif AEMO. A contrario, des mesures de placement sont ordonnées car le dispositif de MDAI est lui-même saturé.

Il faut aussi indiquer que de plus en plus de mesures de placement avec demande de séparation sont accompagnées par le milieu ouvert faute de prise en charge effective de la mesure par manque de place en hébergement de type foyer et assistante familiale.

Ainsi, comme le montre le tableau suivant, un grand nombre de mesures de placement avec ou sans séparation physique sont ordonnées et non mises en œuvre faute de places dans les dispositifs. Dans l'attente de la mise en œuvre et afin d'assurer une continuité de prise en charge, les services en Milieu Ouvert assurent des mesures AEMO qui dans les faits s'apparentent à des interventions de type placement éducatif à domicile avec les moyens de l'AEMO dite classique. Le service en milieu ouvert ne fait plus uniquement des mesures AEMO, elle accompagne 67 enfants en attente de prise en charge de placement en 2020. En 2019, 93 enfants étaient dans la même situation.

Pour conclure, on constate une évolution importante des mesures uniques, nécessitant un nombre d'interventions plus soutenues notamment dans le cadre des mesures de parents séparés. Le SMO réalisant ces accompagnements sans moyen supplémentaire. La qualité du suivi est de fait difficile à tenir pour les équipes.

- **Tableau récapitulatif :**

Mesures AEMO ordonnées en 2020 dans l'attente d'une mesure placement sur le département.

	MDAI	SEMO	PLACEMENT	TOTAL
SAINT-LÔ	15 FAMILLES 32 ENFANTS	4 FAMILLES 4 ENFANTS	4 FAMILLES 5 ENFANTS	23 FAMILLES 41 ENFANTS
AVRANCHES	2 FAMILLES 2 ENFANTS	-	1 FAMILLES 1 ENFANTS	3 FAMILLES 3 ENFANTS
CHERBOURG (Rue J. Marais) *	4 FAMILLES 10 ENFANTS	1 FAMILLE 1 ENFANT	2 ENFANTS 2 FAMILLES	7 FAMILLES 13 ENFANTS
CHERBOURG (Rue Rossel)	5 FAMILLES 10 ENFANTS	-	-	5 FAMILLES 10 ENFANTS
TOTAL	26 FAMILLES 54 ENFANTS	5 FAMILLES 5 ENFANTS	7 FAMILLES 8 ENFANTS	38 FAMILLES 67 ENFANTS

* 1 famille de 2 enfants avec renouvellement AED dans l'attente de la mise en place d'une AED.

- **Répartition de l'activité en 2020 par secteur géographique et par prescripteur :**

	CHERB.1	CHERB.2	ST LÔ - COUT.	AVRANCHES	TOTAL
JUDICIAIRE MANCHE	92 348	41 250	65 117	64 621	263 336
AUTRES DEPARTEMENTS	3 437	1 281	2 360	1 553	8 631
TOTAL	95 785	42 531	67 477	66 174	271 967

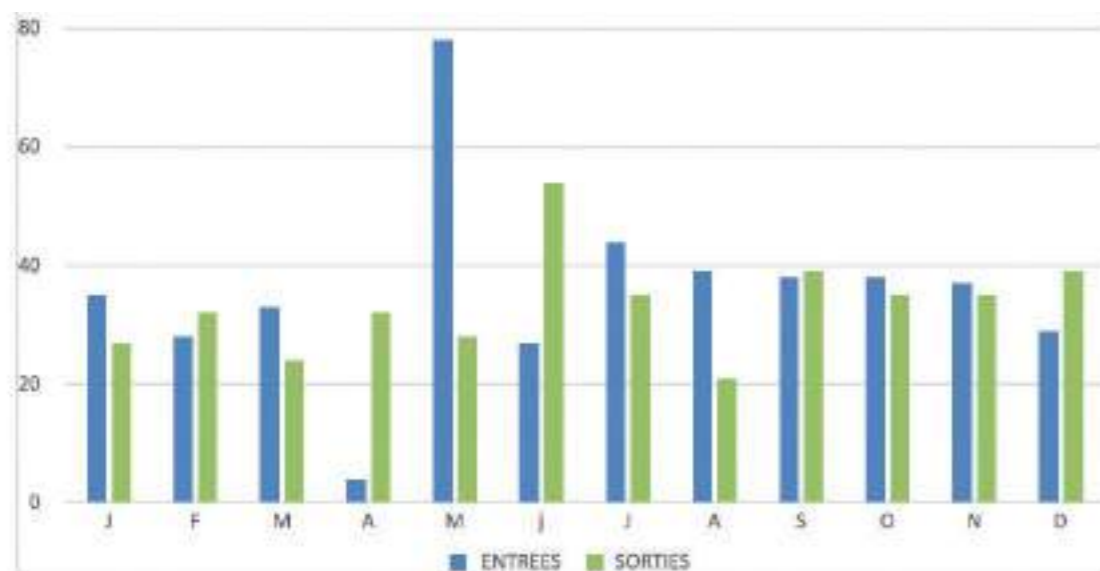
- **La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est :**

	2020	2019	2018
SECTEUR CHERBOURG 1	35%	36%	33%
SECTEUR CHERBOURG 2	16%	15%	15%
COUTANCES	25%	27%	27%
SAINT-LÔ	51%	48%	48%
AVRANCHES	24%	22%	25%

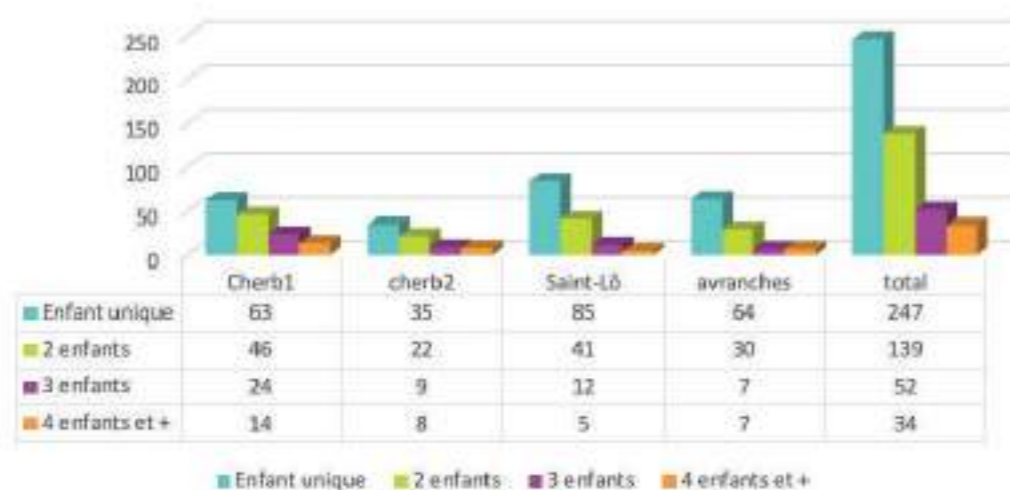
Nous constatons que le territoire Nord réalise, à lui seul, plus de la moitié de l'activité globale des Services en Milieu Ouvert.

Cette répartition de l'activité qui perdure depuis plus de 3 ans, nécessite une adaptation constante en matière de ressource humaine. Elle se concrétise soit par le gel de poste sur les secteurs Sud et Centre au profit de recrutement complémentaire sur le Nord, soit par une mobilité géographique plus importante pour les professionnels du Centre du département sur les zones tampons voire au-delà si nécessaire. Par conséquent, nous pouvons constater l'épuisement des professionnels dans un contexte difficile que représente la mission de protection de l'enfance. En effet, plusieurs arrêts maladie sont constatés depuis plusieurs années, ainsi que la difficulté de recruter et de maintenir nos effectifs dans la durée. Ceci a donc un impact sur les familles que nous accompagnons.

• Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO en 2020 :

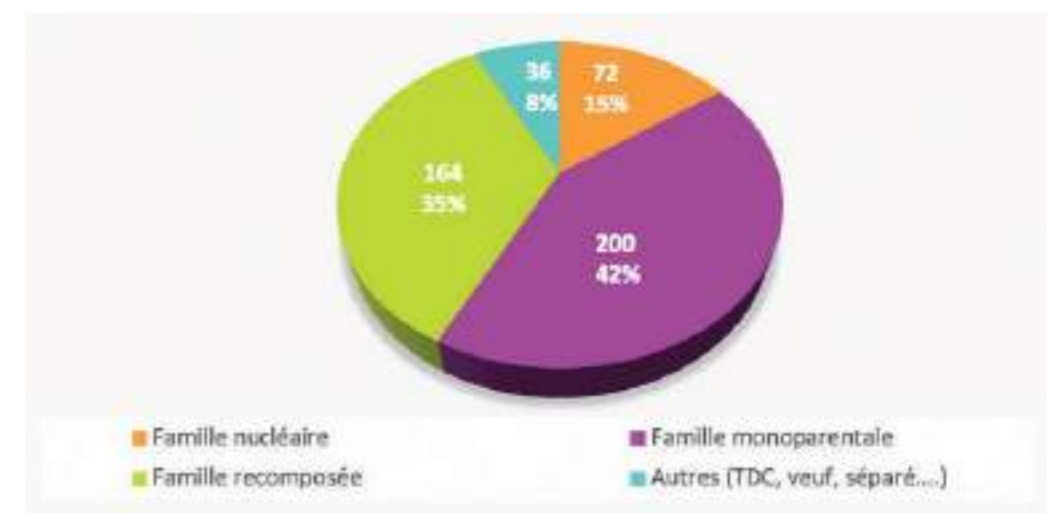


• Etude concernant les fratries au 31/12/20 :



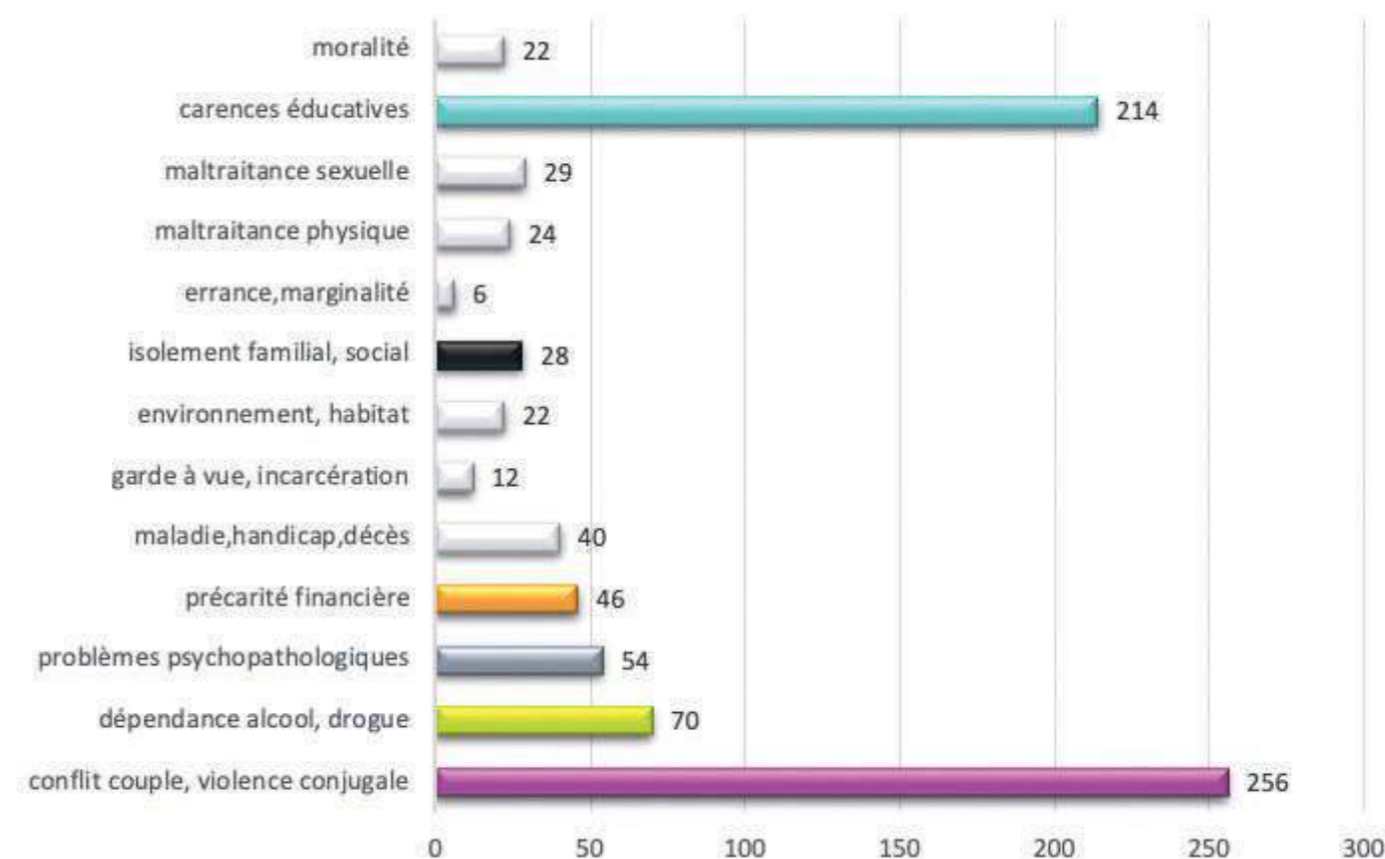
Le nombre de mesures exercés au profit d'un enfant unique au sein d'une famille s'accroît par rapport à l'année passée. On note une nette augmentation sur le secteur Centre, Sud et Cherbourg Marais. En 2019, le service en milieu ouvert accompagnait 190 mesures uniques. En 2020, c'est 247, soit une augmentation de 57 enfants. Depuis plusieurs années, comme le montre les tableaux, les familles monoparentales et les familles recomposées représentent 77 % de l'activité de l'AEMO contre 68% en 2019. On constate également des situations fortement dégradées lorsque la mesure d'AEMO se met en place. La temporalité entre la saisine judiciaire et l'ordonnancement accentue ce constat.

• Type de familles suivies au 31/12/20 :



77 % des familles accompagnées par le service ont vécu et vivent encore des situations de séparation voire des ruptures familiales.

• La problématique principale des familles suivies sur le département au 31/12/20 :



Comme indiqué précédemment, la dégradation des situations nécessite la mise en place de coréférence tout au long de la mesure pour :

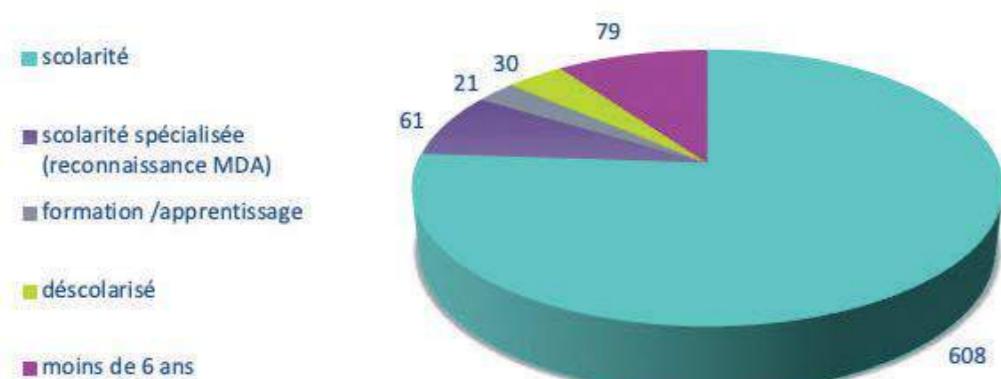
- Les problématiques conflictuelles (violences conjugales et intrafamiliales, séparations avec conflits importants, troubles addictifs et troubles psychiatriques en nette évolution)
- Les mesures en attente de placement avec ou sans séparation avec maintien de l'AEMO dans l'attente de la mise en œuvre
- Les mesures avec un maintien au domicile sous conditions

Ces accompagnements ne sont pas comptabilisés en coréférence aujourd'hui au sein des services en milieu ouvert en terme quantitatif comme cela est de procédure dans la coréférence dans tous les services. C'est une activité pour chaque binôme sans indicateurs. Un travail est en cours en 2021 et sera actualisé lors de la refonte du projet de service AEMO en 2022.

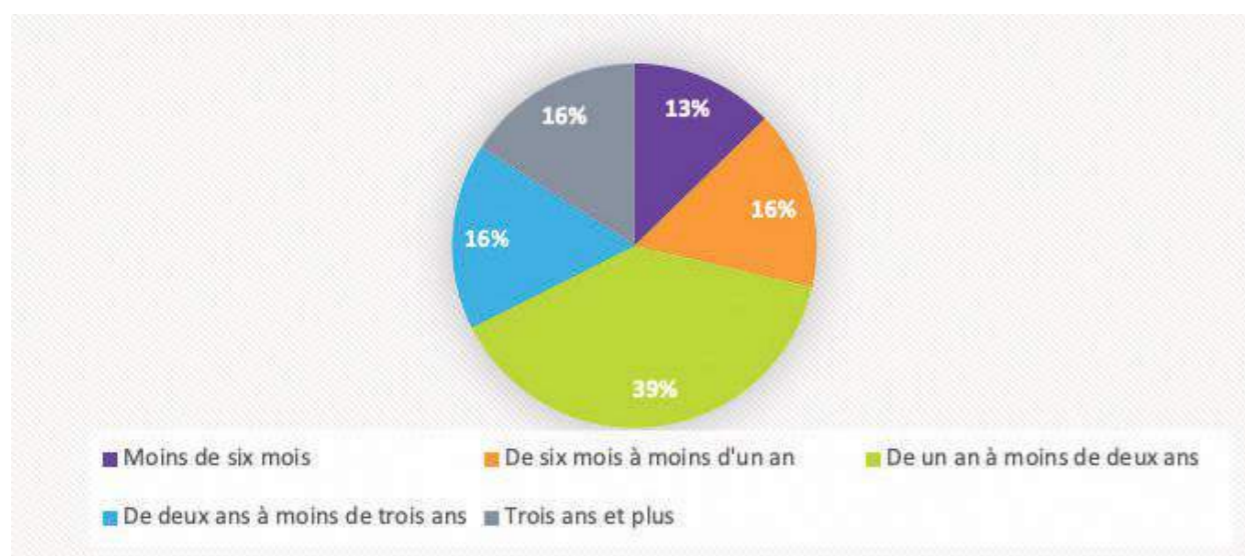
Les binômes se composent de deux intervenants éducatifs et régulièrement du psychologue.

Les professionnels peuvent également bénéficier de l'appui technique des médiateurs familiaux présents sur les services voire parfois d'une intervention directe auprès des parents. Enfin, les locaux des espaces rencontres sont également utilisés afin d'organiser des rencontres collectives parents-enfants les mercredis après-midi. Ses actions qui s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de la mesure AEMO, concourent à médiatiser les relations intrafamiliales et favorisent les observations et interactions avec les intervenants

• **Scolarité des jeunes présents sur le département au 31/12/20 :**



• **Durée moyenne des prises en charge achevées en 2020 :**



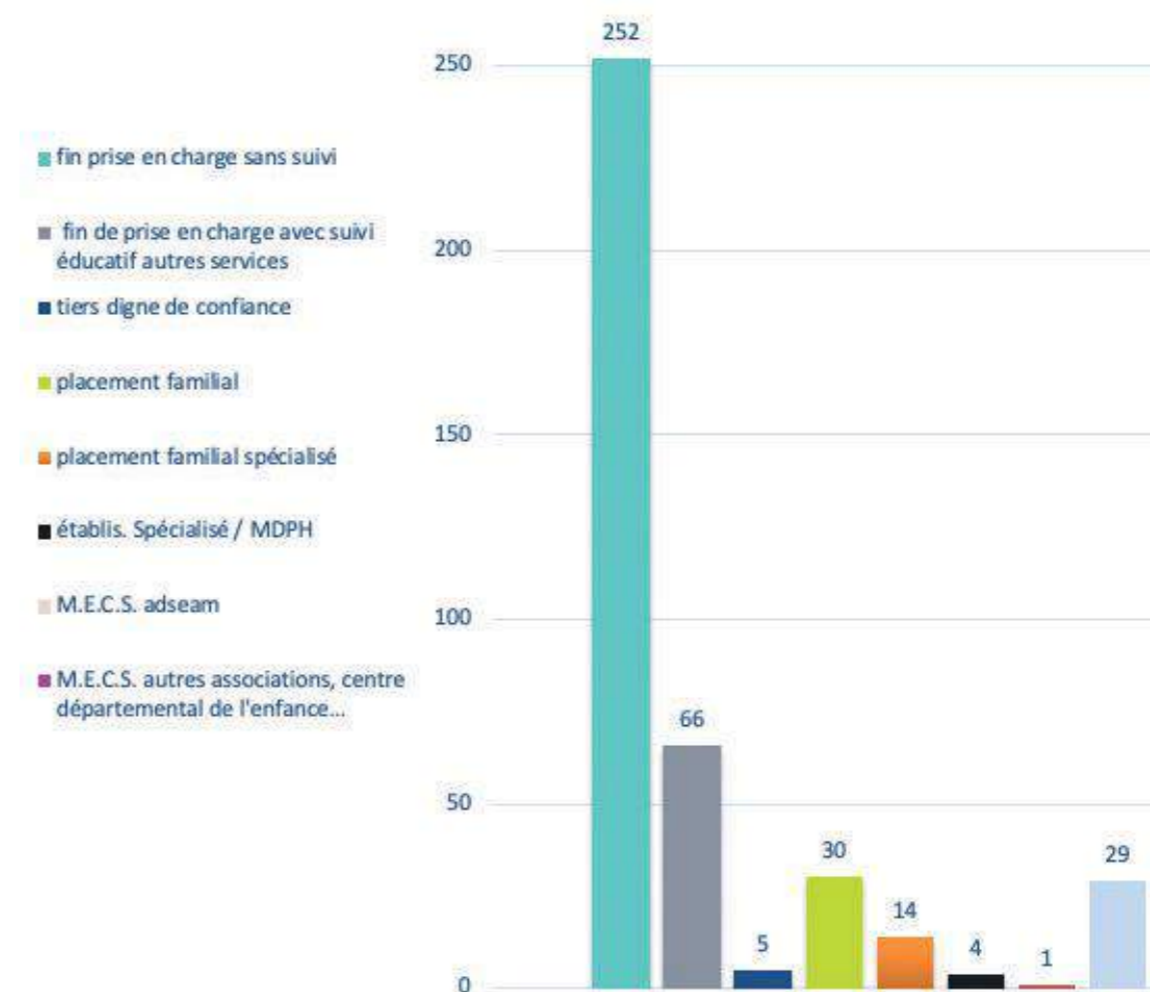
Cette étude a été réalisée sur les 401 enfants sortis au cours de l'année 2020. Contre 504 enfants sortis en 2019 et 522 en 2018. Le nombre d'enfants sorti diminue chaque année. Depuis 2017, la durée moyenne des prises en charge a diminué de 1,57%. On constate pour autant une augmentation de 5% par rapport à 2019, des mesures supérieures à 3 ans.

La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevée en 2020 est de **21,43 mois**.

MOYENNE DE LA DURÉE DES PRISES EN CHARGE

ANNÉE 2019	-> 22 MOIS
ANNÉE 2020	-> 21,43 MOIS

• **Orientations des jeunes à la fin de prise en charge :**



Sur les 401 enfants sortis au cours de l'année :

- > 63 % sont en fin de prise en charge sans suivi
- > 16 % sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif autres services
- > 1 % sont chez des tiers digne de confiance
- > 7,5 % sont en placement familial
- > 4 % placement familial spécialisé
- > 0,99 % sont en établissement spécialisé MPDH
- > 0,24 % sont en MECS ADSEAM
- > 7,23 % sont en MECS Autres associations, centre départemental de l'enfance

• **La formation :**

Notre Plan de Développement des Compétences pour l'année 2020 devait permettre la mise en place de 5 formations, dont une collective permettant à 20 salariés de se former, soit au total : la formation de 24 salariés. En raison du contexte sanitaire, 3 de ces formations ont été annulées. La formation collective, « la psycho traumatologie au cœur de l'intervention sociale » a pu être honorée et s'est déroulée en partie en présentiel et en partie en visioconférence. L'autre avait pour thème :
> Violences conjugales et intrafamiliales.

• **Les journées d'études ou congrès :**

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 29 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La direction s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année sur les journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S, la FENAMEF, la FFER et l'APMF. Cependant, en 2020, en raison du contexte pandémique, les journées d'étude FN3S ont été annulées.

• **L'analyse des pratiques :**

Tous les secteurs ont bénéficié d'une analyse des pratiques. L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de ses missions.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :

- Mme Véronique GRANDIN pour les équipes du SIS d'Avranches, Cherbourg et Coutances, et l'équipe AEMO de Saint-Lô.
- Mr Yannick BONDU pour l'équipe AEMO d'Avranches.

Tous deux dépendent de l'organisme « Yci même ».

- Mmes Bertrand et Rault, de l'organisme « Cercle de compétences » sont intervenues pour les équipes AEMO de Cherbourg.
- Mme Claire DUHAMEL est intervenue pour les médiatrices Familiales de l'établissement, ainsi que pour les accueillants de l'espace rencontre « Le Diapason ».

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Cette année 2021 est marquée par la négociation du CPOM. C'est un enjeu important pour les services en milieu ouvert car cette négociation assure nos projets, nos réponses aux familles et notre activité pour les 5 prochaines années.

Il faut repenser les dispositifs pour les usagers concernant le soutien à la parentalité et à la prévention. En effet, les dispositifs post AEMO ne sont plus en mesure d'assurer un accompagnement qualitatif et quantitatif des familles et des enfants que nous accompagnons. Pour autant, le service assure cette continuité avec des moyens qui ne nous semblent pas à la hauteur de cet accompagnement aujourd'hui. Il faut développer les outils en concertation et partenariat avec le Conseil Départemental afin de répondre au plus près et de manière juste aux besoins des enfants et de leur famille. L'AEMO doit être expertisée, analysée et repensée en fonction de l'évolution de la société et de l'évolution du modèle de la famille qui a été l'origine de son fondement. Les familles accompagnées ont évolué également. La dégradation des situations doit être un indicateur de travail de refonte de nos réponses et de notre action envers l'usager. Il faut pouvoir proposer aux magistrats et aux familles des réponses qui correspondent à leurs besoins. L'AEMO renforcée en fait, entre autre, partie. Elle permet de ne pas placer l'enfant à l'aide sociale à l'enfance tout en assurant un accompagnement plus intensif auprès des enfants et des familles.

De plus, en 2017, le Conseil Départemental a décidé d'internaliser les mesures AED. La liste d'attente d'une centaine de mesures faisait partie des arguments de cette décision. Depuis, la liste d'attente se creuse sur ces prestations. En février 2021, on compte 200 mesures en attente. Soit 100 mesures de plus qui peuvent être mises en correspondance avec le déficit au 31/12/2020 que connaît l'AEMO (101 mesures). C'est un enjeu important de négocier une reprise d'activité des AED pour le service en milieu ouvert que ce soit en terme d'accompagnement des familles, de continuité de parcours de la mesure et du sens de la mesure pour les usagers. Le SMO pourrait désengorger une partie de la liste d'attente qui conduit in fine à l'aggravation des situations et à l'effet d'entonnoir du manque de rotation des dispositifs actuels.

Le service en milieu ouvert construit avec les équipes un outil partagé afin de se doter d'indicateurs plus précis en lien avec les critères du CPOM, avec ceux de la PJJ. Cet outil servira de base de données qui implémentera les indicateurs. De plus, cet outil permettra de mesurer nos taux d'interventions, le temps passé au contact des familles, des partenaires, le nombre d'OPP, le nombre de mesure AEMO en attente de placement, et le nombre de mesures de placement avec renouvellement du placement à échéance sans mise en œuvre etc. Ce tableau permettra de factueliser notre action auprès des familles et valoriser le travail des professionnels qui accompagnent toutes ces mesures dans un cadre qui ne correspond plus.

Le conseil départemental a demandé en décembre 2020 au service en milieu ouvert, d'étudier la faisabilité de réaliser des MDAI (mesure de placement à domicile), la liste d'attente étant très importante. Compte tenu de la particularité de cette demande et exigeant un moyen de repli pour l'enfant sur une structure d'hébergement, une réponse a été formulée au département au mois de mars 2021. Nos services indiquant qu'en l'état, il n'était pas possible de réaliser cette demande sur le seul principe du déficit d'activité de l'AEMO classique. Pour autant, dans le cadre d'une réflexion globale, nous sommes prêts à étudier la faisabilité avec les moyens nécessaires à la mise en œuvre, notamment en associant à la réponse le SAJ (Service d'Accompagnement de la Jeunesse du Pôle Protection de l'enfance).

En terme de formation pour l'ensemble des salariés, une approche sur l'analyse du lien d'attachement sera étudiée afin de développer l'expertise du milieu ouvert pour l'ensemble de nos activités.

Cette année 2020, marquée par une pandémie, montre l'investissement inconditionnel des équipes du service en milieu ouvert afin d'accompagner les familles dans un contexte en forte tension.

Il faut repenser l'accompagnement et les prestations disponibles et/ou créer des dispositifs afin d'assurer un accompagnement qualitatif auprès des familles au-delà essentiellement de la prise en charge quantitative.

Nous nous consacrons donc en 2021 sur le CPOM, les réflexions de développement de réponses pour la protection de l'enfance dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental et les autres partenaires institutionnels.

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE (MJIE)



ADSEAM

SERVICES EN MILIEU OUVERT

DIRECTION :

HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ
709 PROMENADE DES PORTS
50000 SAINT-LO
TEL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : VALÉRIE VASSELIN

smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD	CENTRE	SUD (AVRANCHES)
46-48 rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.88.57.20 E-mail : sis.cherb@adseam.asso.fr	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tel : 02.33.19.05.90 E-mail : sis.coutances@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.60 E-mail : sis.avranches@adseam.asso.fr
Hélène LECONTE	Virginie LOQUET	Sabrina GUERLOTTÉ retour F. DUMORTIER en Février 2020

AUTORISATION / HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE. Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 mai 2011 et soumis à la direction inter régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Rennes. Le dernier arrêté d'habilitation date du 15 décembre 2011, la demande de renouvellement a été déposée en avril 2018.

CAPACITE AUTORISEE

En 2020, l'activité a été autorisée pour 190 MJIE, par arrêté préfectoral du 6 mai 2020.

POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et son environnement.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

- > La CRIP (Cellule de Recueil d'Information Préoccupante), le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.
- > Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement autour des carences éducatives et des conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

FINANCEMENT

Les mesures de MJIE sont financées et tarifées suivant un prix à l'acte fixé tous les ans conformément au décret DRPJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 6 mai 2020, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2340.89 €.

MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ». Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie signalée en danger par les services sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficaces.

Ainsi, la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à repérer :

- > Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,
- > La prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- > Les difficultés des adultes responsables dans l'éducation du mineur,
- > Les ressources parentales et environnementales - les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille.

ACTIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à repérer :

- > Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,
- > La prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- > Les difficultés des adultes responsables dans l'éducation du mineur,
- > Les ressources parentales et environnementales,
- > Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille.

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

- > Les rencontres des membres de la famille (famille, couple, individuelles) avec les différents intervenants,
- > Le lieu des entretiens (service, domicile, autre),
- > Les contacts extérieurs (partenaires sociaux, médecins, psychologues...),
- > L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, la connaissance de l'histoire familiale dans laquelle le mineur évolue fait partie des investigations prioritaires. Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Il va alors être mis en évidence ce qui fait problème au mineur mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la famille et l'évaluation du niveau d'adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation réalisée au cours de l'intervention est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins ...) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire en permettant aux mineurs et à leurs responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et favorise :

- > Une démarche dynamique de la famille,
- > Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),
- > Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,
- > Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

- > Secteur Nord à CHERBOURG (46 rue Alfred Rossel),
- > Secteur Centre à COUTANCES (93 rue Geoffroy de Montbray),
- > Secteur Sud à AVRANCHES (36 rue de Lille).

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs du Service Milieu Ouvert (AEMO, Diapason, Médiation Familiale) et dorénavant sur Coutances, avec les services administratifs du Service d'Accompagnement de la Jeunesse, permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

ACTIVITE 2020

L'activité projetée pour 2020 à hauteur de 190 mesures n'a pas été réalisée.

Nous remarquons que comme pour l'activité en AEMO, le service MJIE a connu une sous activité importante. La crise sanitaire et la possibilité pour les magistrats d'ordonner une MJIE pendant le confinement n'a pas eu l'effet croissant de ces mesures contrairement au département du Calvados et de l'Orne. La juridiction de Cherbourg précisant qu'il y a peu de mesures nouvelles ainsi elles ne nécessitent pas de mesure d'investigation.

En 2020, on compte 144 mesures pour 93 ordonnances. On constate une augmentation comme en AEMO de mesure unique, notamment sur le Nord du département. 54 mesures concernaient un enfant soit 34,72% sur la totalité des mesures réalisées en 2020.

Le ratio enfant n'ayant pas été revalorisé depuis. Le service en milieu ouvert devra évaluer l'impact de cette augmentation sur les mesures et donc revoir le mode de calcul du ratio enfant comme le stipule le décret.

Comme en 2019, les MJIE en 2020 ont concerné 56% des enfants de moins de 10 ans. Il faudra comptabiliser dans le prochain rapport d'activité le nombre de mesures qui concerne les enfants entre 0 et 6 ans également.

La crise sanitaire a eu un impact sur l'activité.

Quelques chiffres :

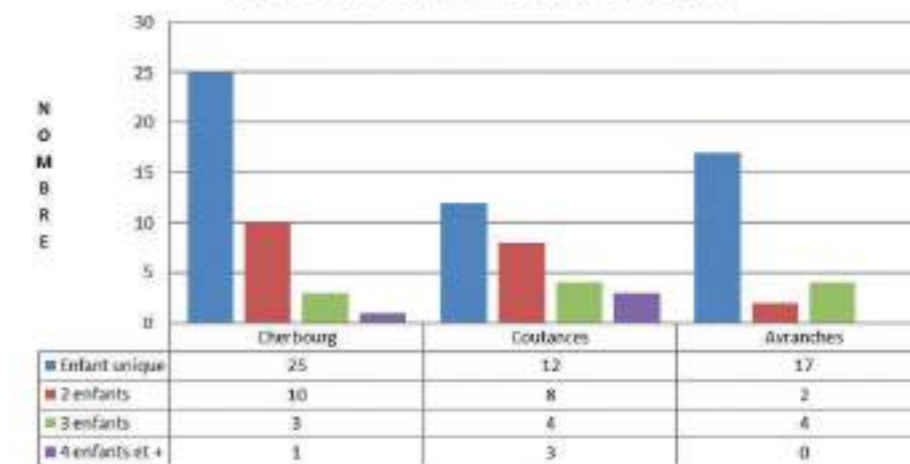
- Les mesures MJIE sorties dans l'année ont concerné **76 garçons et 68 filles**.

L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :

- > 58 % avaient moins de 10 ans
- > 20 % avaient entre 10 et 12 ans
- > 11 % avaient entre 13 et 15 ans
- > 11 % avaient entre 16 et 17 ans

- Le ratio fratrie

Etude concernant les fratries en 2020



• La durée moyenne des mesures : de 4 mois en 2018, de 5 mois en 2019, elle est de 5,5 mois en 2020 alors qu'elle est initialement prévue pour une durée de 6 mois. Quant au délai d'effectivité, il est de 1,5 mois en moyenne pour l'ensemble des secteurs.

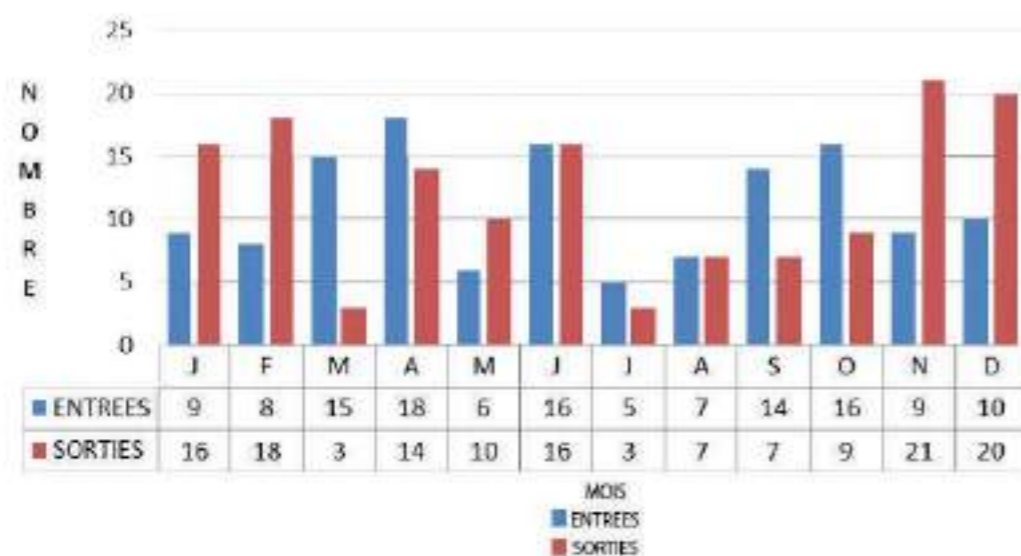
Evolution de l'activité sur trois années :

	2018	2019	2020
NOMBRE DE MESURES TERMINÉES	193	168	144

• Les mouvements dans l'année : répartition entre les deux tribunaux

ORIGINES DES DEMANDES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE COUTANCES		TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CHERBOURG		TOTAL	
	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS
a) En cours au 01/01/20	16	37	12	18	28	55
b) Entrées dans l'année	49	82	37	51	86	133
c) Sorties dans l'année	53	86	40	58	93	144
d) En cours au 31/12/20	16	37	12	18	28	55

• Les mesures entrées/sorties



• Les mesures entrées/sorties

Les 144 mesures sorties correspondent à 93 ordonnances.

• L'analyse des pratiques

Le service a bénéficié de 3 séances d'analyse des pratiques. L'objectif est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte du Service d'Investigations Spécialisés. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par madame Véronique GRANDIN et mutualisée pour les équipes du SIS d'Avranches, Cherbourg et Coutances.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

En 2021, il s'agira d'analyser auprès des différents partenaires (judiciaire : TPE et Parquet, Conseil départemental, CRIP) les raisons d'une baisse de l'activité hors du champ de la crise sanitaire exclusivement.

En terme de perspectives, le service en milieu ouvert pourrait se positionner afin d'exercer pour le compte de la PJJ les MJIE pénales, se positionner sur les nouvelles mesures expérimentales qui doivent se mettre en place en 2021 : Mesures Educatives d'Accueil de Jour.

La médiation pénale, la justice réparatrice, l'accompagnement des plus de 18 ans sont des champs de réflexion pour le développement de l'activité dans les prochaines années.

MÉDIATION FAMILIALE

DIRECTION :
HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ
709 PROMENADE DES PORTS
50000 SAINT-LO
TEL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : VALÉRIE VASSELIN
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD	CENTRE	SUD (AVRANCHES)
30 rue Jean Marais 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.52.60.18 E-mail : mediation-cherbourg@adseam.asso.fr	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tel : 02.33.19.05.90 E-mail : mediation-coutances@adseam.asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.60 E-mail : mediation-avranches@adseam.asso.fr
Carole DESTRES	Virginie LOQUET	Sabrina GUERLOTTÉ F. DUMORTIER : retour en février 2020

AUTORISATION / HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM a été habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité sur le territoire avec l'UDAF.

CAPACITE AUTORISEE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont : la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, l'activité est passée de 1.25 ETP au 01/01/18 à 1.5 ETP au 30/07/18, répartie de la façon suivante sur les différents territoires :

- > 0.65 ETP à Cherbourg,
- > 0.45 ETP à Coutances,
- > 0.40 ETP à Avranches

Aussi, par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal de Grande Instance de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TGI de Cherbourg, le 8 septembre 2017.

Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à hauteur de 1.5 ETP de médiateur, également répartis auprès des deux opérateurs, soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

POPULATION ACCUEILLIE

- > Les couples mariés ou non avec enfant (s), en situation de séparation.
- > Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords.
- > Les parents en rupture de liens avec un adolescent.
- > Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.
- > Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants.
- > Les frères et sœurs en désaccord au sujet d'un parent âgé, d'une succession...



SERVICES EN MILIEU OUVERT

FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (calculé selon le barème de participation retenu par la CNAF), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF.

Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, ce dernier complété par des subventions versées par la MSA, le Conseil Départemental et la Cour d'Appel.

MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. » Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003.

ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur co-parentalité. Elle peut étendre son champ d'action aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes.

Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes de négocier et de trouver des accords sur les thèmes qui leur importent.

La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel :

- soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales : médiation ordonnée suite à l'accord des personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information),
- soit par contact direct : médiation conventionnelle.

Mais également et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire expérimentée depuis septembre 2017 :

- à la demande d'un des parents souhaitant la révision d'un jugement existant.

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

Modalités de mises en œuvre :

Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation.

Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche. Le nombre d'entretiens varie de deux à six entretiens, selon les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche.

Chaque entretien dure entre une à deux heures.

La médiation se termine donc :

- > lorsque des accords même partiels, écrits ou oraux, sont trouvés,
- > par interruption d'un commun accord, sans qu'un accord ait été trouvé,
- > à la demande d'une seule des parties,
- > enfin, à l'initiative du médiateur : lorsque les conditions de la médiation ne sont pas réunies.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :

- > Secteur Nord à CHERBOURG par Christine DECARITÉ-BÉROT et Marie-Christine DE CACQUERAY,
- > Secteur Centre à COUTANCES par Marie DUFOUR-REGNAULT (en arrêt maladie et remplacée par Carole MANGUIN pendant 3 mois, poste vacant en cours de recrutement),
- > Secteur Sud à AVRANCHES par Carmen LEBAS.

ACTIVITE 2020

Cette année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Une adaptation importante des services s'est mise en œuvre durant les deux confinements de l'année 2020.

En accord avec le comité des financeurs, l'activité a été réduite à 2 ETP au lieu de 2.25 soit 100 mesures tout dispositif confondu en 2020.

Un changement de direction a eu lieu début 2021 en charge du rendu de la fiche d'activité. Ainsi, sans recul nécessaire sur l'activité, il n'est pas possible de proposer une analyse précise des actions menées en 2020 sur le service de médiation.

On peut toutefois préciser que le renouvellement de la convention TMFPO a été validé. Cette expérimentation, initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2019, a été prorogée au 31 décembre 2020, par l'article 242 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, puis au 31 décembre 2022, par l'article 237 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

Au niveau des ressources humaines, le service rencontre comme beaucoup de service de médiation de grandes difficultés de recrutement de médiateur familial. En effet, la précarité du dispositif de contrat par voie de CDD, rend difficile l'embauche sur la durée et la pérennité du dispositif pour les familles accompagnées. Ainsi, les remplacements d'arrêt maladie qui perdurent depuis plus de trois ans rendent complexe une stabilité du service pour les familles que nous accompagnons. Les personnels démissionnant dès qu'une opportunité se présente à eux. L'attractivité des villes disposant du service de médiation accentuant la difficulté de recrutement.

L'analyse des pratiques

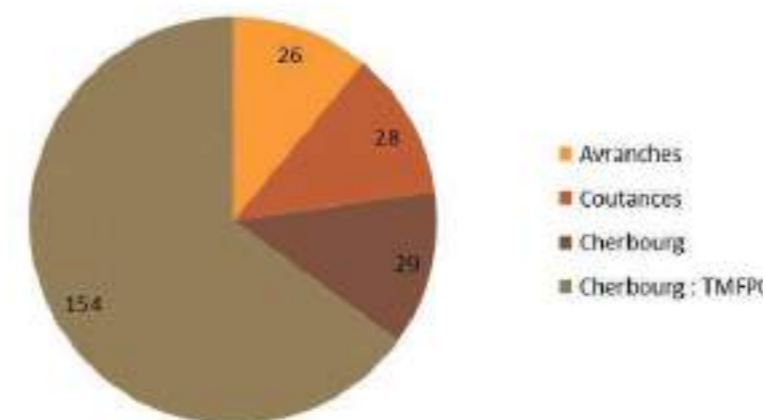
L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de la médiation familiale.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

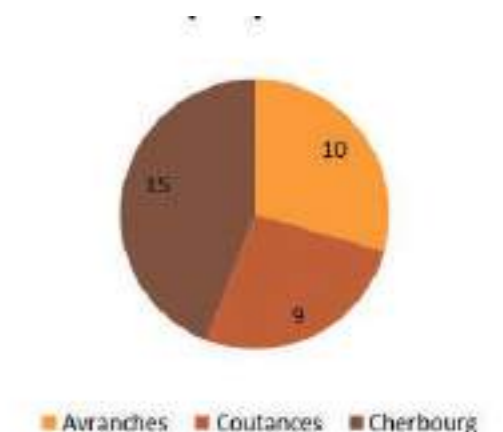
Madame Claire DUHAMEL a mené les 7 séances d'ADPP pour les médiatrices familiales de l'établissement. Ces instances sont partagées avec les professionnels de l'UDAF et de l'ACSEA.

• La médiation en quelques chiffres :

ENTRETIENS D'INFORMATION PREALABLE 2020



MESURES TERMINEES AU 31/12/2020



L'activité de la médiation familiale est en baisse sur l'ensemble du département, financée à hauteur de 75 mesures, le service a finalisé 34 mesures au 31 décembre 2020.

Les hypothèses énoncées dans le rapport d'activité 2019 restent en 2020 d'actualité :

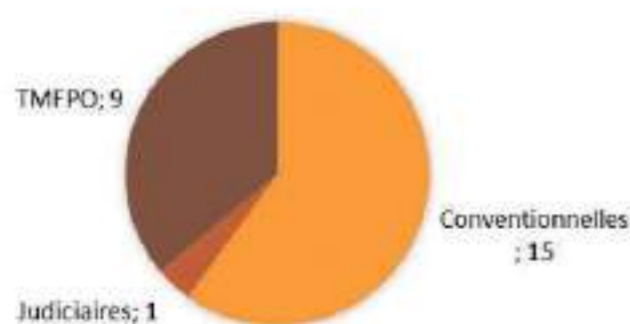
L'expérimentation de la TMFPO fait inéluctablement diminuer le nombre de mesures judiciaires classiques et cette diminution, n'est, à ce jour, pas compensée par l'activité dans le cadre des mesures conventionnelles.

Le service de Coutances est fortement impacté par l'absence du professionnel en longue maladie et les difficultés de recrutement pour le remplacer sur le secteur

Les périodes de vacances de poste, pourtant relayées par les professionnels de l'ADSEAM et de l'UDAF tant de Saint-Lô que d'Avranches, sont préjudiciables tant à la promotion de la médiation sur ce secteur qu'à la coordination indispensable avec la juridiction

La crise sanitaire à creuser ce déficit du fait de la fermeture du service de Mars à Juin 2020

MESURES EN COURS AU 31/12/2020



• La TMFPO :

Nombre de demandes de TMFPO	171	-
Nombre de demandes ayant abouti à un processus de médiation	92	53,80 %
Nombre de demandes n'ayant pas abouti à un processus de médiation	76	44,44 %
Nombre de médiations ayant abouti à un accord	47	27,49 %

• Raisons des demandes de TMFPO :

Violence	4	5,26%
plus de 100 kms	2	2,63%
Erreur de juridiction ou réorientation	3	3,95%
Présence d'une seule personne (A)	33	43,42%
Abandon de procédure (non venus)	12	15,79%
Refus de médiation (2 personnes présentes mais pas de poursuite) (B)	22	28,95%
Médiation en attente du 1 ^{er} RDV d'information	2	1,17%
Non renseigné ou en cours	1	0,58%

ACTIVITE 2020

Une réflexion doit être portée pour la mise en œuvre d'un service dédié liant la médiation et les dispositifs des ERPE sur le département de la Manche. L'ADSEAM ayant été, avec l'UDAF son partenaire, un acteur à part entière dans la mise en œuvre de l'expérimentation de la TMFPO à Cherbourg en Cotentin. Le 31 mars dernier, le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes a annoncé l'extension de l'expérimentation de la TMFPO à 73 juridictions au 1^{er} septembre 2021. Ce qui portera le nombre de juridictions expérimentant la TMFPO à 84, soit la moitié des juridictions en France. Ce déploiement peut laisser présager de sa généralisation.

L'expertise acquise sur ce domaine par l'ADSEAM est certaine et viendra alimenter les perspectives de développement et d'accompagnement au plus près des usagers. Divers champs d'interventions peuvent devenir des opportunités de développement notamment la médiation pénale, la justice réparatrice, la médiatisation des droits de visite de l'aide sociale à l'enfance, les médiations au sens large de son action.

La crise sanitaire de 2020 n'a pas permis de mettre en place une promotion de l'activité sur la durée. Pour autant, des outils de communication sur nos dispositifs doivent être réalisés afin de promouvoir l'action de la médiation et ses effets positifs (diminution des saisines judiciaires pour les tribunaux). Les réseaux sociaux doivent être mis en œuvre et diffuser par nos partenaires sur leur page internet.

La difficulté de recrutement étant un frein majeur pour la personne morale que nous représentons et pour la continuité de service, nous allons en 2021 valoriser les demandes de candidature interne et de montée en compétence des salariés de l'ADSEAM qui souhaiteraient se positionner sur ce type de poste. Nous soutiendrons les demandes de VAE, les formations qualifiantes de médiateur familial en lien avec le décret qui précise que pour exercer, soit le médiateur est diplômé, soit il a acquis de l'expérience professionnelle ce qui est le cas dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance au sein de l'ADSEAM pour une partie de nos salariés. Ceci, afin que les usagers n'aient pas à ressentir dans le cadre de leur demande et/ou mesure d'un poste vacant trop longtemps et donc de l'attente de prise en charge de leur situation.

Il faudra donc proposer aux financeurs un projet de service qui s'adapte aux besoins des usagers et à la réponse qu'ils attendent d'un service public. Avec notamment un chef de service dédié qui pourra accompagner les équipes et organiser le service de médiation, des EPRE et participer à son développement et à sa promotion auprès des partenaires.

L'année 2021 est une année importante pour l'ADSEAM et le service en milieu ouvert. En effet, le renouvellement du CPOM est un enjeu majeur pour l'association et les perspectives d'avenir que nous pouvons proposer à nos financeurs et partenaires.

ESPACE RENCONTRE DIAPASON

DIRECTION :
HÔTEL D'ENTREPRISES AU BORD DE LÔ
709 PROMENADE DES PORTS
50000 SAINT-LO
TEL : 09.74.19.89.70

DIRECTRICE : VALÉRIE VASSELIN
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD

46-48 rue Alfred Rossel
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tel : 02.33.88.57.22
E-mail :
diapason.cherbourg@adseam.asso.fr

Hélène LECONTE

SUD (AVRANCHES)

36 rue de Lille
50300 AVRANCHES
Tel : 02.33.79.05.60
E-mail :
diapason.avranches@adseam.asso.fr

Sabrina GUERLOTTÉ
F. DUMORTIER :
retour en février 2020



AUTORISATION / HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à d'Avranches, et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Depuis le 1er janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil cible est de 50 mesures, réparties entre les deux zones d'implantation.

POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnée par un tiers « *aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une période de rupture prolongée* » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré grâce à la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales, et les subventions de la Justice, de la MSA, de la DDCS et des mairies.

MISSIONS

Selon le référentiel national des Espace de Rencontre du 24 décembre 2014 et du rapport du Haut Conseil de la Famille en date du 22 septembre 2016 :

« *L'Espace Rencontre est un lieu d'accès au droit, neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou ses proches. L'objectif des espaces rencontres est de maintenir, établir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations spécifiques (séparations conflictuelles- enfants qui n'ont jamais connu leur parent-prise en compte de l'âge de l'enfant au moment de la séparation- actions spécifiques pour les très jeunes enfants ou les adolescents- problématiques de santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, incarcération, absence d'hébergement d'un parent, éloignement géographique...).* L'objectif à terme est de faire en sorte que les rencontres puissent évoluer et se poursuivent en dehors de ce type de structure. »

ACTIONS

L'intervention du Diapason n'a pas vocation à être pérennisée, elle doit donc permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées.

La durée d'intervention est de quatre mois (huit rencontres), renouvelable une fois, obligeant ainsi les parents à se poser rapidement la question de l'après lieu de rencontre et faire des propositions au magistrat en ce sens.

Toutefois, en cas de procédure pénale, le renouvellement peut exceptionnellement se poursuivre jusqu'à nouvelle décision de justice.

L'organisation des rencontres peut prendre deux formes possibles :

- **La mesure d'accueil :** Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure en présence de deux accueillants.
- **La mesure de passation :** Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir à son domicile, ou dans un lieu de son choix, son enfant, pour une durée déterminée de quatre heures maximum. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource auprès du parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et contrôlé par les accueillants.

Afin d'organiser les rencontres et garantir la qualité des interventions, l'activité de l'espace de rencontre peut comporter jusqu'à trois entretiens avec le référent désigné lors de la réception du jugement.

Un rapport est élaboré à la fin de la mission, qui consiste en une attestation de présence ou d'absence aux rencontres avec leurs propositions, pour la suite de l'organisation du droit de visite. Celui-ci sera envoyé au tribunal, aux avocats ainsi qu'à chacun des parents.

Le travail réalisé au Diapason n'est pas une mesure d'instruction. Il doit respecter le débat contradictoire. Les parents demeurent totalement responsables de la procédure.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

- > Secteur Nord à CHERBOURG
- > Secteur Sud à AVRANCHES

ACTIVITE 2020

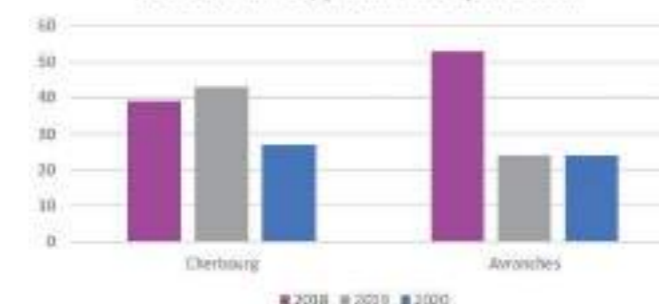
L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire complexe et le confinement en mars 2020 de la France. Les ERPE ont été contraint de fermer le 18 mars 2020. La réouverture s'est faite à partir du 20 Juin 2020 avec un protocole sanitaire stricte pour accueillir les familles. Il a fallu adapter et modifier les horaires d'ouverture afin de favoriser une prise en charge par famille. En effet, les ERPE sont organisés pour recevoir plusieurs situations en même temps. Le droit de visite est d'ordinaire de deux heures. Il a fallu adapté pour répondre à la demande des familles : 13h30 arrivée enfants /visites d'1 h/dernier départ enfants 18h30.

On constate régulièrement une liste d'attente sur le site de Cherbourg

Le site de Saint-Lô nécessite une réflexion car nous exerçons des droits de visite médiatisé hors du cadre des ERPE. Les ERPE malgré une fermeture de 3 mois ont maintenu l'activité et l'accueil des familles dans le cadre des missions qui leurs sont confiées.

• La médiation en quelques chiffres :

Evolution du nombre de mesures ordonnées au cours de l'année, par année et par secteur



• **Nombre de dossiers pris en charge :**

Dossiers clôturés en 2020*	65
Dossiers en cours au 31/12/2020	12
Total	77

*Ce chiffre correspond aux mesures terminées, non exercées et non exercées jusqu'à terme.

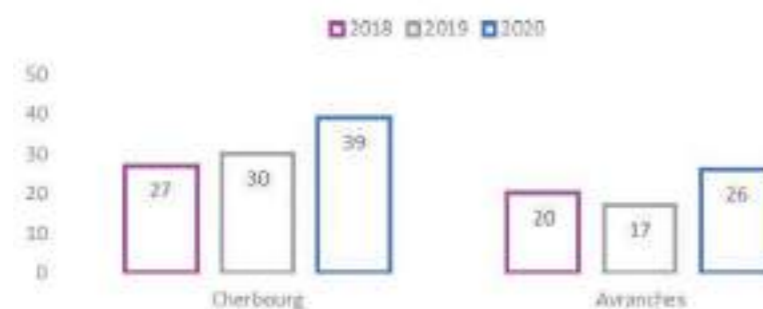
• **Nombre de personnes visiteurs :**

Père	47
Mère	10
Grand-parent	1
Total	58

Modalités des rencontres installées au départ :

Passage	3
Rencontre avec sortie	6
Rencontre sans sortie	181
Total	190

Evolution du nombre de mesures terminées au 31 décembre, par année et par secteur



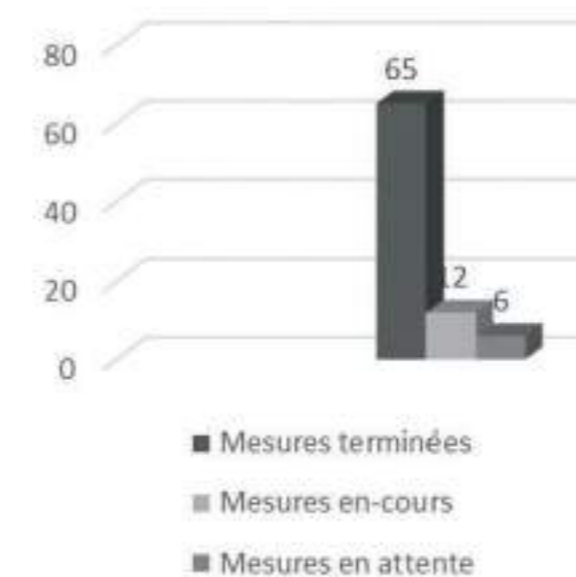
65 mesures ont ainsi été réalisées cette année sur notre activité prévisionnelle de 72 mesures. Le contexte sanitaire ayant contraint à la fermeture des ERPE du 18 mars 2020 jusqu'au 20 juin 2020. La réouverture ayant été adaptée au contexte sanitaire.

• **Durée des situations terminées :**

Moins (ou égal) de 6 mois	19
Entre 6 mois et 1 an	46

Nombre de situations en liste d'attente au 31/12/2020 : 6

BILAN



Pour la quatrième année consécutive, des mesures ont été mises en attente à réception du jugement.

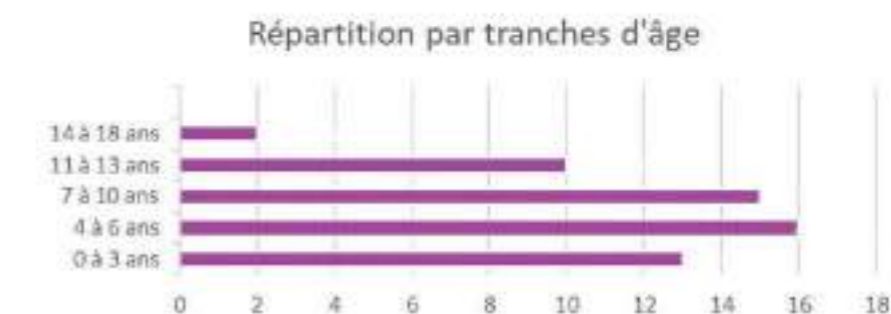
• **Provenance des situations (ordonnances reçues en 2020) :**

Juge aux Affaires Familiales	46
Cour d'Appel	5
Total	51

• **Les enfants rencontrés au cours de l'année 2020 :**



• **Age des enfants :**



• **Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus :**

1 enfant	29
2 enfants	21
3 enfants	4
>3 enfants	4
Total	58

• Cartographie de lieux de résidence des parents :



• L'analyse des pratiques

L'objectif de l'analyse des pratiques est d'enrichir, d'échanger autour d'un intervenant au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'utilisateur ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants. Elle doit permettre de **donner du sens et de la cohérence** aux interventions tout en intégrant la diversité des acteurs et les différences de points de vue. Ces séances d'analyse des pratiques s'articulent sur les thèmes suivants :

- > Mettre à jour les pratiques professionnelles nécessitant une relecture collective.
- > Mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'équipe.
- > Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe.
- > Apprendre et développer des stratégies collectives de réflexion et de créativité en matière d'interventions.
- > S'accorder sur un sens commun aux interventions.

Madame Claire DUHAMEL a mené 3 séances pour les accueillants en 2020.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Début 2021, il y a eu un changement de direction au service en milieu ouvert de l'ADSEAM.

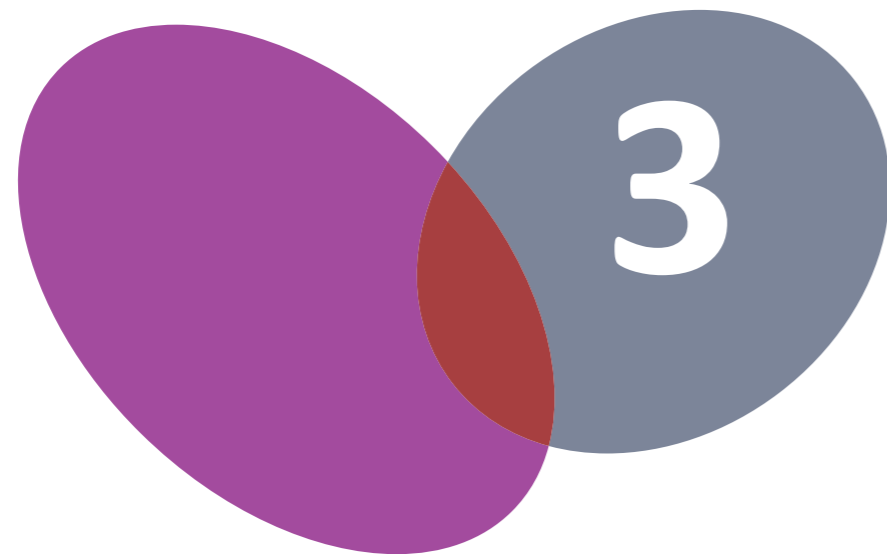
Ainsi, des réflexions sont en cours autour de la médiatisation des relations par notre service quant aux développements des ERPE.

En effet, un nouveau référentiel qui s'appliquera au 1er Janvier 2022, va permettre de pouvoir élargir le champs d'activité, les publics accueillis et repenser les ouvertures au public. Actuellement, les ERPE sont ouverts un samedi sur deux l'après-midi. Nous pouvons réfléchir à son extension en terme d'accueil et de réponses. Nous devons en échanger avec l'ensemble de nos financeurs afin d'apporter une réponse adaptée à l'utilisateur et aux enfants (le rythme de l'enfant étant une préoccupation centrale dans la réflexion).

La difficulté de la pérennité des financements doit être étudiée et réévaluée afin d'offrir aux publics que nous accompagnons des locaux adaptés, accueillants, et qui répondent en terme d'ouverture aux besoins des familles. Cela doit pouvoir s'envisager dans le cadre d'un service dédié avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée à l'accompagnement de la relation et à l'analyse du lien. De ce fait, il faut que nous puissions proposer un cadre de travail construit aux salariés pour un objectif de développement.

Par conséquent, un plan de communication sera mis en œuvre. La plaquette des ERPE sera refondue en lien avec le nouveau référentiel à mettre en œuvre.

Nous devons pouvoir être force de proposition, notamment auprès de l'aide sociale à l'enfance afin de leur proposer l'accompagnement des droits de visites médiatisés dans nos espaces de rencontre conformément à l'ordonnance du juge des enfants. L'ERPE s'entend comme un lieu neutre. Ainsi, cette offre de service permettra aux agents de l'ASE de déléguer une partie de ce temps de leur activité à notre association et nos équipes formées. Nous pourrions intervenir par exemple dans l'analyse du lien parents-enfants-fratrie, mais aussi dans certains cadres relatifs à la MJIE. Le service du DIAPASON sera un enjeu important dans le CPOM 2022-2027.



LE PÔLE INSERTION



CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

DIRECTION :
60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE
hmarseille@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD	SUD
<p>60 Rue Robert Lecouvey BP 11 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 ygirot@adseam.asso.fr</p>	<p>24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tel : 02.33.60.94.26 cernouf@adseam.asso.fr</p>
Yann GIROT	Caroline ERNOUF



AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du 27 mars 1986 autorisant la création d'un CHRS
- Arrêté du 30 mars 2000 transférant la gestion du CHRS à l'ADSEAM
- Arrêté du 29 août 2001, 30 places autorisées
- Arrêté du 16 novembre 2005, 34 places dans le cadre de la création d'une antenne à Avranches
- Arrêté du 19 décembre 2007, 45 places dont 30 places pour Cherbourg-Octeville, 15 places pour Avranches
- Arrêté de décembre 2008, 3 places supplémentaires d'accueil d'urgence avec des fonds non pérennes
- Arrêté du 25 février 2010, portant création de 10 nouvelles places sur le Sud-Manche

ce qui porte à 55 places réparties comme suit :

- > 23 places d'insertion, 4 places de stabilisation, 3 places d'urgences à Cherbourg
- > 22 places à St Hilaire et Avranches dont 2 d'insertion ne sont pas financées

- Arrêté du 29 octobre 2015, portant transformation de trois places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 58 places réparties :
 - > 30 places sur Cherbourg (dont 3 d'urgence),
 - > 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).
- Arrêté du 05 octobre 2016, portant transformation d'une place d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 59 places réparties :
 - > 31 places sur Cherbourg (dont 4 d'urgence / 1 financée en un seul versement),
 - > 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).

- Arrêté d'octobre 2019, 2 places dédiées Femmes Victimes de Violence (sous subvention)

CAPACITE AUTORISEE

Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgences, 27 d'insertion

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : 28 places dont 22 places en insertion, 6 places en urgence et 2 places dédiées FVV.

POPULATION ACCUEILLIE

Pour le CHRS de Cherbourg :

Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent sortir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs :

Femmes majeures seules avec / ou sans enfant(s) confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. 49% des femmes admises ont pour motif des violences familiales. 64% des accueils en urgence ont pour motif un contexte de violences conjugales.

FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement du CHRS le Cap est assuré par une dotation globale de l'état versée au titre de l'aide sociale. Nous avons également des subventions de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

EQUIPE

- > 3 ETP DIRECTION/ENCADREMENT,
- > 2.35 ETP POUR L'ADMINISTRATION/GESTION,
- > 8,66 ETP POUR LE PERSONNEL SOCIO-ÉDUCATIF
- SOIT 14,01 ETP

MISSIONS

Notre principale mission est d'assurer la réinsertion sociale des personnes que nous hébergeons en les aidants à retrouver leur autonomie personnelle et économique.

ACTIONS

Le CHRS LE CAP propose de permettre à la personne de « se poser », de se ré-impliquer dans des relations, de retrouver l'estime de soi, et de préparer son projet de vie, dans un cadre sécurisant.

A partir d'un bilan de la situation de la personne, une équipe pluridisciplinaire met en place un dispositif de soutien matériel, psychologique et éducatif, apporte un accompagnement social et mène des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi, aux soins et à la santé, au logement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Pour le CHRS de Cherbourg :

Le collectif se situe sur le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartements en diffus situés dans un périmètre de quelques kms autour du collectif et sur les communes associées d'Équeurdreville et Octeville.

Pour le CHRS d'Avranches :

Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située sur Avranches, à côté de nos bureaux. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kms autour de l'urgence mais aussi sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

ACTIVITE 2020

POUR le CHRS Cherbourg et Avranches

Difficile de ne pas mentionner la complexité de cette crise à laquelle nous n'étions pas préparés. Une année qui ne nous aura laissé aucun répit bousculant nos habitudes de travail, nos façons de concevoir l'accompagnement. La tâche fut impressionnante au début, nous plongeant dans la rédaction de protocoles et procédures (Gestes barrières, distanciation sociale, chambre d'isolement, PCA, mise en place du télétravail ...), la tâche fut angoissante sur la question des EPI, les relations avec les partenaires qui n'ont pas toujours répondu présents lors du premier confinement. Pour autant dans ce « chaos », l'humain est toujours resté au cœur de nos préoccupations.

Les équipes du CHRS se sont adaptées et ont développé des outils comme la grille d'entretien pour maintenir le lien avec les résidents.

Malgré ce contexte, les équipes ont poursuivi les projets et les réponses aux appels à projets. Pour le CHRS deux candidatures. Une pour Habitat Famille dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de lutte contre la pauvreté qui permettra l'expérimentation d'un accompagnement avec un.e TISF sur le CHRS Cherbourg. Et l'expérimentation enfants co victimes sur Avranches dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental.

2020, sera aussi marqué par l'arrivée d'un psychologue sur Avranches. Une première réponse à des besoins de plus en plus prioritaires.

CHRS LE CAP SAINT MARTIN DES CHAMPS

Comme tout à chacun, l'activité de l'année 2020 a été inédite en lien avec la pandémie.

En début d'année, dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, nous avons répondu à un appel à projets intitulé « fonds Catherine ». Nous avons organisé deux sessions de formation sur les violences conjugales à destination des gendarmes et policiers du département. Ce projet a été mené conjointement avec l'ACJM et l'Association Femmes. Les retours des professionnels ayant participé à ces journées de formation ont été positifs et ont permis de démontrer la nécessité de communiquer encore et encore sur les différents dispositifs du territoire manchois et sur le qui fait quoi ?

Puis, le confinement ! Cette situation inédite nous a contraints à repenser l'accompagnement des personnes hébergées. Les professionnelles ont fait preuve d'adaptation, travaillant dans des conditions particulières pour rester toujours en lien avec les personnes accueillies. Les éducatrices ont mis en place les entretiens téléphoniques quotidiens. Le PCA a conduit à la mise en place du service minimum. Une personne réalisait la permanence au bureau. Les autres professionnels étaient en télétravail. L'équipe a alors mesuré les ressources des femmes sur cette première période (patience, gestion des angoisses, respect des consignes sanitaires, habitation du logement, ...) où de fait tous les projets ont été suspendus d'autant plus que le partenariat a quasiment été inexistant sauf avec les associations d'aide alimentaire.

Si cette première période a été globalement traversée sereinement, la répétition des confinements est venue fragiliser certains de nos publics laissant entrevoir une forme de lassitude, épuisement, privés de toutes relations sociales. Les résidentes ont exprimé leurs regrets de ne plus pouvoir bénéficier des activités collectives comme les ateliers cuisine ou le stretching. Toutefois, elles ont apprécié les entretiens téléphoniques quotidiens, les contacts réguliers pour leur remettre le travail scolaire de leurs enfants, les discussions improvisées au pied de l'immeuble. Une dame a pu profiter d'un don d'ordinateur par Emmaüs. Si cet ordinateur est arrivé après le confinement, la personne a été sensible à cette solidarité dans l'intérêt de l'éducation de ses filles. En juillet, une activité a été proposée en partenariat avec l'agence d'intérim CAP INTER. Cette action a été un grand bol d'air, très bénéfique pour les dames. Tous les événements ont été reportés (formations sur les violences conjugales proposées chaque année, la séance Krav Maga...).

En septembre, un comité des résidentes s'est déroulé en plein air, au parc de la bourdonnière à Saint Martin des champs qui a été l'occasion de souhaiter la bienvenue à notre collègue Jean-Clément, psychologue qui a rejoint l'équipe pour un 0.10 ETP.

CHRS le Cap Cherbourg en 2020

Cette année, pour s'adapter aux recommandations nationales, les places d'urgences ont été stabilisées sur le premier et le deuxième confinement. Les personnes ont plus facilement accepté d'être stabilisées sur le premier confinement du mois de mars au 10 juillet (levée de la trêve hivernale).

Il n'y a pas eu pendant le premier confinement de départs du CHRS vers un logement autonome car les états des lieux d'entrées et de sorties des bailleurs sociaux ont été interrompus durant cette période.

Tout comme à Avranches, l'équipe du CHRS le Cap Cherbourg s'est adaptée à la situation et a mis en place des outils de guide d'entretien pour maintenir le lien avec les résidents hébergés en logement diffus.

Sur le collectif, des jeux extérieurs ont été achetés (Badminton, ping pong, pétanque), des équipements (vélo elliptique) ont été prêtés pour permettre aux résidents de s'occuper pendant la journée.

Sur le diffus, ce sentiment « d'enfermement » a poussé certaines personnes à transgresser les mesures barrières, et d'autres à sombrer dans la dépression. Elles sont retombées dans des alcoolisations massives. L'équipe a eu beaucoup de difficultés à obtenir le soutien des partenaires. Les services de cure et post cure ont fermé leurs portes aux accueils physiques des personnes ayant besoin d'être protégées. Les services de psychiatrie n'ont été disponibles qu'à certains moments par téléphone. Nous avons donc fait intervenir la psychologue des ACT pour mener des entretiens téléphoniques avec un résident notamment. Nous avons réussi à mettre en place vers la mi-avril, des entretiens également téléphoniques avec le service de liaison d'addictologue (ELSA). Heureusement, qu'il y a eu ses ressources extérieures sur le volet psychologie et addiction.

Symbole fort de cette crise sanitaire : les fêtes de fin d'année.

Elles se sont déroulées de façon peu traditionnelle, sur fond de contraintes organisationnelles paradoxales. En effet, nous avons pour mission de soutenir un public fragile dans les relations sociales et pour lequel les fêtes de fin d'années peuvent signifier des ruptures familiales. Or cette année, nous nous avons dû composer avec la décision du couvre-feu et les mesures barrières. Nos résidents hébergés en appartement et qui souhaitaient participer aux réveillons sont restés à dormir sur des places d'accueil d'urgence pour pouvoir réveiller avec les autres. Les sorties « traditionnelles » au cinéma n'ont pas pu avoir lieu. Même si la fête était masquée, les éducateurs présents sur ces deux dates clés ont réussi à donner une tonalité gaie et festive pour les résidents.

Toute cette année 2020 a été, à l'image des fêtes de fin d'année : trouver des moyens organisationnels pour tenir le coup, motiver les résidents, éviter aux personnes de tomber dans une ambiance mélancolique et de rechuter dans des addictions.

Théâtre, culture

Année blanche pour la culture. Aucune sortie et accompagnement n'a pu avoir lieu vers la culture comme l'an passé.

Les résidents du CHRS ont pu participer avec l'accueil de jour, l'éducateur du service 18-25 ans à une sortie pique-nique découverte du Val de Saire durant l'interlude de cet été. Ils ont ainsi pu gravir les 365 marches du phare de Gatteville.

Participation aux ARTZIMUTES

Les mesures sanitaires ont suspendu toutes les manifestations culturelles.

Partenariat

L'entreprise ONET qui nous faisait don d'une journée d'intervention de certains de ses salariés pour la rénovation du CHRS n'a pas reconduit cette année cette action.

L'intervention du centre Presqu'île dans le cadre du mois sans tabac, présentation au groupe des mesures d'accompagnement à l'arrêt et à la réduction du tabagisme, n'a pas pu être mise en place non plus sur cette période de fin d'année pour cause de deuxième confinement.

• ACTIVITE DU CHRS D'AVRANCHES ET LE CHRS DE CHERBOURG EN COTENTIN (PLACES DES DISPOSITIFS INSERTION ET URGENCE)

ANNÉES	2017	2018	2019	2020	TAUX D'OCCUPATION
Nombre de journées	13 388	19 077	19 253	19 184	88,84%

• TAUX D'OCCUPATION 2020 - CHRS LE CAP (sur la base de 366 jours)

TYPE DE PLACE	NOMBRE DE PLACE	NOMBRE DE JOURNEE THÉORIQUE	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ (100%)	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (95%)
Insertion Cherbourg	27	9 882	8 865	89,70%	94,43%
Insertion Avranches	22	8 052	7 803	96,90%	102,01%
Urgence Cherbourg	4	1 464	1 067	72,88%	76,70%
Urgence Avranches	6	2 196	1 449	65,98%	69,46%
Total	59	21 594	19 184	88,84%	93,51%

I) ACTIVITE DU CHRS D'AVRANCHES (SAINT MARTIN DES CHAMPS)

L'activité de cette année 2020 est en légère diminution par rapport à 2019 sur le dispositif insertion **7 803 journées** contre **7 936** l'année précédente. Concernant le dispositif urgence, nous constatons également une diminution passant de **1 727 nuitées** en 2019 à **1 449 nuitées** en 2020. Cette baisse d'activité s'explique sur le dispositif d'urgences avec une nette diminution des demandes de mises à l'abri au moment du premier confinement. Cela aura été la période la plus calme sur l'urgence depuis des années.

A. LES ADMISSIONS (DISPOSITIF D'INSERTION ET D'URGENCE)

a) Appels pour demandes d'admission ou informations diverses

Au cours de l'année 2020, **188** fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, dispositifs Urgence et Insertion confondus, contre **128** en 2019.

	2018	2019	2020
Appels téléphoniques	119	128	188

L'antenne d'Avranches se développe au fil des années proposant de nouveaux dispositifs adossés au CHRS. En ce sens, le nombre d'appels téléphoniques est croissant et cette augmentation est significative en 2020 bien que nous ayons été peu contactés lors du premier confinement. Ainsi, nous pouvons considérer qu'il y a eu 60 demandes supplémentaires en seulement 10 mois.

- **132 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence.
- **11 appels** ont concerné l'Insertion.
- **21 appels** ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS (urgence et insertion).
- **24 appels** ont concerné le dispositif « des lieux d'écoute ».
- **Sur les 188 appels, 86** ont concerné des femmes avec des enfants. Parmi ces 86 appels, **36 appels** ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans.

Les principales origines de l'appel proviennent :

30 APPELS	CMS (Avranches, Granville, St Hilaire)
29 APPELS	De la personne elle-même
25 APPELS	Appel du 115
25 APPELS	Gendarmerie (secteur manche)
8 APPELS	CH Avranches/Granville/Estran
5 APPELS	PASS
4 APPELS	Mission Locale
4 APPELS	UDAF
5 APPELS	CCAS (Avranches/St Hilaire)
3 APPELS	CMP (Avranches/Granville/Pontorson)
50 APPELS	Autres

Les solutions apportées

URGENCE

39 APPELS	Accueil immédiat
15 APPELS	Nuitées d'hôtel
28 APPELS	Pas de disponibilité
18 APPELS	Ne donne pas suite
12 APPELS	Orientée vers une autre structure
13 APPELS	Autres
7 APPELS	Dispositif « des lieux d'écoute »

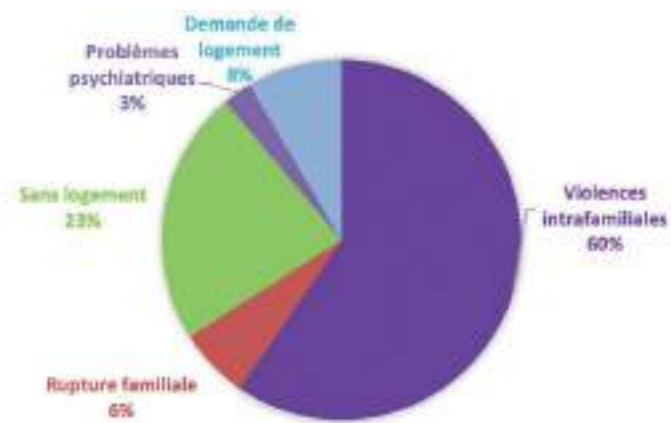
INSERTION

1 APPEL	Accueil (après validation du SIAO)
7 APPELS	Refus de la personne
3 APPELS	Refus de la structure

LIEU D'ÉCOUTE

19 APPELS	Orientation vers les lieux d'écoute
5 APPELS	Ecoute téléphonique

b) Motifs de la demande



> Sur les **188 fiches téléphoniques**, le constat est le même chaque année, les renseignements demandés concernent pour plus de la moitié (**60%**) des personnes victimes de violences intrafamiliales.

> Il est à noter que le chiffre correspondant aux personnes demandeuses, sans logement est resté constant par rapport à 2019 (23%), phénomène nouveau puisque ce taux était de 8% en 2018. Il est fort probable que ce chiffre augmente encore, au regard de l'augmentation de la précarité des femmes accentuée avec la crise sanitaire.

B. L'INSERTION

a) Taux d'occupation

ANNÉES	2018	2019	2020
Nombre de journées	7 288	7 936	7 803

b) Nombre total de journées par mois en 2020

ORIGINES DES DEMANDES	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE JOURNÉES	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	23	10	13	673	98,68%
FÉVRIER	24	11	13	680	106,58%
MARS	29	13	16	640	93,84%
AVRIL	21	10	11	630	95,45%
MAI	27	12	15	659	96,63%
JUIN	22	13	9	583	88,33%
JUILLET	21	12	9	651	95,45%
AOÛT	24	13	11	648	95,01%
SEPTEMBRE	26	14	12	625	94,69%
OCTOBRE	24	12	12	674	98,83%
NOVEMBRE	22	11	11	659	96,63%
DÉCEMBRE	25	12	13	681	99,85%
TOTAL				7803	96,90%

Le taux d'occupation sur l'année 2020 s'élève à **96,90%** contre **98,83%** en 2019. En 2020, nous avons accueilli **53 personnes** contre **37 personnes** en 2019. Nous pouvons en conclure qu'il y a eu davantage de mouvements sur le dispositif d'insertion avec une durée de séjour plus courte au vu des profils accueillis. Observons plus précisément les données sur la durée de séjour.

c) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons **32 personnes sorties (sur les 53 accueillies) sur le dispositif d'insertion en 2020**. La durée moyenne de séjour se situe autour d'un an (349 jours exactement), ce qui conduit l'équipe à solliciter une demande de prolongation de séjour auprès de la DDSCS.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2019	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	5	15,62
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	2	6,25
Supérieur à 6 mois et inf. à 1 an	13	40,63
Supérieur à 1 an	12	37,50
Total	32	100

Pour 12 personnes, le relogement a pris plus de temps. Ces 12 personnes, soit 1 mère avec 3 enfants, 2 mères avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants et une femme seule étaient confrontées à plusieurs problématiques : addiction, budget, logement, justice. La difficulté concernant la gestion du budget est un réel « frein » pour le relogement. En effet, les bailleurs sociaux ou privés exigent de plus en plus de garanties. S'il existe différentes aides comme le FSL, ce sont des démarches administratives qui nécessitent un délai supplémentaire.

C) Typologie

1 - Composition familiale à l'arrivée

9	femmes seules	Soit 9 personnes
5	mères avec 1 enfant	Soit 10 personnes
8	mères avec 2 enfants	Soit 24 personnes
2	mères avec 4 enfants	Soit 10 personnes
TOTAL		53 PERSONNES

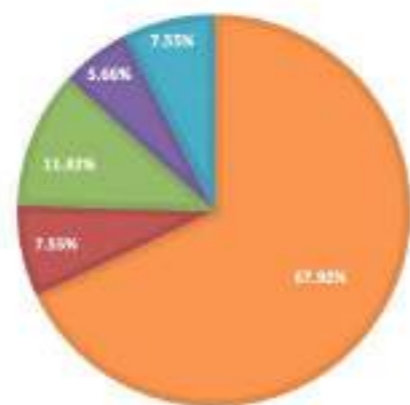
Comme précisé précédemment, nous avons accueilli plus de personnes, **53 personnes** contre **37 personnes** l'an passé. Ces données corroborent avec celles concernant la durée de séjour. Et les explications sont identiques. Il est aussi à noter que la situation pour trouver un logement sur le sud manche est désormais plus difficile qu'il n'a été. L'an passé, nous le précisions spécifiquement pour les T2, aujourd'hui les partenaires parlent d'une saturation des dispositifs logement notamment sur la ville d'Avranches.

2 - Motifs des demandes des personnes accueillies

Violences familiales	36 personnes	7 femmes seules, 3 mères avec 1 enfant, 6 mères avec 2 enfants, 1 mère avec 4 enfants
Rupture familiale	4 personnes	2 mères avec 1 enfant
Expulsion	6 personnes	1 femme seule, 1 mère avec 4 enfants
Fin d'accueil en CADA	3 personnes	1 mère avec 2 enfants
Sans logement	4 personnes	1 femme seule, 1 mère avec 2 enfants

Motifs des demandes des personnes accueillies

■ Violences familiales ■ Rupture familiale ■ Expulsion ■ Fin d'accueil en CADA ■ Personne sans logement



- > **67.92 %** des demandes concernent **des violences familiales**.
- > **7.55 %** des demandes concernent **une rupture familiale**.
- > **11.32 %** des demandes concernent **une expulsion**.
- > **5.66 %** des demandes concernent **une fin d'accueil en CADA**.
- > **7.55 %** des demandes concernent **des personnes sans logement**.

• Evolution du nombre de personnes accueillies victimes de violences conjugales

	2017	2018	2019	2020
Femmes victimes de violence	49 %	70.37 %	64.87%	67.92%

• Informations complémentaires des personnes accueillies en insertion en 2020

Personne sous tutelles	5 personnes	1 mère avec 4 enfants
Personne en cure ou en post cure	2 personnes	2 femmes seules
Personnes en emploi	7 personnes	4 femmes seules, 2 mères avec 1 enfant 1 mère avec 4 enfants
Ressources	24 personnes	16 bénéficiaires du RSA, 2 bénéficiaires indemnités pôle emploi, 6 percevant un salaire

3- Tranches d'âge

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +0	TOTAL
Insertion	4	24	3	22	0	53
%	7,55	45,28	5,66	41,51	0	100

Nous avons accueilli en Insertion, **28** enfants âgés de 0 à 17 ans, ce qui correspond à **52.83%** des personnes accueillies. Cette donnée confirme l'intérêt pour les femmes de pouvoir être accueillies avec leurs enfants.

Concernant les femmes victimes de violence, c'est en partie la raison pour laquelle elles sont demandeuses de notre aide. En effet, si elles ont des relais amicaux et/ou familiaux, il est loin d'être évident de vivre avec ses enfants chez des tierces personnes. En outre, les sentiments de honte, culpabilité empêchent de solliciter de l'aide dans leur réseau, quand elles n'ont un, puisque nous savons qu'une des conséquences des violences est l'isolement familial et amical.

4- Origine des demandes

CMS GRANVILLE	1 femme seule, 3 mères avec 2 enfants
CMS AVRANCHES	2 femmes seules
CMP SAINT HILAIRE	1 femme seule, 1 mère avec 2 enfants
CCAS	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
ELLE-MÊME	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants, 1 mère avec 4 enfants
CAB	1 mère avec 1 enfant
GENDARMERIE AVRANCHES	1 mère avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE MORTAIN	1 femme seule
GENDARMERIE SAINT HILAIRE	1 mère avec 1 enfant
CADA	1 mère avec 2 enfants
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 mère avec 4 enfants
MAIRIE DU CENTRE MANCHE	1 femme seule
LIEU D'ÉCOUTE AVRANCHES	1 femme seule
PASS	1 mère avec 2 enfants
TOTAL	53 PERSONNES

Comme ce tableau l'indique, l'origine des demandes est variée soulignant la diversité et la multiplicité du réseau de partenaires de l'équipe du CHRS sans qu'il y ait un partenaire qui se dégage plus qu'un autre.

5- Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion

Nous comptabilisons **32 personnes** sorties du dispositif Insertion en 2020.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
Logement social	18	2 femmes seules, 5 mères avec 1 enfant, 2 mères avec 2 enfants
Logement privé	3	1 mère avec 2 enfants
Hébergement chez un tiers	5	1 mère avec 4 enfants
Intermédiation locative > Soliha > ALT Passerelles	6	1 femme seule, 1 mère avec 4 enfants
Total		32 personnes

En 2020, **56.25%** des familles accompagnées sont relogées dans des logements sociaux et **18.75%** via l'intermédiation locative (sous-location).

Mouvements en 2020

- > Nous avons eu **53 personnes présentes** en Insertion en 2020.
- > Nous comptabilisons **32 personnes sorties** en insertion au 31/12/2020.
- > Nous comptabilisons **21 personnes présentes, soit 10 femmes et 11 enfants**, en insertion au 31/12/2020.

C. L'URGENCE

a) Taux d'occupation

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	15	8	7	119	63,98%
FÉVRIER	6	6	0	97	55,75%
MARS	5	4	1	107	57,53%
AVRIL	5	5	0	100	55,55%
MAI	7	5	2	122	65,60%
JUIN	13	8	5	121	67,22%
JUILLET	9	5	4	148	79,57%
AOÛT	9	4	5	183	98,39%
SEPTEMBRE	7	4	3	179	99,44%
OCTOBRE	16	10	6	88	47,31%
NOVEMBRE	6	6	0	72	40,00%
DÉCEMBRE	15	10	5	113	60,75%
TOTAL				1 449	65,98%

Le taux d'occupation est de **65,98 %** sur l'année 2020, contre 78.86% en 2019.

Nous avons accueilli **70** personnes sur le dispositif de l'urgence en 2020 contre 47 en 2019. Contrairement à l'an passé, nous avons eu moins de nuits sur les mois de mars / avril / mai où nous avons accueilli que 5 ou 7 personnes sur le mois. Pendant le confinement, il n'y a pas eu de nouveaux accueils, période calme à l'urgence. Il est à noter que 23 personnes supplémentaires accueillies génèrent de la logistique, une intendance (des démarches administratives) et un accompagnement en plus pour l'ensemble des membres de l'équipe.

30.30 % des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accompagnées en Insertion sur notre centre.

b) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons 66 personnes sorties de l'urgence au 31/12/2020

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2020	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	39	59,09%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	26	39,39%
Supérieur à 6 mois	1	1,52%
Total	66	100%

Près de 59% des personnes ont été accueillies moins de 8 jours et **40%** ont été accueillies plus de 8 jours et moins de 6 mois. Ces données précisent combien il n'est pas envisageable de tenir les exigences de 3 nuits, quatre jours à l'accueil d'urgence au CAP pour les femmes. Toutefois, ces résultats restent cohérents car il est impossible pour une femme sans relais (amis et famille) d'envisager une autre solution d'hébergement en considérant les délais de traitement tant du côté du SIAO, des procédures d'accueil des établissements et aussi des délais et modalités des bailleurs sociaux et privés.

En 2020, la durée moyenne du séjour est de 24 jours contre 1 mois et 5 jours l'an passé.

c) Typologie

1 - Composition familiale à l'arrivée

URGENCES		
28	femmes seules	Soit 28 personnes
6	mères avec 1 enfant	Soit 12 personnes
10	mères avec 2 enfants	Soit 30 personnes
Total		70 personnes

Nous avons accueilli **70** personnes sur le dispositif d'urgence.

HÔTEL		
14	femmes seules	Soit 14 personnes
3	mères avec 1 enfant	Soit 6 personnes
4	mères avec 2 enfants	Soit 12 personnes
1	mère avec 5 enfants	Soit 6 personnes
Total		38 personnes

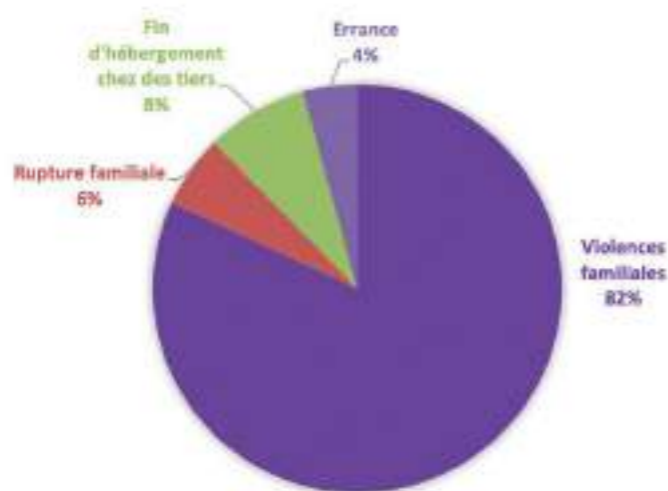
Nous avons accueilli **38** personnes à l'hôtel pour **27 nuitées** soit prêt du double de l'année 2019. 8 nuitées ont été financées par la subvention DRDFE dans le cadre du COVID. A la suite de leur accueil à l'hôtel : **16 personnes** ont intégré l'accueil d'urgence.

2- Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence

Violences familiales	57 personnes	20 femmes seules, 5 mères avec 1 enfant, 9 mères avec 2 enfants
Rupture familiale	4 personnes	2 femmes seules, 1 mère avec 1 enfants
Fin d'hébergement Chez des tiers	6 personne	3 femmes seules, 1 mère avec 2 enfants
Errance	3 personnes	3 femmes seules

- > 82% des accueils en urgence ont pour motif **un contexte de violences familiales**.
- > 6% des accueils en urgence ont pour motif **une rupture familiale**.
- > 8% des accueils en urgence ont pour motif **fin d'hébergement chez des tiers**.
- > 4% des accueils en urgence ont pour motif **l'errance**.

Motifs des demandes des personnes accueillies



3- Tranche d'âge

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
Dispositif Urgences	9	16	15	28	2	70
%	12,86%	22,86%	21,43%	40,00%	2,85%	100

L'accueil des enfants au CHRS à l'urgence reste important. Nous avons accueilli à l'urgence, 25 enfants âgés de 0 à 17 ans, soit 35.72% des personnes accueillies.

Les chiffres sont pratiquement identiques à l'année 2019. Notons toujours ce fort pourcentage d'enfants âgés de moins de 3 ans bien que nous n'ayons pas d'agrément spécifique pour l'accueil des jeunes enfants. Pour rappel, il n'existe pas de dispositif type maison parentale dans le Sud Manche.

4- Origine des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence

CCAS AVRANCHES	1 femme seule
CCAS GRANVILLE	1 femme seule
CCAS SAINT LÔ	1 mère avec 1 enfant
CMS AVRANCHES	2 femme seule, 1 mère avec 2 enfants
CMS GRANVILLE	1 mère avec 2 enfants
CMS SAINT LÔ	1 femme seule
GENDARMERIE AVRANCHES	2 femmes seules, 1 mère avec 1 enfant, 1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE BRÉCEY	1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE SARTILLY	1 mère avec 1 enfants
GENDARMERIE SOURDEVAL	1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE VILLEDIEU	1 femme seule
MISSION LOCALE	2 femmes seules
CH AVRANCHES/GRANVILLE	1 femme seule
CHRS VILLA MYRIAM	1 mère avec 1 enfant
ACJM	1 femme seule, 1 mère avec 1 enfant
CAF	1 mère avec 2 enfants
115	7 femmes seules
ELLE-MÊME	1 femme seule, 1 mère avec 2 enfants
CADA SAINT LÔ	1 mère avec 2 enfants
MAIRIE DE RONCEY	1 femme seule
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 mère avec 2 enfants
LIEU D'ÉCOUTE AVRANCHES	1 femme seule
LIEU D'ÉCOUTE MORTAIN	1 femme seule
SPIP	1 femme seule
HÔPITAL BON SAUVEUR	1 femme seule
CDE	1 femme seule
UDAF	1 femme seule
PMI	1 mère avec 1 enfant
TOTAL	70 PERSONNES

5- Type d'hébergement à la sortie

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LE CAP	20	5 femmes seules, 3 mères avec 1 enfant, 3 mères avec 2 enfants
LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	1	1 femme seule
LOGEMENT PRIVÉ	1	1 femme seule
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	23	5 femmes seules, 6 mères avec 2 enfants
RETOUR AU DOMICILE FAMILIAL	1	1 femme seule
ACCUEIL EN FJT	1	1 femme seule
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	12	9 femmes seules, 3 mères avec 2 enfants
RETOUR À SON DOMICILE	2	1 mère avec 1 enfant
CHRS LOUISE MICHEL	2	1 mère avec 1 enfant
RETOUR À LA RUE	2	2 femmes seules
HOSPITALISATION CH AVRANCHES	1	1 femme seule
TOTAL PERSONNES SORTIES	66	

Suite à leur accueil à l'urgence, **20 personnes**, soit **30.30%** ont demandé un accueil en insertion.

Mouvements en 2020

- > Nous avons eu **70 personnes présentes** à l'urgence en 2020.
- > Nous comptabilisons **66 personnes sorties** à l'urgence au 31/12/2020.
- > Nous comptabilisons **4 personnes présentes**, soit 2 femmes seules et 1 mère avec son enfant, sur le dispositif d'urgence au 31/12/2020.

D. PLACE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (FVV) : 2 PLACES

a) Taux d'occupation

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	0	0	0	0	0%
FÉVRIER	0	0	0	0	0%
MARS	0	0	0	0	0%
AVRIL	0	0	0	0	0%
MAI	0	0	0	0	0%
JUIN	5	2	3	28	48,28%
JUILLET	3	1	2	93	150,00%
AOÛT	3	1	2	93	150,00%
SEPTEMBRE	6	2	4	90	150,00%
OCTOBRE	3	1	2	93	150,00%
NOVEMBRE	3	1	2	90	150,00%
DÉCEMBRE	3	1	2	93	150,00%
TOTAL				580	79,45%

Le taux d'occupation est de **79.45 %** sur l'année 2020 dans la mesure où les deux places ont été ouvertes officiellement en juin (au moment du déconfinement). Avant, il fut très difficile d'obtenir des propositions de location de la part des bailleurs sociaux et privés.

Nous avons accueilli **8 personnes** sur le dispositif Places Femmes Victimes de Violences en 2020.

b) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons **5 personnes sorties** de ce dispositif au 31/12/2020

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2020	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	2	40,00%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	3	60,00%
Supérieur à 6 mois	0	0%
Total	5	100%

c) Typologie

1 - Composition familiale à l'arrivée

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE		
0	femme seule	Soit 0 personne
1	mère avec 1 enfant	Soit 2 personnes
1	mère avec 2 enfants	Soit 3 personnes
TOTAL		5 personnes

2- Tranches d'âge

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +0	TOTAL
Urgence	2	1	1	1	0	5
%	40%	20%	20%	20%	0	100

3- Type d'hébergement à la sortie

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LE CAP	3	1 mère avec 2 enfants
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	2	1 mère avec 1 enfant
TOTAL PERSONNES SORTIES	5	

Mouvements en 2020

- > Nous avons eu 8 personnes présentes sur ce dispositif en 2020.
- > Nous comptabilisons 5 personnes sorties sur ce dispositif au 31/12/2020.
- > Nous comptabilisons 3 personnes présentes, soit 1 mère avec ses deux enfants, sur ce dispositif au 31/12/2020.

E. L'ACCUEIL DE JOUR : LES LIEUX D'ÉCOUTE

Ce dispositif est financé par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes et par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Adossé au CHRS LE CAP – Antenne Avranches, il poursuit son déploiement sur le sud Manche puisqu'une nouvelle permanence est tenue depuis début novembre 2019 au Forum du Mortainais.

Ce dispositif s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son contexte de vie et/ou victime de violence et à toute personne encore aux prises avec les violences de son conjoint ou ex-conjoint.

Les personnes sont reçues individuellement par un membre de l'équipe formé aux mécanismes des violences conjugales.

Notre mandat repose essentiellement sur l'écoute, l'information et l'orientation si nécessaire. L'idée est de permettre à la personne de sortir de l'isolement, de ressentir un soulagement en prenant conscience qu'il existe des solutions pour revenir à sa place de sujet et aller vers un mieux-être. Chaque rencontre dure en moyenne une heure et la personne a la possibilité de solliciter un ou plusieurs rendez-vous.

NOMBRE DE PERMANENCES PROPOSÉES AU PUBLIC SUR L'ANNÉE 2020.

Les permanences sont tenues à Avranches dans nos locaux, à Villedieu les Poêles à l'INTERCOM, à Saint Hilaire au CCAS et à Mortain au FORUM DU MORTAINAIS.

- Avranches : 30 permanences de 2h, soit 60h d'écoute
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Villedieu Les Poêles : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Mortain : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute

=> **132h d'écoute**

Temps dédié au transport pour se rendre sur les lieux de permanence :

- Avranches : Locaux du CHRS
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Villedieu Les Poêles : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Mortain : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport

=> **36h de temps de trajet**

Temps dédié aux transports pour se rendre sur les lieux de permanences : 2088 kms qui se traduit par 36h de trajet.

RECENSEMENT DES PERSONNES REÇUES AUX PERMANENCES DES LIEUX D'ÉCOUTE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020.

- **46 personnes** ont été reçues sur ce dispositif
- **67 personnes** ont pris rendez-vous sur **66** permanences ce qui correspond à 67h d'écoute
- **11 personnes** ont reçu une écoute téléphonique

> **Avranches :**

- **45 personnes** ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 45h d'écoute
- **9 personnes** ont reçu une écoute téléphonique.

> **Villedieu Les Poêles :**

- **10 personnes** ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 10h d'écoute.
- **2 personnes** ont reçu une écoute téléphonique.

> **Saint Hilaire du Harcouët :**

- **3 personnes** ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 3h d'écoute.

> **Mortain :**

- **9 personnes** ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 9h d'écoute.

Répartition des personnes par lieux d'écoute



Ce graphique illustre à nouveau une activité certaine sur Avranches comme l'an passé et une activité plus timide sur les sites satellites comme Saint Hilaire, Villedieu et Mortain. Toutefois, il n'est pas question de faire des conclusions hâtives qui seraient de dire que peu de personnes sont confrontées sur ce territoire. Le tissu partenarial est différent et la pandémie ne nous a pas permis de développer notre communication comme nous l'avions imaginé lors du bilan précédent. A ce sujet, un travail a été amorcé pour la refonte du flyer, document essentiel pour soutenir cette communication auprès des partenaires. Ce travail sera alors prioritaire sur l'année 2021.

TRANCHE D'ÂGE DES PERSONNES REÇUES SUR LES LIEUX D'ÉCOUTE

AGE	ENTRE 18 ET 25 ANS	ENTRE 26 ET 35 ANS	ENTRE 36 ET 45 ANS	46 ANS ET +	NON COMMUNIQUÉ	TOTAL
Lieux d'écoute	1	6	11	8	17	44
%	3%	14%	25%	18%	40%	100

ORIGINE DES DEMANDES / LES ORGANISMES ORIENTEURS

SITE ADSEAM / INTERNET	1 personne
FLYER «MOI, MES PROCHES ET MON BIEN ÊTRE»	2 personnes
PERSONNE SORTIE DU DISPOSITIF INSERTION LE CAP	4 personnes
PERSONNE SORTIE DU DISPOSITIF URGENCE LE CAP	1 personne
CMP ADULTES	5 personnes
CMS	6 personnes
CCAS	4 personnes
CSAPA	1 personne
GENDARMERIE	5 personnes
UNE AMIE	1 personne
CLAJ DE MORTAIN	1 personne
PSYCHOLOGUE LIBÉRALE	2 personnes
SAGES-FEMMES	2 personnes
SESSAD	1 personne
LE GRÉTA	1 personne
MAIRIE / ÉLUE	3 personnes

Nous avons à cœur d'indiquer que pour lutter contre ce fléau des violences intrafamiliales, il s'agit d'une responsabilité collective des acteurs de terrain et aussi des citoyens, à l'évidence, ces chiffres illustrent aisément ces orientations diverses et variées : structures médicales, structures sociales et structures médico-sociales et via les actions du réseau VIF d'Avranches.

Ils indiquent également la nécessité de communiquer largement sur l'existence des dispositifs sur le territoire dans le but commun au protocole départemental 2017-2022 afin de mailler davantage le territoire et faciliter le parcours des victimes.

PROBLÉMATIQUE DE LA PERSONNE DEMANDEUSE D'ÉCOUTE

Toutes les personnes reçues étaient assurément confrontées à des violences conjugales ou et/ou violences intrafamiliales, certaines ayant engagées des démarches et d'autres pour lesquelles, venir sur le lieu d'écoute était leur première démarche.

CONSEILS ET ORIENTATIONS PRODIGUÉS AUX PERSONNES ÉCOUTÉES

AS SECTEURS	6 personnes
CAF	4 personnes
UMJ-CONSULTATION VICTIMOLOGIE	3 personnes
ACJM	4 personnes
DÉPÔT DE PLAINTÉ	2 personnes
GROUPE DE PAROLE - ACJM / ADSEAM	3 personnes
SUIVI PSYCHOLOGIQUE AU CMP	5 personnes
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS	1 personne
ACCUEIL À L'URGENCE AU CHRS	4 personnes
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	3 personnes
UN GÎTE	1 personne
RELOGEMENT	3 personnes
MÉDECIN TRAITANT	2 personnes
GENDARMERIE	5 personnes
CARRUD	2 personnes

Dans l'écoute offerte, nous orientons beaucoup vers les partenaires de la justice, de la santé et de l'hébergement. Nous observons que plusieurs personnes sont allées vers les partenaires puis ont sollicité à nouveau un rdv sur les lieux d'écoute afin de faire part de leur cheminement, l'écoute ayant une valeur de soutien, de valorisation et d'encouragement visant un mieux-être, autant d'éléments qui font partie de nos objectifs.

EXPÉRIMENTATION TRANSPORT

- 3 femmes seules ont bénéficié d'un taxi pour se rendre à l'Unité Médico Judiciaire à Saint Lô.
- 2 femmes seules ont bénéficié d'un taxi pour être hébergées sur le dispositif d'urgence au CHRS LE CAP Avranches.
- 1 mère et ses deux enfants ont bénéficié d'un taxi pour être hébergés sur le dispositif d'urgence au CHRS LE CAP Avranches.
- 2 femmes seules ont bénéficié d'un taxi pour se rendre au Tribunal de Coutances.

Nous avons expérimenté ce transport pour 10 personnes pour un montant de 989.03€

F. COMMISSIONS SIAO

La commission SIAO a lieu 2 fois par mois.
En 2020, **52 personnes**, soit 29 ménages ont été orientées vers l'insertion au CHRS LE CAP Avranches.

• Répartition des orientations SIAO

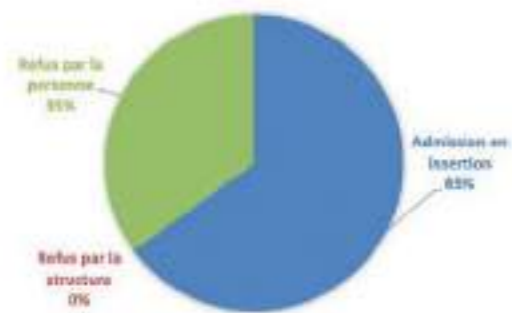
Sur les 52 personnes orientées, soit 29 ménages :

- > 33 personnes, soit 15 ménages, ont été admises en insertion au CAP
- > 19 personnes, soit 14 ménages, ont refusé l'orientation.
- > La structure n'a refusé aucune orientation.

Sur les 19 personnes qui ont refusé l'orientation, on peut les répartir sur 4 critères :

- > 4 personnes, soit 2 ménages, n'ont pas pris contact avec le service qui a fait la demande SIAO
- > 1 personne, soit 1 ménage, a trouvé un logement intermédiaire
- > 5 personnes, soit 4 ménages, ont refusé l'orientation SIAO
- > 9 personnes, soit 7 ménages, n'ont pas pris contact avec le CHRS LE CAP

RÉPARTITION DES ORIENTATIONS SIAO



Cette année, suite aux commissions SIAO, nous remarquons que 65% des personnes orientées ont accepté l'orientation et ont été admises en insertion. En 2019, seulement 32% des personnes avaient accepté cette orientation vers l'insertion.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS POUR L'ANNEE A VENIR

Les projets qui ont été reportés en 2020 dû à la crise sanitaire et les nouveaux projets ont été reprogrammés en 2021 notamment le Krav Maga, les journées de formation sur les violences conjugales à destination des professionnels en espérant que ces événements puissent avoir lieu sur l'année à venir.

Le déploiement de la CPO des lieux d'écoute sera à poursuivre spécifiquement l'axe de travail concernant le dispositif gîte.

La refonte du groupe de parole est également amorcée, 3 dates de formation sont fixées à compter de mai. L'idée est de construire les outils spécifiques d'animation et d'évaluation conformément aux attentes de l'ARS. L'objectif est qu'ils soient finalisés d'ici la fin d'année 2021.

Au niveau du CHRS, et plus précisément le dispositif d'urgence, un de nos objectifs est de pouvoir construire une procédure d'accueil permettant d'être plus cohérent sur la durée des accueils en offrant un hébergement et/ou accompagnement différent en fonction de la durée déterminée mais surtout en fonction du public accueilli ex : FVV, sa durée d'accueil ne sera pas la même qu'une personne en errance). L'objectif de l'équipe est d'améliorer la qualité de cette notion d'« accueil » qui nous paraît essentielle.

L'expérimentation du dispositif enfants co-victimes sera une riche expérience. Le travail est en cours et les premiers accueils auront lieu début mars. Tout au long de cette expérimentation, il sera essentiel de penser et construire l'analyse de cette expérimentation afin de faire remonter les besoins. Bien entendu, nos attentes sont que de telles expérimentations puissent interpeller les financeurs afin de pouvoir prétendre à la pérennisation des dispositifs dans l'intérêt des familles. L'équipe est impatiente de se lancer dans ce projet.

Le CHRS le Cap Avranches participera également en 2021 à un projet associatif artistique du collectif d'artistes le Labomylette. C'est un projet qui réunira les professionnels des différents sites du Sud Manche du Pôle Médico-Social, Protection de l'Enfance et Insertion de l'ADSEAM autour de photographies en noir et blanc. Pendant trois mois, le photographe Stéphane Janou ira à la rencontre des professionnels et des publics sur les différentes structures afin de valoriser le quotidien de leur travail et de le donner à voir dans les murs de l'ADSEAM mais pas que ...

En conclusion, l'antenne d'Avranches évolue, se développe par l'intermédiaire de différents dispositifs offrant plusieurs réponses aux besoins des personnes accueillies. Le questionnement, la réflexion sur les postures professionnelles conduisent à une évolution des pratiques en interne et avec les partenaires. En ce sens, le partenariat établi devra comme toujours être maintenu et développé. Ce sera un des axes prioritaires de l'année 2021 pour l'équipe éducative.

II) ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG EN COTENTIN

A. LES ADMISSIONS (DISPOSITIF D'INSERTION ET D'URGENCE)

a) Les demandes d'admission

Au cours de l'année 2020, **188** fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, Urgence et Insertion confondues.

- **114 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence
- **74 appels** ont concerné l'Insertion

b) Motifs de la demande



Comme le montre le graphique, le CHRS est localement bien connu et repéré par les personnes en demande ou par leur entourage. Beaucoup sollicitent elles-mêmes un rendez-vous d'admission en insertion à la suite d'un accueil en urgence. Dans ce cas leur arrivée sur le service se fait principalement par le 115.

B. INSERTION

a) Taux d'occupation

	JOURNÉES	COLLECTIF	DIFFUS	TAUX D'OCCUPATION 100%
Insertion 2020	8 865	1 888	6 977	89,70%

Cette année le taux d'occupation est légèrement supérieur à celui de 2019. Nous avons accueilli davantage d'hommes avec des droits de visite réguliers des enfants. D'autre part, cette année nous présentons le rapport d'activité en distinguant bien le collectif du diffus conformément aux attentes de la Direction Régionale au niveau de l'ENC où nous sommes désormais sur Cherbourg sur deux GHAM.

b) Occupation mensuelle

	COLLECTIF	DIFFUS	TOTAL
JANVIER	211	653	864
FÉVRIER	159	667	826
MARS	167	574	741
AVRIL	179	537	716
MAI	128	580	708
JUIN	134	549	683
JUILLET	124	560	684
AOÛT	133	562	695
SEPTEMBRE	141	565	706
OCTOBRE	172	580	752
NOVEMBRE	176	561	737
DÉCEMBRE	164	589	753
TOTAL	1 888	6 977	8 865

De même que les années précédentes, on s'aperçoit que l'activité baisse durant l'été pour reprendre à l'automne. Les conditions climatiques estivales favorisent le départ des personnes les moins stables, plus promptes à retourner vers l'errance et la rue.

c) Typologie

1 - Composition familiale à l'arrivée

COLLECTIF		
37	HOMMES SEULS	SOIT 37 PERSONNES
	TOTAL	37

Nous avons accueilli cette année 37 personnes distinctes sur le collectif. Du fait du confinement, les personnes ont été stabilisées et il n'y a eu quasiment aucun mouvement de mars à mai. Sur les deux studios adossés au CHRS, nous n'avons pas accueilli de couples contrairement aux années précédentes.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE À L'ENTRÉE	NOMBRE DE PERSONNES
CUC	22
MANCHE	4
AUTRES DÉPARTEMENTS	11
NON CONNU	0
TOTAL	37

DIFFUS		
23	HOMMES SEULS	SOIT 23 PERSONNES
1	COUPLE	SOIT 2 PERSONNES
2	COUPLE AVEC ENFANTS	SOIT 9 PERSONNES
3	HOMMES SEULS AVEC 1-2 ENFANTS	SOIT 7 PERSONNES
	TOTAL	41

Les demandes d'admission de couple et couple avec enfants sont de moins en moins fréquentes. On peut se poser la question si ce n'est pas lié au gel des expulsions locatives reportées en juillet 2020 et qui aurait permis de garder à l'abri des familles en difficultés.

Sur les 41 personnes accueillies en diffus, il y a 31 adultes et 10 enfants.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE À L'ENTRÉE	NOMBRE DE PERSONNES
CUC	29
MANCHE	6
AUTRES DÉPARTEMENTS	6
NON CONNU	0
TOTAL	41

2 - Tranches d'âge

COLLECTIF						
AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
Lieux d'écoute	0	0	6	28	3	37
%	0%	0%	16%	76%	8%	100

DIFFUS						
AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
Lieux d'écoute	0	8	7	24	2	41
%	0%	20%	17%	59%	5%	100

Comme l'an passé, c'est le nombre des 25-59 ans qui est le plus représenté autant sur le collectif que sur le diffus. Le nombre de jeunes âgés de 18 à 25 ans n'a pas augmenté cette année, il est resté stable.

c) Prescripteurs de demande d'accueil des ménages

Les personnes accueillies au CHRS entrent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur autonomie, travailler le lien avant de leur proposer un passage en appartement du CHRS. Seules les familles ou les couples entrent directement en diffus.

COLLECTIF	
115 / CONSCIENCE HUMANITAIRE / ITINÉRANCE	10
CASIP	1
CCASS / CMS	4
CHRS	2
CDHAT	1
HÔPITAL	2
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE	7
LE BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	5
LHSS	1
SAO	1
SPIP	3
TOTAL	37

Cette année, on constate une légère augmentation des demandes d'accueil de la part de l'hôpital psychiatrique. Les demandes des autres prescripteurs sont quasiment équivalentes d'une année sur l'autre.

DIFFUS	
115 / CONSCIENCE HUMANITAIRE / ITINÉRANCE	5
AUTRES	6
CCASS / CMS	5
FRANCE TERRE D'ASILE / COALLIA	1
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE	4
LE BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	8
LHSS	3
SAO	6
SPIP	3
TOTAL	41

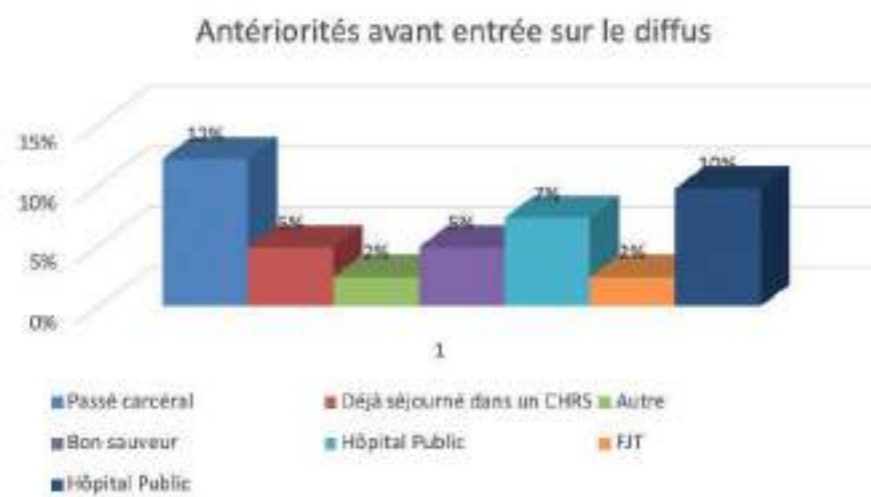
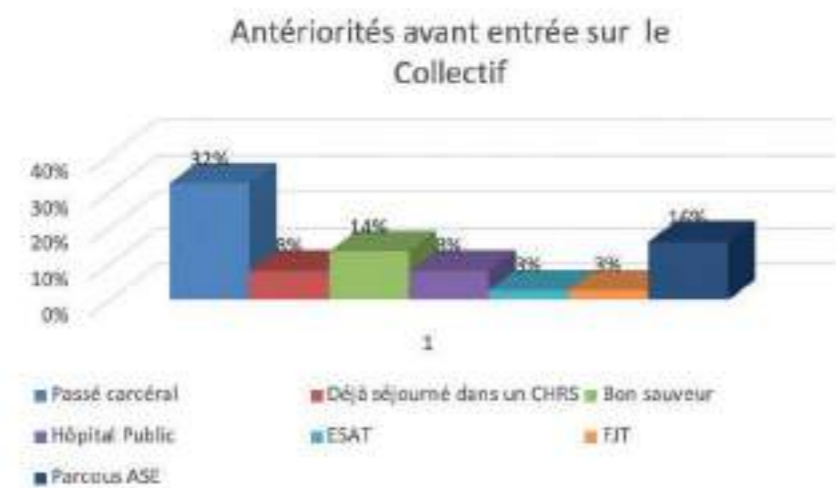
d) Motif de demande d'accueil des ménages

COLLECTIF	
AUTRE	1
FIN D'ACCUEIL FJT	1
FIN D'ACCUEIL LHSS	3
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	8
IMPAYÉS (EXPULSIONS, ANTÉCÉDENTS D'IMPAYÉS, DETTES...)	3
INCURIE	1
RUPTURES FAMILIALES	4
SANTÉ	2
SDF	9
VIOLENCES FAMILIALES	5
TOTAL	37

On constate que presque la moitié des demandes sont dues à des fins d'hébergement chez des tiers ou à des demandes de personnes à la rue.

DIFFUS	
AUTRE	2
FIN D'ACCUEIL CADA	6
FIN D'ACCUEIL LHSS	5
FIN D'ACCUEIL FJT	1
HÉBERGÉ CHEZ UN TIERS	8
IMPAYÉS (EXPULSIONS, ANTÉCÉDENTS D'IMPAYÉS, DETTES...)	3
RUPTURES FAMILIALES	5
SANTÉ	1
SDF	7
VIOLENCES FAMILIALES	3
TOTAL	41

e) Antériorités



f) Ressources des ménages

COLLECTIF	
RESSOURCES DES MÉNAGES	
AAH / PI	3
ARE	3
ASS	1
AUTRE	3
IJ	2
RSA	12
SALAIRE / FORMATION	5
SANS RESSOURCES	8
TOTAL	37

Une grande majorité des personnes accueillies disposent du RSA, 8 personnes sur les 37 accueillies sur le collectif sont sans ressource.

DIFFUS	
RESSOURCES DES MÉNAGES	
AAH / PI	3
ARE	2
ASS	0
AUTRE	2
IJ	1
RSA	9
SALAIRE / FORMATION	11
SANS RESSOURCES	13
TOTAL	41

Comme le montrent les chiffres des deux tableaux (collectif et diffus), une part importante des personnes accueillies a accédé à l'emploi et la formation durant leur séjour. Pour autant, le RSA et les minima sociaux restent des sources de revenu principales pour une majorité.

g) Type d'hébergement à la sortie

COLLECTIF	
TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	8
MAISON D'ARRÊT	1
HÉBERGEMENT FAMILLE	2
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	3
BAILLEUR PUBLIC	2
ENTREES SUR LE DIFFUS	16
TOTAL	32

DIFFUS	
TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	2
DÉCÈS	1
HÉBERGÉ CHEZ UN TIERS	5
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	1
BAILLEUR PRIVÉ	2
BAILLEUR PUBLIC	8
TOTAL	19

Les sorties 115 ou « chez un tiers » concernent des personnes qui ont quitté le service sans prévenir, ou pour lesquelles nous avons décidé une fin de prise en charge la plupart du temps faute de règlement de leurs charges et pour non entretien de leur logement.

50% des personnes accueillies sur le collectif sont passées en diffus et ont poursuivi leur parcours d'insertion. Mais 25% des personnes accueillies sur le collectif sont sorties sans solution pérenne. Pour la plupart, elles n'ont pas réussi à se passer de leurs dépendances aux alcools et stupéfiants et n'étaient pas prêtes à changer leurs habitudes. Pour ces dernières, leurs priorités de dépenses restent l'objet de leur addiction et elles ne parviennent pas à concevoir les minimas sociaux ou leurs ressources comme pouvant servir à payer un loyer et/ou faire de l'épargne. La satisfaction immédiate et pulsionnelle les empêche de se projeter et de construire un avenir. Pour ces personnes, un futur accueil sera peut-être envisagé lorsque l'envie de changement sera présente.

Nous avons accueilli plus de personnes addictes aux stupéfiants ou présentant des instabilités chroniques cette année. Le cadre de vie, les contraintes d'un collectif ou d'une vie trop stable ne leur conviennent pas et nous avons déploré plus d'actes de violence que les années précédentes cumulées. Cette sédentarisation forcée par les contraintes sanitaires aura eu raison de leur résistance psychique. Nous avons été obligés de demander le concours de la force publique pour une personne en crise violente, délirante qui a dégradé les locaux en frappant dans les murs et en bousculant les résidents.

Une personne se trouvant sur un appartement en diffus a été retrouvée morte au logement. Une mort naturelle, mais à mettre en lien avec une hygiène de vie dégradée par le passé.

Un résident, accueilli dans le cadre d'un placement extérieur conventionné avec la justice n'a pas terminé son séjour au CHRS, mais est retourné en détention suite à des infractions au règlement, au manque de respect et menaces envers le personnel du CHRS.

h) Durée de séjour des sorties au 31.12.2020

COLLECTIF		
NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2020	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	5	16,00%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	23	72,00%
Supérieur à 6 mois	4	13,00%
Total	32	100%

La durée moyenne est de 74.78 jours soit un peu moins de 2.5 mois.

DIFFUS		
NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2020	POURCENTAGE
Inférieur à 8 jours	0	0,00%
Supérieur à 8 jrs et inf. à 6 mois	10	53,00%
Supérieur à 6 mois	9	47,00%
Total	19	100%

La durée moyenne est de 202.05 jours soit 6.73 mois.

C. URGENCE

a) Taux d'occupation

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
URGENCE	1 067	72,88%

Nous avons accueilli 117 personnes différentes pour 295 passages sur l'urgence, soit un total de 1067 nuits, soit un taux d'occupation de 72,88 %.

b) Occupation mensuelle

MOIS	TOTAL MENSUEL	TAUX D'OCCUPATION 100%
JANVIER	35	28,22%
FÉVRIER	57	49,14%
MARS	88	70,96%
AVRIL	90	75%
MAI	93	75%
JUIN	90	75%
JUILLET	110	88,70%
AOÛT	117	97,5%
SEPTEMBRE	93	75%
OCTOBRE	96	77,41%
NOVEMBRE	107	89,16%
DÉCEMBRE	91	73,38%
TOTAL ANNUEL	1 067	72,88%

c) Durée du séjour

La durée moyenne est de 3,62 jours consécutifs. Cependant deux personnes, qui ont été « stabilisées » durant le confinement ont passé 115 nuits cumulées.

c) Typologie

1 - Composition familiale à l'arrivée

117	Hommes seuls	Soit 295 passages
TOTAL		295 PASSAGES

2 - Composition familiale à l'arrivée

ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL	
115 / CONSCIENCE HUMANITAIRE / ITINÉRANCE	261
BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	14
POLICE	2
CCAS / CMS	4
SAO	1
HÔPITAUX POST CURE	6
SERVICES SOCIAUX	2
AUTRES	5
NON CONNU	-
TOTAL	295

3 - Tranche d'âge

On retrouve les mêmes proportions par âge en urgence qu'en insertion, à savoir entre 25 et 59 ans.

AGE	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +	TOTAL
nombre de personnes	55	239	1	295
%	18,6%	81%	0,3%	100

Dispositif nuitées d'hôtel

HÔTEL		
2 nuits	1 couple	Soit 4 personnes
1 nuit	1 père et sa fille	Soit 2 personnes
1 nuit	1 couple	Soit 2 personnes
1 nuit	1 homme	Soit 1 personne
1 nuit	1 homme	Soit 1 personne
3 nuits	1 homme	Soit 3 personnes
2 nuits	1 homme	Soit 2 personnes
2 nuits	1 homme	Soit 2 personnes
3 nuits	1 couple	Soit 3 personnes
2 nuits	1 homme	Soit 2 personnes
TOTAL		22 passages

En 2020, nous avons eu 22 passages à l'hôtel. Un ménage a pu rester à l'hôtel entre 1 et 3 nuits. Nous avons accueilli davantage d'hommes seuls que de couples.

En termes de personnes, cela représente 11 personnes différentes et 18 nuits en tout. Les demandes ont surtout eu lieu en mars / avril et juillet 2020.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

En 2019, l'idée d'un groupe de parole pour les résidents du CHRS a été imaginé, afin que des sujets sensibles comme la sexualité, le rapport hommes / femmes, la vie amoureuse, le couple, la famille...des sujets souvent douloureux pour nos résidents puissent être échangés avec un intervenant tiers et un référent de groupe, éducateur du CHRS. Deux conseillères conjugales du département interviendront à raison d'une séance toutes les six semaines.

Ce projet avait largement avancé et nous devions débiter nos séances en 2020 mais les mesures de confinement et de non regroupement nous ont obligées à différer la mise en place. Toutefois, nos contacts réguliers nous permettent d'envisager un début d'expérimentation à la fin du 1er trimestre 2021.

Les travaux pour le projet de service du CHRS Avranches et Cherbourg débiteront en 2021 sur quatre séances avec le COPIL (équipe de direction ainsi qu'un intervenant extérieur). L'objectif de ce temps dédié est de construire la feuille de route commune aux deux sites pour les cinq prochaines années. A partir de la rentrée, chacune des équipes des deux sites travaillera sur son propre projet de site. Des temps en commun seront programmés sur des thématiques transverses : l'addiction, la parentalité, l'accueil sur le dispositif urgences ...

Suite à l'Appel à projet Habitat Famille, une TISF rejoindra l'équipe du CHRS Cherbourg pour une durée de 9 mois. Elle accompagnera les résidents sur la tenue du logement, la gestion des courses, des repas et la parentalité. Un bilan sera réalisé en fin d'année.

SERVICE LOGEMENTS

DIRECTION :

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE
hmarseille@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE : YANN GIROT
5 RUE GEORGES SOREL – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TEL : 02.33.87.00.50.
E-MAIL : ygirot@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du 23 février 2016 + Arrêté du 16 décembre 2010 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

CAPACITE AUTORISEE

Le service logement déploie deux dispositifs : l'ALT et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

Le dispositif ALT est subventionné pour 8 logements répartis de la manière suivante :

- 2 logements de type T1
- 1 logement de type T2
- 4 logements de type T3
- 1 logement de type T4

Soit une capacité maximale de 28 places (personnes) par mois pour l'ensemble des logements, soit 10 220 journées /an. Cette capacité est rarement atteinte. En effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des personnes seules occupant des logements qui pourraient accueillir également un couple.

Le dispositif baux glissants peut être financé à hauteur de 10 baux glissants par an.

POPULATION ACCUEILLIE

I. DISPOSITIF ALT

Le dispositif ALT s'adresse à des personnes ou familles qui se trouvent dans une situation de précarité, isolées et éloignées de l'insertion. Ce sont des personnes qui se retrouvent majoritairement expulsées de leur logement, ou menacées de l'être à court terme.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Ce sont des personnes qui ont des difficultés pour accéder ou se maintenir de façon durable dans un logement de droit commun. Ces personnes peuvent sortir de l'ALT, de centres d'hébergement. La situation nécessite une étape préalable avant l'accès au logement autonome. Elles sont donc dans une démarche d'insertion. A l'issue d'une période transitoire pendant laquelle l'occupant a le statut de sous-locataire, il deviendra ensuite locataire en titre : « glissement » du bail à son nom.

FINANCEMENT

I. DISPOSITIF ALT

Dispositif financé par la DDCS par une subvention ASSL et l'Allocation de Logement Temporaire ainsi qu'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que le paiement des loyers par les bénéficiaires.

II. DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Dispositif financé par le Conseil Départemental, une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le paiement des loyers par les sous-locataires.

EQUIPE

> 1 ETP éducatrice spécialisée qui intervient sur les deux dispositifs.

MISSIONS

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.

Les objectifs du service logement sont entre autres :

- > Faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale.
- > Permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage de réapprendre les relations de « bon voisinage ».
- > Réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité.
- > Etre en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

ACTIONS

Pour l'ALT

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur les problèmes à résoudre.

La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute et du soutien dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation administrative), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veillera à la bonne gestion du logement (propreté ...), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.

Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (trouver une formation, un stage...). Les actions pourront être également tournées vers l'accompagnement à la santé, soutien à la parentalité...

Dans le cas de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

Pour les baux glissants :

Les actions menées par l'éducatrice sont équivalentes à celles citées précédemment pour les suivis en ALT. Il s'agit bien d'un accompagnement social individuel soit auprès de la personne isolée, soit auprès du ménage. Comme pour l'ALT, l'éducatrice effectue des visites à domicile et donne des objectifs aux personnes afin de leur permettre de développer les aptitudes à devenir locataire en titre. Les objectifs tournent autour de l'entretien du logement, des parties communes, relations avec le voisinage, paiement des loyers et des charges inhérentes au logement. Poursuite de l'accompagnement à la gestion d'un budget sur des bases de droit commun.

SECTEURS D'INTERVENTION

Appartements situés sur la Communauté Urbaine Cherbourg-en-Cotentin.

ACTIVITE 2020

2020 a été une année très impactée par la mise en place des mesures sanitaires et des gestes barrières. Les activités de loisir et de socialisation ont été suspendues sur une grande partie de l'année. Notre action a porté sur l'accompagnement individuel en tentant de soutenir les personnes dans l'identification de petits plaisirs simples et accessibles au quotidien, centrés sur eux-mêmes. L'ambiance dépressive et anxiogène permanente a rattrapé certains résidents, surtout ceux suivis en bail glissant qui se sont plus ou moins lentement effondrés : dépression, alcoolisation, troubles du voisinage, santé gravement détériorée... Dans ces situations précises on constate que le principe du logement d'abord est lacunaire et insuffisant.

Le baromètre de notre société a connu une de ses pires dépressions, sans anticyclone en vue. Les actions menées en 2019, comme l'atelier tabacologie, le projet de promenade inter-service, la reprise d'activité économique, tout a été mis à l'arrêt.

Les conséquences de l'année 2020 vont au-delà de sa date anniversaire, puisqu'en ce début d'année 2021, nous allons devoir procéder à notre première expulsion du dispositif des baux glissants.

Le gel des expulsions locatives a eu certainement un impact sur les demandes adressées au service pour l'accueil de familles : aucune cette année.

Le service ALT se séparera d'un de ses logements début 2021, au départ de la famille occupante. Ce logement de type T4 (maison avec jardin) est devenu trop vétuste et impropre à l'habitation, le bailleur ne souhaitant pas y effectuer les travaux de rénovation nécessaire. Ce grand logement sera remplacé par deux logements de type T2 plus adaptés aux demandes actuelles de personnes isolées.

I) DISPOSITIF ALT

13 ménages ont été accueillis en 2020 dans les 8 logements du dispositif, répartis comme suit : 15 adultes et 15 enfants, soit 30 personnes.

a) Taux d'occupation

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre théorique de personnes correspondant à notre capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous nos logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique. En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules dans des logements qui pourraient accueillir également un couple, entraînant un « déficit » de 1 place.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES IMMOBILISÉES	TAUX DE PLACES IMMOBILISÉES
ALT 2017	7 558	73.95%	9 316	91.15 %
ALT 2018	7 421	72.61%	9 456	92.52%
ALT 2019	6 759	66.13%	9 133	89.36 %
ALT 2020	5 519	54%	8 919	87,27%

Le taux d'occupation des logements est de 87,27%, mais comme les chiffres le montrent, les logements ne sont pas occupés à 100% de leurs capacités. En effet, les demandes d'accueil concernent principalement des personnes isolées. Typiquement un logement T2 peut accueillir deux personnes, mais est mis à disposition d'une personne seule ce qui génère une sous occupation de 50%. L'évolution sur ces dernières années se perçoit ainsi dans la lente baisse du nombre de nuitées réalisées, qui ne signifie pas que les logements sont inoccupés.

b) Durée moyenne

La durée moyenne de séjour en 2020 est de 589 jours pour les ménages sortis en 2020.

c) Typologie

1 - Composition des ménages accueillis en insertion au cours de l'année 2020

4	ISOLÉ(E) SANS ENFANT	Soit 4 personnes
3	ISOLÉ(E) AVEC 1 ENFANT	Soit 6 personnes
3	ISOLÉ(E) AVEC 2 ENFANTS	Soit 9 personnes
1	ISOLÉ(E) AVEC 3 ENFANTS	Soit 4 personnes
0	COUPLE SANS ENFANT	Soit 0 personnes
1	COUPLE AVEC 1 ENFANT	Soit 3 personnes
1	COUPLE AVEC 2 ENFANTS	Soit 4 personnes
TOTAL		SOIT 30 PERSONNES

2 - Tranche d'âge de la population accueillie en ALT

AGE	MOINS DE 3 ANS	ENTRE 3 ET 17 ANS	ENTRE 18 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 59 ANS	60 ANS ET +
ALT 2020	1	12	4	13	0
%	3.33%	40.00%	13,33%	43.33%	0%

La moyenne d'âge est de 25 ans. La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de **39 ans**.

3 - Motifs d'accueil des ménages

Certains ménages accueillis cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement, mais il ressort majoritairement que les personnes accueillies en 2020 l'étaient pour cause d'expulsion pour impayés de loyer.

	EXPULSION IMPAYÉS DE LOYERS	EXPULSION TROUBLES DU VOISINAGE	SÉPARATION ET/OU HÉBERGÉ CHEZ DES AMIS	LOGEMENT INDÉCENT ET/OU INADAPTÉ	ETRANGERS SANS RESSOURCES PÉRENNES
2017	72.72%	0%	0%	36.36%	9.10%
2018	66,66%	8,33%	8,33%	33,33%	0
2019	63,63%	0%	18,18%	27,27%	9,09%
2020	76,9%	0%	7,69%	23,07%	7,69%

Total supérieur à 100% car comme indiqué au-dessus, plusieurs ménages cumulent plusieurs motifs.

4 - Difficultés rencontrées sur l'ensemble des ménages accueillis

	ALCOOLISME ET/OU TOXICOMANIE	MANQUE D'HYGIÈNE VOIRE INCURIE	MESURES DE PROTECTION DE L'ENFANCE	MESURES DE PROTECTION RELATIVES À LA GESTION
2017	45.45%	27.27%	36.36%	54.54%
2018	41.66%	41.66%	50%	41.66%
2019	50%	42.10%	31.57%	26.31%
2020	42,30%	43,47%	13,04%	21,73%

Total supérieur à 100% car plusieurs ménages cumulent plusieurs difficultés.

Le nombre des personnes accueillies avec différentes addictions est relativement constant depuis ces dernières années ainsi que les problématiques en lien avec l'hygiène corporelle et/ou l'entretien du logement. La baisse des mesures de protection a sûrement un lien avec le fait que nous avons accueilli beaucoup de personnes sans enfant ou avec des enfants majeurs et donc plus à charge. D'ailleurs, le nombre de demandes d'accueil concernant les familles est en baisse depuis trois ans.

5 - Les sorties de l'année 2020

Six ménages ont quitté le service ALT et ont été relogés par des bailleurs sociaux dont 1 par le biais d'un bail glissant.

BAILLEUR PUBLIC	BAIL GLISSANT (BAILLEURS PUBLIC)	BAILLEUR PRIVÉ	AUTRE SERVICE (maison relais, foyer résidence, ACT...)	RUPTURE D'ACCUEIL
5	1	0	0	0

La mise en place du dispositif de bail glissant a permis au service de compléter son offre en permettant à certaines familles déjà accompagnées par notre service, d'accéder au logement autonome avec un maintien du suivi social. Le risque de fragilisation lors de la transition vers le logement indépendant s'en retrouve limité.

II) LE BAIL GLISSANT

11 ménages ont bénéficié de ce dispositif : 13 adultes et 9 enfants, soit **22 personnes**.

Ce chiffre inclut les personnes déjà présentes en 2019 dont le bail n'avait pas encore glissé, auxquelles se sont ajoutées les nouvelles personnes sur 2020.

a) Admissions

1 - Les demandes d'admissions

Le travail pour un bail glissant commence à partir du moment où la demande d'accompagnement du ménage a été acceptée par le département.

Ensuite, s'engage un travail de recherche du logement approprié en tenant compte de plusieurs critères qui sont : le secteur, la taille du logement et le revenu des ménages. Il peut se passer plusieurs semaines de recherche ou d'attente de propositions adaptées. Les élus en lien avec le logement sont parfois sollicités.

Cette année, une personne avait été admise sur le dispositif des baux glissants, mais son état psychique et sa ré-alcoolisation massive avec incurie au logement nous a amenés à le sortir des effectifs avant même qu'un logement ait pu lui être attribué.

2 - Difficultés évoquées lors de l'entrée

Des ménages cumulent plusieurs difficultés. Cette liste ne peut être exhaustive et reprend la problématique principale des ménages.

	EXPULSION ET ANTÉCÉDENTS IMPAYÉS	TITRE DE SÉJOUR	RUPTURE FAMILIALE	SANTÉ	HYGIÈNE	AUTONOMIE GÉNÉRALE	INSTABILITÉ DES RESSOURCES
2017	6	1	-	5	0	0	0
2018	9	1	-	4	1	0	0
2019	1	0	-	0	3	4	3
2020	5	1 (5 personnes)	5	0	1	1	1

Ces ménages n'étaient pas en capacité d'accéder directement à un relogement sans suivi social, soit du fait de dettes antérieures occasionnant un blocage pour les bailleurs, soit parce qu'ils n'auraient pu quitter un accompagnement social et accéder à l'autonomie d'emblée sans risque de chuter à nouveau. Cette transition permet une consolidation du parcours.

B) Typologie

1 - Composition des ménages

6	ISOLÉ(E) SANS ENFANT	6 personnes
1	ISOLÉ(E) AVEC 1 ENFANT	2 personnes
2	ISOLÉ(E) AVEC 2 ENFANTS	6 personnes
0	ISOLÉ(E) AVEC 3 ENFANTS	0
1	COUPLE AVEC 1 ENFANT	3 personnes
0	COUPLE AVEC 2 ENFANTS	0
1	COUPLE AVEC 3 ENFANTS	5 personnes
TOTAL	11 MÉNAGES	22 PERSONNES

2 - Répartition entre adultes et les enfants

	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
2018	15	11	26
2019	17	13	30
2020	13	9	22

3 - Origine de la demande

	CDHAT	CHRS	ACT	UDAF	CCAS / CMS
2019	-	4	2	1	-
2020	2	5	2	0	2

4 - Bailleurs publics ayant accepté un bail glissant

	PRESQU'ÎLE HABITAT	LES CITÉS CHERBOURGEOISES	HLM DU COTENTIN
2018	3	1	0
2019	4	0	1
2020	1	0	1

5 - Evolution des baux glissants

	MÉNAGES PRÉSENTS AU 01/01/2020	MÉNAGES AYANT OBTENU UNE SOUS-LOCATION EN 2020	MÉNAGES EN ATTENTE DE SOUS LOCATION AU 31/12/2020	BAUX AYANT GLISSÉS À LEUR NOM
2019	6	5	2	6
2020	5	3	2	2

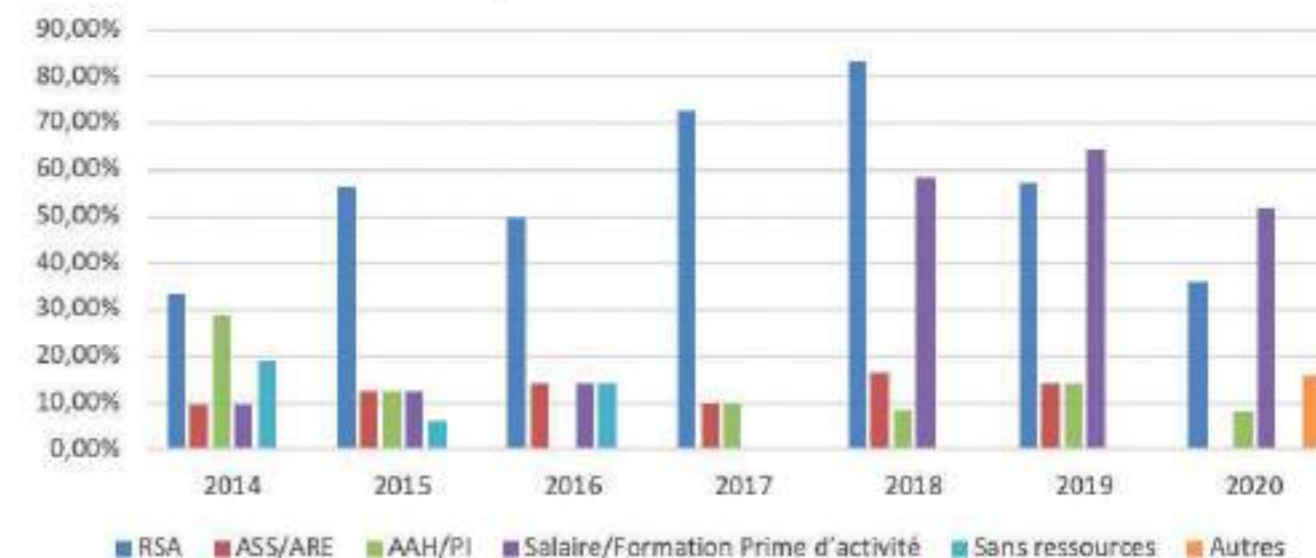
En 2020, nous avons accueilli 5 nouveaux ménages sur le dispositif dont deux pour lesquels nous sommes en recherche d'un logement auprès des bailleurs. Nous avons eu 2 sorties positives des baux glissants, les baux ayant glissés à leur nom.

En fin d'année, nous avons été alertés qu'un des occupants des baux glissants était concerné par des plaintes du voisinage. Il a jeté du 9ème étage un vélo par la fenêtre et a été squatté par des personnes peu recommandables. Sa ré-alcoolisation massive nous laisse craindre le pire pour l'année 2021 et l'hypothèse d'un glissement du bail semble compromise.

III) TYPE DE RESSOURCES DU PUBLIC ACCUEILLI (ALT+ BAUX GLISSANTS)

Ce tableau concerne les ressources des ménages accueillis en ALT et en Baux glissants car plusieurs ménages ont intégré le dispositif des baux glissants à l'issue de leur parcours d'insertion dans les logements en ALT.

Ressources public accueilli ALT et Bail Glissant



Commentaires : On constate une baisse des bénéficiaires du RSA et une nette augmentation du nombre de personnes avec des salaires et primes d'activité ou rémunérations liées à une formation. Le RSA est soit un complément aux autres revenus (limité dans le temps en cas de reprise d'activité) soit la principale source de revenus.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Notre service ALT va devoir démarcher les bailleurs sociaux pour rechercher deux nouveaux appartements de type 2 afin de remplacer le T4. Les T2 sont des appartements très demandés pour les bailleurs sociaux, contrairement aux T4, car les demandes portent plus sur l'hébergement de familles monoparentales ou de personnes isolées que sur de grandes familles.

Notre activité 2021 risque d'être impactée.

Nous espérons que les conditions sanitaires seront plus propices à remettre en place les activités d'ouverture aux autres et sur l'environnement. Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'avenir n'est pas rassurant.

Le service logement va travailler sur la réalisation d'une plaquette de présentation afin de promouvoir un outil de communication avec les partenaires.

Le dispositif des baux glissant est réellement apprécié par les bailleurs qui sont rassurés par l'accompagnement social proposé et la garantie d'être payés des loyers. Ils trouvent en nous un interlocuteur lorsque des troubles du voisinage sont signalés et concernent un occupant en bail glissant. Pourtant, nous avons peu de demandes directes pour ce dispositif car il implique que la personne ou le ménage ait été accompagné socialement et financièrement le plus souvent de façon rapprochée, ce qui est assez rarement le cas au niveau des CMS. Nous comptons sur cette plaquette comme vecteur de communication de cet outil.

APPUI SANTÉ NORD ET CŒUR COTENTIN

DIRECTION :
60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE
hmarseille@adseam.asso.fr

INFIRMIÈRES : AURÉLIE LEFILLATRE ET KARINE POIRIER
5 RUE GEORGES SOREL – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
E-MAIL : alefillatre@adseam.asso.fr et kpoirier@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

L'Appui Santé est une action d'insertion financée dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion pour le retour à l'activité mis en œuvre par le Conseil Départemental de La Manche.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité est de 90 suivis à l'année pour les deux infirmières (45 chacune).

POPULATION ACCUEILLIE

Allocataires du RSA (socle, socle + activité), identifiés par les référents RSA, comme nécessitant un accompagnement personnalisé du fait de leurs problèmes de santé.

FINANCEMENT

Le financement est une subvention accordée par le Conseil Département.

EQUIPE

> 2 ETP Infirmière

MISSIONS

- > Evaluer les problématiques de santé des bénéficiaires ;
- > Favoriser l'insertion socioprofessionnelle en levant les éventuels freins liés à leur santé ;
- > Apporter un accompagnement personnalisé afin de résoudre ces problématiques et de favoriser leur autonomie ;
- > Apporter un éclairage médical sur les situations aux travailleurs sociaux.

ACTIONS

Le référent RSA repère une problématique santé chez le bénéficiaire.
Le référent RSA prend contact par mail ou par téléphone avec l'infirmière pour convenir d'un entretien tripartite.

Rencontre tripartite (bénéficiaire du RSA, référent RSA, infirmière) avec :
- présentation de l'action par l'infirmière ;
- réalisation d'un point sur sa santé par le bénéficiaire ;
- fiche navette départementale.

L'infirmière repère et évalue alors les problématiques santé du bénéficiaire (Médecine générale, addictologie, choix d'un médecin traitant, observance d'un traitement, aide à la constitution d'un dossier M.D.A, problèmes dentaires, de nutrition, de vue, de dépression, de diabète, etc...).

L'infirmière propose une démarche de soins (rendez-vous médicaux, démarches administratives, examen de santé) avec l'accord du bénéficiaire.
Elle propose une écoute, un encouragement, des explications, un accompagnement (y compris physique).

L'infirmière échange régulièrement avec le référent RSA du déroulé de l'action dans le respect du secret médical.
L'action prend fin quand le bénéficiaire devient autonome, si les problèmes médicaux sont résolus ou s'il n'y adhère pas.



L'arrêt de l'accompagnement peut se finaliser lors d'un dernier entretien tripartite.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'Appui Santé gère les demandes du Nord Cotentin (la Hague, Cherbourg, Val de Saire, Saint Vaast la Hougue) et du Cœur Cotentin (Les pieux, Valognes, Barneville Carteret, Lessay, Périer, Carentan).

ACTIVITE 2020

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle infirmière sur le territoire Cœur Cotentin depuis septembre. Des difficultés de recrutement sur le premier semestre ne nous ont pas permis d'embaucher plus tôt.

Cette création de poste n'a pas vocation à rééquilibrer le nombre de suivis des quatre infirmières sur l'ensemble du Département, (chacune prenant en charge 45 suivis / an) mais bien de développer l'offre et donc la demande sur des territoires plus particulièrement ruraux.

Les territoires d'intervention des quatre infirmières (2 ADSEAM, 2 IRSA) ont été définis. La nouvelle infirmière couvre le territoire (Valognes, Bricquebec, Barneville-Carteret, Saint Sauveur Le Vicomte, Montebourg, Carentan, Lessay, Périers). L'infirmière Nord Cotentin prend en charge l'accompagnement des personnes sur la Hague, Cherbourg et Val de Saire. Le pourcentage de foyers bénéficiant du RSA est plus élevé sur Cherbourg comparativement aux autres agglomérations de la Manche.

L'accueil de ce nouveau poste a été favorable mais l'infirmière a rencontré des difficultés pour joindre les assistantes sociales durant le deuxième confinement et sur toute la fin de l'année, très accaparées par des problématiques familiales.

La constitution du « portefeuille » de 45 suivis prendra un peu plus de temps que prévu. Il faut aussi le temps nécessaire pour se faire connaître et aller à la rencontre des prescripteurs sur un territoire très vaste.

L'infirmière du territoire Nord a également rencontré des difficultés plus particulièrement lors du premier confinement pour joindre les assistantes sociales du Conseil Départemental, ce qui a été un point bloquant pour mettre en place les rencontres tripartites.

Elle a mis en place depuis septembre 2020 des permanences au CCAS de Cherbourg-en Cotentin. Celles-ci représentent de nombreux avantages et constituent une vraie plus-value dans les échanges avec les travailleurs sociaux, référents RSA. Elles permettent de planifier des tripartites de première rencontre ou de bilan.

Elle a développé des partenariats avec deux nouveaux centres de soin :

- le centre de santé Brez Croizat
- le service de rééducation et réadaptation du groupe Korian au CHPC

ACTIVITE 2020

L'infirmière a assuré le suivi de 67 patients sur le Nord Cotentin et 24 suivis pour le Cœur Cotentin.

I) APPUI SANTE NORD

I. LES ADMISSIONS

	EFFECTIFS 2019 PRÉSENTS AU 01/01/2020	ENTRÉES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	SORTIES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	EFFECTIFS PROLONGÉS AU-DELÀ DU 31/12/2020
HOMMES	29	7	15	21
FEMMES	20	11	8	23
TOTAL	49	18	23	44

En 2020, l'infirmière a eu 67 suivis contre 84 en 2019 notamment dû à la crise sanitaire où beaucoup de rendez-vous ont été reportés. Quelques suivis (4) ont été repris par l'infirmière du Cœur Cotentin.

A. SUIVIS MÉDICAUX DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DE PLUS DE 3 RENCONTRES

NATURE DES PROBLÈMES ÉVOQUÉS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES REÇUS 2019	POURCENTAGE 2019	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES REÇUS 2020	POURCENTAGE 2020
Médecine générale	48	17%	38	14%
Ophtalmologie	28	10%	25	9%
Dentiste	29	10%	32	12%
Spécialiste	40	14%	35	13%
Chirurgie	8	3%	9	3%
Santé mental (CMP, addictologie...)	31	11%	28	11%
Bilan de santé	13	4%	8	3%
Dossier MDA	31	11%	27	10%
Imagerie médicale	31	11%	30	11%
Divers	31	11%	34	13%

B. CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES

1- Tranches d'âge

AGE	MOINS DE 26 ANS	ENTRE 26 ET 49 ANS	50 ANS ET +	TOTAL
HOMMES	0	23	13	36
FEMMES	1	16	14	31
TOTAL	1	39	27	67
POURCENTAGE 2020	1%	58%	40%	100%
POURCENTAGE 2019	0%	56%	44%	100%

Moyenne d'âge des personnes accueillies : 45,66 ans

2- Provenance territoriale

Origine géographique des personnes suivies	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2020	POURCENTAGE 2019
Territoire circonscription Valognes	5	3	8	12%	19%
Territoire circonscription Cherbourg Val de Saire	31	24	55	82%	71%
Territoire circonscription Cherbourg Hague	0	4	4	6%	10%
TOTAL	36	31	67	100%	100%

3 - Les organisme orienteurs

ORGANISMES ORIENTEURS	NOMBRE	POURCENTAGE 2020	POURCENTAGE 2019
CCAS/CIAS	25	37%	38%
Département	31	46%	44%
Pôle Emploi	5	7%	7%
MEF PLIE	4	6%	8%
Autres	2	3%	2%
TOTAL	67	100%	100%

4- Composition familiale

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2020	POURCENTAGE 2019
Célibataire	30	17	47	70%	68%
Marié ou vie maritale	3	1	4	6%	11%
Divorcé, séparé ou veuf	3	13	16	24%	21%
TOTAL	36	31	67	100%	100%

II. MOTIFS DE SORTIE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2020	POURCENTAGE 2019
Ne s'est pas présenté aux RDV	2	1	3	13%	11%
Absences injustifiées	1	0	1	4%	9%
Entrée en formation	0	1	1	4%	3%
Maladie	2	1	3	13%	0%
Sorties prévues en fin d'action	10	5	15	65%	63%
Décès	0	0	0	0%	9%
Déménagement	0	0	0	0%	6%
TOTAL	15	8	23	100%	100%

I) APPUI SANTE CŒUR COTENTIN

I. LES ADMISSIONS

	EFFECTIFS 2019 PRÉSENTS AU 01/01/2020	ENTRÉES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	SORTIES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	EFFECTIFS PROLONGÉS AU-DELÀ DU 31/12/2020
HOMMES	0	16	0	16
FEMMES	0	8	0	8
TOTAL	0	24	0	24

A. SUIVIS MÉDICAUX DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DE PLUS DE 3 RENCONTRES

NATURE DES PROBLÈMES ÉVOQUÉS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES REÇUS 2020	POURCENTAGE 2020
Médecine générale	7	18%
Ophtalmologie	2	5%
Dentiste	8	20%
Spécialiste	6	15%
Chirurgie	2	5%
Santé mentale (CMP, addictologie...)	6	15%
Bilan de santé	0	0%
Dossier MDA	4	10%
Imagerie médicale	2	5%
Divers	3	8%

B. CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES

1- Tranches d'âge

AGE	MOINS DE 26 ANS	ENTRE 26 ET 49 ANS	50 ANS ET +	TOTAL
HOMMES	0	9	7	16
FEMMES	0	4	4	8
TOTAL	0	13	11	24
POURCENTAGE 2020	0%	54%	46%	100%

Moyenne d'âge des personnes accueillies : 47,67 ans

2- Provenance territoriale

Origine géographique des personnes suivies	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2020
Territoire circonscription LESSAY	1	0	1	4%
Territoire circonscription VALOGNES	6	1	7	29%
Territoire circonscription CARENTAN	3	2	5	21%
Territoire circonscription LA HAYE	6	3	9	38%
Territoire circonscription LES PIEUX	0	2	2	8%
TOTAL	16	8	24	100%

3 - Les organisme orienteurs

ORGANISMES ORIENTEURS	NOMBRE	POURCENTAGE 2020
CCAS/CIAS	4	17%
Département	17	71%
Pôle Emploi	0	0%
MEF PLIE	3	13%
Autres	0	0%
TOTAL	24	100%

4- Composition familiale

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE 2020
Célibataire	14	6	20	70%
Marié ou vie maritale	2	2	4	6%
Divorcé, séparé ou veuf	-	-	0	24%
TOTAL	16	8	24	100%

II. MOTIFS DE SORTIE

Il n'y a pas eu de sortie sur l'année 2020. Le dispositif a débuté en septembre.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

En 2021, nous ferons un point avec le Conseil Départemental sur le territoire géographique de la professionnelle du Cœur Cotentin. Les distances kilométriques sont importantes et nécessitent que les éléments soient discutés.

La professionnelle poursuivra sa communication auprès des référents de territoire RSA.

Les infirmières utiliseront les outils pédagogiques proposés par CoActis Santé, SANTE BD .org. Ce sont des outils pédagogiques sous formes de BD, de fiches, de flyers qui peuvent être un support pour les explications des soins, des examens, à utiliser lors des accompagnements pour faciliter la compréhension et surtout l'échange.

L'équipe de direction et l'équipe médicale a le projet de concevoir un événement visant à présenter la mission aux médecins généralistes sous forme d'une soirée débat qui pourrait s'intituler « éviter le renoncement aux soins ». La mission est encore méconnue pour un grand nombre d'entre eux. L'objectif de cette rencontre, est de faciliter la coordination du parcours de soin pour les personnes accompagnées

Autre objectif en termes de coordination et communication, développer des liens avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SAO)

DIRECTION :
60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE
hmarseille@adseam.asso.fr

INFIRMIÈRES : YANN GIROT
58 RUE DE LA BUCAILLE – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TEL : 02.33.95.27.16
E-MAIL : ygirot@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité prévue est de 20 personnes simultanément.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure.
Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- > Les personnes sans-abris : ce sont les personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (rue, hôtel, camping, squat ...)
- > Les personnes hébergées : ce sont les personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHRS, Lits Halte Soins Santé (LHSS) ...)
- > Les personnes logées : ce sont les personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âge et présente les caractéristiques suivantes :

- > personnes vivant principalement dans la rue
- > personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement
- > personnes en situation de rupture sociale et familiale
- > personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement
- > personnes étrangères
- > personnes ou familles vivant dans un logement très précaire
- > personnes sortant de prison
- > mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- > difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées
- > absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes
- > solitude
- > besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres
- > forte désocialisation et dégradation physique et psychologique
- > manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction
- > méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre
- > situation d'urgence et/ou de crise.

FINANCEMENT

Le SAO est financé par la DDCS et la ville de Cherbourg-en-Cotentin

EQUIPE

- > 2 ETP travailleurs sociaux
- > + 1 équipe de bénévoles (au nombre de 10)



MISSIONS

Le SAO définit sa mission dans le respect de deux principes :

- > L'accueil inconditionnel
- > La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil

ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, le SAO met en œuvre trois prestations génériques :

- > Un accueil physique (ou téléphonique) garantissant la confidentialité
- > Une écoute professionnelle
- > Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- > D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits
- > D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation
- > D'assurer un accompagnement physique si nécessaire
- > De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

Le SAO a également vocation à faire fonction d'Accueil de Jour.

C'est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social.

D'autres prestations et services sont donc proposés : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courrier, bagagerie, douche...

Ses objectifs sont aussi de :

- > Assurer un accueil individualisé, non ségrégué et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin
- > Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour
- > Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène
- > Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion
- > Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs
- > Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour se trouve en centre-ville de Cherbourg, rue de la Buaille. Les éducateurs du SAO participent également à la maraude deux fois par semaine organisée sur la Communauté Urbaine de Cherbourg en Cotentin.

ACTIVITE 2020

2020 a été une année particulière pour la dynamique de l'équipe. Outre les mesures sanitaires qui ont eu un impact organisationnel très conséquent, les deux professionnels en poste se sont absentés pour plusieurs mois, partiellement ou de façon permanente. En effet l'une s'est absentée pour un congé maternité auquel se sont cumulés des absences maladie, et le second a poursuivi son cursus de formation Master 2 en psychologie en passant à temps partiel sur une première moitié de l'année avant de prendre un congé sans solde dès novembre pour finaliser sa dernière année de formation et mener à bien ses stages.

De fait, ce sont deux nouveaux professionnels qui ont pris le relais, l'un ayant déjà exercé par le passé au SAO et la seconde (riche d'une forte expérience professionnelle) a expérimenté pour la première fois, le métier de travailleur social. L'éducateur remplaçant fut celui qui avait expérimenté durant 6 mois la nouvelle mission d'accompagnement du public 18/25 ans. Il avait ainsi déjà pris position sur le service du SAO sous une autre casquette, mais était bien repéré par les bénéficiaires.

Contrairement aux années précédentes, l'année 2019 avait connu une fréquentation régulière. Cette année 2020 a été marquée par les directives liées à la COVID. La capacité d'accueil a été limitée à 15 personnes présentes en même temps sur le service pour permettre le respect des gestes barrières. Le principe d'accueil inconditionnel a été sur cette période, très souvent questionné. Nous avons été, au moment du premier confinement, contraints de limiter l'accès du SAO aux personnes les plus précaires : celles à la rue, ne bénéficiant pas d'un hébergement stable, n'ayant pas de suivi social. Pour les autres personnes, nous devions limiter leur présence sur le service à de strictes demandes d'aide et de renseignement. Les instants de convivialité et les stratégies qui permettaient de rompre l'isolement n'ont plus été possibles. Colère, frustration, sentiment d'injustice puis résignation furent nos relations quotidiennes cette année. Pour faire face à cette obligation de réguler les entrées sur le service, nous avons dû faire appel à une société extérieure pour la mise à disposition d'un agent de sécurité, le temps que ces mesures soient intégrées et respectées. Nous avons dû travailler en étroite collaboration avec l'association Itinérance intervenant auprès du public migrant afin

que ces derniers ne viennent plus en groupe de 15 ou 20 personnes en même temps. Nous avons dû avec l'Association les accompagner pour que les migrants se disciplinent et ne viennent sur le service que par groupe de 5 personnes maximum, dans le but prioritaire d'accéder aux douches et aux machines à laver le linge. Leur temps de présence a dû être réduit à une heure afin de permettre à un plus grand nombre possible de bénéficier de nos prestations.

Mécaniquement cette organisation a fondamentalement changé les données concernant la fréquentation du service.

Les contraintes sanitaires ont amené l'ADSEAM à prendre position sur l'intervention des bénévoles de plus de 70 ans. Lors du premier confinement, nous avons « perdu » plus de la moitié de notre effectif. Nous avons donc dû nous appuyer sur une équipe extrêmement restreinte pour assurer le quotidien et nous avons donc revu nos horaires d'ouverture pour assurer un service en continu sur les cinq jours de la semaine.

Une volontaire service civique était présente sur la première période de confinement, ce qui a grandement contribué à soutenir l'activité d'accueil en l'absence des bénévoles.

Les temps forts organisés autour de repas collectifs évènementiels telles que la fête de fin d'année, la galette, mais aussi la fête de l'été, n'ont pas pu être organisés cette année.

L'accès à la culture n'a pu être maintenu, tous les sites étant fermés au public.

Des travaux d'aménagement du deuxième bureau pour les éducateurs ont eu lieu en début d'année 2020. Auparavant un éducateur recevait le public dans une pièce où se trouvait à la fois des archives, des stocks de diverses fournitures. Ce qui n'était absolument pas satisfaisant comme condition de travail et d'accueil.

En février 2020, le Pôle Insertion de l'ADSEAM a répondu à l'Appel à projets sur le renforcement des accueils de jour proposant trois axes :

- > Un axe sur la question du Bien Etre et la mise en place de séances de coiffure et d'esthétisme
- > Un axe sur le renouvellement de l'équipement (machine à laver, sèche-linge ...)
- > Un axe sur l'écoute psychologique

Nous avons été retenus sur les trois axes. De ce fait, après plusieurs mois de recherche d'une psychologue (proposition d'un 0,15 ETP), nous sommes très heureux de pouvoir accueillir en 2021 une psychologue sur le SAO.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous mettrons en place les séances autour de la question du Bien Etre et valorisation de soi.

Nous avons investi dans du matériel de qualité professionnel pour assurer le lavage et séchage du linge du public du SAO. Les commandes passées nous permettront en tout début d'année 2021 d'avoir des machines adaptées à notre prestation de service.

Nous évoquons en 2019 les besoins en travaux d'entretien des blocs sanitaires à réaliser par la ville de Cherbourg. Les services techniques ont effectué le remplacement de l'évier de la pièce d'accueil et réinstallé l'eau chaude, mais les blocs sanitaires et la chaudière montrent des signes inquiétants de dégradation. La chaudière peine à fournir les besoins en eau chaude pour les douches et le chauffage du service. Elle est de plus en plus fréquemment en panne occasionnant des plaintes et de la colère des usagers contraints à des douches froides. Nous avions fait réaliser un devis de remplacement que nous avons soumis à Monsieur le Maire et aux services techniques, mais hélas, ils sont restés sans réponse. Dans les blocs sanitaires, le carrelage se décolle par plaques et le placoplâtre non hydrofuge se décompose laissant des pans de murs en béton nus apparaître derrière ce dernier. L'eau s'y infiltre et la dégradation va devenir exponentielle. MME Varenne, nouvelle adjointe aux Affaires Sociales a pu constater par elle-même l'ampleur des besoins.

Le partenariat s'est poursuivi

En réponse à un appel à projet, le Pôle Insertion a proposé de mener pour 6 mois, une expérimentation centrée sur l'accompagnement d'un public jeune 18/25 ans, très précaire, présentant des troubles comportementaux, psychiatriques, dormant à la rue ou en squatt. La plupart de ces jeunes fréquentait le SAO ou était repéré via les maraudes. L'embauche d'un éducateur (un salarié du pôle SAJ de l'ADSEAM ayant postulé et mis en disponibilité pour cette action) nous a permis rapidement de mettre en œuvre ce projet, d'autant plus que sa mission venait s'appuyer sur le SAO comme lieu de rencontre, de ressource, de travail. Sans nos travaux d'amélioration des conditions de travail (2ème bureau), nous aurions eu bien du mal à accueillir cette nouvelle mission d'accompagnement tout en préservant le partenariat avec nos autres intervenants comme l'EMPP qui occupe un bureau deux demi-journées par semaine.

Nos réunions mensuelles avec la PASS interne de l'hôpital Pasteur ont pris fin lors du 1er confinement et n'ont jamais repris. Y participaient également les autres associations accompagnant les usagers du SAO notamment Conscience Humanitaire, Itinérance, l'équipe mobile de psychiatrie. Depuis la levée du premier confinement, les mesures sanitaires

sont restées à l'identique et nos réunions PASS n'ont pas pu reprendre. Le SAO a maintenu de son côté des réunions d'organisation avec l'EMPP et une autre avec Conscience humanitaire qui organise les maraudes. L'Association Itinérance qui organisait des permanences hebdomadaires dans les locaux du SAO s'est ré-organisée, suite à la disparition tragique de Jean Dussine, son Président. Cette Association ne fait, désormais, plus de permanence sur notre site. Nous poursuivons nos réunions mensuelles pour communiquer sur les situations des migrants rencontrés et échanger sur l'optimisation de l'organisation de notre accueil entre nos deux associations complémentaires.

Un salon de coiffure d'Equeurdreville que le SAO avait démarché pour récupérer des produits déclassés et pour solliciter la gérante à venir sur site pour coiffer bénévolement les bénéficiaires, avait répondu favorablement au-delà de nos espérances. La gérante avait décidé d'ouvrir gratuitement son salon et d'y accueillir les bénéficiaires du SAO, un lundi par mois. Avec les mesures liées au confinement, cette action a dû cesser et malgré la réouverture en fin d'année du salon, la responsable n'a pas pu maintenir sa prestation bénévole, ayant des impératifs financiers pour sauver son salon de la crise. Nous mettrons tout en œuvre pour poursuivre avec elle sur les activités BIEN ETRE dès 2021.

I. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE

Comme tous les services mais de manière encore plus significative, le SAO a été marqué par la crise sanitaire du COVID et a connu une augmentation des événements indésirables sur le service. L'angoisse, la frustration liées au confinement, la suspicion et la crainte de l'autre comme potentiellement vecteur du virus ... tous ces comportements n'ont fait que renforcer le caractère fragile psychologiquement de la population accueillie. Les services de psychiatrie ont été inaccessibles, tous les services se sont refermés alors qu'à l'opposé, l'ambiance anxiogène accroissait les fragilités psychologiques latentes.

Le SAO, listé parmi les services prioritaires, est resté ouvert et a été l'un des principaux réceptacles des plus affectés. Nous comptabilisons les personnes accueillies en terme de passage, c'est à dire qu'une personne peut être passée à différentes reprises sur le service dans le mois, elle sera donc comptée plusieurs fois.

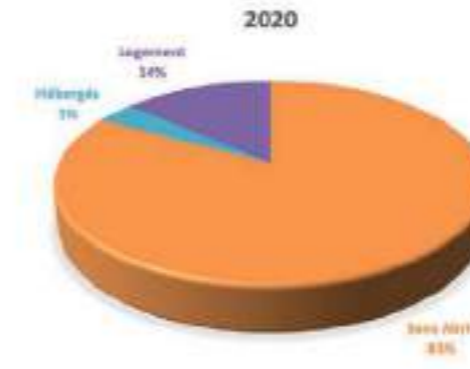
Personnes accueillies			
	2018	2019	2020
JANVIER	1549	1215	1110
FÉVRIER	1357	1284	1199
MARS	1325	1433	924
AVRIL	1202	1387	380
MAI	1012	568	547
JUIN	1205	1127	824
JUILLET	1234	1239	1011
AOÛT	1267	1133	1140
SEPTEMBRE	1343	1304	1187
OCTOBRE	1543	1639	1067
NOVEMBRE	1116	1010	917
DÉCEMBRE	1038	1295	844
TOTAL	15191	14634	11150

2020 : Les restrictions de fréquentation et la jauge portée à 15 personnes maximum sur le service depuis le confinement de mars explique la baisse sensible du nombre de passages cette année. Cette baisse va se retrouver à chacun des indicateurs suivants. De plus, la mise à l'abri (accueil en hôtel, stabilisation des urgences) de toutes les personnes à la rue lors du premier confinement et jusqu'à la fin de la trêve hivernale en juillet aura fait chuter la fréquentation de certaines catégories de personnes comme les femmes.

A. FRÉQUANTATION JOURNALIÈRE :

	2018	2019	2020
Personnes accueillies	15191	14634	11150
Jours d'ouverture	253	251	253
Moyenne / Jour	60	58	44

B. TYPOLOGIE DES PERSONNES ACCUEILLIES



Les personnes sans solution d'hébergement ou qui ne souhaitent pas une place sur le 115 représentent la part la plus importante des personnes accueillies et accompagnées sur le SAO (83%) contre 3% de personnes hébergées.

C. LES FEMMES ACCUEILLIES

> Récapitulatif et différentiel 2018 - 2019 - 2020

	FEMMES ACCUEILLIES			MOYENNE DES FEMMES ACCUEILLIES / JOUR		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
TOTAL	2234	2390	1232	9	10	5

D. LE PUBLIC FRANÇAIS ET ÉTRANGER ACCUEILLI

> Récapitulatif et différentiel 2018 - 2019 - 2020

La baisse de l'activité s'est portée proportionnellement davantage sur le public français que sur le public étranger, avec une baisse de 25% pour les français et 22% pour le public étranger. En effet, parmi les français, certains habitués viennent chercher au SAO du lien social pour lutter contre l'isolement. Or, ces derniers étant souvent en logement, ils n'étaient pas prioritaires sur le service pendant tout le confinement. Les étrangers vivant dans des hébergements très précaires étaient quant à eux public prioritaire.

	ETRANGERS			Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2019 et 2020	FRANÇAIS			
	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
JANVIER	1025	725	675	-50	524	490	435	-55
FÉVRIER	963	834	767	-67	394	450	432	-18
MARS	856	1003	569	-434	469	430	355	-75
AVRIL	768	903	188	-715	434	484	192	-292
MAI	575	392	319	-73	437	176	228	52
JUIN	640	585	507	-78	565	542	317	-225
JUILLET	683	603	717	114	551	636	294	-342
AOÛT	740	724	760	36	527	409	380	-29
SEPTEMBRE	848	797	743	-54	495	507	444	-63
OCTOBRE	1015	975	677	-298	528	664	390	-274
NOVEMBRE	857	799	609	-190	259	211	308	97
DÉCEMBRE	670	839	552	-287	368	456	292	-164
TOTAL	9640	9179	7083	-2096	5551	5455	4067	-1388

E. LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence. Si la baisse de la fréquentation a été sensible, cela ne change pas nécessairement les mouvements de population. Le nombre de nouveaux arrivants sur notre territoire a été presque analogue à 2018.

Récapitulatif 2018 - 2019- 2020

	2018	2019	2020
JANVIER	45	35	65
FÉVRIER	57	70	67
MARS	31	43	26
AVRIL	44	47	8
MAI	31	28	27
JUIN	37	35	31
JUILLET	31	48	48
AOÛT	56	51	68
SEPTEMBRE	41	28	38
OCTOBRE	47	71	59
NOVEMBRE	42	70	27
DÉCEMBRE	30	49	22
TOTAL	492	575	486
MOYENNE / JOUR	1,95	2,29	1,92

F. TRANCHE D'ÂGE

737 personnes ont fréquenté le SAO en 2020 contre 897 personnes en 2019, la moyenne d'âge est de 31 ans cette année sur les 723 personnes qui ont bien voulu donner leur date de naissance contre 30 ans l'an passé et 28 ans en 2018.

CATÉGORIES D'ÂGES	TOTAL	2020 %	2019 %
Moins de 10 ans	21	3%	6%
Moins de 18 ans	51	7%	8%
18 à 20 ans	60	8%	8%
21 à 24 ans	90	12%	13%
25 à 34 ans	263	36%	29%
35 à 44 ans	118	16%	16%
45 à 54 ans	81	11%	12%
55 à 64 ans	30	4%	5%
Plus de 65 ans	9	1%	1%
Age inconnu	14	2%	1%

G. RÉCAPITULATIF DES DOUCHES PRISES

Si l'activité a baissé, le nombre de douches prises démontre bien que cette prestation de même que tout ce qui concerne l'hygiène reste importante pour la population accueillie. Les personnes sont restées moins longtemps sur le service, fait moins de passages successifs dans la journée, mais ont concentré leurs besoins sur un seul passage.

	DOUCHES PRISES			MOYENNE DES DOUCHES PRISES		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
JANVIER	383	299	241	17	14	11
FÉVRIER	320	221	271	16	11	14
MARS	272	295	261	12	14	12
AVRIL	226	357	65	11	17	3
MAI	226	129	86	11	6	5
JUIN	244	298	189	12	16	9
JUILLET	236	290	310	11	13	14
AOÛT	293	285	424	13	14	20
SEPTEMBRE	370	326	460	19	16	21
OCTOBRE	504	422	377	22	18	17
NOVEMBRE	423	297	403	21	16	20
DÉCEMBRE	331	364	314	17	17	14
TOTAL	3828	3583	3401	15	14	13

H) LES DEMANDES D'HÉBERGEMENTS

	2018	2019	2020
	DEMANDES D'HÉBERGEMENT	DEMANDES D'HÉBERGEMENT	DEMANDES D'HÉBERGEMENT
JANVIER	184	140	121
FÉVRIER	172	280	92
MARS	147	425	73
AVRIL	145	339	20
MAI	116	543	18
JUIN	170	460	39
JUILLET	153	506	77
AOÛT	127	417	35
SEPTEMBRE	169	363	22
OCTOBRE	123	280	23
NOVEMBRE	183	296	38
DÉCEMBRE	133	151	21
TOTAL	1822	4200	579

Le nombre de demandes d'hébergements a baissé de façon spectaculaire en 2020. En effet, la priorité a été mise au plan local et national sur la mise à l'abri des personnes pour éviter les déplacements et les risques de transmission du virus. Ainsi, des personnes habituellement à la rue ou SDF se sont retrouvées à l'hôtel durant plusieurs mois. Les structures d'accueil d'urgence ont dû stabiliser les personnes et les accueillir également en journée.

LES MARAUDES EN 2018-2019 -2020

Les maraudes ont lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles sont effectuées par un éducateur du SAO et un membre de l'Association Conscience Humanitaire. En 2020, un certain nombre de maraudes ont eu lieu dans les lieux d'hébergement des personnes ne bénéficiant pas d'un accompagnement social durant leur stabilisation pour cause de pandémie. De fait, le nombre de contact est resté important et a même augmenté.

	2018		2019		2020	
	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS
JANVIER	5	57	8	65	5	43
FÉVRIER	2	29	5	69	7	47
MARS	4	37	6	67	5	66
AVRIL	7	90	7	84	8	88
MAI	5	83	4	58	6	80
JUIN	4	41	6	79	7	97
JUILLET	7	90	9	107	6	69
AOÛT	7	94	8	74	5	81
SEPTEMBRE	6	73	8	77	7	90
OCTOBRE	8	121	10	85	6	56
NOVEMBRE	8	85	5	38	7	70
DÉCEMBRE	6	57	1	1	7	81
TOTAL	69	857	77	804	76	868

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Nous ambitionnons de retrouver nos liens partenariaux en reprenant nos réunions avec l'EMPP et Conscience Humanitaire. Nous espérons pouvoir y intégrer l'association COALLIA qui gère l'accueil de nuit et une partie des maraudes de nuit, de même qu'y inviter la PASS par le biais de son assistante sociale.

Du fait de l'exiguïté des locaux, le SAO est toujours en recherche, en lien avec la mairie de Cherbourg, de toute opportunité de déplacement de son activité vers des lieux plus adaptés. En 2021, nous répondrons à l'Appel à projet France Relance dans le cadre du programme d'investissement pour les accueils de jour.

Après le succès du partenariat avec le salon de coiffure d'Equeurdreville, le SAO envisage de développer des ateliers pour permettre de travailler sur « l'estime de soi des usagers », le bien être. En fin d'année 2020, nous avons été retenus dans le cadre d'un appel à projet pour favoriser le travail sur ces deux axes. Nous allons mettre en place ce projet en 2021 en ayant la possibilité de financer cette action sans être contraint d'en appeler à la générosité des participants.

En 2021, le SAO accueillera une psychologue salariée du service. Sa présence et sa mission permettront d'améliorer la qualité d'écoute par une plus grande disponibilité. Elle interviendra 2 fois dans la semaine sur des créneaux les plus fréquentés du SAO.

Nous allons poursuivre nos recrutements de volontaires en service civique, leurs interventions permettant de développer ou soutenir des projets qui ne verraient pas le jour sans leur disponibilité.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT)

DIRECTION :

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE

hmarseille@adseam.asso.fr

INFIRMIÈRES : YANN GIROT

58 RUE DE LA BUCAILLE – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TEL : 02.33.88.41.00
E-MAIL : ygirot@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation en date du 1er décembre 2017 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 4 appartements sur le Nord. Une quatrième place a été ouverte budgétairement à compter du 1er septembre 2020. Nous avons également remporté en 2020, l'appel à projet sur le Sud Manche. Création de 6 places ACT à compter du 1er octobre 2020. Dans ce rapport, le taux d'activité réalisé est calculé sur 3 places car les autres places n'ont pas été ouvertes avant 2021 (recherche d'appartements).

POPULATION ACCUEILLIE

Nous accueillons des hommes, seuls ou accompagnés, malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement. Cependant, dans la mesure où nous agissons en concertation avec l'Association Femmes, nous privilégions l'accueil dès qu'un logement se libère. Nous pouvons être amenés à accueillir un public féminin et l'Association Femmes, un public masculin.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie à partir de l'Ondam médico-social spécifique, ventilé par la DGS en direction des ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Participation également des résidents.

EQUIPE

- >0,25 ETP éducatrice
- > 0,05 ETP médecin
- > 0,33 ETP infirmière
- > 0,10 ETP psychologue

MISSIONS

Les ACT sont destinés à héberger des personnes à titre temporaire atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.

Notre rôle est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et décloisonné entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social et celui de l'hébergement/logement. L'objectif étant d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel.

ACTIONS

Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et par une infirmière. Leurs actions tournent autour de la constitution et gestion du dossier médical, relations avec les médecins prescripteurs,



les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, conseils en nutrition, prise en compte des addictions, soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage. L'autre volet étant celui de la coordination sociale et psychosociale assurée par une psychologue et une éducatrice. Ses actions sont axées sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (hygiène, sécurité, rapports de voisinage ...)

SECTEURS D'INTERVENTION

Trois appartements se situent sur le quartier du Maupas à Cherbourg. La quatrième place se situera également sur le même quartier et six appartements se trouveront sur le quartier de la Turfaudière à Avranches.

ACTIVITE 2020

Notre service ACT s'est vu confier une mesure supplémentaire en fin d'année 2020, ce qui porte désormais à 4 notre nombre de places.

L'an passé, nous avons eu à cœur de développer des actions collectives pour nos résidents qui vivent tous en appartement autonome. Nous avons essayé de créer de la dynamique dans l'organisation de CVS, d'ateliers estime de soi, de sorties collectives avec d'autres services. La crise sanitaire nous a rappelé à l'ordre, obligeant nos services à limiter au stricte nécessaire les rencontres physiques. De fait, les actions collectives ont été suspendues cette année.

Le travail s'est concentré sur d'autres modes de relation, plus individuelles, souvent par le biais de contacts téléphoniques.

Malgré cela, l'activité du service s'est poursuivie et nous avons réussi à reloger une personne en 2020 et à en accueillir une autre.

L'exemple d'accompagnement suivant illustre l'ambiance et le travail de l'équipe en 2020.

Madame T. a été orientée sur notre service par les LHSS de l'Association Femmes. Elle était sans logement suite à sa décision de mettre un terme à son séjour dans une famille d'accueil. Elle ne s'y sentait pas à sa place et ce lieu de vie ne lui convenait pas.

Sur le plan social, Madame avait des difficultés dans la gestion financière et administrative. Elle était accompagnée auparavant par son assistante sociale de secteur et percevait une AAH. Elle avait plusieurs dettes et présentait une vulnérabilité dont elle n'avait pas réellement conscience. Sa fille pouvait venir régulièrement lui demander de l'argent ce que Madame était en incapacité de refuser. Un dossier de demande de mesure de protection était en cours.

Sur le plan médical, Madame présentait plusieurs pathologies dont un diabète insulino dépendant, très fluctuant en fonction de son état psychologique et de ses pulsions alimentaires.

En ce sens, une demande d'admission sur notre service a été faite, pour qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement médico-social et d'une évaluation de son autonomie en appartement individuel.

Dès les premiers jours d'accueil, Madame était très angoissée et psychologiquement instable. Cela se manifestait par de constantes sollicitations envers notre équipe. Notamment par des appels téléphoniques plusieurs fois par jours.

Dans ces moments, l'équipe s'est montrée disponible. Nous nous sommes déplacées à son domicile pour échanger avec elle. En parallèle, des entretiens avec la psychologue du service ont été mis en place ainsi qu'un rendez-vous avec la cheffe de service pour faire le point sur la situation.

Une hospitalisation dans un service adapté a été décidé d'un commun accord avec Madame. La mise en place d'un suivi psychiatrique plus régulier et l'instauration d'un suivi psychologique rapproché en CMP ont permis à Madame de se stabiliser.

Dès lors nous avons pu mettre en place, en accord avec elle, un accompagnement adapté à ses besoins. Nous avons travaillé sur les bases de l'hygiène diététique pour favoriser l'équilibre de son diabète. Un accompagnement aux courses a été instauré pour l'aider dans le choix des produits à consommer et à établir des menus adaptés.

L'infirmière de notre service l'a accompagnée aux rendez-vous médicaux au CHU de Caen afin de faire le lien et d'expliquer les traitements à Madame. Elle a aussi développé un réseau d'aide de proximité local. Un partenariat avec le médecin traitant, la plateforme téléphonique liée au diabète et le cabinet infirmier libéral permettant à Madame d'être sécurisée.

Sur le plan social, une mesure de curatelle renforcée a été mise en place. Nous avons accompagné Madame dans ce cheminement. Un travail en partenariat avec la curatelle et l'équipe a été effectué. Ce qui était important et nécessaire au vu des discours parfois différents qu'elle pouvait tenir en fonction de son interlocuteur et des circonstances.

Elle participait à de nombreuses activités culturelles et était bénévole dans plusieurs associations. Sa fragilité l'a parfois mise en difficulté dans ses relations.

Madame a pu bénéficier, sur notre service, d'un atelier autour de « l'image de soi » avec une conseillère en image. Différentes séances en petits groupes ont permis à Madame de reprendre soin d'elle et de retrouver confiance. L'éducatrice l'a, par la suite, accompagnée dans le choix et l'achat de nouvelles tenues vestimentaires.

Au niveau familial Madame a trois filles. Elle était en rupture de contact avec ses aînées et elle avait une relation conflictuelle avec sa troisième. Elle n'arrivait pas à s'opposer à elle et à lui refuser l'argent qu'elle lui demandait fréquemment.

Le travail psychologique effectué lui a permis de comprendre les raisons de l'éloignement de ses filles. Une reprise de contact a pu se faire avec l'aînée. De même, elle a pu établir une relation plus apaisée avec sa dernière fille.

Durant son séjour elle a pu être soutenue par un ami, personne ressource, présente régulièrement à ses côtés.

La crise sanitaire a été pour elle très difficile à vivre. De part sa pathologie elle ne sortait plus et ne pouvait plus participer à ses activités associatives. Nous allions faire les courses à sa place toutes les semaines. Seuls les contacts essentiels étaient maintenus : passage de l'infirmière du service, des infirmiers libéraux, les rendez-vous médecin traitant et dépôt des courses. Selon le protocole établi, un lien téléphonique quotidien a été effectué. Nous avons eu de longs échanges permettant de la rassurer et de faire le point sur les informations transmises par les différents médias.

Durant cette période, des angoisses importantes ont pu ressurgir nécessitant l'intervention de la psychologue. Madame a souffert de la solitude et avait des difficultés à trouver des activités occupationnelles. Elle angoissait à l'idée de sortir, les sorties autorisées d'1km autour du domicile étaient anxiogènes. Nous avons été dans l'obligation de l'accompagner d'autant plus que ses problèmes de santé nécessitaient de l'exercice et donc cette marche quotidienne était importante.

De plus, le confinement ne nous a pas permis de réaliser des ateliers culinaires au domicile de Madame. Ce projet très important pour elle, lui aurait permis d'acquérir des techniques de préparation de repas sains et équilibrés dans le cadre de sa pathologie. Nous lui avons donc transmis des recettes adaptées permettant un suivi à distance dans son rééquilibrage alimentaire. La réalisation de ses repas était un support intéressant pour nos échanges téléphoniques et une source d'occupation pendant cette période compliquée de confinement.

Le séjour de Madame sur notre service a permis de conforter l'idée d'une orientation vers un foyer résidence. Ce type d'hébergement permettant une relative autonomie dans un appartement indépendant et une possibilité de vie collective (repas du midi en commun, activités collectives, ...) et d'une présence para médicale sécurisante 24h/24. Comme tout changement le projet était malgré tout source d'angoisse pour elle.

Nous l'avons progressivement accompagnée vers ce relogement. Visite de son futur appartement, des locaux du foyer, rencontre avec la directrice, repérage dans le quartier, dans la zone commerciale de proximité. L'éducatrice du service l'a emmenée plusieurs fois faire ses courses dans le commerce de proximité pour qu'elle puisse prendre ses repères.

Le cabinet infirmier habituel ne pouvant plus assurer le suivi (zone géographique) une passation a été organisé par l'infirmière du service avec un nouveau cabinet. Il était important pour Madame qu'elle se sente en confiance pour le suivi de ses soins et de ses rendez-vous médicaux avec les nouveaux professionnels.

L'accueil de Madame a été complexe. Notre présence et notre écoute ont été sécurisantes pour elle, ce qui a permis d'instaurer progressivement une relation de confiance qui a été le socle de notre accompagnement.

Le service des Appartements Coordination Thérapeutique a permis à Madame de garder son indépendance, de reprendre confiance en elle, de stabiliser son comportement tout en bénéficiant d'un étayage sécurisant.

Nous restons pour elle un repère. Elle nous contacte de temps en temps pour nous donner de ses nouvelles. Elle est fière de pouvoir nous apporter quelques gâteaux qu'elle a préparés à notre intention avec les recettes diététiques.

Aujourd'hui elle peut dire qu'elle est satisfaite d'avoir bénéficié de notre accompagnement. Elle s'est adaptée à son nouveau lieu de vie.

I. L'ACTIVITÉ

Taux d'occupation autorisé ACT Nord et Sud pour 2020

ACT : 4 places depuis le 1er septembre 2020 sur Cherbourg et 6 places depuis le 1er octobre 2020 sur Avranches (au budget).

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100%	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
10 places en 2020	1772	61,96%	68,84%

> Taux d'occupation Nord

Nous disposons de 3 places sur 366 jours, soit 1098 nuitées sur l'année. La nouvelle place qui nous a été alloué en 2020 est arrivée budgétairement au 1er septembre, nous en avons été informés en fin d'année. La place n'est donc pas comptabilisée ici dans le taux d'occupation réalisé.

Nous avons réalisé 1023 nuitées. Un temps de remise en état des logements est toujours nécessaire après le départ des occupants. Nous avons eu recours à des professionnels du nettoyage pour certains appartements, compte tenu de l'état de salissure global. Ainsi, le délai de remise à disposition a parfois pris quelques semaines.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100%	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2019	996	91%	101,11%
2020	1023	93,16%	103,54%

II. LES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2020 ASSOCIATION FEMMES ET ADSEAM

Nous ne distinguons pas les demandes par association, les demandes étant toutes étudiées et les entrées se faisant selon les places disponibles dans l'un ou l'autre des appartements gérés par chacune des associations.

A. DEMANDES PAR GENRE

	NOMBRE DE DEMANDES
HOMMES	10
FEMMES	4
TOTAL	14

B. ACCUEILS

	NOMBRE D'ACCUEILS
HOMMES	3
FEMMES	0
TOTAL	3

C. MOYENNE D'ÂGE

	MOYENNE D'ÂGE
HOMMES	74 ans
FEMMES	51 ans
MOYENNE	62,5 ans

D. DEMANDES ORIENTÉES PAR SERVICE

SERVICES ORIENTEURS	
FONDATION BON SAUVEUR	1
LHSS	1
CMS	2
FAMILLE	1
RÉFÉRENT RSA	1
CARSAT	1
CDHAT	3
MANDATAIRE JUDICIAIRE	1
AS HÔPITAL	3
TOTAL	14

3 demandes d'admission ont été effectuées par d'autres départements que la Manche.

E. MOTIFS REFUS D'ACCUEILS

MOTIFS	
PERSONNE N'AYANT PAS DONNÉ SUITE	4
BESOIN D'ÉTAYAGE PAR UN AUTRE SERVICE AVANT L'ARRIVÉE	1
PRISE DE RENSEIGNEMENT	1
PAS BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT REPÉRÉ	3
DISPOSITIF NON ADAPTÉ PAR RAPPORT À LA PATHOLOGIE TROP LOURDE	1
TOTAL	10

F. NOMBRE DE RENDEZ-VOUS EFFECTUÉS EN PRÉSENTIEL OU VISIO :

8 demandeurs ont été rencontrés par l'équipe médicale, et 6 pour le volet social.

En effet, deux personnes rencontrées par le médecin cherchaient à l'évidence une stratégie pour obtenir un hébergement en mettant en avant des problèmes de santé inexistantes.

III. LES ADMISSIONS ADSEAM**A) LES ADMISSIONS**

NOMBRE DE PERSONNES ADMISES DANS L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE **1**

Une seule place s'est libérée en 2020, permettant d'accueillir à la suite une famille avec trois enfants dont un est majeur. Seul le père, âgé de 43 ans est considéré comme « personne accompagnée ». Cette famille est étrangère, en demande de titre de séjour pour soins. Ils ne disposent d'aucune ressource financière.

B) MOTIFS DE LA DEMANDE

PATHOLOGIES	
RESPIRATOIRES	0
DIGESTIF	1
PSYCHIQUES	1
ADDICTIONS	0

Cette personne cumulait deux pathologies.

IV. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2020

Figurent dans ces tableaux les personnes arrivées en 2020, ainsi que les personnes présentes au 31/12/2019. Au total, 4 ménages ont séjourné aux ACT au cours de l'année 2020.

A) SITUATION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES PRÉSENTS AU COURT DE L'ANNÉE

PERSONNES HÉBERGÉES PENDANT L'ANNÉE : SITUATION À L'ENTRÉE	
DEMANDEUR D'EMPLOI	0
RETRAIRE OU PRÉ-RETRAITE	1
ÉTRANGERS SANS AUTORISATION DE TRAVAIL	1
EN INVALIDITÉ	0
INAPTITUDE AU TRAVAIL RECONNUE PAR LA MDPH	2

B) COMPOSITION DES MÉNAGES

EN COUPLE RESSOURCES DISTINCTES	1
DIVORCÉ	1
CÉLIBATAIRE	1
MARIÉ + 3 ENFANTS	1
TOTAL	4

C) MOYENNE D'ÂGE

MOYENNE D'ÂGE	
HOMMES	55,5 ans
FEMMES	50 ans
MOYENNE	52,7 ans

D) ORIENTEURS

NOMBRE	
LHSS	2
CMS	1
CCAS	1

E) LES RESSOURCES À L'ARRIVÉE

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	1
AAH	1
RETRAITE	1
SANS RESSOURCES	1

F) LES ACCOMPAGNANTS

PERSONNES ACCOMPAGNANTES	NOMBRE
FEMMES	1
HOMMES	1
ENFANTS MINEURS	2
ENFANTS MAJEUR	1
TOTAL	5

MOYENNE D'ÂGE DES ACCOMPAGNANTS	
FEMMES	43 ans
HOMMES	36 ans
MOYENNE	53,3 ans

V. LES PERSONNES SORTIES EN 2020

A) NOMBRE / SEXE / ÂGES

3 PERSONNES SORTIES	
FEMMES	1
HOMMES	0

MOYENNE D'ÂGE	
FEMMES	60 ans
HOMMES	-
MOYENNE	60 ans

B) DURÉE DE SÉJOUR DES PERSONNES SORTIES EN 2020

	MOINS DE 6 MOIS	DE 6 À 12 MOIS	DE 12 À 18 MOIS	DE 18 À 24 MOIS	PLUS DE 24 MOIS
Nombre de personnes sorties dans l'année	0	1	0	0	0

NOMBRE DE JOURS	
FEMME	345
MOYENNE EN JOURS	345

Les écarts de temps de séjour sont importants entre les personnes que nous accueillons. Ce sont le plus souvent pour des raisons sociales (difficultés d'accès au logement pour personnes avec des mobilités réduites) qui résultent de leur pathologie (perte d'autonomie, troubles cognitifs liés aux addictions). Des étayages importants sont à mettre en place pendant et après leur séjour aux ACT.

La durée du séjour pouvant aller jusqu'à 18 mois, cela permet à la personne de se poser et de l'accompagner sur un projet global. Nous avons remarqué que les premiers mois sont consacrés essentiellement à la santé et plus particulièrement aux symptômes physiques. Vient ensuite l'accompagnement psychologique et social.

C) LES RESSOURCES À LA SORTIE

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	-
AAH	-
RETRAITE	1

D) ORIENTATION À LA SORTIE

ORIENTATION	
FOYER RÉSIDENCE	1
BAIL GLISSANT	-
LOGEMENT PUBLIC	-

E) SITUATION FAMILIALE À LA SORTIE

CÉLIBATAIRE	1
EN COUPLE RESSOURCE DISTINCTE	-

VI. LE SUIVI AVEC LA PSYCHOLOGUE DU SERVICE

Seul le 1er rendez-vous est obligatoire pour chaque personne, afin de faire connaissance et pour permettre à la psychologue de se présenter. Les rencontres suivantes sont à la demande de la personne ou sur suggestion de l'équipe auprès de la personne accueillie. Cette manière d'introduire la professionnelle permet une accroche et les personnes accueillies n'hésitent plus à prendre un rendez-vous lorsqu'elles se sentent prêtes. Pour certaines, ces rencontres seront l'occasion de prendre conscience de leur envie d'aller mieux et parfois de débiter ou de reprendre un suivi psychologique au sein d'une structure correspondant au mieux à leurs besoins (CMP, centre presqu'île, associations, CIDFF,...).

NOMBRE DE RDV	< 5	> 5	> 10
NOMBRE DE PERSONNES	0	2	0

Pendant le 1er confinement, les entretiens n'ont pu se faire physiquement mais un lien téléphonique avec la psychologue a été conservé de manière hebdomadaire pour les personnes qui en exprimaient le besoin.

VII. LE PARTENARIAT EN 2020Liste des partenaires :

- ASE
- SPIP
- Mandataire judiciaire

- PASS
- Généralistes
- Spécialistes
- Cabinets infirmiers
- CMP
- Hôpitaux
- Centres addictologie
- Appui Santé
- Services psychiatriques
- Antenne psychiatrique d'urgence du CHPC
- Centre anti douleurs pour adultes et enfants
- Clinique et polyclinique

- CMS
- CDHAT
- Service Logement
- Services Associations Femmes et ADSEAM

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Nous avons comme projet pour 2021 de proposer des activités collectives avec d'autres services de nos deux Associations, comme la Maison Relais, l'Appui Santé ou le Service logement. Nous espérons cette année pouvoir réactiver les projets suspendus durant les périodes de précautions sanitaires qui ont mis un frein aux relations partenariales.

Nous avons pour objectif d'axer nos interventions sur « l'estime de soi » et « le bien-être » avec différents ateliers et sorties. Nous pensons que ces rencontres interservices sont porteuses pour nos résidents. Elles sont vectrices d'échanges d'expériences et de rencontres hors cadre strictement professionnel.

Nous poursuivons notre travail sur les outils de la loi 2002-2 : la réalisation d'une plaquette de présentation du service est à l'étude en collaboration avec l'équipe des ACT du Sud Manche.

LITS HALTE SOINS SANTÉ (LHSS)

DIRECTION :

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE : HÉLÈNE MARSEILLE

hmarseille@adseam.asso.fr

INFIRMIÈRES : YANN GIROT

60 RUE ROBERT LECOUCVEY – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00
E-MAIL : ygirot@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 3 lits halte soins santé.

POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes ont une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

EQUIPE

- > 0,08 ETP Médecin
- > 0,33 ETP Infirmière
- > 0,50 ETP Maîtresse de Maison
- > 0,89 ETP Encadrant de nuit
- > 0,33 ETP Educateur spécialisé

MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.

Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent donc sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière. Ils reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision est prise conjointement avec la direction. Leurs actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations » « ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...)



Les LHSS en plus du volet médical, il y a le volet coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour vers un logement autonome.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les lits halte soins santé sont adossés au CHRS le CAP. Les 3 places se trouvent sur le collectif du CHRS situé sur le quartier du MAUPAS à Cherbourg.

ACTIVITE 2020

L'année 2020 pour les LHSS a été marquée comme tous les services par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ainsi, les projets de reprise d'ateliers culinaire et diététique ont été différés, de même que les CVS.

Les problèmes d'addiction (alcool, drogue) viennent fréquemment se cumuler aux problèmes psychiques et un travail partenarial avec le Bon Sauveur a comme chaque année été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, l'équipe de liaison en addictologie, le centre de cure, le service Presqu'île pour la toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur ces lits halte soins santé.

I. TAUX D'OCCUPATION

	JOURNÉES	TAUX D'OCCUPATION
LHSS 2018	867	79.18%
LHSS 2019	1046	95,5%
LHSS 2019	967	88,06%

L'activité théorique de 100% pour 2020 était de 1 098 journées (année bissextile). L'activité 2020 s'est infléchi par rapport à l'année 2019. La crise sanitaire avec ses contraintes sur les admissions ne nous a pas permis d'étudier les demandes nouvelles pendant le confinement.

II. DEMANDES D'ADMISSION

A) DEMANDES TOTALES

Nous avons reçu 24 personnes pour des entretiens suite à des demandes d'admission en 2020. Certaines demandes ne sont pas comptabilisées lorsqu'elles ont été faites par téléphone. Elles correspondent plus à des recherches d'information sur les critères d'accueil du service, ou sur des conseils et/ou idées d'orientations possibles pour des cas complexes.

13 nouveaux accueils ont eu lieu en 2020, dont les caractéristiques sont développées dans les chapitres suivants.

B) DEMANDES REFUSÉES

Par demandes refusées nous entendons d'une part les demandes que nous n'avons pas retenues car le projet ne correspondait pas au LHSS, mais aussi les demandes qui n'ont pas abouties faute de place ou parce que la personne a refusé.

En 2020, nous avons enregistré 11 refus pour les motifs suivants :

Dans la catégorie « **pas de problématique médicale** », nous nous sommes rendus compte que certaines demandes nous étaient adressées en vue de trouver des solutions d'hébergement pour des personnes qui n'auraient pas accès au CHRS, comme des étrangers sans titre de séjour.

Dans la catégorie « **problématique médicale trop lourde** », nous avons orienté 2 des 4 demandes vers notre service ACT, dont un accueil a pu être effectif. En effet certaines pathologies sont à prendre en compte sur du long terme, ce qui n'est pas le but des LHSS.

Une autre demande a été orientée vers le service Hellébore spécialisé dans l'accueil de schizophrènes stabilisés.



III. RÉPARTITION DE L'OCCUPATION SUR L'ANNÉE

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	3	83
FÉVRIER	3	87
MARS	3	76
AVRIL	2	48
MAI	3	93
JUIN	4	93
JUILLET	4	100
AOÛT	3	89
SEPTEMBRE	3	79
OCTOBRE	4	92
NOVEMBRE	3	82
DÉCEMBRE	2	45
TOTAL	41	967

DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DES 13 PERSONNES SORTANTES EN 2020

La durée moyenne de séjour est de 77 jours



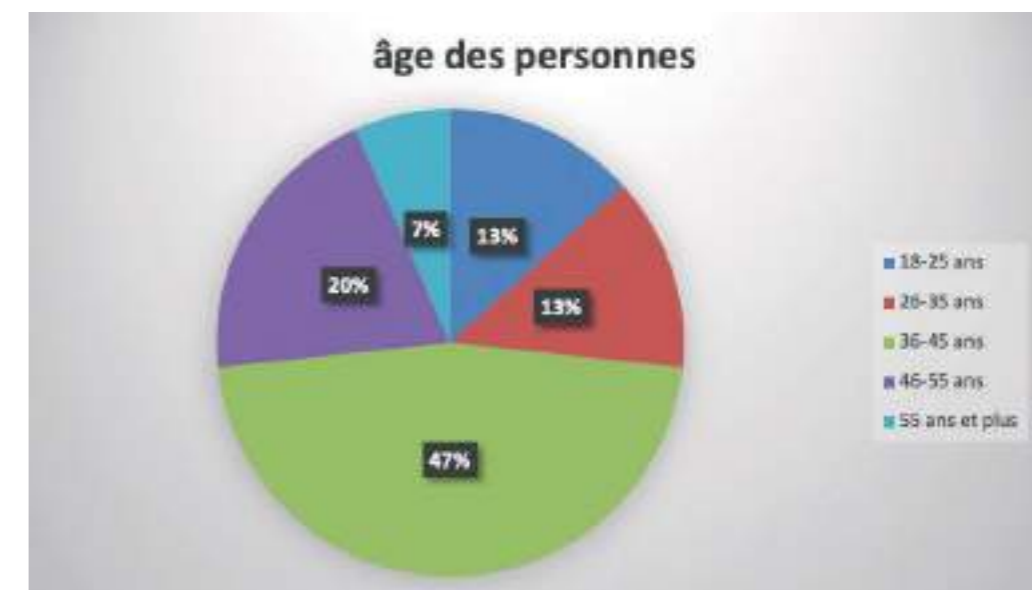
Cette année, nous n'avons pas connu de séjour aussi long qu'en 2019. Le séjour le plus long a été de 144 jours et concerne une personne toxicomane expulsée de son logement et présentant un état de santé psychologique très fragile. Le séjour le plus court a été de 6 jours pour une personne présentant des troubles d'addiction importants (alcool) qui n'a pas pu rester sur un collectif du fait de sa rechute.

IV. TYPOLOGIE

A) PERSONNES PRÉSENTES EN 2020



B) TRANCHE D'ÂGE DES PERSONNES PRÉSENTES EN 2020



Ces données incluent les 2 personnes présentes au 01/01/2020 et les 13 personnes entrantes au cours de l'année. La moyenne d'âge est de 40.66 ans, sensiblement la même que l'an passé.

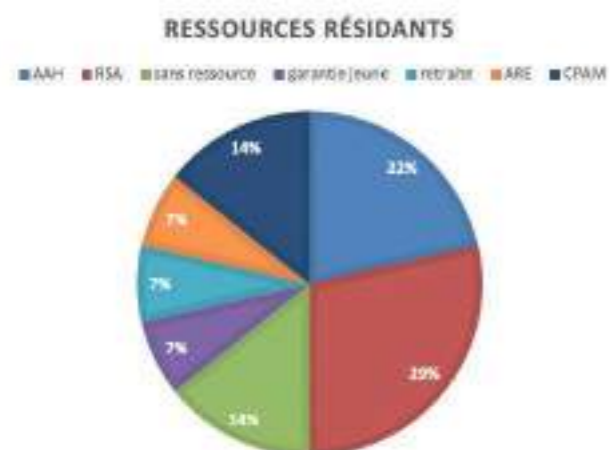
IV. TYPOLOGIE

C) ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES 13 PERSONNES ENTRANTES



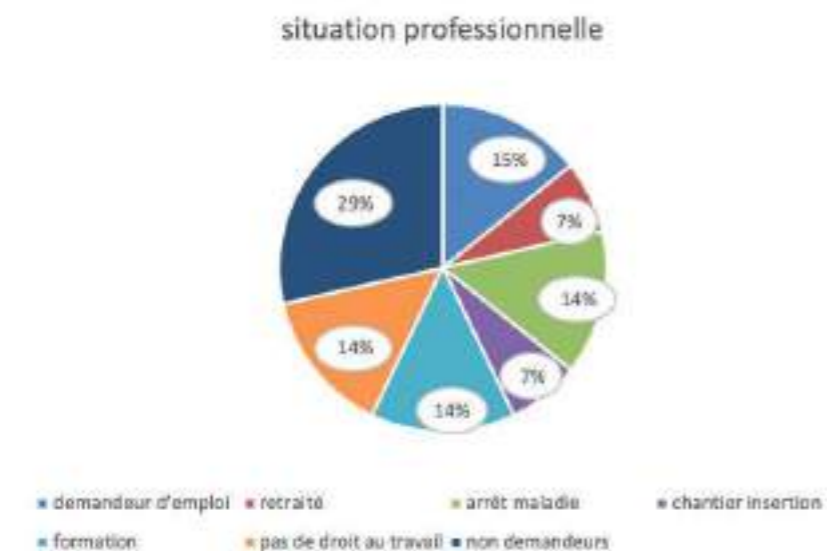
Nous sommes encore cette année sur des accueils de personnes issues pour les deux tiers de notre département et plus précisément de notre communauté d'agglomération.

D) RESSOURCES DES RÉSIDANTS



Aucune des personnes accueillies n'était en situation d'emploi. Pour les personnes salariées, elles étaient en arrêt maladie. Une personne était sans activité mais encore indemnisée par pôle emploi. Mais le RSA et l'AAH représentent la moitié des ressources habituelles des personnes accueillies. La situation professionnelle des personnes est bien corrélée aux ressources.

E) SITUATION PROFESSIONNELLE



F) MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

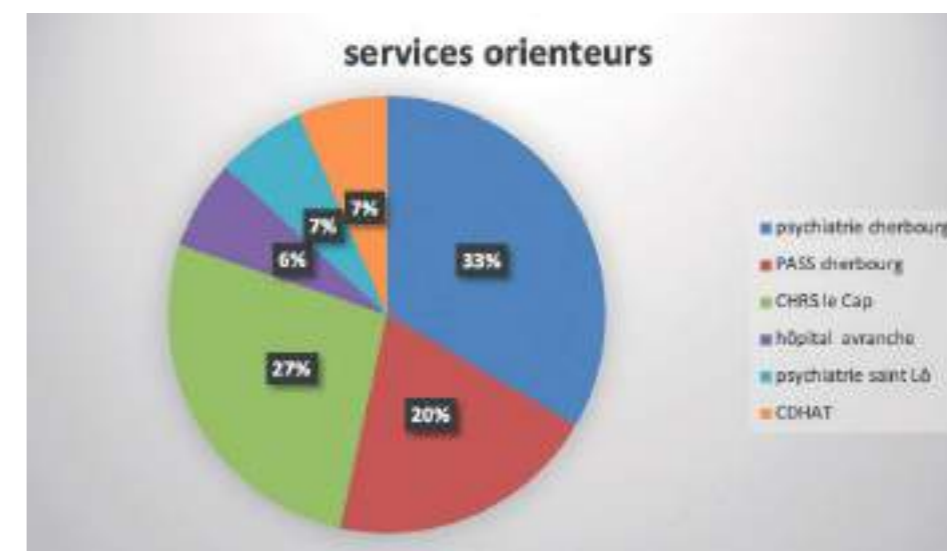
Plus de 50% des résidents étaient déjà sous curatelle, curatelle renforcée ou ont fait l'objet d'une demande en cours de séjour. Un était suivi par la psychiatrie et deux avaient un suivi par le SPIP.

G) SERVICES ORIENTEURS

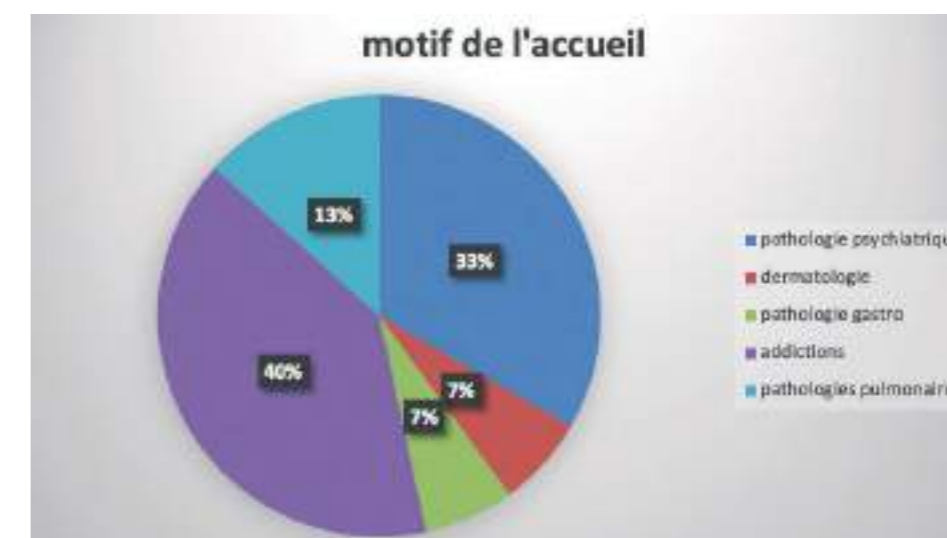
Les données prises en compte ne concernent que les personnes accueillies, pas l'ensemble des demandes d'admissions.

La psychiatrie et la PASS de Cherbourg représentent la majorité des admissions, mais les orientations internes du CHRS sont à prendre en considération.

En effet, certaines personnes accueillies en insertion au CHRS présentent de telles fragilités physiques et psychologiques que le travail d'insertion est paralysé. Ces problèmes parfois non avoués et non perçus en entretien d'admission au CHRS apparaissent au fur et à mesure de l'accompagnement social et éducatif et nous amènent à proposer des « pauses santé » en LHSS, le temps nécessaire pour que le «soin de soi » soit intégré comme un élément indispensable de réussite personnelle.



H) MOTIF DE L'ACCUEIL



Les problématiques addictives de même que les pathologies psychiatriques cumulées correspondent à 73% du public accueilli. Or durant le confinement, nous avons rencontré de très grosses difficultés de prise en charge. Les centres de cure, l'addictologie, et la psychiatrie ont fermé les centres et le personnel était quasiment injoignable. Des orientations en cure de sevrage n'ont pas pu aboutir, certaines personnes ont sombré dans la dépression sans que nous puissions passer le relais en les orientant hors de nos murs. Un des résidents en LHSS qui était passé en appartement en insertion est repassé en LHSS une seconde fois suite à sa ré-alcoolisation massive.

I) SITUATION À LA SORTIE DES LHSS

Sur les 13 personnes sorties en 2020, nous avons connu des situations assez particulières.

Ainsi avons-nous accueilli durant 6 jours seulement une personne sortant de cure et qui s'est ré-alcoolisée massivement. Elle a choisi de mettre un terme à son accueil et est repartie vers le dispositif d'accueil d'urgence du 115.

Nous avons dû exclure deux personnes cette année, phénomène rare. La période de confinement a été un facteur déclenchant pour ces deux personnes. L'une d'elle n'a pas su gérer « le confinement » contraint et sans cette soupape de déchargement que représente la divagation dans la rue, elle est montée en agressivité et a été violente à l'égard d'autres résidents, menaçante envers les professionnels. Une autre personne a sombré dans l'alcool et l'incurie dans son logement et notre accompagnement intensif n'a pas permis d'inverser la tendance. Nous avons pu l'orienter en cure, mais elle a mis en échec cette dernière par son comportement et son manque d'engagement. Elle n'a pas été réintégrée à sa sortie de cure et a quitté le CHRS avec une somme d'argent très importante que l'accompagnement social avait permis de récupérer sur des anciens droits.

Les accueils en LHSS sont de deux mois renouvelables. Rares sont les personnes accueillies sur ce dispositif qui accèdent ensuite directement au logement. Pour la plupart, dès que les soins sont traités, ils finissent leur parcours en insertion au CHRS où l'aspect social, professionnel et logement se poursuivent.

SITUATION À LA SORTIE	NOMBRE DE PERSONNES
115	3
Hébergé chez un tiers	2
Insertion	7
Hospitalisation en psychiatrie	1

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le service projetait pour 2020 de travailler à la réalisation du projet de service, de la revisite du contrat de séjour, réaliser une plaquette de présentation du service, ainsi qu'un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement a été retravaillé, parallèlement à celui du CHRS pour conserver une harmonie. La plaquette de présentation du service le sera en 2021 ainsi que le projet de soin.

Dans le cadre du Ségur de la Santé, des réflexions sont en cours au niveau Départemental pour étudier les besoins en terme de Lits Halte Soins Santé hors les murs, des LHSS hors les murs adossés à un Accueil de Jour. L'ADSEAM initiera un travail de diagnostic sur le sujet.

MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL

COORDINATEUR :

MATHIEU VAULEGEARD

2 RUE COTIS CAPEL – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

TEL : 02.33.87.58.34.

E-MAIL : mvaulegeard@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

DDCS – Convention pluriannuelle d'objectifs de 4 ans signée le 27 novembre 2018, par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'association Femmes.

CAPACITE AUTORISEE

54 places situées sur la commune de Cherbourg en Cotentin, réparties entre un bâtiment comportant 7 studios de proximité ainsi qu'un espace collectif et des appartements diffus, aussi proches que possible de la Maison Relais.

POPULATION ACCUEILLIE

La Maison Relais accueille des personnes dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant.

- > Personnes à faible niveau de ressources ;
- > Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social ;
- > Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures ;
- > Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...).

FINANCEMENT

Contribution financière de l'administration pour l'ensemble de l'exécution de la convention : 1 052 352 €.

Contribution financière de l'administration pour l'année 2020 : 316 224 €.

EQUIPE

1 coordinateur : 1ETP

2 hôtes : 1,5 ETP

1 agent administratif : 0,5 ETP

1 agent d'entretien : 0,10 ETP

MISSIONS

La Maison Relais associe des logements privés et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (Maison de quartier, Conseil Citoyen, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture...), recherchant ainsi l'intégration de la structure et des personnes dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.



Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue avec les personnes et les partenaires orienteurs les besoins en terme d'étayage afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais. Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...). Lorsque c'est possible, la maison Relais associe au projet de relogement l'entourage soutenant de la personne ou de la famille (parent, enfant, ami...).

ACTIONS

Les actions menées par les hôtes de la Maison Relais s'articulent autour de trois axes : intervention collective, intervention individualisée, partenariat et travail de réseau.

> Intervention collective : Les hôtes ont une fonction d'accueil et d'animation de groupe : ils gèrent l'organisation quotidienne du service en assurant une présence sur le lieu de vie collective et en accueillant les visiteurs. Ils organisent et régulent des temps collectifs conviviaux qui permettent aux locataires de se retrouver et de créer du lien : repas, goûters, sorties, visites, ateliers, jeux de société, rencontres thématiques. Ils élaborent et mettent en place de nouveaux projets d'animation en y associant les locataires du service. Ils favorisent aussi la socialisation de chacun vers l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales : Maisons de Quartier, associations culturelles, sportives et de loisirs.

> Intervention individuelle : Les hôtes cherchent à développer le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Ils sont à l'écoute, attentifs à chacun, adultes et enfants. Conformément à leurs missions, ils sont particulièrement mobilisés sur l'accompagnement de la personne ou la famille dans l'investissement de son logement. Dans ce but, l'hôte rend régulièrement visite aux locataires à domicile, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement. Par ses échanges avec les locataires, ses conseils et son aide humaine et matérielle, il leur permet d'habiter mieux leur logement, d'en faire un lieu sûr et agréable. L'équipe de la Maison Relais a la conviction que ce travail d'appropriation du logement constitue une fondation sur laquelle les personnes vont pouvoir construire dans la durée leur propre projet d'insertion.

> Partenariat et travail de réseau : Chaque locataire de la Maison Relais a un ou plusieurs référents sociaux extérieurs : référent RSA, assistant social de secteur, curateur ou tuteur, conseiller d'insertion et de probation, accompagnant social à domicile, conseiller en économie sociale et familiale... les possibilités de mesures d'accompagnement social sont nombreuses. La Maison Relais, dans sa mission de stabilisation du parcours de la personne à long terme, assure une veille sociale permanente qui peut être vue comme un support permettant à ces mesures de s'exercer de façon plus efficiente. Ainsi, l'hôte prend systématiquement contact avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne afin de proposer une coordination entre les services. Son rôle peut être selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire ou d'agir en collaboration dans un objectif commun. Pour les locataires, ce travail de réseau tisse un maillage cohérent, soutenant, contenant, et au final, rassurant.

SECTEURS D'INTERVENTION

Cherbourg en Cotentin, quartier Maupas-Haut-Marais-Brèche du Bois.

ACTIVITE 2020

L'année 2020 est la seconde année de fonctionnement pour la Maison relais Simone et Antoine Veil. Son activité a été partiellement remise en question par la crise sanitaire qui a entraîné la suppression des animations de groupe, conformément aux mesures prises pour limiter les risques de contagion à la COVID-19.

La recherche d'une dynamique collective par l'animation du lieu de vie est l'une des principales missions du service, dans un objectif de socialisation et de rupture de l'isolement. Cette contrainte a donc amené l'équipe de la Maison Relais à réinventer ses pratiques dans l'utilisation de cet espace collectif.

Ainsi pendant cette année, bien qu'aucune activité ne fut organisée à l'avance, les hôtes ont saisi l'opportunité de la présence de plusieurs locataires pour aménager de petits temps conviviaux sur des activités compatibles avec les mesures barrières (visionnage d'un film ou d'une série, partie de jeux vidéo ou simples discussions). Encore aujourd'hui, le matin est un moment où certains ont pris l'habitude de venir lire le journal et commenter l'actualité. Depuis peu, un temps de réveil musculaire est proposé par les hôtes, chaque jour de 8h45 à 9h00. Les locataires sont aussi régulièrement sollicités pour participer à l'entretien et la désinfection des locaux ainsi qu'à l'entretien des espaces extérieurs.

Dans l'attente de retrouver un fonctionnement normal, La Maison Relais reste un lieu de passage régulier pour une majorité de locataires. Chacun l'utilise en fonction de ses besoins ou de ses envies, venant chercher de l'écoute, des conseils ou rompre la solitude. En fonction du nombre de personnes présentes et afin de respecter la distanciation

physique, l'espace de vie peut être investi par petits îlots de deux ou trois personnes, répartis entre le séjour, le salon et le comptoir dans l'entrée.

Nous constatons donc qu'une certaine routine s'est installée pour certains, leur permettant d'instaurer des liens réguliers avec l'équipe et d'autres locataires. La confiance, la reconnaissance mutuelle, le respect et la solidarité s'installent sous la responsabilité des hôtes, garants de la régulation du groupe et du respect du règlement de fonctionnement. Dans un contexte sociétal angoissant, ces locataires trouvent à la Maison Relais un lieu bienveillant et sécurisant, presque familial, qui les soutient durablement.

L'année 2020, en lien avec la crise sanitaire, a vu un ralentissement de l'activité des offices HLM : moins de départs, allongement de la durée des travaux de réfection entre deux locations, fermeture du service durant le premier confinement... Cela s'est traduit sur le terrain par une baisse de l'offre de logements, notamment de petits logements, et par conséquent, une augmentation de la durée d'attente pour obtenir ce type de logement. Les durées d'attente pour les personnes admises à la Maison Relais se sont donc allongées.

ADMISSIONS ET EFFECTIF DE LA MAISON RELAIS :

L'équipe d'hôtes a traité dans l'année 46 demandes distinctes d'admission ayant donné lieu à au moins une rencontre d'évaluation de la demande.

36 de ces demandes n'ont pas abouti, soit parce que la rencontre a permis d'évaluer que l'orientation n'était pas appropriée et a donné lieu à une réorientation en concertation avec la personne concernée et le travailleur social qui l'accompagne, soit parce que la personne concernée n'a pas donné suite ou a trouvé une autre solution avant le terme de la procédure de demande d'admission.

L'année 2020 a donné lieu à 10 nouvelles entrées, correspondant à 15 personnes, adultes et enfants.

3 personnes ont quitté l'établissement cette année :

- > Un locataire est parti sous la contrainte d'une expulsion ordonnée le 05/03/2020 et réalisée le 30/08/2020 avec l'assistance de la force publique
- > Une autre locataire est malheureusement décédée dans son logement le 09/12/2020 des suites d'une maladie
- > Une troisième, enfant mineur lors de l'admission de ses parents, a quitté le domicile familial à sa majorité.

Au total, 49 personnes ont été locataires de la Maison Relais en 2020, correspondant à 33 ménages. L'effectif au 31 décembre 2020 s'élève à 47 personnes, occupant 31 logements.

L'une des locataires actuelles a fait l'objet d'une procédure de résiliation de bail pour impayés de loyer, jugée le 21 janvier 2021. Son expulsion pourra être mise en œuvre à partir du 1er juin 2021.

SERVICES ORIENTEURS ET MOTIFS D'ORIENTATIONS :

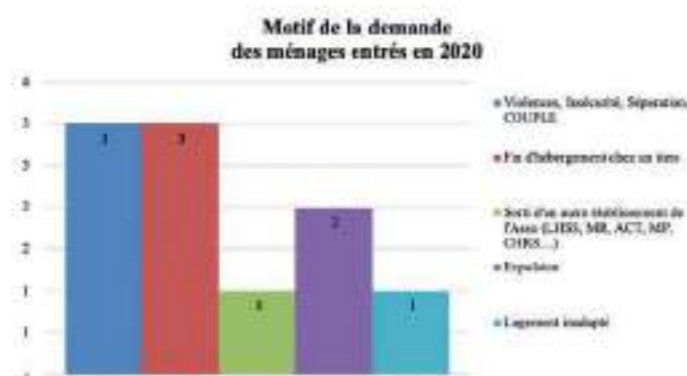
La Commission SIAO-50 a validé en 2020 l'orientation de 17 ménages vers la Maison Relais, donnant lieu à 10 entrées. Cela représente en tout 52 orientations sur nos 2 années d'existence. Sur ces 52 orientations, 43 ont donné lieu à une admission à la Maison Relais. Autrement dit, 82.7 % des orientations SIAO vers la Maison Relais se sont concrétisées par un accueil.

Les 13.3% restés sans suite sont dus soit à un refus lors de la commission interne de l'établissement, soit à un refus de la personne ou la famille orientée.

SERVICE ORIENTEUR	2019	2020	TOTAL
CCAS Cherbourg	7	1	8
UDAF	4	3	7
CDHAT	2	3	5
Bon Sauveur	5	1	6
CMS	3	2	5
CHRS Louise Michel	2	2	4
Accueil de jour	2	1	3
MJPM	3	0	3
Maison parentale	1	1	2
SL Asso femmes	2	0	2
CCAS Hague	0	1	1
SAMSAH	1	0	1
ACT	1	0	1
CHRS le Cap LHSS	1	1	2
SPIP	1	0	1
Accueil emploi Coutances	0	1	1
TOTAL	35	17	52

Deux personnes en attente d'admission à la Maison Relais ont dû être réorientées temporairement vers une solution d'hébergement au CHRS Le Cap : l'un en urgences en sortie d'hospitalisation, l'autre en insertion pour la mise en œuvre d'un plan d'action visant à assainir sa situation financière et s'engager dans un projet d'insertion professionnelle.

La sortie d'hébergement en établissement d'insertion reste, comme l'année précédente, le premier motif d'orientation vers la Maison Relais.



EFFECTIFS ET RÉPARTITION DES MÉNAGES DE LA MAISON RELAIS :

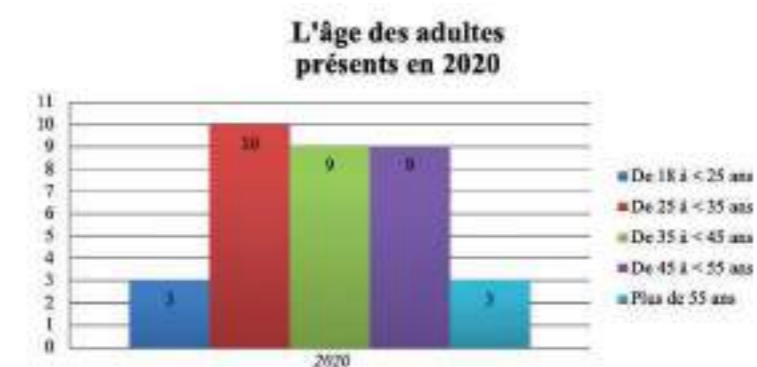


Pour l'année 2020, la Maison Relais a compté 49 locataires, comprenant 16 femmes, 18 hommes et 15 enfants. Les personnes seules représentent 79% des ménages locataires de la Maison Relais. Près de la moitié sont des hommes seuls. La Maison Relais accueille en tout 7 familles, dont 6 familles monoparentales.

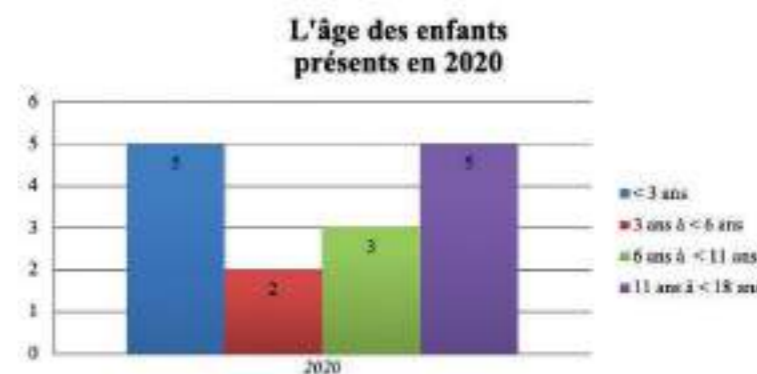


CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DE LA MAISON RELAIS :

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES ADULTES :



RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES ENFANTS :



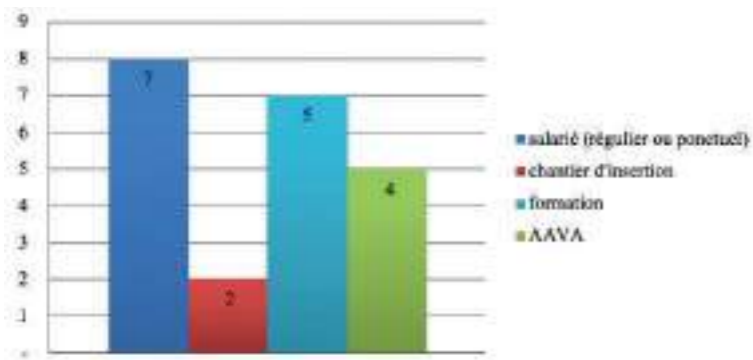
La population de la Maison Relais est relativement jeune : 65% des adultes a moins de 45 ans et les mineurs représentent 31% de l'effectif total. C'est au final 75,5% de la population totale qui a moins de 45 ans.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE :



La grande majorité du public de la Maison Relais est originaire du territoire Nord Cotentin (85%).

LOCATAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE OU D'INSERTION PROFESSIONNELLE :



18 personnes, soit 53% des adultes, ont, ou ont eu, une activité professionnelle durant l'année 2020, salariés du milieu ordinaire ou protégé, bénéficiaires d'un dispositif d'insertion par l'activité économique ou en formation professionnelle. Certains ont cumulé deux activités : formation et activité complémentaire (salaire ponctuel ou AAVA).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES :

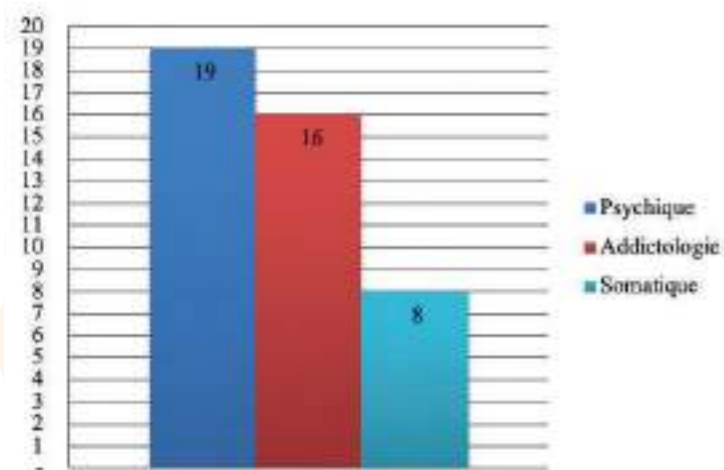


Un seul foyer peut parfois cumuler plusieurs accompagnements, par exemple une mesure de protection et l'intervention d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Les locataires de la Maison Relais bénéficient pour la plupart d'un accompagnement extérieur permettant un suivi social et un étayage en regard des difficultés repérées par les professionnels orienteurs ou lors de la procédure de demande d'admission. Ces accompagnements se rapportent en majorité à des difficultés de gestion financières (39% des mesures sont des mesures de protection ou d'aide à la gestion) et à un manque d'autonomie liée au logement (29% des mesures sont des mesures d'accompagnement à domicile et d'aide à l'investissement et l'entretien du logement).

Il est à noter que 5 familles sur les 7 présentes à la Maison Relais sont prises en charge par un dispositif de protection de l'enfance, qu'il soit judiciaire ou administratif : Placement, Mesure à Domicile d'Accompagnement Intensif (MDAI), Aide Educative en Milieu ouvert (AEMO), Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion de Budget Familial (MJAGBF).

PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ



A une très grande majorité (près de 88% de l'effectif adulte total), le public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Ces difficultés, généralement prises en charge par des structures de soins, sont liées aux addictions à 37% et à des troubles psychiques à 44%.

58% des personnes rencontrant de difficultés de santé cumulent plusieurs troubles, qu'ils soient psychiques, liés aux addictions ou somatiques.

LA MAISON RELAIS DURANT LES CONFINEMENTS :

La première difficulté liée à cette crise pour l'équipe de la Maison Relais a été l'impossibilité d'instaurer des temps collectifs, qui sont l'une des raisons d'être de ce service. Cela a été et reste un manque exprimé régulièrement par les locataires comme par les professionnels.

Durant le premier confinement, l'espace collectif a dû être fermé. Pour maintenir le lien avec les habitants de la Maison Relais, un contact téléphonique, de quotidien à hebdomadaire, en fonction du besoin et de la fragilité de chacun, a été instauré. L'équipe a découvert à cette occasion que le contact téléphonique permet une relation différente avec les personnes, finalement plus sincère et plus intime. Ce maintien des contacts a été déterminant pour nos bénéficiaires qui se sont sentis soutenus et ont pu ainsi vérifier la permanence du lien, même dans un contexte aussi particulier.

En fonction de notre évaluation de l'état psychologique de chacun, des rendez-vous individuels ont pu être proposés en présentiel, à la Maison Relais ou à domicile.

Certains locataires, en dehors de nos sollicitations, ont pris des nouvelles les uns des autres, montrant ainsi des liens de solidarité entre eux.

En sortie de confinement, l'ensemble de nos habitants ont été rencontrés en entretien individuel afin d'échanger sur leurs vécus du confinement. Il leur a été demandé à cette occasion d'autoévaluer leur gestion de cette situation, ce qui a permis de les aider à positiver cette expérience et à prendre conscience de leurs compétences.

Un document de synthèse de ces entretiens a été réalisé :

Synthèse des entretiens menés à la sortie du confinement avec les locataires de la Maison Relais :

Méthode :

Les rencontres ont eu lieu individuellement, parfois à deux professionnels (hôte et coordinateur). Ces rencontres ont pris la forme d'entretien, au domicile du locataire, en salle commune de la Maison Relais, ou dans l'espace d'accueil (comptoir de la Maison Relais à l'entrée, notamment en raison du nombre de personnes maximum en salle commune). Il y a eu également à deux reprises une rencontre avec deux locataires ce qui a facilité pour eux l'échange d'expérience.

Ces entretiens ont duré de 15 à 45 minutes, l'objectif annoncé étant d'évoquer le vécu personnel de la période du confinement. Il s'agissait aussi de détecter d'éventuels dommages psychologiques occasionnés par cette période particulière, afin d'orienter si nécessaire vers les partenaires professionnels compétents.

Au cours de l'entretien, il a été aussi proposé aux locataires de se donner une note de 1 à 10 évaluant la manière dont ils pensaient avoir géré ces semaines.

Il leur a été aussi proposé de parler d'aspects positifs de ce confinement. Souvent étonnés de la question, certains ont pu, parfois avec notre aide, dégager du positif de cette expérience.

Ce document tente de synthétiser les propos recueillis, et dégage des points communs aux vécus individuels.

Le rôle de la Maison Relais :

Le vécu de ce moment a été, d'après les locataires, facilité par les contacts réguliers pris par l'équipe de la Maison Relais. L'équipe a appelé parfois quotidiennement les locataires et a souvent été rappelée par eux. Le suivi de ces appels téléphoniques a été primordial afin de maintenir nos locataires dans un lien social, parfois le seul qu'il avait avant même cette crise sanitaire.

La Maison Relais a été perçue comme une « base » pour y être accueilli et rassuré, y avoir des informations sûres concernant l'épidémie ou les recommandations gouvernementales. Parfois noyés par des informations anxieuses, les locataires ont pu y être rassurés et informés.

L'impact sur la vie des locataires :

Certains locataires évoquent une vie finalement peu transformée par le confinement. Ces locataires sont ceux qui étaient déjà isolés, ou ayant une vie peu normative. Le travail de la Maison Relais avec ces personnes a été le même qu'auparavant. Peut-être avons-nous été moins difficilement en contact avec eux ; ils semblent avoir été plus accessibles.

D'autres locataires ont vu leur projet de formation ou leur activité professionnelle interrompus. Ils évoquent maintenant avoir une motivation encore plus grande pour reprendre celles-ci.

Des bénéfiques secondaires :

Pour beaucoup d'entre eux, les locataires dégagent une certaine fierté d'avoir pu traverser ce moment suffisamment sereinement.

Ce confinement a donc aussi contribué à une restauration de leur image :

- Sentiment d'appartenance à la société dont il percevait parfois être exclu ou être à côté. La règle étant la même pour tous, ils ont eu le sentiment d'être des citoyens à part entière.
- Le dépassement de ce qu'il leur semblait impossible (vivre le confinement) les a renforcés.

Parfois, le recul que ce temps leur a permis leur a bénéficié. Certains ont évoqué des expériences passées leur ayant permis de vivre mieux ce déconfinement.

Concernant les notes que les locataires s'attribuent, aucune n'est en dessous de 5/10. Nous constatons qu'une bonne moitié des locataires évoquent différents temps dans ce confinement.

Un confinement en plusieurs temps :

Globalement, 3 temps principaux sont évoqués :

- Période d'incompréhension/craintes/confusion/colère (particulièrement au début, deux semaines environ)
- Période d'acceptation/résignation/attente/bénéfiques secondaires (se retrouver au domicile changer de rythme, contact avec de la famille éloignée, ...)
- Période d'impatience/ennui ; dans l'attente du déconfinement et de la reprise d'une activité et de contacts avec les autres locataires de la Maison Relais.

Ces périodes qui ressortent au moment de l'entretien correspondent aussi à la perception de l'équipe lors des contacts téléphoniques individuels réguliers, et lors des quelques rencontres physiques pendant la période de confinement.

En conclusion, aucune situation ne semble s'être aggravée pendant le confinement pour nos locataires. L'impression générale est plutôt que les liens entre nos locataires et la Maison Relais, ainsi qu'entre les locataires, se sont renforcés. Une solidarité semble même s'être créée entre certains d'entre eux.

Des progrès, même s'ils sont encore à confirmer, dans la nature des relations avec les hôtes de la Maison Relais ou encore dans l'entretien de certains logements, sont surprenants.

Ces entretiens ont contribué au ressenti pour nos locataires que l'équipe de la Maison Relais prenait soin d'eux, comme une confirmation d'un sentiment déjà présent avant et pendant le confinement.

Le 20 mai 2020

Paul Hairon – E.S.
Maison Relais Simone et Antoine Veil
ADSEAM/ Asso. Femmes

LA MAISON RELAIS COMME SUPPORT DE MEDIATION CULTURELLE :

Depuis le début de la crise sanitaire, des actions collectives avec les locataires de la Maison Relais n'ont pu avoir lieu telles que prévues. L'équipe éducative a donc dû adapter son activité au contexte.

La brève réouverture des salles de cinéma a cependant permis un rendez-vous avec cinq locataires pour une séance en après-midi. Le groupe, composé des personnes d'âges variés, a exprimé avoir passé un moment agréable. Pour quatre d'entre eux, se rendre au cinéma était une expérience très ancienne, voir nouvelle, vécue très positivement par tous.

Les jours suivants ont permis des discussions concernant le film vu. Au-delà du plaisir de se rendre au cinéma, l'action éducative visait ici aussi à faciliter l'expression du ressenti de chacun, à exprimer ses idées et développer un esprit critique.

Cette sortie nous conforte dans l'idée que la médiation culturelle peut être un levier important de l'action éducative au sein de la Maison Relais. Déjà amorcé dès l'ouverture, l'accès à la culture doit être un axe important de travail pour l'équipe, un moyen supplémentaire de socialisation et de stabilisation des personnes dans leur logement.

Bien sûr La «culture» évoquée ici est à entendre au sens large, incluant d'abord des objets culturels populaires et actuels (télévisuels et cinématographiques, mangas, jeux vidéo, ...), pour ensuite s'ouvrir à d'autres types d'objets culturels.

Des projets avaient déjà été mis en place, tels que les soirées jeux de société (découverte des jeux de société dits «modernes»), l'inscription de la Maison Relais au service municipal de l'Artothèque (le choix des œuvres étant fait par des locataires pour la salle commune), l'incitation à la participation à des événements culturels sur le territoire (notamment manifestations sportives, expositions, visite de musée, Nuit du Jeu à Equeurdreville, Foire de Lessay, théâtre, ...). Pour la plupart d'entre eux, ces projets ont été mis en veille depuis mars 2020.

En ce qui concerne la participation des locataires, il faut noter que les groupes sont composés de quatre ou cinq personnes en général, et que le nombre de locataires participant à l'une ou l'autre des activités est élevé, soit 18 pour l'ensemble des propositions.

Nous pouvons évaluer que ces propositions, parfois issues des idées et des discussions avec les locataires, ont permis des moments agréables pour tous, contribuant à tisser des relations stables et sécurisantes avec les autres, locataires ou hôtes de la Maison Relais. Ces moments, parmi d'autres, ont permis la constitution d'un groupe, contribuant à un sentiment d'appartenance au collectif composé de locataires et d'hôtes.

Pendant ces activités, l'équipe veille à individualiser les accompagnements, adaptant les propositions et les postures aux capacités de chacun.

Les centres d'intérêts des locataires sont des émergences sur lesquelles s'appuyer. En partant de leurs propositions, l'objectif est de susciter l'envie et de faciliter la fréquentation de lieux ou moments plus identifiés comme «culturels» à proprement parler (spectacle vivant en général, exposition d'art, ...). Ces lieux sont souvent perçus comme ne leur étant pas destinés. La représentation de nos publics de ces lieux, comme étant réservés à une élite, peu accessibles financièrement et matériellement, les rendent peu attrayants.

A l'avenir, nous devons également nous appuyer sur la Maison de Quartier Françoise Giroud située à proximité. Des contacts ont été pris, notamment lors de la participation aux réunions de coordination du quartier. Des projets existent d'ailleurs déjà (nettoyage du quartier ou participation à la réalisation d'un jardin à la Maison Françoise Giroud en collaboration avec la mairie de Cherbourg en Cotentin), mais il reste à développer des projets de médiation culturelle.

Cet axe doit donc être important pour les mois à venir, d'autant plus que le risque d'isolement social de nos publics est sans doute aggravé depuis un an par le contexte sanitaire. L'équipe devra donc développer, au sein même de la structure, ou à proximité du logement de nos locataires, ou encore sur le territoire de la ville et ses environs, des propositions de médiation culturelle.

LE DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL A DOMICILE :

Certains de nos locataires gardent, malgré nos sollicitations, une tendance à s'isoler, voire à être fuyants, et ne remplissent donc pas leur obligation de maintenir un contact régulier avec l'équipe d'hôtes. Cette difficulté concerne principalement des habitants des logements diffus, environ 7 ménages. Nous pensons que la crise sanitaire a accentué ce mouvement de repli sur soi.

Constatant la nécessité d'aller vers eux pour maintenir le lien, l'équipe a dû développer son activité d'intervention à domicile, afin de prendre le temps de consolider la relation et d'instaurer une régularité dans les contacts.

De plus, les difficultés à entretenir son logement et à maintenir un niveau d'hygiène acceptable sont récurrents pour le public de la Maison Relais, ce qui nous amène de plus en plus fréquemment à proposer un soutien éducatif régulier au ménage.

Sur 2020, nous avons souhaité accueillir une stagiaire TISF, dans l'objectif d'évaluer la pertinence de ce type d'intervention à domicile, axé sur les actes concrets de la vie quotidienne. Nous constatons, lorsque la personne adhère à cette proposition, une évolution progressive du « faire avec » vers une meilleure autonomie, la visite à domicile ne servant plus, avec le temps, qu'à constater et valoriser l'apprentissage. Le soutien à l'entretien du logement s'avère être un levier très efficace de valorisation et de restauration de l'image de soi. Il nous apparaît tout à fait pertinent de développer ce mode d'intervention dans le cadre de la Maison Relais.

Dans la seconde partie de son stage, notre stagiaire a souhaité développer son intervention spécifiquement vers les familles avec enfant(s), dans un objectif d'évaluation, de conseil et si besoin, de soutien à la fonction parentale et à la dynamique familiale. Ces rencontres ont permis aux parents locataires d'échanger avec elle sur les questions parentales : la sécurisation du logement, l'organisation de la journée, les repas, le coucher, les temps de jeu, les modes de garde...

La présence de cette stagiaire nous a permis de vérifier la cohérence des compétences spécifiques des TISF avec les besoins du public de la Maison Relais. L'adhésion des personnes reste un enjeu crucial pour que ce type d'intervention soit efficient.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE 2021

L'équipe de la Maison Relais a engagé plusieurs réflexions durant cette année, issues de sujets récurrents émergeant lors des réunions d'équipe ou d'Analyse des Pratiques Professionnelles. Ces réflexions sont liées à la spécificité de l'accompagnement en Maison Relais, ancré dans une relation bienveillante et de longue durée entre les hôtes et les locataires. La permanence du lien inscrit chacun dans une relation interpersonnelle proche et constante. Certains locataires disent parfois à ce sujet qu'ils ont trouvé une famille à la Maison Relais.

Cette réalité implique que les hôtes traversent au fil des années différents moments de la vie des locataires, les meilleurs comme les plus difficiles. Ainsi, l'équipe a pris conscience qu'elle sera inévitablement confrontée au vieillissement, à la maladie et à la mort. Comment gérer au mieux cette réalité ? Ces questions ont, à plusieurs reprises, traversé la vie de l'établissement durant l'année 2020.

LA QUESTION DU VIEILLISSEMENT DES LOCATAIRES DE LA MAISON RELAIS :

10% des locataires ont plus de 55 ans, deux d'entre eux ont plus de 70 ans. L'accompagnement des personnes vieillissantes soulève des questions abordées en analyse des pratiques sur l'implication émotionnelle des professionnels, les limites de nos compétences quant à la gestion de la dépendance, le respect du choix de la personne de se maintenir à domicile.

Les membres de l'équipe n'ont pas d'expérience professionnelle dans le secteur de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Il nous apparaît nécessaire d'anticiper ces questions, en investiguant auprès des services spécialisés dans la prise en charge de la dépendance afin de nous informer et de développer des partenariats spécifiques. Une formation pourrait éventuellement être proposée à un membre de l'équipe.

A l'issue de ces démarches, nous travaillerons à l'élaboration d'une procédure sur l'accompagnement des personnes âgées dépendantes locataires de la Maison Relais.

LA GESTION DU DECES D'UN LOCATAIRE DE LA MAISON RELAIS :

L'équipe d'hôtes et les locataires de la Maison Relais ont malheureusement été confrontés au décès d'une locataire qui occupait un studio de proximité depuis plus d'un an. Son décès est survenu dans son logement, des suites d'une maladie chronique associée à une hygiène de vie incompatible avec cette affection.

Le positionnement des hôtes de la Maison Relais face à ce triste événement a été d'être garants du respect de la dignité de la personne décédée. Dans cet objectif, un contact a rapidement été pris avec la famille (mère, frère et sœur), afin de proposer écoute, soutien et aide pour l'organisation des obsèques. La mère s'est réellement saisie de cette proposition et est venue à plusieurs reprises rencontrer l'équipe pour échanger sur la situation de sa fille avec qui elle était en rupture de liens. Nous avons veillé lors de ces rencontres à transmettre un regard positif et valorisant sur leur proche disparu. La famille a été rassurée de voir son environnement de vie et de constater l'accompagnement bienveillant dont elle bénéficiait. Deux membres de l'équipe ont été présents aux obsèques.

Parallèlement, nous avons veillé à être transparents auprès des locataires sur cet événement qui les a tous impactés, qu'ils soient proches ou non de la personne concernée. Nous les avons informés des démarches entreprises, des contacts avec la famille, de notre participation aux obsèques, certains ont même souhaité aider au nettoyage du logement de la défunte. Cela leur a permis de vérifier combien le décès de l'un d'entre eux était traité avec respect et dignité, quelle que soit sa situation de pauvreté et d'isolement.

Cette transparence volontairement affichée a permis d'aborder avec nos locataires la mémoire de la personne décédée, mais aussi d'échanger ouvertement sur la mort : les directives anticipées, le choix de l'inhumation ou de la crémation, l'importance d'identifier un membre de la famille à prévenir...

Si le sentiment de l'équipe d'hôtes est d'avoir été en capacité de gérer de façon sereine et pertinente cet événement, le souhait est exprimé d'aller un peu plus loin dans la réflexion autour du deuil et de la fin de vie. L'association « Collectif Les Morts de la Rue » est identifiée comme pouvant répondre à cette attente en terme de formation et permettrait de travailler à l'élaboration d'une procédure « décès ».

LA VEILLE SUR LES POLITIQUES SOCIALES ET L'ECHANGE SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

Dans une volonté de maintenir la qualité de ses prestations et d'être en constante recherche d'évolution de ses pratiques professionnelles, l'équipe d'hôtes tient à se tenir informée sur les politiques sociales autour du logement accompagné et de la mise en œuvre du plan quinquennal pour le logement d'abord. Dans cet objectif, les professionnels sont en lien avec la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité), notamment par la participation à la commission « Hébergement-Logement-Maraudes » et récemment au webinaire « Les pensions de famille et les résidences accueil à l'heure du Logement d'abord ».

L'équipe souhaite aussi communiquer et échanger sur les pratiques mise en œuvre à la Maison relais, tant pour en faire la promotion que pour les confronter à un regard extérieur qui pourra en faire un retour critique. La participation à la formation des jeunes professionnels paraît être un moyen pertinent pour y parvenir.

Ainsi, depuis l'ouverture de la Maison Relais, l'équipe a accueilli deux stagiaires (moniteur-éducateur et technicienne de l'intervention sociale et familiale) sur trois stages distincts. De plus, les stagiaires des autres services de l'ADSEAM et de l'Association Femmes sont régulièrement accueillis pour une journée d'immersion et de découverte du service. D'autre part, Paul Hairon, hôte éducateur-spécialisé, intervient auprès des étudiants de l'Institut Régional de Travail Social pour animer un cours sur l'action éducative en Maison Relais.

L'établissement a aussi été sollicité en 2020 par une étudiante en Master de sociologie au Centre de Recherche Risques et Vulnérabilités de l'Université de Caen pour un travail de recherche intitulé « La Relation, Enjeu Essentiel du Travail Social ? Plongée au cœur des secteurs de la protection de l'enfance et de la grande-exclusion ». L'étudiante a passé une semaine d'immersion à la Maison Relais en juillet 2020 dans le cadre de son enquête de terrain, afin d'analyser les pratiques professionnelles et le travail d'équipe. Ce travail a donné lieu à la rédaction d'un mémoire.

Ainsi, par ces différents moyens de veille sur les politiques sociales et d'échanges avec les secteurs de la recherche et de la formation en travail social, l'équipe de la Maison Relais reste vigilante à vérifier la pertinence de son intervention et à ajuster en permanence ses pratiques professionnelles. Ces actions viennent compléter le travail d'élaboration et de supervision réalisé une fois par mois en Analyse des Pratiques professionnelles.

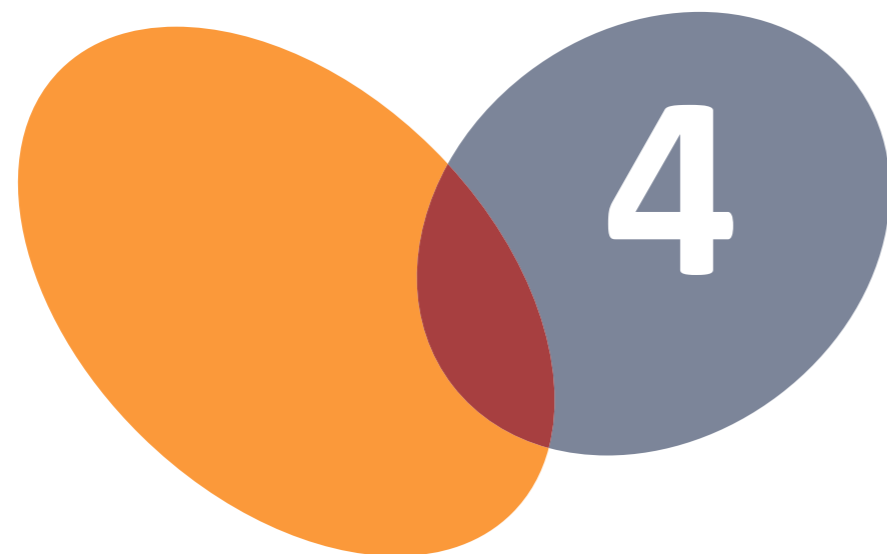
L'EVOLUTION DE L'EQUIPE D'HOTES :

L'équipe éducative de la Maison relais Simone et Antoine Veil est composée depuis son ouverture d'un éducateur spécialisé à temps plein, d'une monitrice-éducatrice à mi-temps et d'un coordinateur.

L'établissement a pu accueillir sur 2019/2020 une personne en service civique. Sa présence a permis de renforcer l'équipe sur les fonctions d'accueil et d'animation du lieu de vie collectif. Cette expérience s'est révélée positive pour la volontaire, qui a souhaité s'orienter vers les métiers du social à l'issue de son service civique, et sera renouvelée dès que les conditions sanitaires seront plus favorables et que les activités collectives pourront reprendre.

Notre collègue hôte monitrice-éducatrice Fanny Comoy a quitté son poste à la Maison Relais le 15 février 2021, pour occuper un poste à temps plein aux ACT. Mme Delphine Eloi-Lognoné lui succède. Précédemment monitrice-éducatrice en IME, son expérience issue du secteur médico-social permettra d'apporter un regard nouveau et complémentaire sur nos pratiques. Son temps de travail pourrait à terme être augmenté de 0.10 ETP

Enfin, la création d'un poste supplémentaire à 0,30 ETP a été validée, pour un emploi de TISF, spécifiquement orienté vers l'intervention à domicile, afin de répondre aux besoins d'une majorité de locataires en termes de soutien à l'investissement et l'entretien du logement.



LE PÔLE MÉDICO SOCIAL



PÔLE MÉDICO-SOCIAL

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : MONSIEUR ÉRIC ESCRIGNAC

E-MAIL : eescrignac@adseam.asso.fr

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Le Pôle Médico-Social est composé des établissements que sont l'Institut d'Education Motrice, l'Institut Médico-Educatif, l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique, le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile et la Maison d'Accueil Spécialisée.

CAPACITE AUTORISEE

L'ensemble des agréments permet l'accompagnement de 178 personnes en situation de handicap dont 164 le sont au titre de l'enfance.

POPULATION ACCUEILLIE/ CONDITIONS D'ADMISSION

La présentation des populations est réalisée dans les fiches actions de chaque établissement et service.

FINANCEMENT

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est signé avec l'Agence Régional de Santé pour la période 2017 – 2021. Ce dernier contrat a vu la transformation de ces comptes administratifs en Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et en Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD).

MISSIONS

Les missions des établissements et service sont inscrites dans les fiches signalétiques.

ACTIONS

2020 a été particulièrement marqué par la gestion épidémique liée à la Covid 19. Dès le 16 mars, les établissements et service ont cessé d'accueillir les enfants et adolescents pour respecter le confinement. Pour autant, une organisation s'est mise en place pour accompagner les personnes à faire face à la situation ainsi que les familles qui se sont trouvées à accueillir leurs enfants à domicile pour une longue durée.

La MAS a continué son activité habituelle en adaptant son accueil. Certaines familles ont fait le choix de garder leur enfant à domicile pendant toute la durée du confinement.

Puis, au fur et à mesure, les retours des résidents se sont organisés ainsi que les visites des familles pour les résidents qui étaient restés sans voir leurs familles pendant les 8 semaines se sont mises en place de façon différente en utilisant notamment le studio situé dans le bâtiment atelier. Puis, il fallait organiser les allers/retours entre l'établissement et les familles faisant en sorte de renforcer les mesures barrières.

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, il a été demandé d'organiser un hébergement complémentaire afin de pouvoir potentiellement accueillir les résidents positifs à la Covid qui auraient nécessité un isolement complet. La Maison des Touches était destinée à cet effet, ce qui n'a pas permis d'accueillir les jeunes de l'IEM d'être hébergés en internat jusqu'à fin juillet.

Pour l'ensemble des jeunes des établissements et service, un partenariat territorial sur le sud-Manche s'est concrétisé pour accompagner les personnes et évaluer les éventuelles situations de crise. Un outil d'évaluation des situations a permis aux équipes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques d'accompagner les parents à trouver des stratégies familiales pour maintenir un niveau de stress important au plus bas et donc favoriser le maintien des enfants au domicile. Le partenariat comprenait les établissements médico-sociaux que sont le Disfa et le DIHW, les services de l'ESTRAN, les établissements de la protection de l'enfance comme PREAMIS et le CDE.



Un hébergement a été ouvert pendant la durée du 1er confinement pour 4 jeunes de l'IME/ITEP 7jours/7 à Mortain. Il a fallu construire des équipes adaptées en conséquence. Ne connaissant pas la durée totale du confinement, un premier choix s'est porté sur la participation de tous les professionnels des établissements et service enfants du PMS. Au regard des profils des jeunes accueillis, essentiellement ITEP et protection de l'enfance, les éducateurs de l'IME/ITEP ont été sollicités après 2 semaines d'une première expérience. Dans le cadre de ce travail partenarial, l'hébergement a permis d'accueillir une jeune au titre d'une Ordonnance de Placement Provisoire pendant 2 semaines et sans notification MDA.

Hors SESSAD, de nombreux professionnels ont découvert les bienfaits de l'accompagnement familial à domicile et de l'intérêt d'aider les parents à trouver des stratégies familiales. Certains parents ont pu restaurer une relation plus adaptée avec leurs enfants. Pour d'autres, cela a permis de mesurer les réelles difficultés vécues et de renforcer les accompagnements thérapeutiques en conséquence.

Le Pôle Médico-Social a poursuivi les projets dans lesquels il était inscrit. L'appel à manifestation « une école accessible à tous » a pu se maintenir et une journée de formation commune entre les équipes de l'IME/ITEP et les équipes pédagogiques a eu lieu en juin 2020. Elle a permis une relation riche entre les professionnels mais a également permis de mesurer le chemin à parcourir pour une école inclusive. A l'issue de cette rencontre, une Unité d'Enseignement Externalisée pour les collégiens de l'IME est prête depuis le 1er septembre mais n'a pu trouver physiquement sa place au sein du collège Robert de Mortain comme initialement prévu. Entre septembre et octobre, les salles pédagogiques et éducatives étaient en cours de réfection et lorsque les travaux se sont terminés, c'est le 2ème confinement du mois de novembre qui a eu raison de ce projet. Les limitations de brassage entre les collégiens a obligé la direction de l'établissement scolaire à utiliser toutes les ressources matérielles dont les salles en question. Pour autant, les collégiens de l'IME ont eu l'autorisation de se restaurer à la cantine scolaire leur permettant d'avoir un premier ressenti positif quant à leur accueil au collège.

RESSOURCES

En 2020, 111,31 équivalents temps plein travaillent au Pôle Médico-Social de l'ADSEAM représentant 119 professionnels. Plus de la moitié d'entre eux, soit 66 personnes, est composée d'éducateurs au sens large, 19 sont des professionnels médicaux ou paramédicaux, 7 personnes font partie du service administratif, 20 professionnels sont des agents des services généraux et le tout est managé par une équipe de direction composée du directeur et de 6 chefs de service.

Cette année 2020 a été l'occasion de tester le télétravail et l'accompagnement familial. Dans les premiers jours du confinement, il a fallu accompagner les professionnels à s'organiser différemment sans moyen réellement adapté : le manque de matériel de protection était réel et le matériel informatique et téléphonique en nombre insuffisant. Cela a permis de lancer un projet d'investissement important en fin d'année pour équiper les professionnels notamment administratifs.

Le travail managérial en visio-conférence a dû se construire avec les limites citées ci-dessus sans compter les problèmes de connexion importants mais nous y avons trouvé des aspects positifs : organisation des réunions différentes – comptes-rendus de réunion – obligation aux interlocuteurs d'écouter le partenaire, etc...

Par contre quelques actions ont été repoussées du fait de la situation sanitaire notamment les actions de formation individuelles. 2 actions collectives ont pu avoir lieu : la responsabilité en février et la parentalité en octobre pour des équipes pluridisciplinaire IME/ITEP/SESSAD

CONCLUSIONS

Cette année particulière a montré la fragilité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans une démarche inclusive. Les élèves n'ont pu être admis comme il se devait de crainte qu'ils ne respectent pas les mesures barrières. Les professionnels eux-mêmes ont eu des doutes au départ, comme tout à chacun sûrement, mais ont pu accompagner les personnes à respecter les distances et le port du masque. Les résidents de la MAS ont pu sortir de la résidence, équipés du masque dès qu'ils ont pu le faire afin de s'octroyer un moment de liberté comme tout à chacun. Les professionnels ont démontré une capacité d'adaptation importante permettant d'envisager un avenir plus serein. La transformation de l'offre médico-social est à construire pour renforcer la participation sociale des personnes en situation de handicap et favoriser un accompagnement aux modalités diverses et variées.

INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF (IME)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

E-MAIL : cripp@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : BÉATRICE MESTRES / DAVID FOURNEE

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.74
EMAIL : dfournee@adseam.asso.fr ; bmestres@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IME est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 22 places en hébergement de semaine et 6 places en semi internat.

POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989¹: *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.*

La population accueillie comprend des filles et garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 12 à 20 ans.

FINANCEMENT

ARS ESMS

MISSIONS

Les missions de l'IME s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* »².

L'IME relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « *Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* »³.

ACTIONS

Problématique de la population avccueillie :

les enfants et adolescents sont accueillis au sein de l'IME au titre de la déficience intellectuelle. « La déficience intellectuelle (DI) est, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, « la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence). Il s'ensuit une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (trouble du fonctionnement social), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement ».

La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité ». Les trois critères principaux de cette définition sont détaillés ci-dessous :

- le constat de déficits dans les fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de problèmes,

¹ Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

² 2° de l'Art. L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

³ Art. L. 311-1 du CASF



la planification, la pensée abstraite, le jugement, l'apprentissage académique, l'apprentissage par l'expérience et la compréhension pratique. Ces déficits sont confirmés à la fois par des évaluations cliniques et par des tests d'intelligence personnalisés et normalisés ;

- des limitations significatives du comportement adaptatif en général, c'est-à-dire dans les habilités conceptuelles, sociales et pratiques apprises qui permettent de fonctionner dans la vie quotidienne ;
- l'apparition de ces déficits intellectuels et de ces limitations adaptatives au cours de la période développementale

LES ACTIONS :

Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle

Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé

Actions pédagogiques :

L'ensemble des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement et /ou en inclusion individuelle en ULIS collège, en MFR, en CFA, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

En 2020, création d'une Unité d'Enseignement Externalisé pour 8 places au collège Robert de Mortain. Cette unité devait être installée pour le 02 novembre 2020 mais en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID, l'UEE n'a pu être déployée sur le collège. Les jeunes accompagnés ont pu bénéficier de la prise de repas au collège et l'organisation telle que prévue s'est mis en place en interne.

Les projets personnalisés d'accompagnement :

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours.

En 2020, l'ensemble des jeunes de l'IME a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

L'ÉTABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'IME. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'IME accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives

- > 0 ULIS primaire ou collège ou lycée
- > 3 Jeunes en MFR (y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation)
- > 2 Jeunes en CFA
- > 2 jeunes en lycée professionnel

L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2020, la notion de référent éducatif a été renforcée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille.

Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille selon un rythme défini avec elle. De même des entretiens familiaux sont proposés et ont concernés 3 familles.

Le partenariat :

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d'une année sur l'autre. Ainsi, la participation des + 15 ans à l'activité d'aide alimentaire de l'ASACA d'Avranches s'est poursuivie le mercredi matin. De même, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'IME.

Il s'est tenu un stage accompagné en entreprise sur les bases d'une journée par semaine au sein de la biscuiterie de Lonlay l'Abbaye. Il s'est également tenu un stage en milieu protégé à raison d'une demi-journée par semaine au sein de l'ESAT ANAIS de Barenton. Ces stages ont concerné 6 jeunes.

De nombreux projets partenariaux ont été annulés en raison des mesures sanitaires ; pour exemple, la participation bénévole dans des festivals, la participation à des initiatives éco-responsable sur le territoire tel que nettoyage de plage, de rivières....

Les adolescents du service des moins de 15 ans participent chaque jeudi aux activités d'un refuge. Une convention de partenariat a été signée.

En ce qui concerne les activités culturelles et sportives, un groupe est inscrit à l'UNSS, les plus jeunes sont inscrits pour participer aux actions du musée de la poire et aux actions culturelles de la baie du Mt ST MICHEL. Dans la mesure du possible, ces actions sont menées en commun avec les écoles ou centres de loisirs.

Ces projets ont été en sommeil de mars à juin 2020. Ils ont pu reprendre à l'été puis se poursuivre dans le cadre d'une mise en œuvre partielle à la rentrée de septembre jusqu'en octobre 2020.

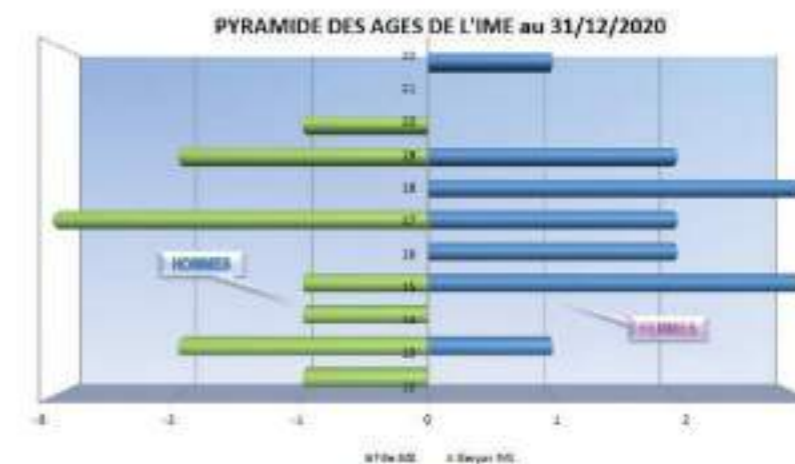
SECTEURS D'INTERVENTION

L'intervention de l'IME se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, St Hilaire du Harcouët et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...).

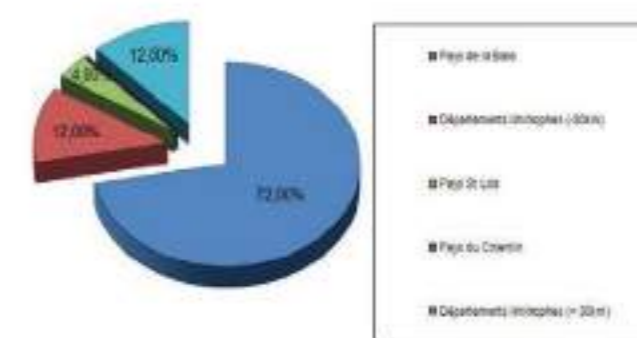
ACTIVITE 2020

Etude de la population accueillie à l'IME au 31.12.2020 :

25 usagers accueillis dont 11 garçons et 14 filles âgées de 12 à 22 ans avec une moyenne d'âge de 16 ans.



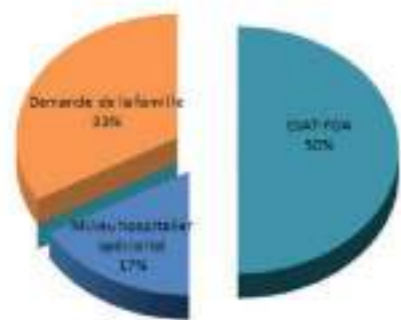
Répartition géographique des usagers de l'IME au 31/12/2020



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2020 :

Admissions 2020 : 4 admissions dont 1 fille et 3 garçons.

Sorties 2020 : 6 sorties

Etat de sortie des usagers de l'IME
en 2020

6 usagers dont 4 filles et 2 garçons
Moyenne d'âge des sortants : 18 ans, 9 mois
Durée moyenne de séjour : 3 ans, 11 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 31 usagers

Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 11 mois

L'activité

Stage et formations professionnelles :

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2019	13	95	29
Milieu ordinaire 2020	13	78	18
Milieu protégé 2019	7	62	6
Milieu protégé 2020	9	91	6
Apprentissage 2019	2	36	3
Apprentissage 2020	2	35	2

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

La démarche départementale et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion nous amène à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'IME.

Depuis juin 2019, nous sommes accompagnés par le cabinet ENEIS by KPMG dans le cadre d'une école accessible pour tous. Un groupe de travail s'est organisé pour mener cette réflexion.

NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Poursuite du travail "une école accessible pour tous" avec la finalisation du de l'Unité d'Enseignement Externalisée au collège Robert de MORTAIN.

Transformation de l'offre de prestations vers une démarche inclusive et fonctionnement en dispositif IME.

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE
EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN

TEL : 02.33.91.06.60

FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

E-MAIL : cripp@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : BÉATRICE MESTRES / DAVID FOURNEE

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – 50140 MORTAIN

TEL : 02.33.91.06.74

EMAIL : dfournee@adseam.asso.fr ; bmestres@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

L'autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour 15 ans

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 20 places en internat de semaine, de 11 places en semi internat et de 3 places en Service d'accueil familial.

POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION

La population que nous accueillons regroupe des filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du caractère et du comportement.

FINANCEMENT

ARS ESMS

MISSIONS

Mise en place des prestations thérapeutiques, éducatives et pédagogiques Les missions de l'ITEP s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : «missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge»¹.

Les missions du dispositif ITEP sont en cohérence avec les valeurs du projet associatif dont l'objet est de « favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie », de favoriser le bien-être et le développement de la personne accueillie, à mobiliser le maximum de ses capacités pour réussir une intégration socioprofessionnelle en :

- > menant des actions d'éducation, de soin, d'adaptation, d'accompagnement, de développement,
- > adaptant la structure aux évolutions et en mobilisant les ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins de la personne,
- > conseillant et accompagnant la famille dans l'évolution de son enfant : l'aider à accéder à ses droits.

ACTIONS

Problématique de la population accueillie :

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

¹ 2° de l'Art. L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

LES ACTIONS :**Actions éducatives :**

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle avec le support de médiations éducatives spécifiques.

Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé

Actions pédagogiques :

L'ensemble des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement et/ou en inclusion individuelle au collège, en MFR, en CFA, au lycée, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

Depuis février 2020, 3 jeunes de l'ITEP bénéficient d'inclusion individuelle en école élémentaire. Ces jeunes sont inclus à temps partiel et sont systématiquement accompagnés par un éducateur.

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

2 stages d'immersion en milieu scolaire ont été effectués en SEGPA et MFR.

Les projets personnalisés d'accompagnement :

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours.

En 2020, l'ensemble des jeunes de l'ITEP ont bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

L'ÉTABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :**La démarche inclusive :**

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'ITEP. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'ITEP accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives

7 jeunes ont démarré ou poursuivis l'inclusion en scolarité ordinaire au collège de la 6ème à la 3ème en temps partiels ou à temps plein.

- > 1 jeune en 3ème SEGPA à temps plein
- > 2 jeunes en MFR (y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation)
- > 3 Jeunes en CFA
- > 1 ULIS Collège

L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2020, la notion de référent éducatif a été renforcée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille.

Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille selon un rythme défini avec elle.

De même, des entretiens familiaux sont proposés et ont concerné 5 familles.

Le partenariat :

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d'une année sur l'autre. Ainsi la participation des + 15 ans à l'activité d'aide alimentaire de l'ASACA d'Avranches s'est poursuivie le mercredi matin. De même, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'ITEP.

Il s'est tenu un stage en milieu protégé dans les conditions d'une demi-journée par semaine au sein de l'ESAT ANAIS de Barenton. Ce stage a concerné 1 jeune de l'ITEP.

De nombreux projets partenariaux ont été annulés en raison des mesures sanitaires, pour exemple participation bénévole dans des festivals, participation à des initiatives éco-responsable sur le territoire tel que nettoyage de plage, de rivières....

Les adolescents du service moins de 15 ans, participent chaque jeudi aux activités d'un refuge. Une convention de partenariat a été signée.

En ce qui concerne les activités culturelles et sportives, un groupe est inscrit à l'UNSS, les plus jeunes sont inscrits pour participer aux actions du musée de la poire et aux actions culturelles de la baie du Mt ST MICHEL. Dans la mesure du possible ces actions sont menées en commun avec les écoles ou centres de loisirs.

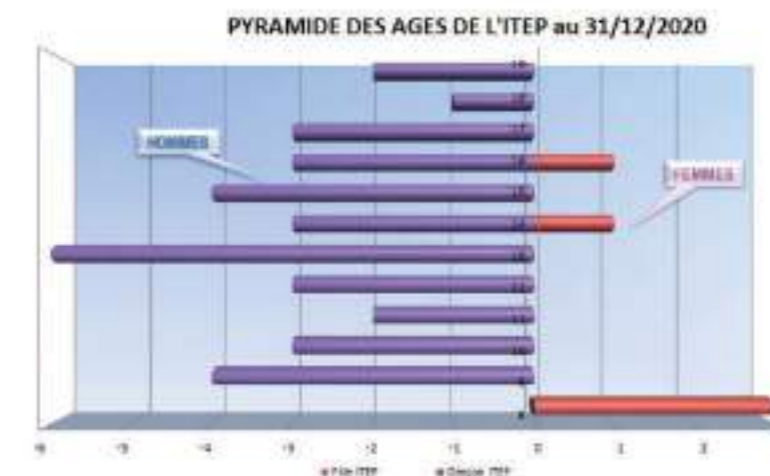
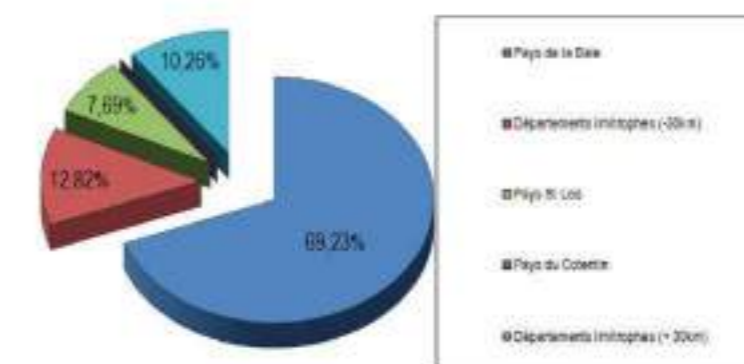
Ces projets ont été en sommeil de mars à juin 2020. Ils ont pu reprendre à l'été puis se poursuivre dans le cadre d'une mise en œuvre partielle à la rentrée de septembre jusqu'en octobre 2020.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'intervention de l'ITEP se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, St Hilaire du Harcouet et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...)

ACTIVITE 2020**Etude de la population accueillie à l'ITEP au 31.12.2020 :**

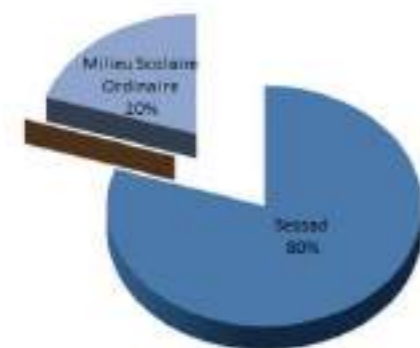
39 usagers dont 34 garçons et 5 filles de 8 à 19 ans avec une moyenne d'âge de 13 ans.

**Répartition géographique des usagers de l'ITEP au 31/12/2020****Mouvement des effectifs au cours de l'année 2020 :**

Admissions 2020 : 8 admissions dont 7 garçons et 1 fille.

Sorties 2020 : 5 sorties

Etat de sortie des usagers de l'ITEP en 2020



5 usagers dont 1 fille et 4 garçons
Moyenne d'âge des sortants : 15 ans, 5 mois
Durée moyenne de séjour : 3 ans, 7 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 44 usagers

Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 7 mois

L'activité

Stage et formations professionnelles :

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2019	11	125	21
Milieu ordinaire 2020	12	134	31
Milieu protégé 2019	0	0	0
Milieu protégé 2020	1	4	1
Apprentissage 2019	1	17	1
Apprentissage 2020	2	44	2

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

La démarche départementale et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion, nous amène à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'ITEP.

NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Transformation de l'offre médico-social en renforçant la démarche inclusive par une approche en dispositif ITEP et la création d'Unités d'Enseignement Externalisées en école élémentaire et collèges.

SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN

TEL : 02.33.91.06.60

FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

E-MAIL : cripp@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : CÉLINE GESQUIN

TEL : 02.33.91.06.72

E-MAIL : cgesquin@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée à un agrément de 88 places avec un objectif de file active CPOM à 94 pour l'année 2020.

POPULATION ACCUEILLIE / MODALITES D'ADMISSION

La population que nous accueillons regroupe des enfants de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles de la Conduite et des Comportements ou une déficience motrice.

De par une intervention centrée sur le territoire, nous avons également proposé un accompagnement SESSAD pour 2 enfants orientés au titre des TSA et un enfant qui a également une notification SSEFFS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité) sur la base d'un partenariat avec le CROP pour un parcours coordonné.

FINANCEMENT

Nombre d'actes sur l'année 2020 : 12475 pour un objectif CPOM de 12182.

Dans le cadre de la file active, le nombre d'enfants total accompagnés sur 2020 est de 125.

MISSIONS

Son action est orientée selon les âges vers :

- > La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.
- > Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ... et dans les locaux du service) »

ACTIONS

Sur la période de janvier à juin 2020, le SESSAD a mené son **évaluation interne** avec le support AGEVAL. Dans ce cadre, émerge tout un ensemble d'axes d'amélioration que nous avons commencé à mettre au travail en 2020 : la communication du projet de service SESSAD sur le site internet de l'ADSEAM, la fiche santé et la synthèse du parcours santé de l'enfant ...

L'évaluation interne prévoyait également la participation des familles aux différents groupes de travail. Nous en avons fait la proposition aux familles mais le contexte sanitaire n'a pas permis sa mise en œuvre. Par contre, la restitution de l'évaluation a bien été présentée aux familles ainsi que le retour du questionnaire dédié aux enfants.



Une attention particulière est portée à la situation du jeune homme de 21 ans (département 61) notamment pour la poursuite de son parcours. Son souhait et celui de sa famille, est une admission à temps partiel, sans hébergement, dans une structure pour adultes (Maison d'accueil Spécialisé ou foyer d'accueil médicalisé) en alternance avec un accueil au domicile parental. Après plusieurs visites et rencontres, peu d'établissements acceptent ces modalités d'admissions ce qui risque de prolonger l'accueil à l'IEM au titre de l'amendement Creton. Pour éviter cette situation, et dans l'attente d'une réponse positive, des recherches sont en cours auprès de dispositifs d'accueils ponctuels de jour, de types SAVS, à proximité du domicile de ce jeune homme.

Mouvement des effectifs au cours de l'année 2020 :

Admissions 2020 : 1 garçon de 15 ans

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 17

Durée moyenne d'accompagnement : 18 mois

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Les perspectives pour l'année 2021 sont :

- Une reconnaissance plus forte des classes de l'IEM à l'école élémentaire et au collège au sein de l'Unité d'Enseignement du Pôle Médico-social par la signature d'une convention et la mise en place d'une évaluation régulière.
- Une inscription de ces projets d'enseignement dans la démarche "une école accessible pour tous".
- Un renforcement des moyens thérapeutiques pour mieux répondre aux besoins des enfants et adolescents
- Le développement d'accompagnements dans les territoires de vie des jeunes accueillis : loisirs, clubs sportifs, culturels...

La crise sanitaire nous a permis de développer toute une **méthodologie de travail en distanciel** à travers l'utilisation des outils informatiques dans le lien avec les familles et les enfants, la mise en place des visio-conférences en interne et lors des réunions partenariales. Cet axe est à maintenir afin de garantir la fluidité dans les échanges dans tous types de circonstances.

Lors du confinement, un travail en lien avec le secteur sanitaire de l'Estran s'est mis en place pour l'évaluation des situations en lien avec le confinement. Cet outil a été revisité par le SESSAD afin d'affiner notre évaluation pluridisciplinaire pour les situations des enfants accompagnés en lien avec le médecin du service et faciliter le partage d'informations. Ce document, construit pour chaque consultation médicale, synthétise **l'évaluation de la situation de la personne** (socialisation, bien être psychique et physique, scolarité et environnement familial) tout en faisant état de **l'alliance éducative** avec la famille.

La fiche santé de l'enfant rempli conjointement par les coordinateurs projet et le médecin de service nous permet également une traçabilité du parcours de soins de l'enfant ainsi que des prescriptions médicales, dans le respect des règles de confidentialité dues aux informations à caractère médicale.

La participation du SESSAD aux **Pôles Ressources** avec l'Education Nationale se renforce et nous construisons de nouvelles formes d'accompagnement et d'évaluation en lien avec les situations d'enfant évoquées. Nous avons proposé des interventions de type informative auprès des équipes pédagogiques, de la coordination pour accompagner le parcours des enfants. Nous avons également mis en œuvre une intervention directe auprès d'un enfant pour évaluer sa situation.

Enfin, le travail de partenariat engagé en 2019 dans le cadre de la **file active** et dans le cadre de **l'appui à l'environnement de l'enfant** se poursuit avec tout un travail de coopération avec les autres structures médico-sociales et sanitaires du territoire (CMPP, Estran, ASE ...) ainsi qu'auprès des structures socio-culturelles et sportives. A ce jour, nous devons encore consolider la dynamique de signature de conventions de partenariat.

La gestion de la file active nous a permis de poursuivre l'expérimentation des critères que nous avons défini dans le projet de service.

- > Les critères étaient définis comme suit pour un effectif de 95 enfants : 88 enfants accompagnés de façon globale avec tous les domaines d'interventions et la coordination du projet personnalisé et 6 enfants accompagnés au titre du dispositif ITEP ou en tuilage avec un autre service (médico-social, sanitaire ou social) ou avec une quotité d'intervention diminuée.
- > Entre 3 et 6 situations nécessitant une coordination de parcours, une prévention, une évaluation en amont de l'accompagnement SESSAD.

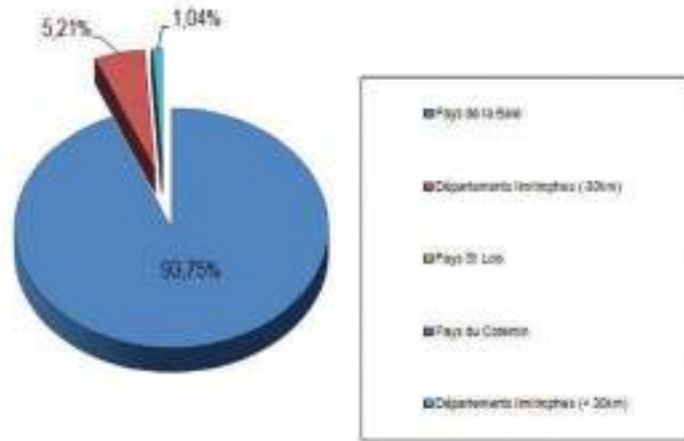
Sur l'année 2020, en moyenne par mois, 93 enfants ont bénéficié d'un appui global du service (en lien avec des services médico-sociaux et sanitaires pour certains), 2 enfants étaient en dispositif ITEP, 3 enfants étaient en coordination de parcours (le plus souvent proposition aux familles de diminuer fortement l'accompagnement du service pour accompagner la fin de suivi dans des conditions sécurisantes pour l'enfant et les parents), 2 enfants en équipe ressource ou en appui partenarial (pour coordonner des situations complexes, pour appuyer les parcours d'enfants par des observations, des échanges avec les parents). Les critères que nous avons défini pour la file active sont donc pertinents.

SECTEURS D'INTERVENTION

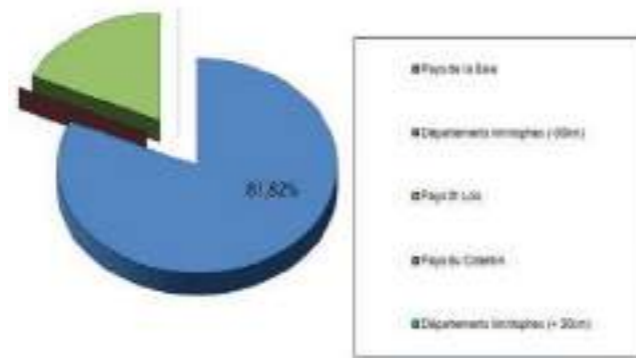
Notre secteur d'intervention couvre toujours l'ensemble du territoire du Sud Manche, ainsi qu'une partie des départements de la Mayenne et du Calvados concernant l'agrément ITEP et Déficience Motrice au regard de la carence d'accompagnement sur ces bassins.

L'intervention sur le territoire de Vire a été construit en partenariat avec le Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

Répartition géographique des usagers Sessad au 31/12/2020



Répartition géographique des usagers File Active Sessad au 31/12/2020

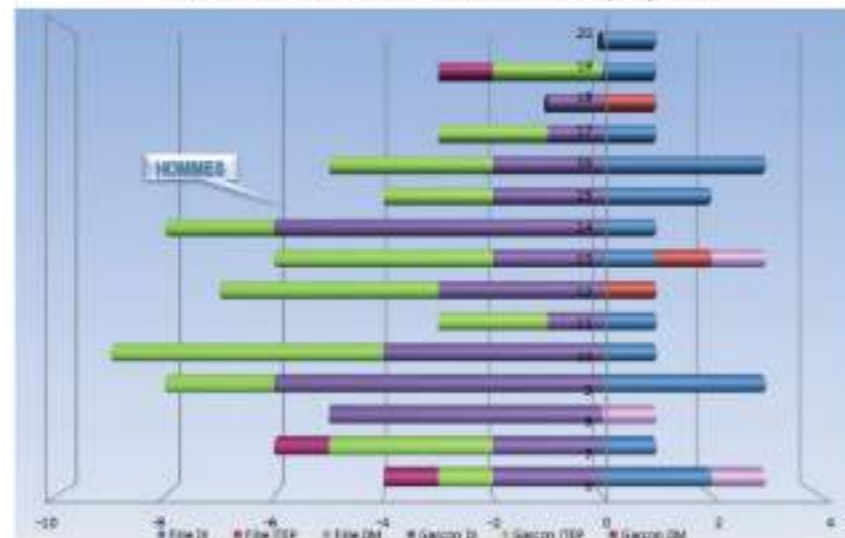


ACTIVITE 2020

Etude de la population accueillie au SESSAD au 31.12.2020 :

96 usagers dont 72 garçons et 24 filles de 6 à 20 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.

PYRAMIDE DES AGES du SESSAD au 31/12/2020

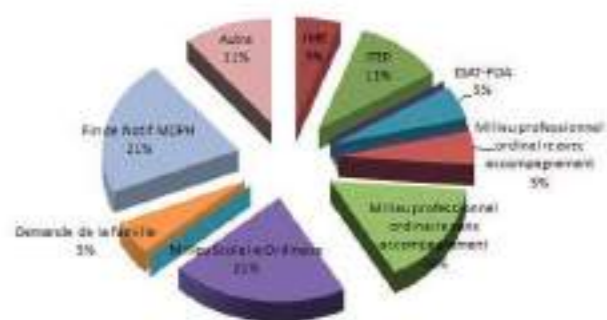


Mouvement des effectifs au cours de l'année 2020 :

Admissions 2020 : 20 admissions dont 15 garçons et 5 filles.

Sorties 2020 : 19 sorties

Etat de sortie des usagers du Sessad en 2020



19 usagers dont 6 filles et 13 garçons.
 4 filles et 6 garçons Def Intel,
 1 fille et 7 garçons Itap,
 1 fille Def Motrice
 Moyenne d'âge des sortants : 15 ans
 Durée moyenne de séjour : 3 ans, 3 mois

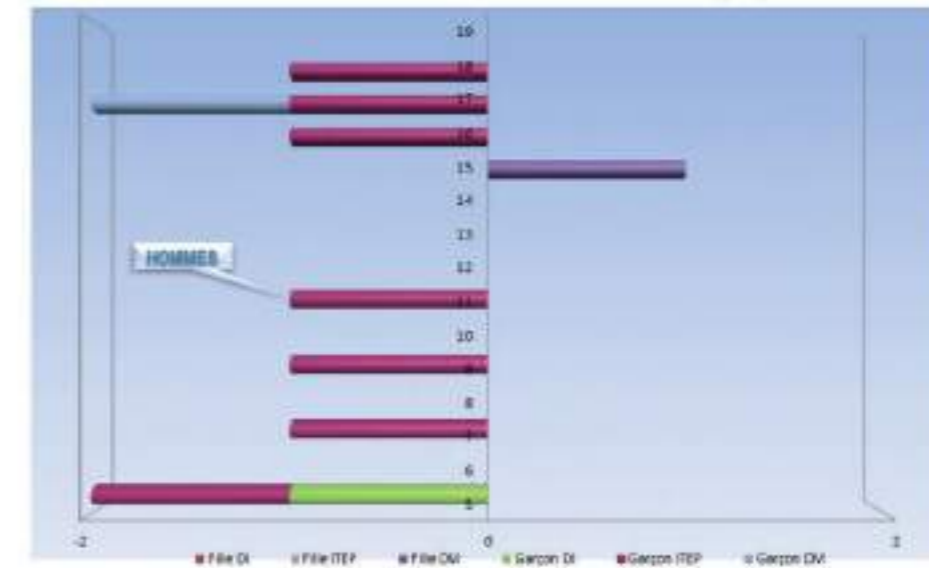
Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 125

Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 3 mois

Etude de la population accueillie au SESSAD en FILE ACTIVE sur l'année 2020 :

10 usagers dont 9 garçons et 1 fille de 5 à 18 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.

PYRAMIDE DES AGES du SESSAD FILE ACTIVE au 31/12/2020

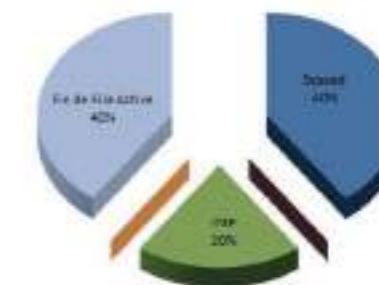


Mouvement des effectifs au cours de l'année 2020 :

Entrée 2020 : 10 suivis dont 9 garçons et 1 fille.

Sorties 2020 : 10 sorties

Etat de sortie des usagers du Sessad File Active en 2020



10 usagers dont 1 fille et 9 garçons.
 1 garçon Itap,
 7 garçons Itap,
 1 fille et 1 garçon Def Motrice
 Moyenne d'âge des sortants : 12 ans
 Durée moyenne de séjour : 5 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 10

Durée moyenne d'accompagnement : 5 mois

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le travail commun avec les équipes pédagogiques dans le cadre du Pôle Ressource et de la file active doit se poursuivre avec la consolidation de protocoles et processus d'accompagnement qui viennent définir les modalités d'intervention, les rôles de chacun et la place des familles.

Par rapport à ce que le service pratique actuellement dans le cadre de la file active, il s'agit de réfléchir à une organisation de l'équipe et/ou un complément au niveau ressources humaines afin de proposer des actions beaucoup plus ciblées dans le cadre du Pôle Ressources sur les 3 niveaux d'interventions sans diminuer le nombre d'interventions directes du SESSAD (entre 98 et 100 enfants actuellement).

Il s'agit d'un axe majeur qui vient impacter l'organisation du SESSAD et s'inscrit dans le travail en cours sur le Dispositif Intégré. Cette réflexion et cette nouvelle organisation est en soi, la principale orientation pour 2021.

INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE (IEM)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

E-MAIL : cripp@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : ISABELLE KERBART

104 RUE DE LAPENTY – 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
TÉL : 02.33.49.49.29
E-MAIL : iem-mas@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 10 places en accueil de jour et 4 places en hébergement et ce pour des enfants, adolescents et adultes jusqu'à 20 ans.

POPULATION ACCUEILLIE / MODALITES D'ADMISSION

Selon l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique)*¹.

La déficience motrice désigne un ensemble de troubles qui entraînent une perte totale ou partielle de la motricité. Ces troubles peuvent être secondaires à une malformation congénitale, à une anomalie génétique, à un traumatisme ou liés au vieillissement.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.

Notification d'orientation prononcée par la MDA

MISSIONS

Les missions de l'IEM s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* »².

L'IEM relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « *Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* »³.

ACTIONS

Au cours du premier trimestre 2020, à l'aide du logiciel AGEVAL, les professionnels ont procédé à l'évaluation interne de l'établissement. Les différents groupes de travail interdisciplinaires ont permis de questionner l'ensemble de l'organisation et ses composantes : accompagnement, ouverture sur l'environnement, organisation.... En lien avec les recommandations de la HAS.

¹ Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

² 2° de l'Art. L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

³ Art. L. 311-1 du CASF



Les représentants des familles du CVS et certains parents ont été associés à l'évaluation de nos actions en participant à certains groupes de travail. Une restitution globale a été présentée aux représentants du CVS et à l'ensemble des salariés en septembre 2020. Les résultats de l'évaluation ont été validés par les membres du CA de l'ADSEAM. A l'issue de ce diagnostic partagé, des points à valoriser et des éléments d'amélioration ont été formalisés sous forme d'actions programmées de 2020 à décembre 2022.

Des groupes de travail interdisciplinaires ont été constitués afin d'élaborer et mettre en œuvre les actions retenues.

Les groupes de travail ont été organisés à chaque période de vacances scolaires sans incidence sur les jours d'accueil. Pour cette période, les travaux ont porté et portent sur :

- > Développer des actions de préventions en matière de santé (prévues en avril 2021)
- > Renforcer de la participation et l'adhésion des usagers : Formalisation d'un questionnaire de satisfaction en octobre 2020 – il sera renseigné par toutes les personnes accueillies deux fois par an (avril et octobre) ; les résultats seront exploités lors des bilans de juin - améliorer la lisibilité des bilans professionnels notamment en facilitant la compréhension des personnes accueillies (en cours) – Adaptation des affichages à la compréhension des non lecteurs (réalisé 2020)
- > Faciliter la participation des personnes accompagnées au CVS : le contenu et les horaires ont été adaptés et les comptes rendus de CVS sont présentés à tous, oralement par le président du CVS.
- > Renforcer l'identification sur le territoire et développer les partenariats : actualisation des supports de communication de l'IEM (livret d'accueil, plaquette de présentation) en cours - Création d'un répertoire de partenaires finalisé en octobre et à disposition des professionnels dans la GED - Systématiser les conventions avec les partenaires et programmer des bilans (réalisé).
- > Améliorer l'accueil lors des admissions : réalisation d'un organigramme à partir de photos pour faciliter l'identification des professionnels (en cours) - Adapter la plaquette de présentation de l'établissement aux plus jeunes et aux non lecteurs - (en cours)
- > Rédiger et inclure un projet de soin au projet d'établissement : travaux en cours avec l'équipe soins
- > Réguler la lumière et les températures dans les locaux de jour : devis et travaux en cours pour installer des volets
- > Adapter les extérieurs pour faciliter les déplacements des PMR : études en cours dans le cadre du CVS avec les représentants d'usagers et des professionnels pour réaménager les espaces verts et installer des aires de jeux.

Comme pour l'ensemble des services du PMS, la pandémie et les mesures sanitaires sont venues bouleverser les actions programmées. L'organisation et les professionnels se sont adaptés afin de limiter les effets des différentes contraintes. Pendant toute la durée du confinement les accompagnements se sont poursuivis sous des formes variées : échanges téléphoniques, visio, tutos, rencontres à domicile, blog, journal du confinement etc. Les familles, les personnes accompagnées et les professionnels ont fait preuve d'imagination et d'innovation pour assurer la continuité des soins, de la scolarité et des guidances éducatives. Dès le 11 mai, les accueils progressifs, en groupes restreints, ont été organisés en prenant en compte les impératifs personnels des familles. Aucune ne s'est retrouvée en situation difficile ou complexe. Certaines séances de kinésithérapie se sont déroulées aux domiciles. Globalement les parents n'ont pas sollicité d'intervention éducative à proximité ou au domicile. Elles ont privilégié les contacts téléphoniques ou en visio.

Actions éducatives :

Le développement de la relation entre l'enfant et son entourage, l'exercice de la citoyenneté et le développement de l'autonomie dans les actes du quotidien via des techniques éducatives ou palliatives et des médiations sont recherchés.

Sous formes d'ateliers collectifs et/ou individuels, les professionnels utilisent différentes médiations éducatives pour répondre aux objectifs des projets personnalisés. Aussi souvent que possible, l'utilisation des ressources existantes est recherchée. Là encore, le confinement a limité les actions extérieures. Il n'a pas été possible notamment d'inscrire les enfants au centre de loisirs de la commune de Saint Hilaire. Les séjours programmés en juillet ont été différés. Pour permettre à certains enfants d'expérimenter des nuits en dehors du cadre familial, quelques nuits à en hébergement ont été proposées.

A L'INTERNE	A L'EXTÉRIEUR
<ul style="list-style-type: none"> • Musique, expression corporelle, danse • Jeux de construction, jardin • Atelier image de soi • Informatique • Activités motrices (sports adaptés, vélo) • Cuisine et vie quotidienne • Hâbiletés sociales • Massage, relaxation, activités multi-sensorielles • Atelier mobilité et déplacement • Atelier couture 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation animale, • Ludothèque et médiathèque • Piscine, balnéothérapie • Ferme maraichère • Activités de loisirs à l'ALSH en partenariat avec le centre de loisirs de ST Hilaire sur les temps de vacances scolaires • Stages de découverte préprofessionnelles. • Participation aux événements culturels locaux

Actions thérapeutiques :

L'action thérapeutique comprend :

> Le suivi et la surveillance médicale, les soins médicaux, la mise en place et le suivi des appareillages adaptés, les actions de prévention en matière de santé

> L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles : du fait de leurs problématiques, les enfants, adolescents et adultes bénéficient de séances de rééducations individuelles ou collectives.

Globalement, l'IEM répond à l'ensemble des prescriptions en kinésithérapie, en orthoptie et en ergothérapie. Certaines indications de soins prescrites ne peuvent pas être assurées par le service par manque de professionnels : orthophonie, psychomotricité. Ponctuellement, l'IEM conventionne avec des praticiens libéraux. Ces suivis sont, soit accompagnés par les parents soit par les professionnels du service. Ils demeurent insuffisants pour répondre à l'ensemble des prescriptions.

Enfin, les professionnels constatent que les enfants questionnent et verbalisent de plus en plus leurs situations de handicap et les retentissements sur leur quotidien. Certains enfants et adolescents mesurent et prennent conscience de leurs différences avec leurs pairs du même âge (à l'école, au centre de loisirs). Ces situations, vécues douloureusement par les enfants et par leurs familles, sont ponctuellement accompagnées dans le cadre d'entretiens familiaux. Cependant ils ne suffisent bien souvent pas, les enfants pourraient être davantage soutenus dans le cadre d'entretiens psychologiques individuels auxquels l'IEM ne peut pas actuellement répondre faute de professionnels.

Taux de réponses aux prescriptions :

PRESCRIPTIONS	RÉPONSES	MODALITÉS
Kinésithérapie	96%	Dont 8 conventions avec des praticiens libéraux
Ergothérapie	100%	Uniquement en interne
Orthophonie	25%	Uniquement conventions avec praticiens libéraux
Orthoptie	100%	Conventions avec une praticienne en libéral qui se déplace sur site
Psychomotricité	25%	Conventions avec des praticiens libéraux
Indications suivis psychologiques	0%	

En 2020, 5 entretiens familiaux ont été réalisés. Ils ont concerné 2 familles.

Actions pédagogiques :

Le groupe des moins de 12 ans :

La scolarité des 7 enfants de moins de 12 ans se déroule à l'école Beauséjour, en classe externalisée. En lien avec les besoins identifiés dans les projets personnalisés les enfants bénéficient d'inclusions scolaires individuelles accompagnées par une éducatrice du service.

Les temps scolaires pour les enfants des groupes de la maternelle et du primaire sont positionnés tous les matins de 8h30 à 11h30, les lundis, mardis, jeudi et vendredis. Les enfants arrivent directement à l'école Beauséjour le matin. Certains bénéficient d'inclusions l'après-midi. Pour soutenir l'attention et favoriser l'acquisition de compétences scolaires, une éducatrice intervient en complément de l'enseignante spécialisée chaque matin dans la classe. Une élève déjeune chaque midi à l'école Beauséjour en autonomie.

Du fait de la présence d'une seule enseignante mise à disposition par l'éducation nationale, le temps scolaire dédié aux moins de 16 ans est minoré. Plusieurs enfants d'âge primaire pourraient bénéficier de temps scolaires collectifs, en classe externalisée, supérieurs à ceux proposés actuellement. Les temps d'inclusions sont actuellement tous accompagnés, une convention est en cours avec l'école Beauséjour afin de permettre aux enfants de bénéficier d'inclusions sans accompagnement.

Le groupes des collégiens :

La scolarité des 5 adolescents 13/15 ans se déroule au collège Jules Verne de Saint Hilaire les lundis, mardis et jeudis après-midi et le mercredi matin. La scolarité est accompagnée par un binôme enseignante/éducatrice. Les élèves participent à certains projets de classe en 6ème ou en SEGPA et aux ateliers décroisonnés. Le midi, ils prennent leurs repas avec leurs pairs au self du collège. L'éducatrice de l'IEM accompagne tous les temps périscolaires pour favoriser les relations avec les collégiens.

Le groupe des plus de 16 ans

Pour accompagner la scolarité des plus de 16 ans, l'IEM a recours à des dispositifs externes (CAP Alternance-AFB...). La formation préprofessionnelle et professionnelle est assurée par un membre de l'équipe éducative et par la coordinatrice des projets personnalisés.

Un jeune homme a réalisé des stages avec et sans hébergement en ESAT.

Les visites d'établissements, afin de préparer les projets de sortie de l'IEM n'ont pas été maintenues. Les partages d'activités avec les résidents de la MAS ont également été différés. C'est pour le groupe des jeunes adultes que les contraintes liées à la pandémie ont été les plus grandes, car elles ont limité les déplacements et visites à l'extérieur.

Les projets personnalisés d'accompagnement :

Le projet personnalisé de chaque enfant, adolescent, adulte est accompagné par la coordinatrice qui s'assure de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de son évaluation en équipe interdisciplinaire. Chaque personne accompagnée bénéficie d'une actualisation annuelle de son projet.

Si certaines réunions projets ont été différées, tous les jeunes accompagnés ont bénéficié d'un temps d'échange concernant la poursuite de leur parcours. Les réunions avec les familles ont toutes été reprogrammées entre juin et octobre 2020.

L'établissement et son environnement :

La démarche inclusive :

Au-delà de la démarche inclusive à caractère pédagogique, l'IEM est engagé dans un partenariat avec l'OC2S, l'Office Culturel, Sportif et Social piloté par la municipalité de Saint-Hilaire et qui accueille les enfants de l'établissement dans le cadre des loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Le projet d'étendre les partenariats avec les espaces culturels et sportifs à proximité des territoires de vie des personnes accompagnées est en cours de rédaction.

L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

L'accompagnement de l'enfant, de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent sont organisés régulièrement soit à la demande de l'équipe soit à la demande des familles elles-mêmes. Chaque fois que nécessaire les professionnels se déplacent aux domiciles des personnes accompagnées.

En 2020, les professionnels éducatifs ont participé à une journée de formation concernant l'accompagnement à la parentalité.

Le partenariat :

L'IEM établit des conventions avec les entreprises et les commerces du secteur de Saint Hilaire pour soutenir les projets d'orientation professionnelles. Les professionnels organisent des visites d'établissements et programment des stages pour soutenir les projets de sortie d'établissement pour les plus de 20 ans.

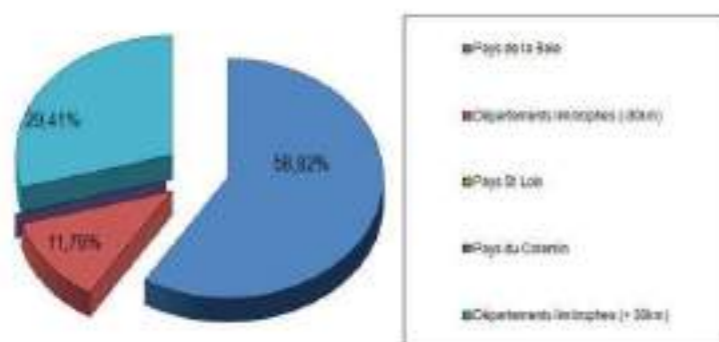
Les transports :

L'équipement d'assistances électriques sur les fauteuils manuels, permet aux adolescents d'expérimenter des déplacements en autonomie. Pour favoriser et encourager les apprentissages dans tous leurs lieux de vie, il devient indispensable de rechercher des sociétés de taxis qui possèdent des véhicules adaptés. Or sur notre secteur, elles sont peu nombreuses et elles sont en nombre insuffisant pour répondre à plusieurs trajets individuels quotidiens. L'IEM établit plusieurs conventions avec des taxis hors secteur de Saint Hilaire ce qui entraîne un surcoût important.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les enfants, adolescents et adultes proviennent majoritairement du département de la Manche et également des départements limitrophes : Orne, Ille et Vilaine et la Mayenne.

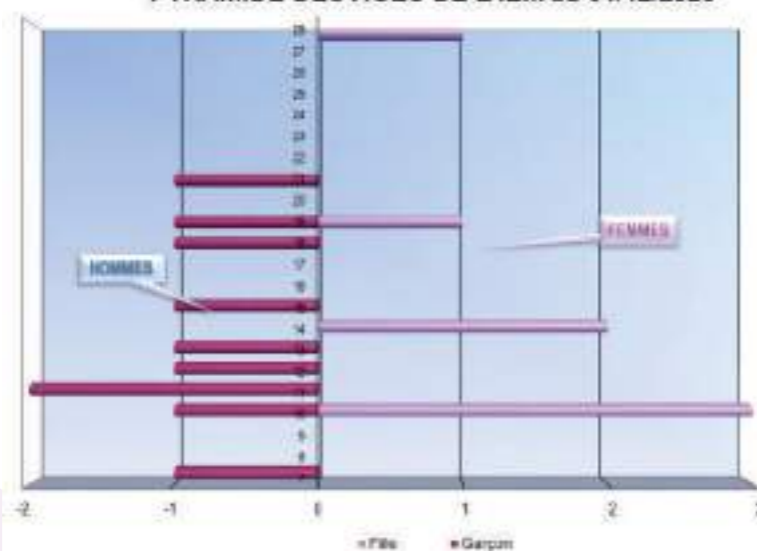
Répartition géographique des usagers de l'IEM au 31/12/2020



Etude de la population accueillie à l'IEM au 31.12.2020 :

17 usagers dont 10 garçons et 7 filles âgés de 7 à 28 ans avec une moyenne d'âge de 14 ans.

PYRAMIDE DES AGES DE L'IEM au 31/12/2020



En octobre 2020, un PAG a été élaboré pour la jeune femme de 28 ans dans l'attente d'une place disponible au Foyer d'Accueil Médicalisé de Granville. En concertation avec sa famille, les responsables du FAM de Granville, du Foyer Occupationnel de Bricqueville sur Mer, de l'ARS, de la MDA et de l'IEM, une proposition d'accompagnement est en cours de validation. La jeune femme va pouvoir bénéficier d'un accueil temporaire adapté à ses besoins et à son âge jusqu'en janvier 2022, date à laquelle elle aura une place définitive, en cohérence avec ses choix de vie au FAM de Granville.

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS)

DIRECTION :

6 RUE DE LA PETITE CHAPELLE – BP 3 – 50140 MORTAIN
TEL : 02.33.91.06.60
FAX : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR : ERIC ESCRIGNAC

E-MAIL : cripp@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : MADAME CÉLINE GOMMELET

RÉSIDENCE SAVIGNY - 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
TEL : 02.33.49.49.29
E-MAIL : iem-mas@adseam.asso.fr

AUTORISATION / HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 14 adultes dont 12 en internat et 2 en semi-internat. L'accueil et l'accompagnement se réalisent toute l'année, 365 jours/365.

POPULATION ACCUEILLIE / MODALITES D'ADMISSION

Les personnes accueillies à la MAS de Saint-Hilaire présentent une infirmité motrice cérébrale associée ou non à une déficience intellectuelle, ce qui fait que l'organisation et l'accompagnement mis en œuvre sont très spécifiques.

Les troubles moteurs sont dominants et justifient la présence constante d'un tiers pour les gestes ordinaires de la vie (appui humain partiel ou total, mise en place d'adaptations techniques). Autrement dit, bien que l'autonomie des personnes soit considérablement réduite, les multiples compensations sont mises en œuvre pour permettre à chacun d'utiliser et de transférer les compétences acquises, de développer ses possibilités, de participer et de s'impliquer de manière active au déroulement de sa vie.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.

MISSIONS

Selon le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 portant application des dispositions de l'article 46 de la loi n. 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, abrogé par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 – art. 4, « Les Maisons d'Accueil Spécialisées doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

- > L'hébergement,
- > Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements,
- > Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies
- > Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire des personnes handicapées qui satisfont aux conditions définies à l'article 1er ci-dessus.

ACTIONS

Problématique de la population accueillie :

Le public accueilli présente un handicap moteurs important avec troubles associés (déficience intellectuelle, troubles de la communication, troubles de la déglutition...) nécessitant un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, les activités de loisir, l'entretien et suivi de la santé.

Les actions :

L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif le développement et le maintien des compétences/capacités des personnes. En s'appuyant sur le projet personnalisé comme référence à l'évaluation des besoins et souhaits de chaque personne,

elle doit proposer :

Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle :

Mise en place de différents ateliers, soit individuellement, soit collectivement. Permettre à chacun de s'exprimer, de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisir, bien-être, développement personnel.

Les activités éducatives et de loisir peuvent être proposées en internes (activités manuelles/artistiques, conduite fauteuil, snoezelen (espace sensoriel) ou en externes (équitation, piscine, motricité/sport adapté dans le cadre d'handisport, vélo fauteuil, cinéma...).

Les résidents peuvent bénéficier des animations socio-culturelles organisées sur le territoire et répondre à des invitations d'animation organisées par d'autres établissements (liées à l'accueil de personnes en situation de handicap ou pas).

En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle, il s'agit de maintenir ou développer des acquis par des stimulations à la participation des actes quotidiens adaptées aux potentialités de chacun (toilette, habillage, mise de table, débarrassage, rangement du linge...).

Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé :

> Suivi médical :

Le suivi médical (accompagnement aux divers rendez-vous, mise à jour des dossiers médicaux...) est assuré par une Infirmière (IDE), avec la participation de l'équipe, en collaboration avec les familles/tuteurs. Certains ont fait le choix de maintenir leur médecin traitant proche du lieu de résidence de leur famille (parfois très éloigné de la résidence), en l'absence d'un médecin coordinateur, l'IDE doit donc aussi assurer un certain travail de coordination des soins, plus ou moins possible selon une collaboration variable des familles.

> Suivi paramédical :

Une ergothérapeute (employée à 0.50% pour la MAS) est présente 2 journées par semaine et les séances de rééducation en kinésithérapie sont assurées par une kinésithérapeute employée 0.20% pour la MAS par l'ADSEAM et deux libérales pour combler les besoins. Ces professionnels ont pour mission de maintenir et/ou développer les aptitudes physiques, psychomotrices des personnes, adapter le matériel ergonomique/ l'appareillage individuel des personnes par le biais d'évaluation et de programmes personnalisés. Elles interviennent sur prescription médicale d'un médecin rééducateur.

Les projets personnalisés d'accompagnement :

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement dont la méthodologie est basée sur la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) est composé d'une évaluation des aptitudes et d'un plan de service, est revu environ tous les 18 mois pour chaque résident. Les référents (référént et co-référént) font un point avec la personne sur son projet de vie (souhaits et besoins). La famille et/ou tuteurs peuvent être associés à cette réflexion avec accord de la personne concernée lors d'une réunion projet.

Cette démarche projet est pilotée par la coordinatrice projet qui organise les différentes étapes, participe à l'évaluation du projet précédent, centralise les informations, organise les rencontres et rédige les comptes rendus.

L'établissement dans son environnement :

L'accompagnement et le soutien à la parentalité : L'équipe reste à l'écoute des familles si besoin par le biais, des visites des proches au sein de la résidence, des réunions de projet, d'échanges téléphoniques...

Le partenariat : A ce jour, il y a quelques collaborations avec certains partenaires (médiation équine, piscine, sport adapté) mais peu sont formalisées par des conventions. La pandémie de COVID 19 a clairement freiné notre évolution dans le domaine du partenariat. Cela reste malgré tout à l'ordre du jour et cela représente l'un des objectifs du nouveau projet d'établissement.

SECTEURS D'INTERVENTION

La MAS est située à St Hilaire du Harcouët.

ACTIVITE 2020

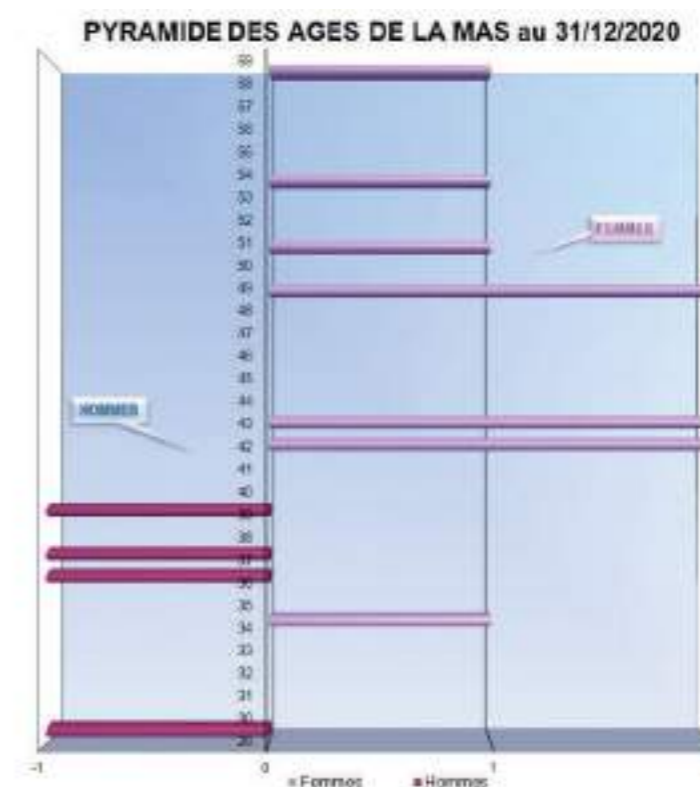
L'année 2020, comme l'ensemble des services et établissement, a été marqué par la pandémie de COVID 19. L'ensemble des activités extérieures à la résidence ont été suspendues. Les résidents ont vécu difficilement la période de confinement de mars à mai mais se sont montrés pleins de ressources pour y faire face. L'équipe de la MAS a su maintenir un accompagnement de qualité, accueillir les inquiétudes et angoisses des résidents afin qu'elles soient limitées. Elle a su maintenir le lien avec les familles pour les 9 résidents qui sont restés en hébergement et a su s'adapter à toutes les nouvelles mesures qui ont dû être mises en place de façon très soudaine.

Peu d'activités ont pu être maintenues à cause de la pandémie, seule la médiation équine au centre de Savigny le Vieux a pu reprendre après le confinement et est encore en cours aujourd'hui. 4 résidents en bénéficient à raison d'une séance tous les 15 jours en alternant des groupes de 2 personnes ; cette activité a été proposé en lien avec les projets personnalisés.

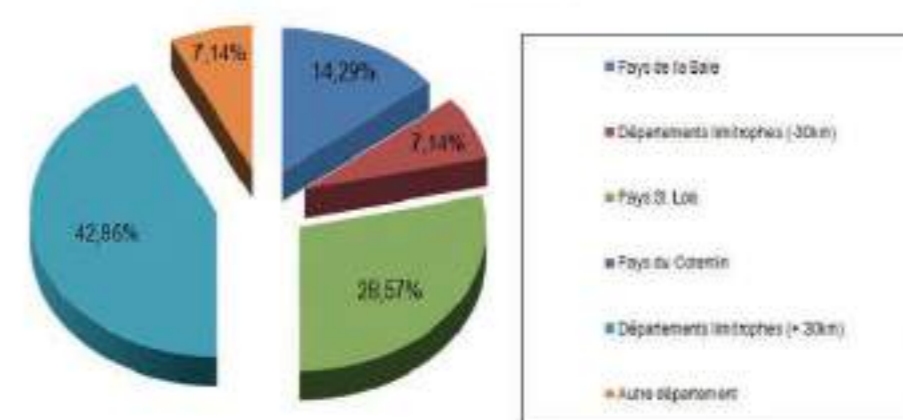
Les promenades et les activités dans l'enceinte de la structure ont dû être privilégiées (soins esthétiques, conduite fauteuil, espace sensoriel, vélo fauteuil...)

Etude de la population accueillie à la MAS au 31.12.2020 :

14 usagers dont 10 femmes et 4 hommes de 28 à 58 ans avec une moyenne d'âge de 42 ans



Répartition géographique des usagers de la Mas au 31/12/2020



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2020 :

Admissions 2020 : aucune

Sorties : aucune

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 14

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Validation du Projet d'établissement :

Le nouveau projet d'établissement de la MAS a été validé par le Conseil d'Administration fin novembre. La mise en œuvre va pouvoir se mettre en place courant 2021 avec une priorité sur la réflexion autour de la réorganisation du quotidien et du temps de travail de l'équipe éducative afin qu'elle soit mieux adaptée aux besoins des résidents.

Le développement des partenariats pour permettre aux résidents de bénéficier de plus d'activités en dehors de la résidence, les régulariser, rechercher des financements pour améliorer le quotidien des personnes accompagnées (équipement individuel ou collectif, réalisation de projets divers...).

L'ARS a autorisé un élargissement de l'agrément de la MAS en permettant des accueils sous diverses modalités. Cela permettra de répondre aux besoins de personnes en attente de place, proposer de l'aide au répit par exemple. Une réflexion va donc être engagée pour permettre l'accompagnement de personnes extérieures à la MAS, sur des temps ponctuels, selon leurs besoins.

Horizontal lines for notes on page 174.

NOTES

Horizontal lines for notes on page 175.

*PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'ADSEAM
(Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche)*

*64, rue de la Marne- 50000 Saint-Lô- Tél 02 33 72 60 20- Fax 02 33 72 60 21
Email : dg@adseam.asso.fr- www.adseam.asso.fr*

*Directeur de la publication : Stéphane Malherbe
Mise en page : IPSO, www.studioipso.fr*





Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



64, rue de la Marne
50000 SAINT-LÔ

Tél 02 33 72 60 20 - Fax 02 33 72 60 21
Email : dg@adseam.asso.fr

www.adseam.asso.fr